UNIVERSIDAD DE MURCIA

3528

UNIVERSIDAD
DE MURCIA
BIBLIOTECA
S-B
3931

R11236

DISCOVRS POLITIQVES ET MILITAIRES,

Sur Corneille Tacite, excellent Historien, & grand Homme d'Estat:

Contenans les fleurs des plus belles Histoires du Monde.

Auec des notables aduertissements concernants la conduitte des armees.

Oeuure vtile & necessaire aux Princes, Generaux d'armées, Conseillers d'Estat, Gentilshommes, Capitaines particuliers, & a tous Magistrats ayants le maniment de la chose publique.

Traduits, paraphrasez, & augmentez par LAVRENS MELLIET, Sieur de Mont-essuy en Bresse.

Auec deux Tables, l'vne des Discours, & l'autre des principales Matieres.



BIBLIOTECA PROVINCIAL MURCIA

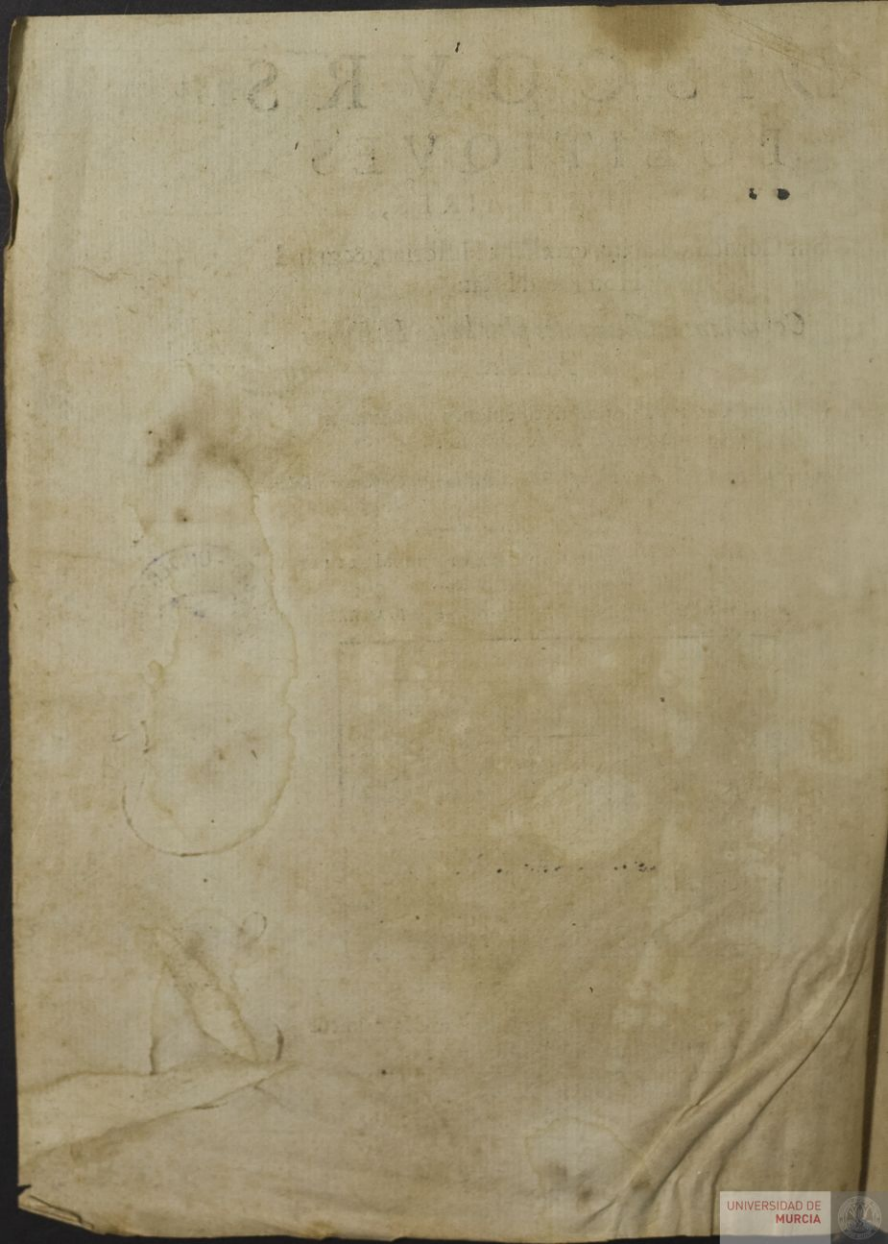
BIBLIOTECA - UNIVERSIDAD DE MURCIA

A LYON,
Par CLAVDE MORILLON, Libraire & Imprimeur de M. la Ducheſſe de Montpenſier.

M. DC. XIX.

Auec Approbations, & Priuilege du Roy.

UNIVERSIDAD DE MURCIA





A HAVT, PVISSANT, & Illustre Seigneur, Meßire Iean de Saulx, Viſcomte de Tauanes, Cheualier de l'Ordre du Roy, Conſeiller en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ſes Ordonnances, Mareſchal general és camps & armées de ſa Majeſté: premier Cheualier de la ſouueraine Cour de Parlement de Bourgongne, Capitaine de la grand' garde de la ville Imperiale de Thou, Marquis de Mirebel, Viſcomte de Ligny, Baron des Baronnies de Suilly, Igornay, Vitry ſur Loire, le Dongeon, Satoney, Loyettes, la Marche, & le Val ſainct Iulien, Seigneur des Seigneuries de Nimuille, Damphale, Lecoux, Fedry, Villefrancon, Chancey, Mothey, &c.

MONSEIGNEVR,

Ce n'eſt pas vne ſimple opinion, c'eſt vne creance vniuerſelle, *Que tous les hommes deſirent rendre immortelle la memoire de leur vie, & faire ſçauoir à la poſterité, qu'ils ont veſcu.* I'ay dit que ceſte regle eſt generale: mais il eſt vray qu'elle conſent à l'exception de certains eſprits ſauuages, ruſtiques, & groſſiers, qui enſeuelis

dans l'eſpaiſſe & tenebreuſe roüille de l'ignorance, ne ſont aucunement touchez de ce glorieux & honorable ſoin, & n'entreprennent iamais rien digne d'honneur. D'où reſulte que ſemblables inclinations, qui n'ont l'imagination frappée que du moment de leur eſtre preſent, ſont tenues pour brutales, & pires que mortes, bien qu'elles ayent vie & mouuement.

L'on treuue dans les regiſtres de la docte antiquité, que les grands & illuſtres perſonnages, doüez de la plus excellente nature, & plus éminente vertu, LA MAGNANIMITE', ne ſe ſont iamais portez à aucune perilleuſe action, ny precipitez dans le fer, dans le feu, dans le ſang; meſpriſans les perils, brauant les hazards, & ſurmontant les effroyables horreurs de la mort, que pour ceſte fin. Et à ce que les marques en fuſſent perdurables, le grand Alexandre ſouhaittoit vn Homere, pour chanter aux ſiecles à venir le triomphe de ſes conqueſtes. Auguſte laiſſoit vn epitome de ſes faits, qu'il vouloit eſtre grauez en tables d'airin, appendues deuant ſon tombeau. Tous les Empereurs Romains, & les Princes des plus barbares nations du monde, dreſſoyent leurs ſtatues dans les Temples de leurs Dieux, & aux places publiques de leurs Citez: les ſuperbes pyramides eſtoyent eſleuées en Egypte; l'orgueilleux Mauſolee en Carie; le monſtrueux Coloſſe à Rhodes; le Temple de Diane, en Epheſe; & vn infinité d'autres miraculeux edifices, conſtruits és diuerſes parties de l'vniuers, qui ſont autant de teſmoignages irreprochables de ceſte loüable ambition, & glorieux deſir.

Plutarque en ſa vie.

Et nos courageux ſoldats, qui n'ont la pluſpart que la cappe & l'eſpée, ſont-ils priuez de ceſt éguillon? N'eſt-ce pas l'honneur, c'eſt à dire, le deſir que leur renommée vole par tout, qui les porte ſi brauement aux eſcarmouches, où il n'y a autre proffit que les coups, les playes, les bleſſeures, ou la mort le plus ſouuent?

Mais c'eſt en vain, dans les modernes Monarchies; c'eſt en vain, dy-ie, que les hommes Illuſtres de ce temps, ayent égalé les anciens en grandeur de courage & geſtes memorables, puis que la gloire de leurs faicts eſt commiſe à l'arbitrage & libre diſpoſition des Hiſtoriographes, qui n'ont la parfaicte

parfaicte intelligence des choſes, ny la cognoiſſance des perſonnages qui les ont faites, ains qui corrompus par haine, par faueur, par auarice, ou par crainte, eſcriuent ce que la maladie de leur eſprit leur ſuggere, & ce qu'ils croyent trop legerement, ou pluſtoſt ce qui leur eſt commandé, & pourquoy ils ſont payez.

On dit que Thucydide eſtoit ſi entier, voire ſi ſcrupuleux au faict de l'Hiſtoire, qu'il achetoit bien cherement des ennemis meſmes la verité des choſes; neantmoins Tite Liue, qui viuoit il y a ja 1700. ans, eſcrit, que s'ayder du mẽſonge, eſtoit vn vice où tomboyent preſque tous ceux qui entreprenoyent d'eſcrire des Hiſtoires de ſon temps; d'où ie conclus, que ceſte vieille maladie eſt tellement inueterée, que le remede en eſt deſeſperé. *Iean Creſpin en l'Epiſtre au Lecteur ſur Sleidan. Tite Liue liu. 2. decade 3.*

Que ſi nos Hiſtoriographes eſtoyent tels que ceux dont Lipſius ſe ſert en ſes Politiques, tels, dy-ie, qu'Annibal & Ceſar ne ſe deſdaigneroyent d'apprendre d'eux; ſages & excellents perſonnages, accompagnez d'vn iugement pur & droict, ayans commandé, ou s'eſtans la pluſpart trouuez aux guerres, ayans eſté Senateurs & Magiſtrats en vn Eſtat, veu, ouy, & remarqué iudicieuſement les cauſes & origines des choſes, & penetré iuſques au fond des Conſeils, l'Hiſtoire ſeroit eſcrite auec plus de ſincerité, d'integrité, & de proffit. *Lipſius liu. 5. des Politiques, chap. 1.*

Ainſi la memoire des faicts de feu Monſeigneur le Mareſchal de Tauanes, voſtre pere, n'auroit eſté obmiſe par ignorance, ou ſupprimée par malice: ains comme l'honneur des principales reſolutions du Conſeil des Roys Henry ſecond, François ſecond, & Charles neufieſme, des plus heroïques exploits de la guerre, tant ciuile qu'eſtrangere, faite ſous leurs Majeſtez, luy eſt deu meritoirement, chaſque page de l'Hiſtoire de ce temps-là feroit recit de ſa valeur, de ſa prudence, de ſa ſuffiſance, de ſon experience, de ſa vertu.

Mais pour faire voir les notables erreurs de noſtre Hiſtoire, i'en mettray icy vn riche & precieux échantillon, remarqué aux eſcrits de l'Archediacre de Verdun.

En l'an 1555. mondit Seigneur eſtant en l'armée du Roy Henry ſecond deuant Ranty, contre l'Empereur Charles cinquieſme, ſa Majeſté luy ayant commandé d'aſſiſter Mon-

seigneur le Duc de Guise, il eut la premiere pointe d'vne furieuse charge; & marchant en teste auec les Guidons, & Archers de sa compagnie, soustenu par ledit Seigneur Duc, les Cheuaux legers estans renuersez, il chargea, & deffit vn escadron de quatre mille Reistres: qui fit, que les gens de pied François regagnerent vn bois occupé par les Espagnols, les deffirent, & prirent l'artillerie. Ce qui rendit mondit Seigneur vostre pere admirable aux deux armées, au conspect desquelles ce beau faict fut executé; le Roy mesme, spectateur d'vne entreprise si hardie, & si belliqueusement conduitte, ne voulut pas frauder la memoire d'vn faict si genereux, des insignes marques de gloire & d'honneur qu'elle meritoit, l'exemple d'vne si magnanime resolution fust paraduenture demeuré sans imitation. Comme donc mondit Seigneur, chargé de la despoüille & des Cornettes des ennemis, reuint mettre pied à terre, pour rendre raison de son faict; le Roy le preuint, & s'ostant du col l'ordre qu'il portoit, le mit en celuy de mondit Seigneur, l'embrassant, & caressant auec mille sortes d'honneur, de loüanges, & semblables extraordinaires tesmoignages de bien-vueillance & de ressentiment.

Iean de Serres en l'Inuentaire.

Il s'estoit treuué à la bataille de Pauie, faict prisonnier proche le grand Roy François, combattu à costé de Monsieur d'Anguyen à la bataille de Cerisoles: puis aux assauts & prinses d'Ardres, de Thionuille, de Calais, où il eut pour sa part le Milor Gree Anglois; contraint ses ennemis de dire verité à sa gloire aux batailles de Iarnac, Montcontour, pacification aux premiers troubles de la Bourgongne & du Dauphiné, reprinses de Mascon & de Chalon; ayant chassé l'armée ennemie (composee de Caualerie & de Suisses) iusques dans les portes de Lyon. Tellement qu'aucun homme viuant ne peut ignorer, que la continuation de ses grands & signalez seruices, & sa perseuerance à faire touiours de bien en mieux, ne luy acquissent la grade de Mareschal de Frãce; grade rare, & grandement auctorisee en ce temps-là, au pris de maintenant, puis qu'il fut le premier cinquiesme Mareschal de France: iamais auparauant il n'en y auoit eu que quatre; c'estoit en ce Royaume vne principale maxime d'Estat,

ſtat, de n'exceder ce nombre, neantmoins comme dans l'ancienne Republique de Rome, où les loix & l'ordre politique ne pouuoyent eſtre alterez par aucun ſans peine de mort, le Senat, & le peuple, d'vn conſentement vniuerſel, moderarent quelque choſe de la ſeuerité & rigueur ordinaire, pour honorer la vertu de Scipion, & de Pompée: auſſi le Roy (auec l'aduis & general conſentement de ſon prudent Conſeil, & par l'approbation de tous les Officiers de ſa Coronne) ſe ſeruant de meſmes conſiderations, gratifia de ſemblable faueur vn perſonnage comblé de tant de vertus, qu'il fut treuué ſeul capable de meriter ce deſordre. La conſeruation de l'Eſtat, qui branloit, preſt à tomber, le guida puis apres au gouuernement de Prouence, & à l'Admirauté des mers de Leuant. Finalement plein d'honneur & de gloire, riche d'enfans, & content des biens de la fortune, il mourut en ſon année climatherique, l'an 1573. au grand regret & deſplaiſir infiny du Roy Charles IX. & de Monſeigneur le Duc d'Anjou, qui l'appelloit ſon pere; enſemble de tous les principaux Chefs de l'armée Royale, campée deuant la Rochelle, qui preuoyoyent bien quel grand Capitaine & homme d'Eſtat la France perdoit, & au moment de ſa mort cogneurent à l'eſſay la triſte iſſue de leur ſiege.

Les Horlogers ſouffreteux, diſent eſtre obligez de faire mouuoir l'horloge ſelon la fantaſie du maiſtre qui les paye, ſans obſeruer les nombres, ny les meſures: mais ſous l'auctorité de leur propre malice, ou de leur ignorance, ils s'attribuent bien ſouuent par abus le priuilege de detraquer les meilleurs roüages, & faire ſõner telle heure qu'il leur plaiſt, deceuans pour vn temps l'oreille des auditeurs, toutesfois ce n'eſt qu'aux iours tenebreux & nubileux: car lors que le Soleil paroiſt clair & beau, l'heure ſe cognoit aiſément à ſon aſpect, & l'Horloger ne rapporte de ſa fraude cognue, que la haine de pluſieurs, & le blaſme de tous.

Ainſi la gloire de mondit Seigneur voſtre pere, n'eſt qu'obnubilée & couuerte d'vne obſcurité premeditée par les partiſans; les mercenaires Eſcriuains n'ont pas la faculté de l'enſeuelir, l'auctorité ſous laquelle ils eſcriuent, le peu de cognoiſſance qu'ils ont du faict, ou leur mauuaiſe volonté, n'ont

n'ont pas ce pouuoir : la verité a trop d'eſclat, elle penetre parmi les tenebres de la flatterie, & du menſonge : vn bon nombre de vieux Gentilshommes, de toutes les prouinces de France, qui ont marché ſous ſa conduitte, publient par tout vne partie de ſes faicts & geſtes heroïques, & ſe plaignent inceſſamment du tort que l'on luy faict. Vrayement le feu Roy Henry le Grand, a eu plus d'égard & de reſpect à ſon grand merite, que ceux qui fabriquent l'Hiſtoire, ayant faict mettre ſon pourtraict au rang des autres hommes Illuſtres de ſon temps, ſur la teſte du Roy Henry ſecond, en la gallerie peinte du Louure. Ioint à cela, il y a des memoires au threſor de voſtre maiſon, qui ne peuuent eſtre ſoupçonnez de faux, ou ſuppoſition, eſtans tous eſcrits de la main de mondict Seigneur, ou de ſes Secretaires decedez, il y a quarante ans paſſez; memoires qui eſtans mis au iour, feront voir la profondeur du iugement de leur autheur, & diſcerner manifeſtement les erreurs des plus preſomptueux : car l'abondance des mots empoulez, les ſentences exquiſes, les longues periodes de paroles fardées, plus propres à l'Orateur, qu'à l'Hiſtorien, ne ſont pas de l'eſſence de l'Hiſtoire, elles gaſtent pluſtoſt la candeur & pureté d'icelluy ; le principal eſt, d'auoir la cognoiſſance des conſeils ſecrets & ſerieux, qui ſont l'ame & la forme des importantes affaires de l'Eſtat, qui conioints aux éuenements, fourniſſent la matiere à ceux qui eſcriuent. I'eſtime qu'ils confeſſeront ingenuement, que les plus belles deliberations, & plus ſaines reſolutions, ont eſté des lettres cloſes pour eux, & qu'ils n'ont eu l'intelligence que des opinions communes. Par le moyen dequoy, tout ainſi qu'vn ſoleil qui a demeuré quelque temps ſous vne eſpaiſſe nuée, ſemble beaucoup plus eſclattant quand il commence à paroiſtre & ſe deſcouurir : auſſi la glorieuſe renommée de mondict Seigneur aura plus de luſtre, quand elle ſera publiée cinquante ans apres ſon decez.

Pour ce qui vous concerne, MONSEIGNEVR, encores que vous vous ſoyez trouué depuis la bataille de Montcontour, en toutes les guerres & voyages qui ſe ſont faicts ; que vous ayez veu vne bataille contre les Turcs en Moldauie ; que vous ayez eſté aux armées Chreſtiennes & Mahometannes,

tannes, à Constantinople; qu'en la rencontre de Dormans, pres la riuiere de Marne, en l'an 1575. Vous seul (assisté de la seule personne de Monsieur le Mareschal de Biron le pere) auec cinquante Maistres de vostre compagnie, restans de la premiere charge de laquelle vous auiez esté victorieux, ayez amené quinze cents Reistres prisonniers, lors que Monseigneur de Guise vostre General, estoit renuersé d'vne arquebusade dans la teste, duquel vous asseurates la retraitte, & la victoire. Que vous ayez esté aux assauts de la Rochelle, d'Yssoire, en uitaillement de Talar, prise de la Meure, reddition de tous les Chefs & Capitaines du Dauphiné; & en toutes les batailles, rencontres, & entreprises des cruelles guerres ciuiles, qui ont regné depuis trente ans en çà, qui se doiuent taire, pour en estre le souuenir lamentable. Si est-ce que vous n'auez point mendié, corrompu, ny acheté la plume de ceux qui escriuent nos Annales, & n'auez iamais essayé de les faire parler de vous par vaine gloire, suiuant l'exemple paternel, & des anciens François, qui au rapport de Cesar, ont mieux aymé faire des beaux faicts, & agir par effect, que rediger par escrit leurs actions, conseils & gestes militaires: aussi peu vous estes-vous soucié de faire inscrire le courage & la generosité que vous auez eu à pardonner & liberer vos aduersaires, à combattre en mesme temps, le malheur, la puissance, l'enuie de vos ennemis, estant par la seule grace de Dieu, sorti plusieurs fois de leurs mains, auec ce contentement d'auoir desiré seruir à la Religion, & au public, medicaments salutaires contre dix playes honorablement receuës par deuant, & trois prisons, la miraculeuse deliurance desquelles, concedée de la diuinité, est à l'exclusion de toute assistance humaine, & par consequent tres-remarquable, & memorable.

La cognoissance que le feu Roy Henry le Grand auoit euë de vostre courage, valeur, & grande suffisance en toutes choses vniuersellement, les ayant experimentez pour, & contre sa Majesté, fit, qu'il desira de se seruir de vous, & vous donna vn breuet de Mareschal de France, le 15. de Iuin, 1595. lequel la Royne Regente, & le Roy en sa majorité ont confirmez, tant par lettres patentes, que par breuets; telle-

ment que si la chose eust sorty son plein & entier effect, vous fussiez esté premier que tous les autres Mareschaux qui sont maintenant : Mais le plus grand ennemy que vous ayez eu, & qui a le plus opinastrement combatu contre vous, c'est vostre merite, l'eslat duquel frappoit d'vne terreur panique les tristes ames de vos insidieux ennemis ; & eux se seruans du pouuoir & de l'occasion, estimoyent à grand heur quand ils vous pouuoyent nuire.

Encores font-ils trophee, que vous ne retirez pas plus d'auantage de ceſt autre breuet de Mareschal de France, que le Roy regnant vous enuoya de Tours en vostre maison, le 15. iour de Mars 1616. Mais moy qui sçay vostre secrette intention, leur oppose, que Caton aimoit mieux que l'on demandast pourquoy on ne luy auoit point dressé de statue, que si l'on demandoit pourquoy on luy en auoit dressé vne; & que le grand Capitaine Gonsalue aimoit mieux qu'apres sa mort on treuuast dans son coffre le breuet de Grand Maistre des Cheualiers de l'Ordre d'Alcantara, à luy octroyé par Ferdinand Roy de Castille, que d'accepter, viuant, la possessiō & proprieté perpetuelle, pour luy & les siens, d'vne Cité d'Espaigne, qui valloit trente mille ducats de rente annuelle qu'on luy offroit ; preferant ce magnanime Capitaine le vray honneur, qui dure tousiours, à vne richesse perissable, subiecte à reuersion; & iamais homme magnanime & courageux ne procedera d'autre sorte : car les honneurs promis, & puis desniez à tels personnages, accroissent leur reputation. Aussi voyons-nous en Tacite, qu'aux cerimonies funebres de Iunia, femme de Cassius, & sœur de M. Brutus, l'on portoit les effigies de vingt cinq nobles familles, comme des Manliens, des Quintiens, & autre de pareille Noblesse: mais qu'entre tous, Cassius & Brutus se faisoyent amplement voir, 64. ans apres leurs deceds; & ce seulement, pource que leurs effigies n'y estoyent point veuës.

Plutarque aux Apophthemes.

Paul Ioue.

Tacite li. 4. des Annal. chap. 6.

Tacite li. 3. des Annales à la fin.

La methode obseruee par Cesar, pour s'affranchir de la puissance ou du vice des Historiographes, est grandement à loüer, en ce que sans enuier le bon heur d'Achilles, pour auoir eu vn digne trompette de ses faicts, & mesprisant le souhait d'Alexendre, il s'est luy-mesme couronné d'vn double

ble laurier, tirant l'essence de sa gloire, de deux differens instrumens, son espee & sa plume; il s'est rendu luy-mesme le heraut de sa vie: aussi à la verité autre que luy n'estoit digne de la raconter, puis qu'ils estoit (comme sont tous ses semblables) seul tesmoing de ses plus hautes & releuees conceptions, & conseils heroïques, & qui seul sçauoit les mouuemens de son ame dans les perils, les diuertissemens de ses resolutions dans les batailles, les prompts expediens, les soudains remedes & braues stratagemes que son entendement conceuoit, pour se desueloper des mains ennemies demy victorieuses, combatre les difficultez qui naissoyent à l'improuiste, & rapporter des victoires miraculeuses d'vn combat desesperé.

Vous, MONSEIGNEVR, le pouuez imiter, à la confusion de vos haineux, vous tracerez quand il vous plaira d'vne docte & élegante plume vn sommaire de vos faits, & de la vie de feu mondit Seigneur vostre pere, qui sera admiré en sa forme, & en sa matiere, recherché de tous les esprits curieux, puis que vous le pouuez embellir des fleurs de toutes les Histoires du monde, ayant l'intelligence des langues, Latine, Italienne, & Alemande, aussi familiere que de la Françoise; la seule auctorité de vostre Nom, fera que vos preceptes seront des loix pour l'art militaire & gouuernement ciuil, vos argumens des commendemẽs, & tous vos discours des sentences, des regles, des maximes, & remarques precieuses, dignes d'estre imitees, & soigneusement obseruees par tous les hommes d'Estat.

I'ay vn extreme desplaisir, de n'auoir la capacité pour escrire dignement les choses que ie sçay que vous auez magnanimement & genereusement executees: mais la verité de nostre temps requiert vne prudente taciturnité, vn stil coulant, vne profonde suffisance & science infinie: les esprits de maintenant veulent, suyuant la regle d'Horace, que le plaisir de la fleur soit conioint à l'vtilité du fruict: d'où s'ensuit, qu'encores qu'on aye vne large, fertile, & espacieuse campaigne pour s'esgayer, si faut-il en mesurer les carrieres auec vne methodique proportion, & diuiser les espaces & les distances auec vn si iuste compas, que l'on n'y voye que

des lignes droictes, à ce que l'on ne tresbuche au peril des enuieux, & qu'aucune deffectuosité n'y paroisse, autrement les delicats y remarqueroyent de prim'abord tout ce qui y seroit d'excessif, de superflu, ou de vuide. I'ay esté nourri auec peu de soin, de curiosité, & de despence, bien est-il vray que i'ay demeuré douze annees en vostre Maison, vne des meilleures Academie, & plus vertueuse escole de France: mais contre la sentence d'Hesiode, qui dict: *Que c'est chose blasmable de sejourner long temps en vn lieu, & en reuenir sans y auoir rien apprins.* I'ay faict vn long & inutile sejour, interrompu par diuers voyages, & par le maniement de diuerses affaires, combattu par ma nonchalance, agité par les mouuemens de ma ieunesse, captiué par la petitesse & foiblesse de mon entendement, & surmonté par le deffaut & manquement de ma memoire. Que si neantmoins ie sçay quelque chose au faict des liures, MONSEIGNEVR, c'est de vostre institution, c'est chez vous où i'ay apprins à les fueilleter, c'est sous vo⁹ que i'ay leu les meilleurs Autheurs, & où i'ay prins goust à la lecture; les premiers fruicts de laquelle vous sont donc meritoirement acquis; & la faueur que vous m'auez faicte, est trop obligente pour l'oublier. Ie n'ay point de seruice qui puisse estre imputé à vne recognoissance reciproque: mais ie vous donne ce que i'ay, c'est Scipion Amirato, que i'auois fort souuent en main, il vient protester, que toutes les functions de mõ ame honorent vostre vertu. I'ay eu sa premiere cognoissance dans vostre cabinet, du depuis ie l'ay plus profondement examiné à Florence, & à Rome, où il est si frequent, que ie le rencontrois par tout; aussi à la verité est-ce vn tresgrand personnage: on le void aussi en Latin & en Italien, ie vous le dedie en François, paraphrasé pour vne plus claire intelligence de ses discours, & augmenté de plusieurs Histoires, & choses remarquables de nostre temps. C'est vn des plus excellents Precepteurs Politiques & Militaires, qui aye escrit il y a long temps: mais ie ne pretens pas pourtant qu'il vous apprenne aucune chose, car tout ce que l'esprit humain peut comprendre, pour le gouuernement & administration d'vn estat, soit en paix, soit en guerre, est infus en vostre ame par nature & par habitude. C'est seulement

pour

UNIVERSIDAD DE MURCIA

pour estre son parrein, & auctoriser son passage en France, que ie le vous enuoye. Ie vous supplie le prendre en bonne part; le sage Caton, duquel vous auez la temperance & la constance, veut en ses Distiques moraux, qu'on reçoiue de bon cœur le petit present de l'amy. A son imitation, MONSEIGNEVR, receuez s'il vous plaist, celuy de,

Vostre tres-humble, tres-obeyssant, & plus affectionné seruiteur,

L. MELLIET.

Aux Lecteurs.

IE n'ay iamais veu plus de Lecteurs, que de Correcteurs; autant d'hommes qui lisent, autant en y a-il qui censurent ce qu'ils lisent; ce qui plaist à l'vn, desplaist à l'autre; & ce qui desplaist à ceſtuy-cy, plaist à celuy là. I'estime donc, que la plus signalee folie qu'vn qui escrit, puisse faire, c'est de se vouloir excuſer; à quel propos? Qui la contraint d'escrire, & s'exposer à la risee de tout le monde? Personne. Et si donc il a faict quelque faute de son propre mouuement, pourquoy s'en veut-il excuſer? pourquoy veut-il qu'on l'en excuſe? n'est-ce pas vne pure bestise? Il n'y a aucun censeur qui me riue les clous, comme Caton fit à Albinus en faict ſemblable, Næ tu Aule nimiùm nugator es *(luy dit-il)* cum maluisti culpam deprecari, quàm culpa vacare. *Car ie ne suis pas de ceux qui disent: Pardonnez-moy; iamais homme ne veſcut en plus de liberté que ie fais; ie ne m'adſtreins à choſe du monde, toutes choſes me ſont indifferentes, fors mon ſalut eternel, le vray & ſolide honneur en mes mœurs, & en ma vie, & le ſeruice de mes amis; tous genres de ſeruitude me ſont en horreur; toute ſorte de contrainte me donne la torture. Ie hays infiniment ceux qui ſe ſouſmettent ſans raiſon, ou du moins par lacheté, baſſeſſe de courage, & par vne vile eſperance de quelque lucre; s'il falloit faire le triage des hommes, & les ſeparer par Centuries, le plus grãd nombre ne ſeroit pas des meilleurs. I'eſcris comme ie parle, & parle comme ie penſe: c'eſt touſiours ceſte liberté que ie cheris ſi eſtroittement; & quoy que nul ne ſoit tenu de rendre compte de ſon oiſiueté, ſi vous diray-ie que pour faire combattre l'ennuy & la ſolitude de la vie champeſtre, il y a quelques annees que ie mis en François les Diſcours de Scipiõ Ammirato; du depuis l'on m'a faict croire qu'il y auoit quelque choſe de bon, & qu'il le falloit faire imprimer: mais comme parmy vn ſi grãd meſlange de diuerſes matieres, ie n'ay ſceu choiſir ce qui meritoit d'eſtre receu, ny diſcerner ce qui deuoit eſtre rejetté, ie vous enuoye le tout auec des paraphraſes & additions, qu'il ſera bien malaiſé de ſeparer, & cognoiſtre, attendu la liaiſon vnie & ſerree, qui comme vne piece de toile s'en va*

tous

UNIVERSIDAD DE MURCIA

tout d'vn fil. Ie suis bref sand, mon idiome est tel que vous le lirez; faictes vostre proffit de mon labeur, s'il y a de quoy, & ne faictes autre estat de moy, que d'vn homme, qui pour toute vertu n'a que sa bonne volonté; à l'ouurage vous cognoistrez l'ouurier, & iugerez de la profondeur de ses estudes, par la lecture de ceste masse d'escrits. Ie n'ay aucune part aux Annotations des marges, & de la fin des Discours, c'est tout du faict de l'Imprimeur; ie ne desrobe iamais l'honneur de personne, non pas mesme de mes ennemis, quoy que i'aye bruit de n'espargner leurs vices & imperfections, quand i'y suis pousé par vne legitime occasion.

Heureux qui vit auec tant de franchise.

Vous auez icy le catalogue des Autheurs principaux de mon œuure, & vous puis asseurer qu'au nombre infiny des citations, vous treuuerez peu ou point d'erreur, si vous vous seruez des liures imprimez comme s'ensuit:

La saincte Bible, de la traduction Françoise des Theologiens de Louuain, imprimee à Lyon l'an 1599. par Guichard Iuilleron, Imprimeur du Roy. in 4°.

Les œuures de Corneille Tacite, traduittes en François, sans aucun nom de traducteur, imprimez à Paris chez Iean Richer 1610. in 4°. diuisé par chapitres: & bien qu'il dise au sommaire de l'vnzieſme liure des Annales, *que le commencement dudit liure vnzieſme, ne se trouue point en Latin, non plus que les six, sept, huict, neuf & dixieſme, tous entiers, comprenans les faicts de l'Empereur C. Cayus Caligula, & le commencement de l'Empire de Claudius*, si est-ce qu'il a separé son œuure autrement: car apres auoir faict d'vn seul Chapitre vn Liure, qu'il appelle le cinquieſme liure des Annales, il en faict puis apres vn sixieſme, contre ce qu'il dict suyuamment au susdict sommaire de l'vnzieſme liure, & contient ledit sixieſme liure douze chapitres.

I'ay les mesmes Annales de Tacite traduittes par M. Estienne de la Planche Aduocat en Parlement, imprimees à Paris par Abel l'Angelier, 1581. in 4°. qui ne faict point de sixieſme liure: car son cinquieſme contient tout ce que le mien autre met en deux, comme i'ay dict. Ce que i'ay voulu icy inserer au long, pour preuenir la mauuaise opinion que les Lecteurs pourroyent auoir, treuuant plusieurs citations en marge, qui les renuoyeront au sixieſme des Annales. Le mesme la Planche dict aussi la mesme chose du manquement que dessus, en son sommaire de l'vnzieſme liure.

Les Commentaires de Cesar, traduits par Blaise de Vigenere, & les Annotations d'iceluy, au deuant desquels il y a les paralelles de Cesar, & d'Henry

& d'Henry IIII. imprimez à Paris chez le mesme Richer, in 4°.

Suetone Tranquille, de la vie des douze Cesars, annoté, & imprimé comme dessus, sans aucun nom de traducteur.

L'histoire de Dion Cassie de Nice, contenant les vies de vingtsix Empereurs, qui ont regné depuis Iules Cesar, insques à Alexandre, fils de Mammet, abbregee par Xiphilin, reueuë, & corrigee, & illustree d'Annotations & maximes politiques, par Antoine de Bandole, imprimé comme dessus, 1610.

Les Vies des hommes illustres, Grecs & Romains, cõparee l'vne auec l'autre par Plutarque de Cherone; translatees par Iaques Amiot, Conseiller du Roy, &c. en deux tomes, imprimez à Paris chez François Gueffier, ruë Sainct Iean de Latran, deuant le College de Cambray, 1607. in 8°.

Les œuures Morales de Plutarque, imprimees comme dessus, en deux tomes.

L'histoire des Guerres d'Italie, composee par M. François Guichardin, Gentilhomme Florentin, & traduitte d'Italien en François par Hierosme Chomedes, Parisien, imprimée en deux volumes par les heritiers Eustache Vignon, 1593. in 8°.

Appian Alexandrin, Historien Grec, des guerres des Romains, traduit en François par M. Claude de Seyssel, imprimé à Paris par Claude Gauthier, 1573. in 8°.

Les dix liures de Valere le Grand, contenans les exemples des faicts, dicts memorables, tant des vertueux, que des vicieux personnages anciens, traduits de Latin en François par M. I. le Blon, imprimez à Paris par Claude Micard, 1572. in 12.

Les Politiques de Iuste Lipsius, traduittes de Latin en François par Simon Goulart, imprimees par Iean le Preux 1594. in 12.

C. Crispe Salluste, traduit par Louys Meigret Lyonnois, imprimé à Lyon par Iean de Tournes 1556. in 12.

L'histoire d'Herodian, translatee de Grec en François par Iaques des Contes de Vintemille, Rhodien, imprimee à Lyon par Guillaume Rouille, 1554. in folio.

L'histoire Romaine, ou les Decades de Tite Liue Padoüan, traduicte de Latin en François, fort incorrect, par Antoine de la Faye, imprimee à Geneue par Iacob Stoër, 1582. in folio.

Le quatrieſme tome de Mercure François, imprimé à Paris chez Estienne Richer, 1617. in 8°.

Et finalement Discorsi del Signor Scipione Ammirato, sopra Cornelio Tacito, in Venetia M. D C. V I I. appresso Matthio Valentino, in 8°. qui est grandement fautif, & incorrect, tant en l'orthographe, qu'aux noms propres, & en plusieurs passages du texte, ainsi que i'ay recogneu par la conference des citations auec les Autheurs: ce que ie n'ay pas faict sans grans trauail, comme tout homme qui entend les liures pourra bien iuger.

L. MELLIET.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

TABLE
DES DISCOVRS
CONTENVS AV PRESENT LIVRE.

Le premier chiffre denote le Discours, & le second le fueillet.

DV PREMIER LIVRE.

QV'vn nouueau Prince ne doit mescontenter ses subjets, se qualifiant de tiltres odieux, ny par des choses qui ont l'apparence plus odieuse & insupportable que l'effect d'icelle. Discours premier, fueillet 1

Qu'vn sage Prince doit estre soigneux d'auoir vn successeur certain, disposé & preparé de longue main au faict de sa succession. 2. 7

Qu'il faut preferer le bien public aux inimitiez priuées, & à la propre reputation. 3. 11

Qu'il faut quelquesfois faire semblant de ne pas voir ny cognoistre beaucoup de choses. 4. 16

Que les Princes doiuent auoir vn liure secret. 5. 21

Que les Princes doiuent bien considerer touchant l'élargissement de leurs Principautez. 6. 29

De la seuere milice des Anciens. 7. 33

Qu'vn Prince sage ne se doit tout à coup monstrer seuere, & rigoureux apres vn predecesseur debonnaire & doux. 8. 36

Qu'vn parti prins à temps, & vne resolution prinse à propos, sauuent vne armée, & font autres bons effects. 9. 42

Que les sages Romains en leurs plus grandes necessitez, se sont modestement seruis des offres qu'on leur a faits. 10. 47

Des finances Militaires. 11. 49

Pourquoy l'Empereur Tibere prolongeoit les Gouuernements, & des maux qui naissent de la prolongation d'iceux. 12. 54

¶¶¶

Liure second.

SI la Chasse est vn vray exercice de Prince. 1. 78
Que les Princes deuroyent introduire des marques d'honneur, pour exciter les soldats à la vertu. 2. 90
Qu'aux interpretations des Auspices, les Romains procedoyent selon les coustumes de leur Religion. 3. 97
Que la difference des armes est grandement importante aux combats. 4. 101
Que la difference des combats est grandement importante aux batailles, & de l'auantage qui se reçoit en vne façon plus qu'en l'autre. 5. 108
Du parti qu'on deuroit prendre, pour tenir le Turc en allarme. 6. 117
Que la Iustice ne doit ceder à la faueur, ny les merites estre recompensez par les demerites. 7. 119
Que les Princes, pour leur gloire & propre honneur, doiuent conseruer & fauoriser la Noblesse ancienne de leurs Estats. 8. 126
Que quand il y a plusieurs hommes coulpables d'vn mesme crime, il est bon de ne les aller recherchant vn à vn. 9. 129
Quelle doit estre la vraye eschole des enfans des Princes. 10. 135
Que l'émulation se doit fuir & éuiter entre les Capitaines. 11. 143
Que les Romains pour plusieurs bons respects fauorisoyent grandement le mariage. 12. 147

Liure troisiesme.

QV'vn Prince ne doit procurer la mort d'vn autre Prince par autre voye que celle des armes de iuste guerre. 1. 153
Qu'on ne peut discourir par Raison humaine sur l'élection des Papes. 2. 160
Que les remedes ne doiuent estre plus rigoureux & seueres que les crimes. 3. 163
Que les hommes ne doiuent pas sauter aux honneurs & dignitez: mais y monter par les degrez necessaires. 4. 169
D'où procede que fort rarement les grands fauoris se conseruent iusques à la

UNIVERSIDAD DE MURCIA

à la fin en la grace de leurs Princes. 5. 174
Qu'il ne faut donner au Prince l'ennuy de toutes affaires. 6. 184
Que par la vertu, plustost que par la fraude, l'on peut monter d'vne basse à vne haute fortune. 7. 188
Qu'vn Prince, ou vn grand homme d'Estat, ne se doiuent soucier du murmure du peuple. 8. 196
Du moyen d'augmenter les finances. 9. 201
Qu'vn Prince faict plus d'effect parmi ses subjets par l'exemple, que par la peine. 10. 209
Que c'est vne chose grandement meschante & blasmable, de couurir nos desseins, & prendre le pretexte d'vn zele de Religion. 11. 213
D'où procede qu'aux charges & dignitez, quelques Magistrats reussissent mieux, & les autres moins, que l'on n'auoit pas estimé. 12. 215

Liure quatriesme.

QVelle est la cause de la ruine des antiques edifices de Rome. 1. 219
Que ceux qui ont à traicter auec les Grands, doiuent proceder auec humilité. 2. 225
Que les Princes doiuent prendre garde à ce que font leurs fauoris, parents, amis, & Officiers, autant & plus qu'à ce qu'ils font eux-mesmes. 3. 229
Qu'il ne faut porter honneur, ny faire la cour à autre qu'au Prince, non pas mesmes à ses plus proches parents. 4. 233
Que ceux qui commandent sous vn Prince, doiuent attribuer à sa vertu & bonne fortune tout ce qu'ils font de bon. 5. 236
Que l'on peut acquerir des grands honneurs sous la domination d'vn mauuais Prince. 6. 239
Des Bannis. 7. 241
Que les honneurs que l'on dénie aux grands personnages, accroissent leur reputation. 8. 251
Qu'il faut procurer de sçauoir quel est la nature des Princes, & des peuples. 9. 253
Que c'est vne meschante œuure, & digne de perpetuelle infamie, de punir ceux qui escriuent. 10. 261
Que c'est vne bonne coustume de negotier par escrit auec les Princes. 11. 267

Que les batailles, rencontres & combats, se doiuent fuir & éuiter la nuict. 12. 269

Liure cinquiesme.

QVe la difference est grande entre les denonciateurs des crimes, & ceux qui vont espiant & subornant les hommes pour les accuser. 1. 274

Sages preceptes, & obseruations vtiles pour les Courtisans. 2. 281

Que contre l'opinion commune, certains hommes, estimez meschants, ont donnez de bons conseils. 3. 286

Que c'est vn fragile fondement de s'appuyer sur la faueur du peuple. 4. 289

Que les mauuais Princes sont assez chastiez & punis par leur propre conscience. 5. 293

De l'antique Religion, parlant humainement. 6. 298

Que quand les Princes font des alliances indignes par mariages, les subjets en ont beaucoup de desplaisir. 7. 305

Que c'est chose perilleuse aux Princes, de vouloir tout faire, & tout manier à leur fantasie. 8. 308

Qu'aux affaires du monde, le seul nom d'vn Prince importe beaucoup. 9. 312

Que les Barbares s'émouuoyent aux entrepriſes auec impetuosité, & les Romains auec patience. 10. 318

Que mesmes effets, & mesmes actions, ne sont bien-seantes à toutes personnes. 11. 323

Qu'vn Prince doit estre prudent & bien aduisé auec ceux, qui sous vne espece de loüange, oppriment leurs amis. 12. 326

Liure sixiesme.

DE l'office du Censeur. 1. 329

Qu'vn Prince ne doit permettre qu'vne nouuelle secte soit introduitte en ses Estats. 2. 333

Si l'on peut esperer de voir en nostre aage vne armée bien disciplinée. 3. 337

Qu'en

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Qu'en la distribution des Magistratures à Rome l'on auoit égard à l'aage des Candidats. 4. 345
Que pour rendre grande vne Cité, il faut receuoir les estrangers pour citoyens. 5. 349
Que chascun doit preparer son ame, & disposer sa resolution au plus grand heur, & au plus grand malheur qui se puisse rencontrer en ceste vie. 6. 353
De la raison d'Estat. 7. 358
Que les Princes doiuent conseruer la dignité Royale, en quelque fortune qui leur arriue. 8. 378
De la famine, & des remedes d'icelle. 9. 383
Qu'vn Capitaine doit estre éloquent. 10. 399
S'il est meilleur d'édifier vne Cité pres de la mer, que loin d'icelle, & ou en vn territoire gras & fertil, qu'en vn aride & maigre. 11. 408
Que la reputation importe beaucoup, mesmement au principe & commencement des choses. 12. 412

Liure septiesme.

EN quelle chose l'on doit flatter les ieunes Princes. 1. 417
Des peines Militaires des Anciens. 2. 429
Que le Prince qui a vn ennemy, doit procurer de n'en auoir deux. 3. 434
De se sçauoir enuitailler. 4. 440
De marcher, de l'heure de battre aux champs, de la qualité & quantité du chemin. 5. 447
De marcher, & particulierement de ce qui concerne le bagage. 6. 456
Que c'est qu'vn Prince doit faire en vne Cité, ou prouince par luy conquise, pour se l'asseurer. 7. 464
Que c'est le vray art & science des Princes, de cognoistre les hommes. 8. 472
Des coniunctions des fleuues par fossez & canaux, & des diuertissements des eaux pour diuerses occasions. 9. 479
Que doit faire celuy qui s'attend d'estre assailly par vn ennemy plus fort que luy. 10. 486

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Qu'il ne peut quasi arriuer pire chose à vn Prince, que quand il n'a personne à qui il porte respect. 11. 492
Des meditations militaires. 12. 495

Liure huictiesme.

DE l'ostracisme, honorable peine des Grecs, de laquelle les Princes Chrestiens se pourroyent seruir. 1. 503
Que c'est vne grande folie, de promettre de soy ce qui peut dependre de la fortune, ou de quelque autre accident. 2. 510
Les cris que les Romains esleuoyent aux batailles & combats. 3. 514
De l'experience en l'art Militaire. 4. 519
Que le politique, qui vise au bien public, ne se doit arrester pour l'incommodité & dommage éuident des particuliers. 5. 529
Que toutes les charges, dignitez, Magistratures & commissions, ne doiuent estre commises à vn seul personnage. 6. 535
Des fraudes qui se commettent contre les loix. 7. 545
De la necessité du Conseil, & difficulté d'iceluy. 8. 548
Considerations sur le faict des Ambassadeurs. 9. 555
Que c'est chose illicite de mettre la main à l'argenterie des Eglises, soit pour la guerre, soit pour autres affaires. 10. 568
Qu'aux grandes affaires il faut donner les commissions libres, & non limitées. 11. 572
Que les Estats Monarchiques se maintiennent par la clemence & douceur, & non par la rigueur & seuerité. 12. 576

Liure neufiesme.

QVe le Prince doit accortement examiner & prudemment peser les propositions qui luy sont faictes. 1. 587
Qu'en toutes choses il ne faut pas seulement considerer ce qui se doit faire: mais ce que le temps permet qui se puisse faire. 2. 593
Que le Prince qui se veut opposer aux siecles corrompus, & auoir la gloire d'estre grand, doit employer vne mesme constance, & tousiours égale en toutes ses actions. 3. 595

Qu'il

Qu'il ne faut iamais vser de force, quand on peut proceder par les loix. 4. 599

Que c'est vne lourde & perilleuse faute en la distribution des charges militaires, de n'auoir égard qu'à la seule noblesse des hommes. 5. 604

Maximes obseruables par les Princes, pour n'offenser leurs subjets & vassaux. 6. 613

Qu'il ne faut pas tenir le peuple en vne peur & frayeur continuelle. 7. 619

Que les grandes richesses, & l'extreme pauureté, sont également perilleuses pour les grands personnages. 8. 623

Que tous les Princes doiuent faire grand estat de leurs predecesseurs. 9. 632

Quelquesfois il faut donner temps & loisir de se corriger à ceux qui faillent. 10. 635

Du butin que font les soldats, & du dommage & vtilité qui en procede. 11. 638

Que c'est vne lourde faute de vouloir combattre l'ennemy en rase campagne, quand on le peut trauailler & combattre en lieu estroit, & en difficile passage. 12. 649

Liure dixiesme.

QV'il est meilleur, quand il faut necessairement faire la guerre, d'aller attaquer l'ennemy dans son propre pays, que de l'attendre, & le laisser venir dans le nostre. 1. 655

Que c'est chose perilleuse de diuiser ses forces, & n'aller au combat auec vne armée entiere & bien vnie. 2. 665

Quand la multitude faict vne faute, il est bon de la luy faire voir à l'œil, & toucher au doigt, à fin qu'elle cognoisse qu'elle a failly. 3. 668

Que c'est de l'office, du deuoir, & de la suffisance d'vn Capitaine, de cognoistre si vne guerre doit estre hastée & aduancée, ou retardée, & tirée en longueur. 4. 677

Qu'vn sage Capitaine ne doit laisser aucune place ennemie derriere soy, & qui ne soit en sa disposition. 5. 687

Qu'il faut mener au combat les soldats bien repeus & reposez, & non affamez,

affamez, recreus, ou lassez. 6. 698
Qu'aux grandes affaires les voyes du milieu sont inutiles, & par consequent les nutralitez dommageables aux Princes, & aux Republiques. 7. 695
Que les deniers sont les nerfs de la guerre. 8. 701
Que c'est chose vaine, de peu d'vtilité, & grandement blasmable, de mespriser son ennemy, & se mocquer de luy. 9. 711
Qu'il est bon d'essayer le courage de l'ennemy, par legeres escarmouches, auant que venir à la bataille. 10. 716
S'il est vray qu'il faille faire plus d'estat de l'Infanterie, que de la Cauallerie. 11. 720
De l'vtilité des canons, & que les artilleries, ou machines belliques des anciens, grandement differentes des nostres, faisoyent quasi les mesmes effets. 12. 733

Liure onziesme.

DE se fortifier, & que les fortereſſes sont vtiles, & non dommageables. 1. 744
Quelle fut la principale cause de l'Empire des Romains, la vertu, ou la fortune. 2. 762
Que les Princes ne doiuent faire des ébays, si l'on ne leur dict pas la verité. 3. 768
Qu'aux batailles & grandes routtes des armées, il ne faut pas mettre l'ennemy au deſeſpoir. 4. 771
Qu'vn Prince doit obſeruer & entretenir l'integrité de ſa parole. 5. 774
Des camps fortifiez. 6. 783
Que rarement, ny iamais, ceux qui coniurent contre leur Prince, s'en peuuent legitimement excuſer. 7. 807
S'il eſt meilleur d'eſlire les Magiſtrats par pluralité de voix, que de les tirer au ſort. 8. 810
De la leuée des ſoldats. 9. 814
Qu'il ne faut pas retirer aux fortereſſes en temps de guerre, les gens inutiles. 10. 825
De la nature du peuple. 11. 831
D'aucuns decrets d'admirable grauité des Romains. 12. 835

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Liure douzieſme.

QVe les diſcordes domeſtiques des Princes ſont perilleuſes à eux, & à leurs Eſtats. 1. 839
Qu'il eſt tres-neceſſaire en vn Eſtat nouueau, qu'vn Prince procure par effect d'auoir le nom & la reputation de clement, debonnaire, & doux. 2. 845
Du beau temperemment trouué par les Grecs, à ſçauoir, l'Amneſtrie, inuentée pour abolir certains crimes par l'oubly d'iceux. 3. 849
Certaines obſeruations touchant l'art & maniere de regir & gouuerner les peuples. 4. 852
Qu'il ne faut pas laiſſer demeurer vn Prince ſi grand & ſi puiſſant, qu'il puiſſe opprimer les autres. 5. 858
Que celuy procure ſa ruine, qui s'attaque à plus fort que ſoy. 6. 862
Qu'il importe beaucoup de ſe ſçauoir eſlargir en la meſlée d'vne bataille. 7. 866
D'où procede l'oubliance des choſes. 8. 872
De bien ſçauoir ordonner vne bataille. 9. 884
De la ſuperbe brauade & grauité militaire des Anciens. 10. 907
Stratageme tenu par des grands Capitaines, pour mettre les ennemis en ſoupçon contre leur General, & autres Chefs. 11. 913
Bref moyen de remedier au mal general qui trauaille la France. 12. 916

¶¶¶¶

In egregium & laudandum Nobilis Lavrentii Melliet, de re Militari, & Politicis Opus,

CARMEN.

QVOD ceruis, placidi fontis sitientibus vndæ,
Quodque fatiscenti fit cynosura rati.
Quod lux Christigenis, quod sal balantibus agnis,
Quod serpyllum apibus, cassia, tymbra, salix.
Hoc Alti sit Mente Viri primoribus Orbis
Istud laudandum Militiæ Artis Opus.
Hoc tu Syrenum cantus, hoc impia Circes
Pocula diffugias à meretrice procul.
Hoc in, vt in speculo videas exempla Priorum,
Queis te componens ad meliora feras.
Virginis hoc filo labyrinthi deuia vincas,
Sternas horrendam, lethigeramque feram.
Hoc in formato filis ex pluribus aulæ
Aulæo cernas, regia quidquid habet.
Hoc duce Rex, Princeps, legum, populique Dynastæ
Optimum in elata naue sequantur iter.
Quam pietas, virtus, & quam sapientia monstrant,
Quam labor, atque fides edocet ire viam,
Est Mellitus apis; Variis ex floribus ortum
Dat mel libandum Regibus, & populis.

I. Seravd, *sacræ Theologiæ Doctor, P. & Custos Ecclesiæ sanctæ Crucis in Ecclesia Lugdunea.*

Eiusdem Anagramma ab eodem.

LAVRENTIVS MELLIET.
VIR ILLE MENTE ALTVS.

CARMEN.

QVI Reges, qui bella docet, firmátque coronas,
Qui facit ornatum, qui stabilitque ducem:
Qui probat arte modos, queis Rex queat omnibus Orbis
Partibus optato numine frena dare:
Hunc Altvm meritò censebunt Mente nepotes,
Regia qui tantùm promit, & alta sapit.
Qui Zeuxim, & meritum scribendo imitatus Apellem
Ex variis formis nobile formaq; Opus.

Para

Paraphrase.

CE chef d'œuure deuroit estre autant agreable
Aux Princes, & aux Roys, que l'eau est fauorable
Aux viste-courans cerfs, apres que le veneur
Les a long temps pressez, & laissez pleins de peur,
D'effroy, & de terreur dans les forts des campagnes,
Des bois, & des forests, des rocs, & des montagnes.
Ce Liure est vn Soleil, ou vn phare luisant
A l'Estat, qui pourroit aller se destruisant.
Cet œuure sert de phar, de touffe, & de lumiere
Aux Souuerains du Monde, & de sel au Vulgaire.
Semblable aux prattolins, aux jardins, aux vergers:
Il fournit aux Bourgeois, aux Nobles, aux Bergers,
Aux Prelats, aux Soldats, aux chiens, & aux abeilles
Le serpolet, le thym, & la casse des veilles,
Pourueu que le Seigneur, le Chef, & le Soldat
Vse discrettement de l'heureux mithridat,
Que luy fournit MELLIET, *par son œuure admirable,*
Iamais il ne perdra le laurier perdurable
Du poinct de son honneur: tousiours comme croissant
Il ira son courage, & son mieux accroissant.
Iamais il ne sera vassal, ny des Syrenes,
Ny des noires Circés, pour-courant par les plaines
La face contre bas, foüir dans les seillons,
Et suyure ensorcelé les porceaux estalons.
Tousiours ses yeux flambeaux de l'essence diuine,
Altiers rechercheront leur parfaicte origine.
Tousiours son cœur sera attaché dans les cieux,
Au mespris des plaisirs des plus caduques lieux
De la terre mortelle. Il prendra pour sa source
La seule infinité, la raison pour son Ourse.
C'est en si belle glace, en vn tant beau miroir,
Où des yeux de l'esprit clairement tu peux voir
Les défauts de ta vie. En voyant tant d'exemples
Des plus braues Cesars dans les sacrez-saincts temples

De vertu, & d'honneur, tu conceuras comment
Il te faut moyenner vn vray aduancement.
Ce Liure te fournit le filet, & le cierge,
Le brassart, & cousteau de l'Ariadne vierge,
Qu'il te faut pour sortir hors les tours, & contours
Du Dedale d'horreur de ces mondains sejours.
Il te rendra d'autant releué sur le Diable,
Que le Soleil des iours est clair, & admirable
Sur les feux de la nuict. C'est en ce beau tableau,
Où tu verras le tout que la Cour a de beau.
C'est en ce parement, ou bien tapisserie,
Où tu verras le train d'vne Royale vie.
Tu ne forligneras hors les termes des loix,
Ayant deuant les yeux ces Traittez, où les Roys
Commandent aux vassaux, tout ainsi qu'à leurs freres,
Eux leur obeyssans tout ainsi qu'à leurs peres.
Que peux-tu souhaitter sous la voute des Cieux,
Que cet ouurage sainct ne fournisse à tes yeux?
Les vertus à l'enuy (à qui fait mieux) fidelles
Y iouënt leurs rolets. Ces belles sœurs iumelles,
La Foy, & Pieté, comme feux de la nuict,
Y tiennent le milieu: la Prudence y conduit,
Et tient tout au deuoir: l'huile de la Clemence
Y modere l'aigreur du fiel de la puissance:
Tout y marche par ordre, & tout y va suyuant
Le branle bien reglé du vouté Firmament.
Veux-tu en peu de mots, Lecteur, que ie te dise
Ce qui est de MELLIET, *auec toute franchise?*
MELLIET *est vn' auette, & son œuure est vn miel,*
Qui fournit ses douceurs à la terre, & au Ciel,
Aux hommes, & aux Dieux, aux Empereurs, & Princes,
Aux Roys, aux Magistrats, aux vassaux, aux Prouinces.
Approche-toy, Lecteur, de ce miel doucereux,
Et rends par sa douceur tous doucereux tes yeux:
Si tu es Prince, ou Roy, fais que ta vie égale
A l'aspect de ce miel ta Majesté Royale.
Et si tu es vassal, obeys à ton Roy:
C'est la fin, où tout tend ce Traitté plein de foy.

A MON

A MONSIEUR MELLIET,
Sieur de Mont-essuy.

SONNET.

TAcite ayant escrit son Histoire Romaine
D'vn stil si releué, si graue, & si nouueau,
Qu'oncques nul n'entreprit de s'en faire vn plus beau,
Qui n'ait veu par l'essay son esperance vaine.
L'Ammirat' neantmoins a faict voir par sa veine,
Qu'vn langage Toscan, comme frere iumeau
Du Latin plus poly, pouuoit d'vn pair niueau
Pretendre au plus haut poinct de l'eloquence humaine.
Mais qu'vn soldat François entrepriſt apres eux,
De faire ces Discours, si grands, si serieux,
Qu'ils ne sont moins, si plus ils ne sont admirables:
A grand' peine eust-on peu le croire sans le voir,
A peine l'eust-on veu, MELLIET, si ton sçauoir
Ne nous en eust fourny ces preuues veritables.

Antoine FAVRE, *premier Preſident de Sauoye.*

A MONSIEUR MELLIET,
Sur sa Traduction.

SONNET.

CEs Discours releuez, qui rendent admirable,
Non moins le bel esprit, que le nom de l'Autheur,
N'euſſent point eu (MELLIET) en France d'auditeur,
S'ils n'euſſent rencontré ta plume fauorable.
Meſlant heureuſement l'vtile au delectable,
Tu traictes le Toscan en courtois traducteur,
L'enrichiſſant du tien, si bien que le Lecteur
T'eſt preſque tout autant qu'à l'Autheur redeuable.
Quel malheur, ô François, qu'il vous falle auiourd'huy
Courir à l'eſtranger, pour apprendre chez luy
L'art de bien les soldats & les peuples conduire:
Vous, qui souliez fournir, & preſcrire autrefois,
Aux autres Nations d'exemples & des loix,
Pour gaigner les combats, & regir vn Empire?

G. BACHET, *Sieur de Vaulniſant, Preſident des Eſleus pour le Roy en Breſſe.*

A MONSIEVR MELLIET, Sieur de Mont-essuy, mon Compere,

SONNET.

QVand ie lis tes escrits, & entens ta parole,
Mon esprit est saisi d'vn grand estonnement:
Car nostre seul VILLARS a esté ton escole,
Où tu n'apprins iamais qu'à lire seulement.
Ceux qui ont voyagé de l'vn à l'autre Pole,
Pour deuenir sçauants, parlent plus doctement:
Ils ont veu Ciceron, Aristote, & Bartole,
Tu ne les leu iamais, & parle elegamment.
Si peu estudier, sçauoir si bien escrire;
Si peu estre sçauant, & sçauoir si bien dire,
Ah! c'est vn paradoxe estrange, & merueilleux.
Mais penetrer au fond des plus grandes affaires,
Sçauoir interpreter les plus secrets mysteres
Pour regir vn Estat, est plus miraculeux.

Cl. LOMBARD, BARGAROT, *Bressand.*

A MONSIEVR MELLIET, Sieur de Mont-essuy.

SONNET.

NY le pere du iour, ny le Dieu des allarmes,
Le Chef Gorgonean ne peurent enleuer,
Seule à ce point d'honneur Pallas peut arriuer,
Pallas Deesse aussi des lettres & des armes.
Ainsi la guerre seule auec tous ses vacarmes;
Ainsi la seule paix ne sçauroyent nous priuer
Des vicieux defauts, que l'on void s'esleuer,
Tant parmy les lettrez, que parmy les gend'armes.
MELLIET le cognoissant, son liure a faict sortir
(Legitime Pallas) qui nous vient aduertir,
Comm' on se doit conduire en guerre & en police:
Comme Pallas il sort du cerueau paternel,
Comme Pallas il est immuable, eternel,
Et la main de MELLIET, de Iupin faict l'office.

Clem. VVLLIARD, *Bressand.*

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Approbation des Docteurs.

NOus soussignez Docteurs en saincte Theologie de la Faculté de Paris, ayants veu & leu les Discours Politiques & Militaires, sur C. Corneille Tacite, composez premierement par Scipion Ammirato, & traduits d'Italien en François par Laurens Melliet, Sieur de Montessuy en Bresse; n'y auons rencontré aucune chose repugnante à la Foy Catholique: mais au contraire c'est vn œuure accompagné d'vn stile beau, élegant, & remply de doctes enseignemens pour toutes sortes de personnes principalement constituez és dignitez & charges publiques. Faict en nostre Conuent de Nostre Dame des Anges, dict l'Obseruance lez Lyon, ce 20. Octobre, 1617.

Fr. D. RICHARD, *Docteur de Paris, & Prouincial de S. Bonauenture.*

Fr. BERNARDIN MOLLIASSON, *Gardien du Conuent de l'Obseruance lez Lyon.*

PERMISSION.

APres auoir veu & leu le susdict Traicté, *Des Discours Politiques & Militaires*, faicts par ledict Sieur Melliet, Ie consents pour l'interest du Roy & du public, que ledict Traicté soit imprimé par Claude Morillon, auec deffences à tous autres Libraires & Imprimeurs, de l'imprimer de trois ans. A Lyon ce 25. Octobre 1617.

DV FRESNE.

Permission de Monsieur le Lieutenant General en la Seneschaussée, & Siege Presidial de Lyon.

IL est permis audict Morillon, d'imprimer le present Liure: auec deffences en tel cas requis. Faict ce 1. Feurier 1617.

SEVE, L. general.

UNIVERSIDAD DE MURCIA



LE SIEVR DE MONT-ESSVY, à ſon Liure.

VA, prens vn front de fer, & pour brauer l'enuie,
Garde-bien de rougir; va courageuſement,
N'apprehende plus rien : puis que la calomnie
Meſdit de la vertu, c'eſt ſigne qu'elle ment.

DISCOVRS POLITIQVES ET MILITAIRES

sur C. Corneille Tacite,

LIVRE PREMIER.

Qu'vn nouueau Prince ne doit mescontenter ses subjets se qualifiant de tiltres odieux, ny par des choses qui ont l'apparence plus odieuse & insuportable, que l'effect d'icelle.

DISCOVRS PREMIER.

Monarques qui marchez orgueilleux par le mõde, Qui, puissãs, cõmãdez sur la terre & sur l'õde, dix mille soldats Legionnaires, & quatre mille Auxiliaires, ne sont pas des anchres assez fortes pour bien arrester & retenir vne Royauté; son éminence est exposee à l'hazard, & au peril des tempestes ciuiles, des orages domestiques, des tourbillõs estrangers, & des foudres celestes.

Les Royaumes sont exposez aux hazards des perils & tempestes ciuiles.

Les Coronnes, les Diadesmes, les Sceptres, & les Souuerainetez, sont en butte aux traits de la fortune, soubsmises aux coups de l'enuie, à l'attaque des seditions populaires, & finalement subiettes à l'inconstante vicissitude, & au variable changement des choses passageres & perissables.

Les Puissances terrestres sont subjettes au variable changement des choses passageres.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Denys Tyran de Siracuſe, diſoit auoir attaché la tyrannie à la perſonne de ſon fils auec des chaines de diamants. C'eſtoyent dix mille ſoldats pour ſa garde: mais Plutarque vous dira, que ſon eſperance fut auſſi vaine cõme ſon opinion, & que ces liens-diamantins furent ſi freſles, debiles, & foibles, que Dion & Timoleon les briſerent fort aiſémẽt, & enuoyerent le Prince desherité viure ſans honneur à Corinthe.

Plutarque en la vie de Denis.

L'amour, la foy, & la bien-vueillance du peuple, ſont de forteresſes imprenables.

Il n'eſt point de fortereſſe ſi inacceſſible, point de citadelle ſi imprenable, point d'armee ſi puiſſante & inuincible, que la fidele amour, la foy & la bienvueillance du peuple enuers ſon Prince. C'eſt vn Axiome de la verité, affranchi de toute diſpute & controuerſe, ſous la faueur duquel ie conclus: Que les Princes deuroyent auoir vn ſoin extreme de s'acquerir & conſeruer l'affection & bonne volonté de leurs ſubjets, notamment ſi ce ſont Princes nouuellement eſtablis en vn Eſtat: Car ſi par vne voye contraire, ne ſe contentans pas de tenir ſubſtantiellement les peuples comme Eſclaues, ils leur font encores par apparences & demonſtrations ſentir, voir, cognoiſtre, & toucher la condition de l'eſclauitude: ils ne font autre effect, que ſe procurer la hayne, le courroux, & la mal-vueillance de leurs ſubjets, & mettre en perilleux hazard leur Eſtat & leur vie.

A fin de faire voir que ceſte propoſition n'eſt pas priuée d'exemples, ie l'accompaigneray de ceſtuy-cy: Tous les Senateurs Romains portans auec eux pluſieurs honorables Decrets, eſtoyent allé trouuer Ceſar deuant le Temple de Venus Genitrice: il les receut eſtant aſſis, & bien que quelques-vns fuſſent d'opinion qu'il auoit taſché de s'éleuer: mais qu'il auoit eſté retenu par Cornelius Balbus; ſi eſt-ce que les autres tiennent qu'il n'en fit du tout point de ſemblant, ains au contraire qu'il regarda C. Trebatius d'vn œil ſourcilleux, parce qu'il l'admoneſtoit de s'éleuer. Ceſte arrogante procedure le fit plus hayr qu'aucune autre choſe: car le peuple Romain voyant le peu d'accueil, & le peu d'eſtat qu'il fit des Senateurs, conçeut vn tel deſdain, que iamais auparauant il n'auoit eſté tant courrouſsé, quoy qu'il veiſt ſa liberté perdue, & tyranniquement aſſeruie: auſſi eſt-ce vne humeur infuſe en la nature humaine, de ſouffrir auec moins de pa

Suetone en la vie de Ceſar, chap. 77.

Le meſpris des Grãds, cauſe la haine.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

de patience le mespris, que le dommage. C'est la cause efficiente d'vne infinité de conspirations & d'attentats: mais personne ne s'en doit esmerueiller, ains mettre en consideration, Que les coups, les playes, & les blesseures, touchent le corps; Les brigandages, larcins, & bruslements concernent les biens, là où l'offence du mespris penetre dans l'ame, où l'honneur est colloqué, & s'est par nature constitué & estably son siege, & le throsne de sa demeure.

D'où resulte, que quand les Allemands furent deffaits, & mis en routte par Germanicus, ils ne receurent tant d'ennuy ny de douleur de la boucherie de leurs gens, ruine, & desconfiture de leur armee, comme de voir leurs armes amoncellees en façon d'vn trophee, & les noms des nations vaincues escrits au pied.

Les Allemans ne receurent tant d'ennuy de leur defaitte par Germanicus, que de voir leurs armes amoncellees en façon de trophee. *C. Tacite l. 2. des annales, chap. 4.*

Auguste tint en cecy vne maxime toute contraire à celle de Cesar: car sçachant bien que les Romains receuoyent plus de honte & de regret du nom de la seruitude, que de la seruitude mesme, ny de ses effets; & ne voulant sans quelque apparente vtilité se qualifier du tiltre de Roy (pour lors odieux à tous, & abhorré de tous) il print le nom de Prince, vsité en la Republique (la coustume estant de creer le Prince du Senat) & sous ceste aymable & doux pretexte, employé comme vne superficie de sucre sur vne amere medecine, il adoucit & modera l'aigreur & l'amertume que le peuple eust peu sentir en la frequente souuenance de sa liberté perdue & asseruie. Partant nostre Tacite dit: *Qui cuncta discordiis ciuilibus fessa nomine Principis sub Imperium accepit.* Auguste en qualité de Prince, vsurpa sous son Empire toutes choses ja rompues & ennuyees des guerres ciuiles, & ceux qui le loüoyent en sa mort, disoyent qu'il auoit ordonné & gouuerné la Republique, non sous le nom de Royaume ou de Dictature, ains sous le nom de Prince: imitant en cela les sages & prudents Politiques, qui durant la famine ne changent pas le prix du pain: mais seulement le poids d'iceluy, & par ceste ruse le peuple ne ressent pas si tost la cherté en la diminution du poids, qu'il feroit en l'augmentation du prix. De mesme fit-il en tous les autres tiltres de Consul, de Pere de la Patrie, de Puissance Tribunale, de grand Pontife, &

Tacite en l'exorde du 1. liure des annales.

Politique subtilité pour le temps de famine.

d'Empereur, adjouſtant pluſtoſt au vieil nom, nouuelle auctorité (comme Dion raconte) que s'eſſayant de troubler les eſprits, & eſmouuoir le peuple par des noms nouueaux, & des tiltres odieux & abhorrez. Tacite adjouſte en ce commencement de ſon œuure, que les noms des Magiſtrats n'eſtoyent point changez. Et parlant ailleurs de la puiſſance Tribunale pour Druſus, il dit: *Id ſummi faſtigij vocabulum Auguſtus reperit ne Regis, aut Dictatoris nomen adſumeret, ac tamen appellatione aliqua cætera Imperia præmineret.* Auguſte auoit inuété ce terme, qui denotoit ſouueraineté, pour mõſtrer par iceluy qu'il eſtoit par deſſus tous autres Magiſtrats, ſans toutesfois prendre le nom de Roy, ou de Dictateur.

Tacite chap. 12. du 3. l. des annales.

Les Romains eſtoyẽt jaloux des tiltres donnez par autres que par eux.

Le peuple Romain a eſté de toute ancienneté fort jaloux des tiltres donnez par autres que par luy, ou par ſon auctorité; nous en auons vn remarquable exemple en L. Martius, qui de ſon propre mouuement s'eſtant qualifié Propreteur aux lettres qu'il eſcriuit à la Republique, ſans auoir receu la charge de commander, ny par le mandement du peuple, ny par l'auctorité des Peres, quoy que depuis la mort des deux Scipions il euſt fait en Eſpagne des choſes qui furent eſtimées du Senat grandes & magnifiques; ſi eſt-ce qu'il y eut peu de Senateurs qui n'euſſent en horreur ce tiltre vſurpé licentieuſement, & ſans leur decret; iugeans choſe de mauuais exemple, que les Capitaines fuſſent eſleus & creez par les exercites: & quoy que les mouuemens des guerres, & les perilleuſes affaires de ce temps-là fiſſent reſoudre le Senat, de remettre comme par force la deciſion de ce faict à vn temps plus opportun, ſi ne voulut-on en façon quelconque luy donner le nom de Propreteur en la reſponſe qui luy fut faicte. D'où s'apprend auec combien plus de magnanimité & grandeur de courage Scipion l'Africain procedà en la meſme Eſpagne, lors qu'eſtãt appellé Roy par les Eſpagnols, il reſpondit, que le plus grand tiltre qu'il euſt, eſtoit General d'armée (c'eſt à dire Empereur, comme ſes ſoldats l'appelloyent) que le nom de Roy eſtoit odieux & inſupportable à Rome, encores qu'il fuſt honnorable & majeſtueux par tout ailleurs; que quant à ſa perſonne il auoit bien l'ame Royalle; & que s'ils eſtimoyent ce tiltre le plus grand qui peuſt eſtre donné

Tite Liue l. 6. decade 3.

Scipiõ l'Africain eſtãt en Eſpagne, ne voulut prendre le tiltre de Roy, & pourquoy.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

donné à vn homme, ils auoyent liberté de le reputer & iuger tel: mais qu'ils s'abstinssent de l'appeller par ce nom là.

T. Liue, l. 7. Decade 3.

Iustin loue grandement les successeurs d'Alexandre le Grand, de n'auoir oncques voulu prendre le tiltre de Roy, tandis qu'il eut vn legitime heritier; & paraduenture iamais Cassander, Lisymacus, ny Seleucus, ne se seroyent qualifiez du nom de Roy, si Antigonus n'eust le premier ouuert la porte à ceste ambition: ioinct que qui lira attentiuement Plutarque, apprendra qu'Antigonus n'auroit encores mis la main à ceste vanité, si cest impudent flateur Aristodemus ne l'eust appellé Roy, apres la victoire que son fils Demetrius gaigna sur Ptolomeus.

Les successeurs d'Alexandre ont refusé le tiltre de Roy, y ayant vn legitime heritier.

Antigonus vsurpa le premier la Royauté.

Plutarque en la vie de Demetrius.

Le Pape Gregoire le Grand fit vne chose digne de luy, & qui ne conuient pas mal à nostre propos, en ce que voulant rabatre l'orgueil de Iean Patriarche de Constantinople, qui depuis le Concile tenu en sa cité, aux derniers ans de Pelage, se qualifia du nom d'Eueſque vniuersel (tiltre qui n'appartient qu'au Pontife Romain) apres l'auoir grandement reprins, qu'en vn temps de trouble & d'infelicité pour la Chrestienté, les Prestres, qui deuoyent estre prosternez en terre, & enuelopez dans la cendre, pour plaindre les miseres du siecle, fussent bandez à desirer des tiltres nouueaux, superbes & ambitieux: au contraire d'iceux, commença à se qualifier *Seruiteur des Seruiteurs de Dieu*. Tiltre qui estant deuenu glorieux en son humilité, n'a iamais esté refusé de pas vn de ses successeurs.

Le Pape Gregoire le Grand, fut le premier qui print le tiltre de *Seruiteur des Seruiteurs de Dieu*, & pourquoy.

Ceste maxime est digne d'estre biẽ obseruee, que la pluspart des hommes, se repaissans aussi tost des choses qui n'ont que l'apparence, que de celles qui sont en effect: il est bon, voire necessaire, en la reformation d'vn Estat, de retenir pour le moins l'ombre des coustumes anciennes, & de la precedente & vieille police, outre ce que les Princes doiuent estre bons, tant pour le profit, vtilité & conseruation de leurs subiects, que pour l'interest de leur propre personne, & de leurs Estats. Que si neantmoins par quelque necessité, ou importante cause, ils ne peuuent donner à leur peuple actuellement l'entiere satisfactiõ qu'il conuiendroit; au moins ils se doiuent essayer & s'efforcer de n'aigrir & ir-

riter leur mescontentement par des apparences fascheuses & odieuses, vsurpant des noms, des qualitez, & des tiltres orgueilleux & vains, & qui sont hays & en horreur en la chose publique : car il leur doit suffire ; Qu'ils peuuent faire.

Eurip. en l'Ypolite. La courtoisie quels fruicts elle apporte.

Euripide dit, que la Courtoisie fait vn profit inestimable, vn gain sans peine, produit vn benefice sans fatigue, & vn grand fruict sans trauail ; & ne puis imaginer quelle malediction & peruerse nature il y a en certains personnages, non seulement Princes : mais beaucoup inferieurs, & constituez en moindre dignité, lesquels se pouuãs faire aimer par douceur & courtoisie, qui ne leur couste rien, se font hayr par discourtoisie, par brauade, par rigueur, & autres violens & vicieux deportemens, en l'occurrence desquels ils perdent bien souuent l'Estat, & la vie.

ANNOTATION.

Prerogatiues qu'ont les Roys de France, plus que tous les autres Roys.

IL n'appartient qu'aux Roys de France, d'Espagne, d'Angleterre, & à quelques autres des Germanies, de porter le tiltre de Roy, qui l'ont touſiours porté par succession, & par droict d'heredité. Et de tous les Roys de l'Europe, le Roy de France est le premier en dignité & preeminence, & ne recognoist aucune superiorité que celle de Dieu, de qui il tient ses Sceptres, & de son espee : aussi Dieu a doüé nos Roys de guerir par leurs attouchemens, les malades des escroüelles : miracle particulier concedé aux Roys de France, par le mystere de la saincte Ampoulle, descendue du Ciel pour le sacre du Roy Clouis. A Rome son Ambassadeur tient la droicte, lors que sa Saincteté preste audience aux Ambassadeurs ; & en ladite Cour de Rome quand l'on parle du Roy seulement, sans nommer de quel lieu, cela s'entend du Roy de France.

Qu'vn

Qu'vn sage Prince doit estre soingneux d'auoir vn successeur certain, disposé & preparé de longue main au faict de sa succession.

Discours Deuxiesme.

TOVT ainsi que c'est le deuoir d'vn homme sage, de gouuerner auec prudence les choses presentes, c'est aussi l'office d'vn plus sage de preuoir les futures; & les ayant preueuës, les establir, & donner tel ordre & mesure, qu'elles se puissent maintenir par vn bien long espace de temps, mesmes apres la briefue course de ceste vie.

L'homme sage doit gouuerner les choses presentes auec prudence; & l'office d'vn plus sage, c'est de preuoir les futures.

L'on void à ce propos l'œuure miraculeux de nostre Dieu, en l'ordre & disposition par luy establis au iour, qui perseuere sans discontinuation, en la mesme regle, mouuement & mesure qui luy ont esté prescrits dés sa premiere origine: mais d'autant que nous ne sommes pas immortels en ce monde, nostre proposition ne se peut conduire à son effect, sans auoir vn successeur auquel l'on puisse commettre & recommander le vigilant soucy, & la soigneuse solicitude des choses que l'on veut faire durer.

Auguste nous a tracé le chemin qu'il faut tenir, nous laissant par la plume de Tacite vn clair tesmoignage du soin, & de l'obstinee volonté qu'il auoit pour l'establissement d'vn successeur certain à son Empire; en ce que la nature ne luy ayant permis d'auoir des enfans masles, la fortune combatant son admirable prouidence, luy ayant osté premieremẽt Marcus Marcellus, & puis Caïus & Lucius, enfans d'Agrippa ses neueux: pour remedier à ces accidents, il appella finalement Tibere à sa succession; & combien qu'il eust vn fils assez grandelet en sa maison, neantmoins il luy fit adopter Germanicus, *Quo pluribus monumentis insisteret*, à fin que par plus de monuments sa posterité fust confirmee. Il dit ailleurs: *Ne successor in incerto foret*, pour euiter que son successeur ne fust quelque incogneu. Et à la verité la prouidence d'Auguste fut telle, qu'encores que son sang manquast & prinst

Auguste fut soigneux d'élire son successeur auant que mourir.

Tacite liu. 1. des annales, chap. 1.

Tacite liu. 3. des annales, chap. 12.

prinst fin apres quatre Empereurs, si est-ce que l'ordre par luy estably se conserua inuiolable par plusieurs siecles, & par plusieurs Empereurs; & iusques à nostre temps il s'en void des marques bien certaines: chose digne de grãde merueille & esbahissement, si l'on la considere de pres.

Les Empereurs Tibere & Adrian firent comme Auguste. *Tacite liu. 6 des annales, chap. 6.*

Ceste maxime fut aussi cause que Tibere ne transfera point l'Empire hors de sa maison, *Sin extra domũ successor quæreretur, ne memoria Augusti, ne nomen Cæsarum in ludibria verterent metuebat*, craignant s'il cherchoit vn successeur hors d'icelle, que le nom des Cesars, & la memoire d'Auguste fussent tournez en risee & mocquerie. L'Empereur Adrian eut la mesme intention, car n'ayant aucun fils, il adopta Antonin; & voyant Antonin sans enfans masles, il luy commanda d'eslire, non seulement vn, mais deux successeurs; & rapporte Dion, qui a escrit sa vie, qu'Adrian vouloit que ceux qui deuoiẽt estre Empereurs apres sa mort, fussent cogneus de longue main. Ceux au contraire qui n'ont ainsi pourueu, ont eu bien souuent pour successeurs des personnages qu'ils hayssoyent, & qu'ils eussent moins desiré; & ont laissé leurs Estats trauaillez de plusieurs miseres, & long temps oppressez de guerres ciuiles, & calamitez publiques. En voicy vn exemple.

Philippe Marie, Viscomte, Duc de Milan, pouuoit fonder & establir sa succession en la personne de François Sforce son gendre: il luy en auoit fait souuentesfois conceuoir l'esperance indubitable, parce qu'il n'auoit aucun enfant masle: mais au lieu d'y proceder franchement, & de bonne heure, ains dilayant, temporisant, & n'auançant rien par effect, il ne fit autre chose qu'auec la ruïne de ses subjects, differer, esloigner, mais non empescher la succession des Sforces.

Iane Royne de Naples, pour n'auoir disposé de son Royaume auant sa mort, il tõba entre les mains d'vn, auquel elle n'auoit volonté.

Nous pouuons former semblable argument en Iane deuxiesme Royne de Naples, qui se voyant molestee par Louys d'Anjou, adopta pour fils Alphonse Roy d'Arragon: puis ayant esté deffaite, & mise en route auec luy, elle reprint en grace ledit Louys: mais Louys estant venu à mourir auãt Iane, & elle ne sçachant, ou ne pouuant (à l'occasion du grand Seneschal qui la gouuernoit) prendre aucune prõpte

& cer

& certaine resolution ; elle dilaya tant, que la mort la surprint à vne heure, que n'ayant encores declaré qu'elle eust nommé pour son heritier & successeur René d'Anjou, frere de Louys, elle laissa vne cruelle guerre en son Royaume, & eut en fin pour successeur celuy que moins elle desiroit, & pour lequel elle auoit moins de volonté.

Alexandre le Grand, pour n'auoir disposé d'vn successeur, laissa ses peuples desolez & miserables.

Mais qui est celuy qui a acquis plus de gloire dans l'vniuers, qui a mis à fin des proüesses plus grandes, plus miraculeuses, & dignes d'eternelle memoire qu'Alexãdre le Grãd: lequel ayant vaincu & surmonté la grandeur Persienne, & couru tout l'Orient, remplit la Macedone de trophees innumerables : neantmoins pour n'auoir eu le temps, ou pour n'auoir sceu de bonne heure establir vn noble Empire en la personne de son fils, ou du moins le conseruer en vn seul subjet, il laissa les peuples par luy vaincus, sousmis fort long temps à des deplorables malheurs, par la cruauté des guerres qui suyuirent sa mort.

Donc comme c'est vn signe manifeste d'vn homme docte, d'enseigner les autres, & rendre des disciples sçauans, & non inferieurs au maistre : aussi en vn Prince excellent, c'est vn argument de sageſſe, de valeur, & de generosité, de sçauoir conquerir & cõseruer, mais aussi de pouruoir qu'vn successeur se puisse bien maintenir aux choses conquises. Partant vn Prince prudent doit auoir grand soin d'auoir des enfans masles, ou au moins des neueux, ou autres de son sang : ce que ne pouuant faire, il doit nommer de bõne heure, & establir son successeur, & nommer (au cas qu'il manquast) ses second & troisiesme heritiers.

Vn Prince prudent doit auoir soin d'vn successeur.

Sur quoy le Pape Clement septiesme merite vne grande loüange, en ce qu'ayant estably l'Estat de Florence en la personne du Duc Alexandre, & qu'il eut fait espouser à ce ieune Prince la fille de l'Empereur Charles V. duquel par raison naturelle, l'on deuoit esperer des enfans ; & qu'outre cela le Cardinal Ypolite fust encor viuant, si voulut-il d'abondant, que toute la maison de Medicis fust appellee de main en main graduellement, & par raison de primogeniture à l'esperance de la succession.

D'vn mesme rang ie diray, que le Grand Duc Cosme de

Cosme de Medicis pourquoy il fonda l'ordre & la Religion de S. Estienne.

Medicis, Prince tres-prudent entre tous ceux de son âge, proceda sagement fondant l'ordre & la Religion des Chevaliers de S. Estienne, en ce qu'il ordonna, que la grade & dignité de grand Maistre de l'Ordre, appartiendroit aux futurs Ducs de Florence (maintenant grands Ducs de Toscane par augmentation de tiltres) sans nommmer, ny faire distinction du sang, ny de la famille, preuoyant iudicieusemẽt qu'en toute sorte il seroit mieux que les Ducs fussent Grãds Maistres, que toute autre personne priuee.

Si iamais fut aucun siecle, auquel ce discours aye esté digne d'estre mis en consideration, c'est à present que nous voyons plusieurs Princes qui n'ont aucũ successeur certain, d'où s'ensuit que leurs Estats sont transferez en autre famille, ou sont diuisez & partagez, & deuiennent plus foibles; ou estans en conteste & dispute, se rempliſſent de meurtres, assassinats, & guerres ciuiles; ioinct que ce n'est pas vne mauuaise pensee, de procurer par effect, qu'vne heredité ne passe en vne maison estrangere; c'est pourquoy les Iuifs n'espousoyent iamais femme hors de leur Tribu.

Aux Nombres chap. dernier.

Changement d'Estat ne peut estre sans effusion de sang.

O que c'est bien rarement qu'vn Estat soit transferé, ou le gouuernement changé, sans grande effusion de sang, & sans longues entresuittes de notables ruines! Si bien que qui desirera de les fuyr & éuiter, doit instituer de bonne heure vn legitime successeur; ainsi faisant il establira la gloire de sa maison, leuera à plusieurs le dessein de choses nouuelles, *sic cohiberi prauas aliorum spes rebatur*, dit Tacite, parlant d'Auguste sur ce propos, laissera à ses subjets la paix & le repos, à son heritier & successeur vne hoirie pacifique & plaisante, & à soy-mesme vne loüange honnorable, digne, meritoire, & immortelle.

Tacite liure 3. des annales chap. 12.

Qu'il

Qu'il faut preferer le bien public aux inimitiez priuees, & à la propre reputation.

Discovrs Troisiesme.

Themistocles & Aristides sont infiniment loüez, de ce qu'estans enuoyez ensemble à quelque expedition pour la Republique d'Athenes, ils se despoüilloyent de leurs rancunes & animositez, deposoyent & quittoyent leurs brigues & partialitez aux confins de l'Attique, sauf de les reprendre à leur retour, en tant que de besoin. Vne semblable chose est entendue par Tacite, quand il dit: *Quanquam fas sit priuata odia publicis vtilitatibus remittere*: Que pour vne publique vtilité, il faut oublier vne haine particuliere.

Themistocles & Aristides, loüez pour auoir laissé leurs querelles particulieres, pour aller en Athenes pour leur Repub. *Plutarque aux Politiques.*

Tacite liu. 1. des annales. chap. 3. Que pour vne vtilité publique, il faut oublier vne haine particuliere.

L'on recogneut vn memorable exemple de cecy, comme de plusieurs autres excellentes vertus en Q. Fabius Maximus; le faict est tel: Les affaires de Rome estoient reduits en tel estat, qu'il falloit necessairement auoir recours à la Dictature. Or tenoit-on pour asseuré, que Papirius Cursor seroit Dictateur, parce qu'il estoit preferé à tout autre Capitaine de ce temps là pour le faict de la guerre: mais la nomination du Dictateur appartenoit aux Consuls. C. Martius Rutilius, l'vn d'iceux, estoit bien auant engagé à la guerre aux pays des Samnites: l'autre, qui estoit ledit Fabius, estoit ennemi dudit Papirius; tellement que l'on estimoit que ceste haine priuee, & mal-vueillãce particuliere, empescheroit le bien public: neãtmoins le Senat fut d'aduis qu'on enuoyast des Ambassadeurs à Fabius hommes consulaires, à fin d'auoir plus d'auctorité & de credit, pour le prier de mettre en oubly sa querelle particuliere pour l'amour de la patrie, *vt memoriam simulatam patriæ remitteret*. Les Ambassadeurs venus vers le Consul, luy baillerent entre les mains l'arrest du Senat, adioustans plusieurs propos concernans leur commission. Le Consul baissant la veuë en terre, se retira sans dire mot, & sans leur faire sçauoir quel party il prẽdroit. Puis apres durant la nuict, comme la coustume estoit,

il nomma pour Dictateur Lucius Papirius Cursor. Les Ambassadeurs le remercierent de ce faict, & de ce qu'il auoit ainsi vertueusement surmonté son courage: mais il ne leur fit aucune mention de soy: il ne leur dit pas vn seul mot, ains les renuoya sans response, & sans permettre qu'ils r'entrassent dans sa maison, *vt apparêret insignem dolorem ingenti comprimi animo*: de sorte qu'il apparoissoit bien, que par vne grande vertu il couuroit vn extreme mescontentement. Ce que considerant, ie m'émerueille que les Chrestiens treuuent si estrange de pardonner à leurs ennemis (pour l'amour de IESVS CHRIST nostre Dieu & Sauueur) les injures receuës, puis que les Romains, qui estoient Gentils, les remettoient aux leurs pour l'amour de la patrie.

T. Liue, liu. 9. decade 1.

Les Romains, quoy que Gentils, oublioiét les injures pour l'amour de leur patrie; & les Chrestiens pour se venger se ruinent l'vn l'autre.

Mais à fin que cela ne soit iugé le seul exemple, i'en produiray vn autre grand & admirable en la personne de T. Sépronius Gracchus, qui estât ennemy de Scipion l'Afriquain, & par consequent de son frere Lucius, & estant Tribun du peuple en la cause que Lucius plaidoit à Rome pour son frere refugié à Linterne, & accusé du crime de peculat; comme l'on attendoit vne seuere sentence de Gracchus, il sententia au contraire, & iugea en faueur des Scipions, iurant & protestant auec tout cela (ce qui fait pour nous) qu'il auroit touſiours auec les Scipions les mesmes inimitiez qu'auparauant, & ne faisoit rien pour chercher leur bonne grace. Seruilius dit, qu'il faisoit plus d'estat de la Republique, que de l'amitié & bien-vueillance de ses collegues.

T. Liue, liu. 8. decade 4.

Il y auoit pareillement haine mortelle entre Claudius Neron, & Liuius Salinator, neantmoins l'auctorité du Senat modera leur animosité, & fit que s'estans depoüillez de leur inimitié particuliere, ils gouuernerent la Republique d'vn commun consentement & conseil. Mais il seroit bon de voir en l'oraison des prouinces Consulaires, ce que Ciceron dit de ceux qui pour le respect de la Republique se sont reconciliez ensemble, & d'ennemis se sont faits amis. Par ainsi vn bon citoyen doit constamment oublier ses injures, & offenses priuees en faueur de sa patrie. Que si nous le faisons pour la patrie, quand nous viuons sous vn gouuernement populaire, ou Aristocratique; aussi deuons-nous

Claudius Neron, & Liuius Salinator, s'estans despoüillez de leurs inimitiez particulieres gouuernerẽt la Repub. d'vn commun consentement.

T. Liue, liu. 7. decade 3.

faire

faire le mesme quand nous sommes sous vn Estat Royal, & ne pas oublier seulement les querelles priuées, mais exposer franchement les choses plus pretieuses, le bien, la vie, & la reputation, pour le seruice de celuy que nous tenons & recognoissons pour Chef, au repos & felicité duquel sont conjoints la paix de l'Estat, l'abondance des choses necessaires à la vie humaine, le soulagement du peuple, & la conseruation de la patrie.

L'on doit exposer la vie, les biens & la reputation pour le seruice de son Roy.

Zopire en cecy sert de guide aux hommes qui ont de l'honneur; il alloit discourant en son esprit du moyen de rendre vn signalé seruice à son Roy, touchant le desir infiny qu'il auoit de prendre Babylone. En fin apres auoir passé & repassé par son imagination mille & mille desseins diuers & contraires, il se resolut à vn acte qui n'a aucun exemple precedent, ny imitation subsequente: il se couppa le nez & les oreilles: il decoupa tout son visage, & le couurit tout de playes & de blesseures, puis se presenta aux portes de Babylone. Les Babyloniens creurent fort facilement que telle barbare cruauté auoit esté commise par le Roy, & que l'offence estoit si atroce, que Zopire (homme de courage & d'entendement) ne l'oublieroit iamais: de sorte qu'ils luy mirent entre les mains toute l'auctorité & commandement sur leurs gens de guerre: mais peu apres Zopire voyant le pouuoir & l'occasion fauorable à son intention, il liura Babylone à son Roy.

Plut. és dits notables des Capitaines.

Zopire, pour rendre vn signalé seruice à son Roy, se coupa le nez & les oreilles.

Herodote en la fin du 3. liure.

Il y a plusieurs hommes qui cuidẽt estre grands personnages, lesquels blasment Pierre Capon d'auoir rompu & mis en pieces les articles de la capitulation que le Roy Charles huictiesme vouloit resolument faire passer aux Florentins: mais ils ne prennent pas garde, que quand ceste bouttée & audacieuse entreprise auroit esté la plus folle temerité du monde, ce fut au contraire vne sagesse tres-proffitable à la ville de Florence. Bien est-il vray (pour employer ceste matiere en fait semblable) que ce n'est pas chose tant aysée que l'on croid, de preferer le bien public à sa vie & propre reputation: puis que Paul Emile concedant ceste loüange à Fabius Maximus, dit, Qu'il n'appartient pas à tous, comme voulant quasi excuser soy-mesme, & dire, que l'on ne s'ef-

Guichardin. l. 1. en l'année 1494. & l. de Serres sur Charles 8.

merueilllast point si telle loüange ne se trouuoit en luy. *Neque enim omnes, tam firmi & constantis animi contra aduersum rumorem esse possunt, quàm Fabius fuit, qui suum Imperium minui per vanitatem populi maluit, quàm secunda fama malè rem gerere.* Tous ne peuuent pas auoir vn cœur vertueux & constant contre les bruits populaires, comme auoit Fabius, qui ayma mieux que son auctorité fust amoindrie par la cajollerie du peuple, que de mal gouuerner les affaires publiques, conseruant sa renommée en son entier.

Fabius Maximus ayma mieux que sõ auctorité fust amoindrie, que de mal gouuerner la chose publique.

Tite Liue. l. 4. decade 3.

Ie n'estime pas que ceste vertu soit guieres commune, veu que c'est mettre en peril, & hazarder sa reputation pour vn bien qui ne doit venir qu'apres, & lequel estant incertain & douteux, comme sont toutes les choses humaines, il semble que l'on laisse & abandonne le bien present & tout asseuré, pour esperer & attendre vn bien futur, incertain & mal asseuré. Ce fut la cause pourquoy Pompée disoit (pendant la guerre qu'il eut auec Cesar) Que la reputation & l'auctorité croissoit à ceux à qui l'on enuoyoit des Ambassadeurs, & que celuy qui les enuoyoit, tesmoignoit qu'il craignoit & auoit peur: mais Cesar ne fit pas grand estat de ceste opinion, ains dit ouuertemẽt, que c'estoit vne conception d'vn esprit leger, que quant à luy, tout ainsi qu'auparauant il auoit esté superieur par les effets, aussi le vouloit-il estre par Iustice & equité. Ceux-là donc (selon mon iugement) sont vaillants hommes, qui faisans tout à bonne fin (bien que les commencements & principes de leurs entreprises semblent viser au contraire) contents & satisfaits de leur saincte intention, & bonne conscience, brauent, & mespriſent d'vn courage constant & magnanime l'infamie, qui occupe tout l'interuale du temps, qui passe dés le commencement de l'œuure, iusques à la perfection & paracheuement d'icelle. C'est vne proposition qui me semble de toutes parts, & en toutes choses, vraye & vniuerselle, Qu'il n'y a aucune chose qui nuise plus indistinctement à tous les hõmes d'Estat, que la crainte de ceste infamie. C'est elle qui ruina Octauian Fregose, quãd pour éuiter d'estre reputé Tyran, il ruina la forteresse qu'il pouuoit garder, & par le moyen d'icelle, preseruer sa patrie de la fureur de l'ennemy: mais ceste seruile crainte ne produit

Cesar, l. 1. de la guerre ciuile.

Il n'y a chose qui nuise plus aux hommes d'Estat, que la crainte de l'infamie.

duit autre effect, que ruiner luy mesme, qui vid saccager son païs, & fut contraint de ceder la place, & la domination à vn personnage grandement son inferieur en vertu & en prud'hommie. Aucun autre malheur ne ruina Pierre Soderin que ceste crainte, d'autant que passionnément amoureux de l'opinion que les hommes auoyent de sa bonté, il ne peut auec grandeur de courage, souffrir & endurer pour vn temps le deshonneur d'vne opinion contraire, pour sauuer soy-mesme, & la liberté de sa Patrie.

Mais retournons à Fabius Maximus, Tite Liue non content de l'auoir faict grandement estimer par l'harangue de Paul Emille, le faict loüer ailleurs par la bouche de tout le peuple. Il dit, qu'ayant esté creé Consul pour la quatriesme fois, il ne se rendit aucunement suspect d'ambition; au contraire, tous loüoyent plustost sa grandeur de courage, en ce que la Republique ayant besoin d'vn grand Chef de guerre, & se sçachant à la verité estre excellent Capitaine, *Minoris inuidiam suam (si qua ex re pariretur) quàm vtilitatem Reipub. feciſſet*, il auoit faict moins d'estat de l'enuie, & de la mal-vueillance qu'il encourroit (si d'auenture il luy en suruenoit aucune) que du bien & de la conseruation de la Republique. *T. Liue l. 4. decade 3.*

Mais plus grande chose fut celle-là que fit & dit L. Lentulus aux fourches Caudines, persuadãt les soldats Romains de se rendre aux Samnites. Ceste capitulation, dit-il, est poltronne, lasche, ignominieuse, digne d'vne perpetuelle infamie & deshõneur: toutesfois la charité de la patrie est telle, & l'affection que nous luy deuons, nous doit tellement commander, que nous la deuons conseruer aux despens de nostre honneur, aussi bien que de nostre vie, puis que la necessité le requiert. *T. Liue l. 9 decade 1.*

Tandis que le jeune Denys ayma Platon, Platon eut fort chere son amitié: mais cõme il cogneut que tout ainsi qu'vn amant importun il estoit furieusement jaloux de ses affaires, il print cela comme vne extreme disgrace, sçachant bien que de semblables impetuositez & furies d'amour, ne peut naistre chose qui vaille.

Ie conclus donc, que tout homme de bien doit aymer la bonne renommée, puis que le Sage dit prudemment, qu'elle *Prouerbes 22.*

vaut mieux que beaucoup de richesses: neãtmoins ne soyons pas si transportez du desir d'icelle, & n'en perdons pas tellement le sens, qu'en cas de necessité nous ne puissions d'vn courage fort & constant supporter la perte d'icelle pour vn temps. Vn Capitaine ne peut faire vne plus lourde faute, que combattre hors de saison, & perdre la bataille, pour crainte d'estre reputé coüard & lasche: au contraire, il doit souffrir auec patience les reproches & les injures qui luy sont faits pour ce respect, & faire semblant d'auoir peur, pour attirer l'ennemy dans son filé. Ceste patiẽce (principale partie d'vne vertueuse constance) se cogneut en Cesar, duquel Irtius, ou Oppius dit: *Sapientem se timidúmque hostium opinioni præbebat:* & quelques lignes plus bas, il adjouste: Qu'il auoit deliberé de souffrir & endurer la vaine gloire, & l'orgueil des ennemis, & qu'en la guerre d'Afrique, qu'il eut auec Scipion, il se vid grandement mesprisé de l'ennemy, parce que le secours de ses vieux soldats n'arriuoit point: mais l'alegresse & la ioye de Scipion durerent bien peu, car Cesar raporta peu de iours apres vne glorieuse victoire.

Vn Capitaine ne peut faire vne plus lourde faute, que de combattre hors de saison.

Cesar en la guerre d'Afrique.

Qu'il faut quelquesfois faire semblant de ne pas voir ny cognoistre beaucoup de choses.

DISCOVRS QVATRIESME.

DEVRS la mort d'Auguste, Tybere fit souuentesfois semblant de vouloir auoir vn compagnon, pour luy ayder à supporter le pesãt faix de l'Empire Romain, & ne le faisoit à autre fin, que pour descouurir la secrette volonté & certaine intention des Senateurs, à fin qu'apres s'estre ouuertement declarez, il peust prendre tel party qu'il iugeroit luy estre auantageux.

Les Senateurs d'autre costé, ausquels la ruze, l'astuce, & la malice de Tibere n'estoyent pas incognues, *quibus vnus metus si intelligere viderentur*, n'auoyent point de plus grãde frayeur, que de faire croire à Tibere qu'ils eussent cognoissance de ses artifices: De sorte qu'ils le supplioyent auec pleurs & larmes de n'abandonner le gouuernement de l'Empire, & l'administra-

Tacite l. 1. des annales, chap. 4.

miniſtration de la choſe publique: ainſi de part & d'autre il y auoit de la diſſimulation.

Agripina ayant recogneu que Neron ſon fils l'auoit voulu faire perdre en mer, & que miraculeuſement elle auoit eſchapé le naufrage, ne ſçeut aucun meilleur remede (puis que le coup n'auoit pas reüſſi) que faire ſemblant de n'auoir pas deſcouuert la trahiſon: *Solum inſidiarum remedium eſſe ſi non intelligerentur.* Sage diſſimulation d'Agripina, mere de Neron. *Tacite l. 14. des annales, chap. 2.*

Corbulon practiqua la meſme ſcience auec Tiridates, non pas par crainte, mais par prudence; & Archelaus Roy de Capadoce par neceſſité, comme auſſi fit Germanicus par obeyſſance: car s'eſtant prins garde que Tibere le rappelloit au Conſulat à Rome, pour diminuer la gloire qu'il acqueroit en Allemaigne, il obeyt franchement au commandement du Prince. Ainſi fit auſſi Demetrius fils de Philippes Roy de Macedone, qui ſçachant bien pourquoy ſon pere ne le menoit pas auec luy ſur le mont Hemus, ſans faire ſemblant d'auoir rien deſcouuert, obeyt promptement au commandement qui luy fut fait de ſe retirer. *Tacite l. 13. des annales, chap. 8.* *Tacite l. 2. des annales, chap. 8.* *Là meſme, chap. 6.* *T. Liue l. 10. de la 4. decade.*

Ceſar en la perſonne de Curion, loüe grandement le diſſimuler, par le moyen duquel l'on oſte à l'ennemy la cognoiſſance des diſcordes & ſeditions de l'armée, qui luy pourroyent accroiſtre le courage, & luy bailler moyen d'entreprendre. Et Saul entendant que les enfans de Belial le meſpriſoyent, ne luy apportoyent point de dons, & diſoyent: *Ceſtuy-cy nous pourra-il ſauuer?* Il fit ſemblant de n'en rien ouyr. *Ceſar l. 1. de la guerre ciuile.* *1. Rois, 10.*

Mais pourquoy parle-ie des grands Capitaines, des affaires ſerieuſes, & des maximes militaires, ſi Liuia femme d'Auguſte, ceſte illuſtre & ſage Princeſſe, fournit d'vn exemple ſi fauorable à ma propoſition? On luy demandoit par quel moyen elle auoit ſi abſolument gaigné le courage de ſon Eſpoux, & en quelle maniere elle l'auoit ſi entierement rendu ſien. Elle reſpondit (apres quelques autres raiſons) qu'elle s'eſtoit procurée ce bien, n'allant point eſpiant les affaires de ſon mary, & diſſimulant la cognoiſſance qu'elle en auoit; & ne faiſant ſemblant de voir ſes practiques amoureuſes. Diſcrette diſſimulatiõ de Liuia, feme d'Auguſte.

Veritablement Tacite nous donne icy vn excellent precepte, & qui peut vtilement ſeruir en beaucoup d'occurren-

ces : mais comme il est plus difficile d'interpreter vne chose au contraire de ce qu'elle est, que de faire semblant de ne la voir pas ; aussi l'vtilité qui s'en recueille est beaucoup plus grande, veu qu'ainsi faisant l'on n'éuite pas simplement le dommage que l'on a preueu : mais faisant semblant de iuger en sens contraire, l'on peut obtenir l'effect de son dessein. Ce que Tite Liue nous enseigne par M. Claudius Marcellus Preteur Romain, qui ayant sçeu que Bantius Cheualier de Nole, homme valeureux & braue, taschoit à se reuolter, & ranger au party d'Annibal, & estant necessaire de le retenir par punition, ou le gagner par bienfait, print vne voye douce & moderée : car l'ayant appellé à soy, sans faire cognoistre que sa secrette perfidie fust descouuerte, luy declara l'enuie que les autres soldats de Nole luy portoyent à cause de sa vertu ; que sa vaillance n'estoit cogneuë de personne, comme des Capitaines & soldats Romains, qui sçauoyent tous qu'en la routte de Cannes il n'auoit cessé de combattre, iusques à ce qu'il ne luy resta plus de sang dans les veines. Et en suitte de ce, luy ayant faict plusieurs promesses d'honneur, & de recompence, & commandé aux licteurs de luy permettre l'entrée de sa chambre, toutesfois & quantes qu'il y voudroit venir, il amollit tellement le courage felon de ce ieune homme, que la faction d'aucun autre soldat allié du peuple Romain ne fut plus fidelle à la Republique, que celle de Bantius : Et est vray-semblable que les affaires de Flandres ne seroyent reduittes en l'estat où elles sont, si le Comte d'Aiguemont fust tombé entre les mains d'vn Capitaine semblable à C. Marcellus.

Quand vn braue Capitaine veut changer de parti, pour l'en diuertir, il le faut prendre par la voye de douceur.

T. Liue l. 3. decade 3.

A ce propos la prudence de Dattames, Capitaine des Perses, fut merueilleuse, ayant descouuert qu'vne partie de sa Cauallerie s'en alloit, il se mit à la tenir de pres auec son reste : puis ayant abordé les Chefs, il se print à loüer leur diligence auec des magnifiques paroles, leur persuadant en mesme temps, qu'auec la mesme ardeur & vigueur de courage qu'ils s'estoyent aduancez, ils deuoyent charger l'ennemy, & luy donner au dos. Ce que faisant conjecturer aux fuyards, que Dattames n'auoit recogneu leur perfidie & trahison, ils commencerent à se repentir de leur lascheté : & changeans

Merueilleuse prudéce de Dattames, Capitaine des Perses, pour retenir sa Cauallerie qui le quittoit.

changeans de conseil & d'aduis, ils perseuererent en leur deuoir. Et à fin que personne ne reçoiue scandale si l'on donne des enseignements de dissimuler, ie leur alleguerai que la Sapience dit, que Dieu mesme dissimule les pechez des hommes pour la penitence.

Dieu dissimule les pechez des hõmes pour la penitence.

Lucretius fit bien son proffit de ceste regle: car estant enuoyé par C. Lucretius son frere, Preteur Romain, pour receuoir les vaisseaux que les alliez & confederez deuoyẽt consigner pour la guerre de Macedone, il rencontra à Durassie cinquante quatre vaisseaux appartenans au Roy Gentius; & faisant semblant de croire qu'il les eust appreſtez pour le seruice des Romains, il les print, s'en seruit, & passa auec iceux en la Cephalonie.

T. Liue l. 2. decade 5.

Nonobstant tout ce que dessus, il y a des dissimulations meslées, comme fut celle de Vitellius, qui dissimulant le mauuais succés de ses affaires, faisoit marcher lentement le secours qui luy venoit d'Angleterre, d'Allemaigne, & des Espaignes: & faisant deffendre à Rome que l'on parlast en façon du monde de Vespasian, il augmentoit la reputation de son ennemy, irritoit le courage de ses Capitaines, alteroit la volonté du peuple, & incitoit la curiosité. C'est pourquoy Tacite appelle folle & pernicieuse la dissimulatiõ de Vitellius: car, outre ce que dessus, il faisoit cacher les messagers qui apportoyent les nouuelles des choses mal succedées à Cremonne, pour en oster la cognoissance au peuple, comme si par autre voye la perte d'vne bataille, la routte d'vne armée, la prinse d'vne ville, ne se pouuoit apprendre. C'est la mesme raison qu'il donne de Galba, *Ne dissimulata seditio in maius crederetur*, qu'en taisant & dissimulant ce qui est ja en partie descouuert, l'on fait presumer & croire le dommage plus grand qu'il n'est pas.

Folle dissimulation de Vitellius.

Tacite chap. 12. du l. 3. des histoires.

Quant aux fautes des soldats, qui sont remarquables, ce n'est pas vn bon party de les dissimuler, & en faire l'ignorant, bien que la punition ne se puisse faire à l'instant: parce que les delinquants se voyans tout à faict descouuerts, & se formants opinion qu'on reserue le chastiment pour vn temps plus opportun, ils peuuent s'hazarder de faire quelque coup, & mettre les choses en peril: neantmoins, quoy que Valens

Il n'est pas bon de dissimuler les fautes remarquables des soldats.

ne chastiast pas fust le champ le méfait des siens, si ne laissa il pas auec vne singuliere prudence d'en accuser aucuns, *ne dissimulans suspectior foret.*

Martius Rutilius se trouua en grand danger, pour auoir dissimulé la faute de ses soldats. *T. Liue, l. 7. decade 1.*

Le danger où se trouua C. Martius Rutilius en la coniuration de Capone, proceda de ce que dissimulant la faute des soldats, qui estoit toute manifeste, il en licencioit plusieurs, sans faire semblant de rien, attendant l'opportunité de se venger: mais les soldats ayans descouuert ceste finesse, & preiugeans le cruel supplice qu'on leur preparoit de loin à loin, broüillerent tellement les affaires, qu'il fallut creer vn Dictateur pour y remedier.

Ie ne sçay quel honneur ny quel proffit se peut recueillir (si plustost au contraire il n'en procede honte & dommage) de celebrer des jeux des festes & des passetemps dans les villes metropolitaines & capitales, pour dissimuler les routtes & deffaites des armées aduenues en pays estrange: car quand la fraude est descouuerte par le moyen de la verité, qui reuele tout, les amis & les ennemis s'en mocquent: nous en voyons l'exemple aux Princes Othomans, quand pour couurir quelque signalée deffaicte aduenue en Perse, ils font solemniser à Constantinople des festes nouuelles. C'est imiter le pernicieux Neron, quand pour faire semblant qu'on se souciast peu des affaires de dehors, & tesmoigner l'asseurãce qu'on auoit de l'abondance des viures, il fit jetter dans le Tybre le bled gasté des greniers publics. Le cauteleux Tybere fit pis que tout cela (dont ie m'émerueille le plus) car pour n'estre obligé de nommer quelqu'vn qui eust soin des guerres de Phrise, il dissimuloit les ruines & deffaites que l'Empire Romain y receuoit. Conclusion, chascun peut cognoistre par les choses susdites, combien il faut estre accort, prudent, circonspect, & aduisé au faict de la dissimulation.

Tacite, l. 15. des annales, chap. 4.

Tacite, l. 4. des annales, chap. 16.

ANNOTATION.

Phil. de Comnoines, de Serres, & Matthieu en la vie de Louys XI.

LE Roy Louys onziesme sçauoit si bien mettre en practique la dissimulation, & l'auoit en tel respect, qu'il l'estimoit la premiere des vertus Royales: il la donna pour precepte à son fils Charles VIII. ne voulant qu'il apprist de la langue

langue Latine, sinon ces deux mots: *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*: comme il s'en sçeut bien seruir en l'accueil qu'il fit au Connestable de S. Paul, lors qu'il le vint trouuer pres de Noyon l'an 1473. tesmoin les belles paroles & promesses qu'il luy fit, sur lesquelles le Connestable se confia: mais le Roy dissimula la haine qu'il luy portoit, iusques en l'annee 1475. qu'il le fit decapiter.

Le Roy Louys estoit grand dissimulateur.

Que les Princes doiuent auoir vn liure secret.

Discovrs Cinqviesme.

LEs riches Marchands ont vn liure, qu'ils appellent le liure secret; il n'est pas licite qu'il aille par les mains de tous les officiers de la boutique, le maistre seul le tient aupres de soy, & en iceluy il fait l'estat de tout son negoce, & tient l'abregé & la reduction de tous ses moyens & facultez. Auguste nous apprend, qu'vn Prince en doit faire de mesme des choses de son Estat; luy mesme auoit reduit en vn liure escrit de sa main, vn epitome de toutes les forces du peuple Romain: mais auant que parler d'Auguste, pour mieux confirmer ceste necessité, comme chose antique, ie diray ce que Ciceron dit des Senateurs, qui sont comme Princes en vne Republique, auquel Ciceron (outre ce qu'il faut faire cas de sa doctrine) il faut adiouster foy en semblable faict, comme à vn qui n'a pas esté simplement Senateur: mais Consul de la Republique Romaine. Il dit donc estre necessaire, que le Senateur sçache combien de gens de guerre la Republique peut mettre sur pied; combien monte la finance de son reuenu; quelles nations sont ses associees & confederees; quelles prouinces sont amies; quelles troupes de gend'armerie sont à gages; en quelle ligue & cõfederation; auec quelle loy & condition la Republique est associee & coniointe, & ce qui suit. Les paroles mesmes de Ciceron, grandement conformes à celles de Tacite, sont telles: *Est Senatori necessarium nosse Remp. itaque latè patet quid habeat militum, quid valeat erario, quos socios Respub. habeat, quos amicos, quos stipendiarios, qua quisque sit lege,*

Auguste auoit vn liure secret, escrit de sa main, où il auoit toutes les forces du peuple Romain.

Conseils de Ciceron & de Tacite aux Princes, ou aux Senateurs de Republiques, touchant ce qu'ils doiuẽt sçauoir estre necessaire pour la conseruation de leurs Estats.

conditione, fœdere, &c. Mais vrayement vn Senateur comme peut-il discourir, si l'on doit declarer vne guerre contre ses voisins, ou traicter vne paix auec ses ennemis, s'il n'a la cognoissance des gensd'armes que la Repub. peut mettre en campagne? Et comme peut-il donner raison du nombre des soldats, s'il ne sçait l'estat des finances, & des reuenus pour les souldoyer & entretenir? Ne s'impliquera-il pas tous les iours en mille erreurs, s'il n'a l'intelligence des ligues, confederations, obligations & deuoirs que son Prince ou sa Republique peut auoir auec les autres, ou que les autres peuuent auoir auec la sienne?

Auguste n'auoit pas seulement esté Senateur, mais aussi Consul,& puis Prince absolu de la Republique; & cognoissant bien en son diuin entendement combien le fardeau qu'il auoit sur ses espaules estoit pesant & important,& qu'il luy estoit bien necessaire d'estre prudẽt & aduisé pour maintenir vne si grande machine, escriuit de sa main propre (ne s'en voulant descharger sur la suffisance & discretion d'vn autre) vn liure d'Estat, qui depuis sa mort fut presenté à Tibere, qui contenoit, *Opes publicæ, quantum ciuium sociorúmque in armis, quot classes, regna, prouinciæ, tributa, aut vectigalia, & necessitates, ac largitiones*: Toutes les richesses publiques, le nombre des citoyens & confederez portans armes, le nombre des galeres, des Royaumes & prouinces subjectes à l'Empire, les tributs, les peages, les despenses necessaires, & les dons, ou largesses.

Intitulation du liure secret d'Auguste.

Tacite l. 1. des annales, chap. 4.

Aprenez Princes, aprenez du plus grand Prince qui aye iamais esté au monde, quel liure c'est auquel vous vous deuez mirer & contẽpler, & sçauoir par iceluy cõbien sont les milliers ou milliõs d'escus que vous auez de reuenu chacun an, iusques à vn petit denier, & cõbien vos Estats & Principautez peuuent fournir de soldats pour la defense de vostre personne, de vos subjets, & des prouinces de vostre domination: mais ce qui est auiourd'huy grandement deplorable, c'est que pour vn Prince qui a ses bandes lestes, bien ordonnees, & qui les peut mettre en equipage du soir au matin, il y en a plusieurs qui ne sçauroient seulemẽt dire, qu'ils ayent des soldats. Il ne fait aucune distinction des soldats du

Aduis aux Princes touchant leurs reuenus, & des frais & despenses qu'il leur conuient faire pour la cõseruation de leurs Estats, en temps de paix & de guerre.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

du pays, d'auec les auxiliaires: parce que peu de Princes ont des ligues & confederations offensiues & defensiues: mais vn grand Prince peut faire estat des soldats de sa milice ordinaire, & des associez, comme les Suysses sont à la coronne de France.

Aduis aux Princes touchant les vaisseaux & galleres qu'ils doiuent entretenir.

Que si la Principauté s'estend sur la mer, le Prince doit sçauoir combien de vaisseaux & de galeres il peut equiper, tant de celles de son Royaume particulier, que de ses prouinces subjectes. Encores ne faut-il pas estre si curieux du grand nombre, comme de la bonté, de la beauté, & de l'agilité: i'estime que se plaire à semblables choses, c'est l'estude particulier des grands Princes, & des Roys.

Nous auõs encores memoire du fameux Arsenac de Ptolomee Philadelphe, auquel y auoit deux galeres de trente rames pour banc; vne de vingt; quatre de treze; deux de douze; quatorze d'vnze; & plusieurs de neuf, de sept, de six, de cinq, sans les autres de moindre capacité. Et entre toutes celles qui voltigent auiourd'huy les mers de Leuant, celles de Venise, de Malthe, & du grand Duc de Toscane, sont illustres, pour estre mieux armees & plus legeres que les autres.

Les galleres de Venise, de Malthe, & du Duc de Florence, sont mieux armees & plus legeres que les autres.

Semblablement ils doiuent sçauoir à combien montent les despens ordinaires qu'ils font, & encores la somme totale des extraordinaires: parce que les deniers qui sont destinez pour la paye ordinaire des soldats, ne doiuent estre employez en despẽses extraordinaires, comme sont les dons & presents faits aux Roys & Princes estrangers, aux Ambassadeurs, aux frais des ieux, des spectacles, des nopces, & semblables occurrences.

Les Princes ne doiuent preferer les choses vaines & inutiles, aux neccessaires & magnifiques.

D'ailleurs ils doiuent bien prendre garde de ne preferer les choses vaines & inutiles, aux neccessaires & magnifiques, ny imiter les Princes Barbares, tel que fut Antiochus, non sans raison surnommé le fol, qui esguillonné d'vn desir insensé, de surmonter auec vne prodigue, excessiue & immense despense, la gloire que Paul Emille s'estoit acquise, faisant la guerre en Grece, ordonna vn triomphe de tant de milliers d'hommes, de Misie, de Cilicie, de Thrace, de Gallatie; de tant de Caualiers de Dames; de tant de coches & chariots;

chariots ; de tant d'onguents, senteurs, odeurs, habillemẽts, or, argent, & ornements, d'où l'on ne peut recueillir hõneur ny profit, moins en proposer autre raison qu'vn folastre mespris des richesses.

I'adiousteray, selon l'vsage ne nostre temps, quelques aduertissemens, extraits toutesfois des exemples anciens, plus necessaires aux Princes d'auiourd'huy, qu'ils n'estoient aux Romains, parce que les nostres leur sont grandement inferieurs.

Les Princes ne doiuent ignorer auec qui ils confinent & limitent leurs Estats.

Les Princes ne doiuent pas ignorer auec qui ils confinent & limitent leurs Estats, quels sont ceux qui craignent leur puissance, ou qui ont le pouuoir de se faire craindre: ils doiuent prendre garde de ne donner de l'ennuy à ceux de qui ils peuuent receuoir plus de dommage que d'vtilité. C'a esté la ruine des Roys de Naples, qui ne considerant pas qu'en se ioüant auec les Papes, il se perd plus qu'il ne se gaigne : ils s'en sont seulement prins garde (mais en vain) quand ils ont eu perdu leur Royaume.

Les Princes ne doiuent enfraindre les alliances contractees.

Qu'ils sçachent bien auec quel lien de deuoir, ou d'amitié ; de recommandation, ou de ligue ; de confederation, association, ou auec quelque autre nõ, ou tiltre qui se puisse imaginer, ils sont conioints & obligez auec les autres Princes : & qu'ils se gardent bien de negliger, d'alterer, ou enfraindre les alliances cõtractees : car il n'est ny beau, ny bon, ny honneste de passer souuent à des mutations & changements. Tite Liue dit, que Philippes Roy de Macedone se faisoit lire deux fois le iour les conuentions faites auec les Romains ; ce qu'Onesimus, sage & prudent Macedonien, persuadoit au Roy Perseus, fils dudit Philippes, de faire aussi de mesme, comme estant chose necessaire à la conseruation de l'Estat de Macedone : mais ce ieune presomptueux, pour n'auoir obey aux commandements de son pere, & suiuy le conseil d'vn fidele conseiller, perdit le Royaume, fut conduit en triomphe, reduit en seruitude, & mourut miserable.

Philippes Roy de Macedone se faisoit lire deux fois le iour les conuentions faites auec les Romains. *T. Liue, l. 1. Decade 5.*

Son fils, pour ne luy auoir obey, imité, & suiuy son conseil, perdit son Royaume, & mourut miserable.

Ce qui se dit des petits à l'endroit des Grands, doit aussi auoir lieu, & estre obserué par les Grands enuers les petits: & si vn Prince a acquis vne cité, ou vne prouince, sous quel-

Les Princes ayans acquis vne Prouince,

que

que sorte de conuention & de condition, il ne doit diminuer ny changer les priuileges des citoyens & habitans, à ce qu'ainsi faisant il ne se rende soupçonné d'vne prochaine tyrannie, veu qu'outre ce que l'on attente des choses illicites & iniques, ie ne puis voir comme à la longue ce procedé peut apporter quelque aduantage.

ou vne cité, doiuent conseruer les citoyens en leurs priuileges.

Sur ce propos ie citeray le bon Roy Robert, qui escriuant au Duc d'Athenes, ne luy dit rien de ce qu'il estoit deuenu Duc de Florence, se persuadant que le peuple l'auoit ainsi voulu: mais s'esmerueillant de ce qu'il commençoit à alterer leur ordre, il le luy remonstra sagement en ces termes: *Nous auons entendu que vous sortez les Recteurs hors de leurs maisons d'habitation, à sçauoir du Prioré, pour les loger au Palais du peuple, & que le peuple mesme a fait bastir pour son contentement, & de ses propres deniers: Remettez-les en leur precedent logis, & vous retirez au palais où nostre fils habitoit: que si vous ne le faites, ie ne voy pas que vous puissiez demeurer en seurté guieres long temps*, ce qui luy arriua: mais voyez icy vn exemple fort preignant, pour & contre la matiere que nous traictons en ce discours. Le prudent Germanicus, pour honorer la cité d'Athenes, confederee & associee du peuple Romain, se fit voir par les ruës, & se promenoit sans aucune pompe auec vn seul Licteur: le malicieux Pison, qui ne pouuoit blasmer l'action d'elle mesme, allegue seulement pour deprimer Germanicus, & pour blasmer sa ciuilité, que les citoyens & habitans d'Athenes n'estoient plus ces vertueux Atheniens du tẽps passé: comme s'il vouloit dire, dignes de ceſt honneur, ains vn meslange confus, & vn amas de diuerses nations. Mais sans examiner ce faict trop exactement, l'on verra bien la malignité de Pison, en ce que n'ayant guieres bonne intelligence auec Germanicus, il auoit d'ailleurs vne haine particuliere contre les Atheniens, parce qu'à sa priere ils n'auoient voulu sauuer Theophile, qui par les Areopagites auoit esté condamné de fausseté.

Belle remonstrance du bon Roy Robert au Duc d'Athenes.

Tacite liu. 2. des annales, chap. 10.

Ie ne sçaurois passer ceſt endroit sans louër la prudence des Princes de Toscane, lesquels se contentãs que des Gouuerneurs prefects, qu'ils appellent *Commessari*, commandent à Pistoye, vueillent que les Confalonniers, ou Capitaines

de la cité, les precedent aux seances & assemblees publiques. Philippes, Roy de Macedone, eust fait sagement & loüablement, si allant par la cité d'Argos sans pourpre & sans diadesme, & vsant en apparence de pair à pair auec les citoyens, il n'eust puis apres soüillé & obscurcy ceste belle action, auec tant d'autres meschancetez.

Les peuples qui se soûsmettent sous vn Prince, leurs conditiõs ne doiuent estre alterees par violence.

Les formes des conditions selon lesquelles vn peuple se soûsmet à vn Prince, ou à vne Republique, sont diuerses, & ne doiuent iamais estre alterees par violence, ou par quelque captieuse interpretation. Comme par exemple: Vn peuple ne doit pas estre conduit pour cõbatre hors d'vn Royaume, s'il n'est obligé de porter les armes que dans iceluy; ainsi que pretendoient les Thraciens, qui n'ayans iamais concedé ce pouuoir à leurs Roys anciens, declaroient n'estre tenus de rendre ce seruice aux Romains, & estans seulement obligez de donner aide de soldats, ils vouloient que le Capitaine fust de leur nation. Les Iuifs vaincus, ayans capitulé de ne receuoir dans leur temple les images des Empereurs, se fussent rebellez au temps de Cayus, s'il n'eust esté preuenu de mort, parce qu'il les vouloit contraindre de poser sa statue dans le temple de Salomon.

Tacite liu. 4. des annales, chap. 11.

Et bien que ceux qui se rendoient aux Romains, appellez *Dedititij*, fussent fort esloignez du rang, & separez de la condition des confederez & associez: si est-ce que ce peuple, iuste & equitable, auoit beaucoup d'égard & de respect enuers eux, pour s'estre rendus sous la foy du peuple Romain auant la derniere extremité de la bataille: de sorte que quãd le Consul M. Claudius Marcellus eut osté les armes & l'equipage aux Gaulois, qui s'estoient rendus, bien qu'ils eussent passé les Alpes contre la volonté des Romains, & commencé à edifier des forts pour y habiter: neantmoins le Senat enuoya des Ambassadeurs au Consul, qui luy remonstrerent, qu'à la verité les Gaulois s'estoient portez iniustement de bastir dans le fonds d'autruy sans licence des Superieurs; que cependant le Senat n'approuuoit pas, que s'estans rendus, ils fussent desarmez & depoüillez: partant qu'il leur falloit rendre tout ce qui leur appartenoit, & qu'ils s'en retournassent chez eux.

Les Romains ne vouloient permettre que les peuples qui se rendoient à eux, fussent desarmez ny despoüillez.

T. Liue, liu. 9. decade 4.

C'est

C'eſt vaincre le monde, non ſimplement auec les armes: mais auſſi auec la droicture & la loyauté; ce qui ſemble grãdement merueilleux aux bons vieillars qui habitoient les Alpes, & qui leur donna liberté de reprendre les Romains d'auoir vſé de trop grande douceur, craignans qu'vne ſi extreme clemence & debonnaireté ne dõnaſt hardieſſe à d'autres d'entreprendre choſes ſemblables: puis qu'au lieu de chaſtier ceux qui auoient attenté par voye de faict, de baſtir vne ville dans le pays appartenant à l'Eſtat de Rome, ſans aueu des Magiſtrats, ils leur auoient fait reſtituer leurs armes & bagage, & les renuoyoient impunis. Et d'auantage en vn faict ſemblable des Liguriens, le Senat eſcriuit à ſes Capitaines, qu'il n'auoit pas pour agreable qu'on leuaſt les armes aux Liguriens rendus. Encores y eut-il des autres Liguriens qui combatirẽt contre les Romains, & la plus grande partie d'iceux fut taillee en pieces: mais non pas ſans vne grãde deffaite de Romains. Quoy voyans les vaincus, ils ſe r'allierent enſemble enuiron dix mille hommes, puis ſe rendirent ſans aucunement capituler, eſperans que le Conſul M. Popilius ne ſeroit pas plus rigoureux à leur endroit, que les precedents Capitaines: mais il leur oſta leurs armes à tous, il deſtruiſit leur ville, & vendit tant eux que leurs biens, enuoyant lettres au Senat touchant les choſes par luy executees. Ce qu'entendant les Senateurs, ils treuuerent la choſe grandement atroce & cruelle, en ſuitte de quoy ils firent vn decret, que le Conſul rendiſt le prix aux acheteurs, remiſt les Liguriens en liberté, & taſchaſt que leurs biens vendus, & tout ce qui pourroit eſtre recouuré du leur, fuſt rendu; & qu'apres les auoir reſtitué en leur entier, le Conſul ſortiſt du Gouuernement, auec ceſte notable ſentence digne d'vn ſi noble Empire: Que la victoire eſt honorable, quand elle s'acquiert en ſurmontant l'ennemy les armes à la main: mais non celle qui vſe d'inſolence & de cruauté ſur les affligez & miſerables.

Que les bons Princes ayent dõc ſoin d'eſcrire telles memoires en leurs liures; & s'ils obſeruent ſemblables preceptes, ils éuiteront la rencontre de mille erreurs & perilleuſes embuſches. Quelques ſcelerats & meſchans ont bien eu

Il faut vaincre le mõde auec la droicture & loyauté, auſſi bien qu'auec les armes.

Il ne faut eſtre cruel & atroce ſur l'ennemy qui ſe rend ſans capitulation, ayãt eſté vaincu. Vn bel exemple ſur ce ſubiect.

T. Liue liu. 2. décade 5. La victoire eſt honorable, quand elle s'acquiert en ſurmontant l'ennemy les armes en main, & non celle qui s'vſe par cruauté ſur les affligez.

Caligula & Commodus auoient deux meschans liures, & quels.
Suetone en sa vie, ch. 49.
Herodian l. 1. chap. 18.

des liures secrets : Suetone escrit que le bourreau Caligula en auoit deux, l'vn desquels estoit intitulé, l'Espee ; & l'autre, le Poignard, qui contenoient les marques & les noms de ceux qu'il auoit destinez à la mort. Tel fut aussi le liure de Commodus, qui luy apporta la male-aduenture : mais ie veux monstrer à nostre Prince Chrestien & debõnaire, qu'il doit de ses principaux subjets faire deux autres liures bien differents de ceux-là : en l'vn il escrira tous ceux qu'il estimera capables & suffisans pour les affaires de la paix : l'autre sera pour ceux qui sont bons pour la guerre, & comme il est necessaire, bien seant & honnorable à vn Prince. Il auancera ces personnages aux charges, dignitez, pensions, & autres benefices & entretenemens : il en retirera vne aide incroyable, & vn grand soulagement : car les vns auec le Conseil, & les autres auec la main, le pourront deliurer de grandes difficultez & perils. Quelqu'vn me dira, que ie veux produire dans le cabinet du Prince vn grand nombre de liures, qui ne seruiront que d'embroüiller sa memoire : mais comme chacun sçait, en vn seul petit volume, il peut auoir plusieurs liures : d'ailleurs ie ne conseille pas qu'ils soyent remplis de milliers, ny de centaines de noms, ains seulement de vingt-cinq pour la paix, & de semblable nombre pour la guerre. Ceux-là sont bastans (s'ils sont gens de bien comme ie les desire) de faire de main en main plusieurs autres instrumẽts propres à la guerre & à la paix : mais il y a vn mal quasi irremediable, qui est, que les Princes s'estans deuoüez vne seule personne pour idole, ou faisans seulement estat d'vn petit nombre de muguets, delicats, effeminez, & sans vertu, ils estendent la main sans prudence, sans iugement, sans consideration, & sans raison, restraignans la charité & la liberalité (qui ne leur doit iamais tomber en l'apprehension que pour des hommes de merite) au seul auancement d'vne demie douzaine, qui reçoit indignement l'entretenement d'vn millier.

Deux beaux liures secrets que doit auoir le bon Prince : dans l'vn d'iceux il escrira ceux qui sont vtils aux affaires de la paix : & en l'autre ceux qui sont bons pour la guerre.

Vn Chapitre à part, des noms de ceux à qui il a de l'obligatiõ, pour les recompenser.

Encor faut-il necessairement escrire en ce liure vn chapitre à part, cõtenant les noms de ceux à qui le Prince a quelque obligation, pour les recompenser tost ou tard selon leur merite : Paraduenture qu'Auguste l'a ainsi entendu en ces

paroles:

paroles : *Necessitates ac largitiones.* Ce qu'ayant esté ainsi pratiqué par le Roy Assuerus, fut cause qu'il recogneut les seruices de Mardochée, & éuita (quoy que quasi trop tard) d'estre meritoirement inscrit au catalogue des ingrats, vice qui (pernicieux & dõmageable aux Princes & Repub.) a esté pour plusieurs respects touſiours blasmé & condamné.

Esther, chap. 6.

Si iusques icy personne ne les a persuadez de tenir vn liure semblable à celuy d'Auguste, & que tant d'auctoritez par moy alleguées n'ayent assez de poincte pour les esmouuoir, ie les supplie se representer qu'il y a deux liures au Ciel, où il se tient compte des bons & des meschants : le premier s'appelle, le liure de vie ; & l'autre n'a point de nom. Les Roys, Princes, chefs de Republiques, comme les Pasteurs & Prelats Ecclesiastiques, se treuueront dans iceux comptables de plus de deuoirs que les hommes priuez : c'est à eux à y prendre garde. Il se pourroit dire beaucoup d'autres choses sur ce discours : mais ce sera assés si nos Princes font bien ce qui y est enseigné.

Au ciel il y a deux liures, l'vn des bons, & l'autre des meschans.

Que les Princes doiuent bien considerer touchant l'élargissement de leur Principauté.

DISCOVRS SIXIESME.

ENTRE vn nombre infiny de bons conseils qu'Auguste laissa à ses successeurs, cestuy-cy fut remarquable, qu'il failloit restraindre l'Empire Romain dans certaines bornes limitées. Tacite dit, qu'il ne sçait si c'estoit par crainte, ou de peur d'estre enuié. Suetone parle d'vne opinion qui courut parmy le peuple apres la mort d'Auguste ; Que pour rendre plus illustre & plus memorable à la posterité sa bonté, sa clemence, & sa douceur, par l'opposition de leur contraire, il auoit choisi & nommé Tibere pour son successeur, pour autant qu'il le cõgnoissoit peruers & meschant : toutesfois, dit-il, on ne me sçauroit persuader qu'vn Prince si prudent & si sage, se soit porté temerairement en vne affaire de si grande importãce, & qu'il n'aye recogneu vn cõtrepoids aux vertus de Tibere,

Tacite l. 1. des annales, chap. 4.
Auguste pourquoy il esleut Tibere pour sõ successeur, & les raisons sur ce subiet.

les ayant balancées auec ses vices: si bien que cognoissant en iceluy des vertus plus excellentes que les vices n'estoyent enormes, il l'auroit esleu pour son successeur.

Suetone en la vie de Tibere, chap. 22.

De mesme diray-ie sur ce theme, que ie ne croiray iamais qu'Auguste, éguillonné d'enuie, qu'vn autre égalast sa gloire, laissast par escrit le conseil susdit: ains ie me persuade qu'il le fist par prudence, bien que C. Tacite luy donne le nom de peur: car c'est le vray office d'vn homme prudent & bien aduisé, de craindre les choses qui le doiuent estre, preuoyant d'vn œil penetrant, & d'vn esprit iudicieux, quels sont les perils & les hazards où se plonge celuy qui est continuellemẽt bandé à occuper le bien d'autruy.

L'homme prudent & bié aduisé doit craindre les choses qui sõt à craindre.

Epitome des actions & mœurs d'Auguste.

Six ans auant sa mort, l'on auoit deffait le Capitaine Varus, son lieutenãt en Allemagne, & taillé en pieces trois legions, & toutes les bandes auxiliaires: ce qui luy donna tant d'ennuy & de trauail d'esprit, qu'il est impossible de le croire. Il auoit au commencement de son Empire abaissé Lepidus, & ruiné M. Antoine, tous deux ses collegues & compagnons au Triumuirat, & plusieurs choses luy estoyent sinistrement succedées, ores auec l'vn, tantost auec l'autre de ses competiteurs. Il auoit vescu plusieurs années, iouy long tẽps d'vne douce paix, & sçauoit de quels diuers artifices il s'estoit serui pour maintenir le monde sous sa domination: il auoit fait faire parentage & alliance auec les Roys estrangers: il s'estoit monstré soigneux de les maintenir en paix & affinité, & les appelloit membres de l'Empire: il auoit donné des tuteurs aux Roys pupils, ou legers d'entendement, iusqu'à ce qu'ils fussent deuenus grands, ou retournez en leur bon sens: il auoit fait nourrir & éleuer les enfans de plusieurs d'entre eux auec les siens propres: il cognoissoit que son art, ses pensees, & ses conceptions, ne seroyent pas infuses en l'ame de ses successeurs: il preuoyoit les difficultez & les dangers qui pouuoyent naistre de tant de nations subjettes: il cognoissoit l'ambition des Capitaines, & l'insolence des soldats: il n'ignoroit pas que les prouinces estans mal traictées par ses Lieutenants, il faudroit tous les jours faire guerre aux pais plus esloignez: il apprehendoit que ses Lieutenants venans à se rebeller de son obeyssance, il faudroit necessairement venir à

Suetone en sa vie, chap. 48.

nir à vne guerre ciuile : il touchoit au doigt, & voyoit à l'œil auec combien de peine, de fatigue, & de difficulté l'on pouuoit donner vn bon ordre, & establir des loix perdurables aux choſes voiſines. Combien preiugeoit-il donc de trauaux, d'ennuis, & de ſolicitudes, pour des Royaumes & des gouuernements tant éloignez?

Il ſçauoit combien grandes, eſtendues, ſpacieuſes, & difficiles ſont les montaignes, les foreſts, & les mers, comme auſſi elles ſont ſoubmiſes à des terribles & perilleuſes tempeſtes. Et tout ainſi qu'aux corps humains de demeſurée grandeur, l'on trouue rarement la bonne ſanté qui eſt aux hommes de moyenne taille, ainſi voit-on ſouuentesfois les Monarchies, ou autres Empires trop amples & eſtendus, ſe debiliter & boleuerſer ſous le poids de leur exceſſiue vaſtitude.

Les hommes de moyenne grandeur, ſont plus ſains que ceux qui ſont trop grands.

Preuoyant doncques, & cognoiſſant l'importance & les conſequences de toutes ces choſes, il laiſſa comme tres-prudent & bien aduiſé ce conſeil à Tibere, & à ſes ſucceſſeurs, *Coercendi intra terminos Imperij.*

Or pour parler des choſes de noſtre aage, les Venitiens faillirent-ils pas de perdre leur liberté au temps de Iules ſecond? & non pour aucun autre ſubjet, ſinon que les Princes Italiens s'eſtans prins garde qu'iceux Venitiens auoyent deſſein de ſe faire Seigneurs de l'Italie, ſe liguerent contre eux, & ne ſe fuſſent iamais garentis & conſeruez ſans vne grace particuliere de Dieu, qui ne voulut pas que ceſte noble Republique (autrement digne d'vne eternelle durée, & infinie felicité, pour les rares vertus & belles qualitez dont elle eſt accompagnée) periſt ſi toſt: mais d'autant que deſia auparauant ils auoyent eſſayé de ſe faire Seigneurs de Piſe, ſous pretexte de la ſecourir. Voyons le diſcours que firent là deſſus, non les Princes d'Italie, ains les plus anciens & plus ſages Senateurs du prudent Conſeil de Veniſe, mettant en conſideration quelles ſont les propres paroles de Guichardin:

Pourquoy les Venitiēs faillirent à perdre leur liberté du temps du Pape Iules ſecond.

Que toute l'Italie, dit-il, ayant naturellement ſuſpecte la grandeur des Venitiens; ceſte augmentation de ſeigneurie (c'eſt à dire la conqueſte de Piſe), ne pourroit eſtre qu'extremement deſplaiſante à tous: ce qui facilement feroit naiſtre

des

des plus grands & plus perilleux accidents, que parauenture plusieurs ne pensoyent : se trompans infiniment ceux qui se persuadoyent, que les autres Potentats deussent demeurer les bras croisez, & en oysiueté, pour souffrir vne si fauorable opportunité de joindre ceste seigneurie à vn grand Empire ja formidable à tous les Italiens.

Guichardin l.3.1496.

L'Empereur Charles le Quint eust peu rédre son nom glorieux en Leuant, n'eust esté les autres Princes ; & pourquoy.

L'Empereur Charles V. qui eust peu rendre son nom glorieux, & sa memoire illustre en Leuant, contre les ennemis de la Religion Chrestiennel, s'il luy fust esté permis, ne receut tant de trauerses, & de diuerses attaques en Ponant, pour autre cause ; que parce qu'il sembloit aux autres Princes qu'il vouluſt entreprendre sur leurs Estats, & se faire Monarque de l'vniuers, & parleray encores des choses que nous voyons auiourd'huy oculairement : mais nous ne pouuons preuoir ny sçauoir les effets qui en pourront naistre.

La Flandre estant en guerre, elle seruoit de theatre aux Princes ses voisins.

Tandis que le Roy d'Espagne a fait la guerre, pour r'auoir la Comté de Flandres, & conquester le Royaume de Portugal, où il auoit des iustes & bien legitimes pretentions, les autres Princes de l'Europe ont esté spectateurs : mais depuis qu'il commença à marcher auec vne armée sur le Royaume d'Angleterre, quoy qu'il y fust prouoqué par des iustes, voire tres-necessaires occasions, estant grandement trauaillé dans ses Estats de Flandres par les armes Angloises ; beaucoup de Princes Allemands, non tant comme contraires à nostre ancienne & Catholique Religion, que pour se recognoistre plus foibles, se sont liguez ensemble pour pouruoir au peril commun. Et plaise à Dieu que ceste jalousie n'enfante vn iour quelque grand malheur, & tres-grand malheur ne peut faillir d'en naistre, puis qu'elle est cause que nous laissons croistre la puissance du Turc : & nous consommants nous-mesmes, nous rendons foibles & impuissants pour resister à ses nombreuses & espouuentables armées, si iamais il luy prend volonté de nous venir attaquer.

Doncques (dira quelqu'vn) la chose qui rendit les Romains si pleins de gloire (qui fut l'estendue & l'agrandissement de leur Empire) sera blasmée auec l'exemple des mesmes Romains : Encor s'en forgera-il des arguments, voire des loix aux Princes Chrestiens, à ce que paresseux & nonchalants,

lants, ils croupissent en oysiueté, sans penser à se rendre redoutables à leurs ennemis. Ie respons, non sans raison, qu'il fut proposé au Senat de Rome, que Cesar deuoit estre rendu entre les mains des François; & fut dit, Que la conqueste de l'Asie fut l'entiere ruine de la Cité: mais ce n'a pas esté mon intention de dire cela, ains de proposer, que l'on ne doit pas tous les jours temerairement & ambitieusement émouuoir guerre à ses voisins, & qu'il faut qu'vn bon Prince s'employe à maintenir ses subjets en paix & en repos; à tenir son Estat bien fourny de toutes sortes de prouisions; à augmenter les deniers publics; à faire multiplier les hommes; à les instituer & discipliner en l'art militaire; à assembler grande quantité de toutes sortes d'armes & munitions; à veiller sur les places fortes & frontieres de son Estat, & principalement se conseruer l'amour, l'affection, la fidelité, & l'obeyssance de ses subjets: & quand l'occasion se presentera, ou de deffendre son païs, ou de secourir ses amis, il ne se treuuera ny estonné, ny perplex, ny irresolu; ains chargera courageusement de premier abord, & sans doute vaincra infailliblement ses ennemis. C'est le seul expedient, & moyen plus efficace, de conseruer en paix, sans craindre les forces d'autruy, ce que l'on a acquis en guerre.

Vn bon Prince ne doit temerairemẽt émouuoir guerre contre ses voisins: ains maintenir ses subjets en repos, & pouruoir pour la conseruation de ses Estats.

De la seuere Milice des Anciens.

Discovrs Septiesme.

HOvt ainsi qu'en considerant les ruines de la Cité de Rome, nous preiugeons combien la puissance & la magnificence des Romains estoit grande, aussi doit-on considerer & prejuger de la mutinerie & sedition des legions d'Hongrie & d'Allemaigne, apres la mort d'Auguste; combien la discipline militaire de ladite Cité, la Royne du monde, estoit admirable & bien reglée. Ceste derniere consideration tire apres soy vne grãde consequẽce, C'est que de là s'ensuit, que les hommes d'Estat ne s'émerueillent plus de ce que les Romains se sont rendus Seigneurs de l'vniuers, ayans de si bons instruments, c'est à

On peut preiuger quelle a esté la magnificence des Romains, par les ruines de la Cité.
Tacite l. 1. des annales, chap. 5.
Là mesme, chap. 8.

dire, dés ſoldats par eux ainſi diſciplinez. Si iamais quelqu'vn de nos Princes, comme ſe reueillans d'vn profond ſommeil, tourne les yeux de l'eſprit ſur ce diſcours, ie n'auray du tout perdu ma peine, auſſi la prens-ie fort en gré, ſous l'intention que i'ay qu'elle proffitera.

Mais pour autant que les plainctes des ſoldats, & finalement leur mutinement & ſedition, preſuppoſent quelque choſe de preallable, ie toucheray premierement la cauſe & l'occaſion du faict, & puis ie parleray du faict meſme.

Tirons, Veterans, & Licentiez, quels ſoldats ils eſtoyent entre les Romains, & leur milice auſtere.

Les ſoldats Romains eſtoyent diuiſez en trois ordres, ſçauoir, en Tirons, en Veterans, & en Licentiez. Les Tirons, eſtoyẽt ceux qui ne ſçauoyent encores faire tout l'exercice, la faction & le deuoir du ſoldat, comme dit Vegece, *poſt quanta voluerit ſtipendia inexercitatus miles, ſemper eſt Tyro.* Les Veterans eſtoyent ceux qui ayans apprins le meſtier de la guerre, paracheuoyent le temps de leur milice, determiné par les ordonnances militaires, qui eſtoit vingt ans, cõme dit Dyon: bien que les ſoldats Pretoriens, c'eſt à dire, de la garde du Prince, n'en paſſaſſent pas ſeze. Et les Licentiez, eſtoyẽt ceux qui ayans finy le cours entier de leur deuoir, eſtoyent recompenſez & cõgediez pour iouyr du repos & du fruict de leurs labeurs & milice accomplie.

Or les Veterans ſe plaignoyent, *quod trigena, aut quadrigena ſtipendia ſenes, & plerique truncato ex vulneribus corpore tolerarent*, qu'ils eſtoyẽt demeurez au camp ſous l'enſeigne par l'eſpace de trente ou quarante ans, quoy qu'ils fuſſent tous caſſez de vieilleſſe, & mutilez de leurs membres par les playes receuës aux batailles; Que iaçoit qu'ils euſſent obtenu leur congé, & fuſſent eſté licentiez, ils auoyent eſté retenus ſous les enſeignes; qu'à la verité ils auoyent bien changé de nom: mais non de condition, & qu'au contraire leurs factions & deuoirs eſtoyent infinis. Que ſi quelqu'vn eſchappoit de tant de trauaux & de dangers, & éuitoit la mort, il eſtoit enuoyé parmy des barbares en païs eſtrange: ou au lieu de terres fertiles, & heritages de raport, on luy donnoit pour recompẽce quelques mareſts infructueux, ou quelques champs montueux, incultes & ſteriles. *Là meſme, chap 5.*

Les Tirons diſoyent, Que leurs corps & leurs ames n'eſtoyent

n'estoyent estimées que dix asses par iour (qui estoyent trois sols quatre deniers) qu'il falloit qu'ils se fourniſſent là dessus d'habits, d'armes, & de tentes, & fiſſent part de ceste paye aux Centeniers, pour se racheter de leur cruauté, & satisfaire aux deffauts & intermiſſions de leurs offices, coruées & factions, & que les coups, les playes, le froid Hyuer, le chaleureux Esté, la guerre ciuile & la paix, sans proffit ny repos duroyent touſiours.

Les Licentiez monſtroyent qu'il ne leur estoit demeuré dent en gorge, monſtroyent leurs dos tous courbez de vieilleſſe, leurs barbes blanches, leurs teſtes chenues, leurs corps nuds, sans auoir dequoy les couurir.

Outre ces choſes generales, les Tirons venoyent aux particulieres, racontoyent leurs peines vne pour vne, les tranchées & remparts qu'ils auoyent faits, les amas de fourrage pour les cheuaux, de matiere & de meſrein pour la fortification du Camp, & autres choſes eſquelles on les fait beſoigner, pour la neceſſaire commodité dudit Camp, ou pour dompter l'oyſiueté, & combattre la poltronnerie; ainſi que faiſoit Corbulon, lequel, *ne miles etiã exueret*, fit faire vn foſſé de vingt-trois mille de longueur, entre les riuieres de Meuze & du Rhin. *Tacite l. 11. des annales, chap. 7.*

Pour ces cauſes, ils crioyent tous vnanimement, qu'ils vouloyent auoir vn denier par iour; que paſſez seize ans ils fuſſent licenciez: que les vieux ſoldats ne ſeroyent plus retenus ſous les enſeignes, mais demeureroyent dans le camp, iuſqu'à ce qu'ils fuſſent payez. *Tacite l. 1. des annales, chap. 5.*

Or qui pourroit auiourd'huy ſupporter vne milice ſi auſtere? Qui eſt le ſoldat de courage qui vouluſt endurer d'eſtre baſtonné? Neantmoins Tacite recite, que le Centenier Lucilius eſtoit appellé par ſobriquet, *çà vn' autre*: parce qu'aux chaſtiments de ſa brigade, ayant rompu vne branche de vigne ſur le dos d'vn ſoldat, il crioit à haute voix *çà vn' autre*, laquelle auſſi rompue, il redemandoit, *çà vn' autre*. Et pour tout cela, tout l'auantage & le proffit que les ſoldats recueilloyent de ceſte reuolte & ſedition, fut vn chagrineux repentir, & vn honteux deſplaiſir en l'ame des mutins & ſeditieux: veu que pour pacifier ceſte émotion & mutinerie, Lucilius Centenier, eſtoit appellé par ſobriquet, *çà vn' autre*, & pourquoy. *Là meſme, chap. 6.*

l'on n'accorda rien en effect à tant de braues soldats, ains seulement par faintise on leur promit, que les vingt ans de seruice finis & reuolus, ils seroyent tous licenciez: que passez les seize ans, ils seroyent desobligez, demeurans toutesfois sous leurs enseignes, exempts & affranchis de toutes sortes de factions & deuoirs, fors de repousser l'ennemy quand il en seroit besoing: & que tout ce qui leur seroit deu, leur seroit payé: mais peu de temps apres, quasi toute ceste capitulation fut reuoquée par l'Empereur Tibere, qui recogneut que ses finances n'eussent pas esté bastantes, s'il eust fallu recompencer les vieux soldats auant vingt ans.

Là mesme, chap. 9.

I'ay voulu, ô Princes, ô Capitaines, ô soldats, faire ce brief recit, pour faire voir quel estoit l'ordre de l'ancienne milice, & quelle estoit la patience & l'obeyssance des soldats: ce qui suffira quant à present, estant mon intention de discourir sur Tacite, & non de raisonner entierement de l'art de la guerre.

Qu'vn Prince sage ne se doit monstrer tout à coup seuere & rigoureux, apres vn predecesseur debonnaire & doux.

DISCOVRS HVICTIESME.

La nature ne se plaist à sauter d'vne extremité à l'autre.

CEvx qui vont diligemment examinant les secrets effets de la nature, disent, qu'elle ne se plaist pas à sauter subitement d'vne extremité à l'autre: c'est chose que l'experience nous apprend, quand l'on ne passe iamais de la saison d'Esté en celle de l'Hyuer, que par le moyen de l'Autõne; ny de l'Hyuernale en l'autre, sans rencontrer le Printemps: veritablement l'homme qui ne desire d'imiter la nature en cecy, n'apporte du soulagement à personne, & procure dommage à soymesme.

Le prudent Tacite, diligent scrutateur des actions des Princes, dit, qu'encores que Tibere eust des deportements, des mœurs, & des coustumes fort differẽtes de celles d'Auguste, *alia morum via*, il n'eut pas toutesfois la volonté, treuuant

uant le peuple Romain (accoustumé de longue main a des ieux & spectacles recreatifs) de le reduire si promptement à vne plus estroitte maniere de viure, *Populum per tot annos molliter habitum, nondum audebat ad duriora vertere.* Tibere estoit fort prudent(fust-il esté aussi bon: il cognoissoit qu'il n'estoit pas homme pour regner aux moyens tenus par Auguste: mais il ne voyoit encores bien le temps, & ne iugeoit pas estre à propos de rudoyer le peuple si soudainement: ains comme celuy qui court à toute bride sur vn cheual esgaré & fougueux, ne luy retient pas la bride tout à coup, au contraire peu à peu il serre les resnes, & arrestant sa course petit à petit, le met à la raison: il voulut temporiser, & attendre son poinct.

Tacite liure 1. des annales chap. 11.

Tibere, quoy que meschant, estoit prudent pour regner.

C'est vne belle proposition, que celle de la mutation, traictee par Platon au sixiesme des loix; il afferme qu'elle est tres-perilleuse en toutes choses, fors aux vices & mauuaises mœurs; & son affirmatiue a lieu autãt en la diette du corps, qu'aux coustumes de l'ame; & passe si auant, qu'il monstre que de la mutation des ieux, des chants, des bals & des dances publiques, vient souuentesfois à naistre mutation aux loix, & en la Republique.

La mutation est perilleuse en toutes choses, excepté aux vices & mauuaises mœurs.

Or sans nous esleuer en vne cõsideration si exquise, voyõs par les exemples, qui sont les miroirs de la vie humaine, si nostre proposition se treuuera vray-semblable.

L'Emperur Galba fut sans comparaison, & meilleur hõme, & meilleur Prince que Tibere; neantmoins parce qu'incontinent qu'il eut esté creé Empereur, il commença à respandre du sang, à punir les malfaicteurs, à se monstrer plus auare & chiche qu'il n'estoit besoin (ayant eu mesmement le prodigue Neron pour son predecesseur) à promettre sans tenir, ains differer & prolonger la solde des gens de guerre: il ne s'escoula guieres de mois, qu'il ne fust tué, non en sa chambre, non de nuict, non auec du poison, ny auec artifice, ou par embusches: mais au beau milieu de la cité de Rome, chef de l'Empire, en plein midy, auec armes descouuertes, par la main mesme de ses propres soldats, & pour faire regner vn homme pire que luy.

L'Empereur Galba, pour estre seuere & auare enuers ses soldats, fut tué par leurs mains.

Que l'on considere bien les paroles de Tacite, elles expli-

Tacite l.1. des histoires, chap.3.

quent bien clairement noſtre propoſition, *Laudata olim*, dit-il, *& militari fama celebrata ſeueritas eius augebat coaſpernantes veterem diſciplinam, atque ita xiiij. annis à Nerone aſſuefactos, vt haud minus vitia Principum amarent, quàm olim virtutes verebantur.* La ſeuerité de Galba, iadis loüee, & fort eſtimee par les diſcours des gens de guerre, tourmentoit l'eſprit de tous ceux qui meſpriſoient l'ancienne diſcipline; & auoient tellement eſté accouſtumez à la desbauche pendant les quatorze ans de Neron, qu'ils aimoient autant les vices des Princes, que iadis ils auoient honoré leur vertu. Auſſi n'eſtoit-il pas poſſible que des hommes accouſtumez par le cours de quatorze ans à toutes ſortes de libertez, de licences & de meſchancetez, deuinſſent en vn moment retenus, continents & modeſtes: & la nature des choſes eſt telle, que la peur du chaſtiment engendre le deſeſpoir; & le deſeſpoir conçoit en vn inſtant vne ferme reſolution de commettre toute choſe execrable & impie.

La crainte du chaſtiment engendre le deſeſpoir: & le deſeſpoir, vne reſolution impie & execrable.

Pertinax, quoy que bon Prince, fut tué par ſes ſoldats, & pourquoy.

Pertinax ne fut pas ſeulement meilleur Prince que Galba: mais auſſi en tout ce ſiecle là, il ne naſquit pas entre les Etniques vn meilleur Gentilhomme que luy, & toutesfois il ne peut éuiter d'eſtre cruellement mis à mort par ſes ſoldats, dans ſon palais, le troiſieſme mois de ſon Empire; la cauſe proceda (comme dit Iules Capitolin, qui a eſcrit ſa vie) de ce que le Tribun luy demandant le contreſigne, ou mot du guet, il reſpõdit, *Militemus*, c'eſt à dire, guerroyons, ou faiſons les deuoirs de la milice; comme leur reprochant la vie qu'ils auoient tenuë ſous Commodus ſon predeceſſeur. Les ſoldats furent incontinent aduertis de ceſte parole, & receurent ce reproche comme vn blaſme: mais ce qui importoit dauantage, ils commencerent d'apprehender la ſeuerité prochaine de la diſcipline militaire, preiugeans qu'il falloit obeyr à vn Empereur, homme vaillant, bon ſoldat, & ſeuere Capitaine; de ſorte que deſeſperans de pouuoir ſupporter ceſte ſoudaine mutation & nouueau changement, ces ſcelerats coururent luy oſter la vie. Que l'on liſe ce qu'Herodian Hiſtorien Grec a eſcrit du meſme Prince, puis qu'il traicte la choſe propoſee fort clairement: Ce qui reſiouïſſoit tout le monde (dit-il) tant en general qu'en

parti-

particulier, en quoy les Romains & les estrangers receuoiēt grand contentement, qui est d'auoir vn Prince benin, debonnaire & doux, fut infiniment desplaisant aux soldats Pretoriens, & entre tant de milliers d'hommes ne se trouua qu'eux de marris & mal contens: car ayans oüy les defenses de desrober, & ne faire tort à personne, & qu'on les vouloit reduire à vne vie honneste, & bien reglee, ils infererent la vertu de l'Empereur à leur injure & deshonneur; voyans d'ailleurs toute licence de mal faire retranchee, ils ne sçeurent endurer le bon ordre de ce nouueau regne, & proposerent d'oster en toute façon la vie à Pertinax. Quelque esprit de contradiction m'opposera, que cecy sont exemples de soldats mutins, qui ne sont iamais contents d'aucune chose, & que par la grace de Dieu les gouuernements Monarchiques de ce temps sont si bien ordonnez, que nos Princes n'ont pas peur de tels mutinemens militaires, & qu'il faut plustost rechercher si ce precepte doit auoir lieu entre les personnes priuees. A quoy respondant ie dis, qu'encores que le theme de ce discours ne soit composé sur ce qui est des soldats: mais de Tibere auec le peuple, que c'est chose si perilleuse de sauter d'vne extremité à l'autre; qu'il fascha extremement à plusieurs ieunes hommes Romains d'estre sortis de la seruitude d'vn Roy, & entrer sous la domination d'vne chose publique, bien qu'elle soit la mere nourrice d'vne douce liberté. *Erant in Romana iuuentute adolescentes aliquot, nec ij tenui loco orti, quorum in regno libido solutior fuerat æquales, sodalésque adolescentium Tarquiniorū, assueti more regio viuere eam, tum æquato iure omnium licentiam, quærentes libertatem aliorum in suam se conuertisse seruitutem, inter se conquerebantur.* Chose estrāge, que la commune liberté soit tenuë & reputee pour vne esclaue seruitude! Il y auoit parmy la ieunesse Romaine (dit Tite Liue) quelques ieunes hommes, qui mesmes n'estoiēt pas sortis de petit lieu, lesquels durant la Royauté auoient eu liberté de faire tout ce qu'ils vouloient; ils estoient de mesme âge, & compagnons des enfans du Roy; au demeurant accoustumez de viure Royalement: ils se plaignoient ensemble d'auoir mis les autres en liberté, pour se mettre en seruitude.

Sauter d'vne extremité à l'autre, est vne chose perilleuse.

La commune liberté ne doit estre tenuë pour vne esclaue seruitude.

T. Liue l. 2. decade 1.

Encor

Encor ne fut-on pas sans soupçon, & sans craincte, que le peuple Romain apprehẽdant la guerre de Porsena, qui s'enflammoit pour restablir les Tarquins, ne desirast le gouuernement Monarchique: car Tite Liue dit, qu'à ce coup là on n'eut point tant de frayeur des ennemis, comme des propres citoyens, veu que l'on craignoit que le populaire ne vinst à receuoir les Roys en la ville, voire à condition d'estre reduits en vne infame seruitude, & faits esclaues, *Ne Romana plebs metu perculsa, receptis in vrbem Regibus, vel cum seruitute pacem acciperet.* Il fut bien necessaire que les Senateurs sceussent flatter & caresser le peuple, entremeslans parmi leurs remonstrances de plaintes & douleances fort à propos: car le peuple est comme vn corps malade, il s'altere, il fremit, il se colere, & s'irrite, si au milieu de l'ardeur de sa fieure on ne luy porte de l'eau, bien qu'elle luy soit nuisible & mortelle le plus souuent.

T. Liue li. 2. decade 1. Le peuple est comme vn corps malade, & comment.

Ainsi les Hebrieux murmuroient, & disoient à Moyse: *Il nous souuient des poissons que nous mangions pour neant en Egypte: il nous souuient des concombres, des pompons, & des pourreaux, & des oignons, & des aulx. Nos ames sont seiches: nos yeux ne voyent autre chose que Man*: preferans vne vergongneuse seruitude à laquelle ils estoient accoustumez, à vne honorable liberté, qu'ils commençoient d'essayer auec vn peu de trauail & d'incommodité. D'où se peut coniecturer, de quelle dexterité & accortise il faut vser en toutes sortes de changements & de mutations, voire beaucoup plus particulierement, quand d'vne vie libre & licentieuse, l'on veut passer à vne seuere, estroite, & bien policee.

Nombres chap. 11.

Les Hebreux preferoient leur seruitude, à vne honorable liberté.

Le Prince prudent & sage imitera donc le bon Medecin, qui ne court pas du premier coup donner la medecine purgatiue au malade: mais preallablement auec des bons sirops, & des iuilleps, il prepare & dispose la matiere pour la receuoir, comme sçeut bien practiquer Vespasien, qui de tous les Romains a sçeu le mieux obseruer ceste maxime; il empoigna le sceptre de la Monarchie du monde apres la mort de Galba, en vn temps qu'Othon & Vitellius conteſtoient le mesme Empire; il treuua vne milice corrompue, libertine & desbordee; les gens de guerre insolents, desbauchez,

Vn bon Prince, doit imiter vn bon Medecin, & comment.

chez, vicieux, & sans obeïssance; les Capitaines remplis de meschans & detestables desirs, nommément ceux qui luy prestoient aide & faueur pour occuper l'Empire: bref, il trouua vn monde d'hommes diuisez de mœurs & d'inclinations; & luy porté à des coustumes & volontez separees & differentes des leurs. Cependant il fit si bien par le progrez du temps, en ne rudoyant pas beaucoup les Chefs du commencement, ains leur permettant quelque petite chose, & quelques fois comme vn pere indulgent & debonnaire les admonestant, & reprenant doucement, qu'au lieu d'vn corps malade, desordonné, vlceré, gasté, & gangrenéqu'il auoit rencontré à Rome, il rendit à ses enfans & successeurs vne Monarchie bien disposee, parfaitement policee, & disciplinee.

Vespasien à son aduenement à l'Empire, trouua tout son peuple vicieux, & corrõpu de vices, lequel il disciplina par la douceur.

Finalement, parce que c'est mon but par ces discours, d'aider à quelqu'vn (si faire se peut) il faut exactement esplucher ce que Suetone escrit de ce Prince: Il s'apperceut que Mutianus, par l'industrie & secours duquel il auoit esté promeu à l'Empire, faisoit des choses qui n'estoient honnestes ny licites, & mesmes qui desrogeoient à l'obeïssance deuë par vn vassal à son Seigneur: il l'appella en secret, & l'admonnesta doucement de tenir autre chemin, & mener vne vie plus honneste; & le reprenant amiablement, voire d'vne paternelle & tendre affection, luy disoit: *Ego tamen vir sum.* Voyez-vous, Mutianus, ie suis aussi homme; ie suis de chair, & non de fer, ny de pierre: ie suis enclin aux voluptez, aux sensualitez, & aux appas: ie suis susceptible des vices comme vous: i'ay l'inclination aux appetits qui surmontent les hommes malgré eux, & qui charment & ensorcellent l'humaine fragilité: mais estant en nous la raison, qui doit estre maistresse, & commander à nos passions & desirs desreglez, il faut que nous luy obeïssions, & que nous rendions nostre brutale sensualité tributaire de sa puissance, ne laschant point tant les resnes à nos sens, que nous nous laissions surmonter & vaincre, & puis precipiter dans le puãt cloaque du vice, & par consequent dans l'abysme de l'infamie, du deshõneur, & du vitupere, pour estre la fable de nos enuieux, & la perpetuelle risee de la posterité.

La raison doit commander à nos passions.

Qu'vn party prins à temps, & vne resolution prinse à propos, sauuent vne armee, & font autres bons effects.

DISCOVRS NEVFIESME.

L'homme ne peut estre dit vaillant sans beaucoup de circonstances.

PLVSIEVRS discourent de la vaillance, & n'en sçauroient donner la definition : aussi faut-il tant de circonstances en vn homme courageux, pour luy bailler meritoirement le tiltre de vaillant, que bien peu de personnages peuuent auec verité se dire vaillans. Vn estourdy menacera toute la terre, & iurera que si Alexandre le Grand, ou Iules Cesar renaissoient, il se battroit brauement auec eux auec vne espee & vn poignard: mais il y a plus de brutalité, que de vraye vaillance en telles vanteries ; & semblables qualitez sont plus naturelles aux chiens & aux sangliers, qu'aux hommes d'honneur.

A la verité ceux meritent d'estre appellez vaillans hommes, qui aux diuers accidens de paix & de guerre (comme plusieurs arriuent inopinément) treuuent promptement des remedes bons & salutaires.

Stratageme de Cecinna & de Pompee, pour empescher leurs soldats d'estre fuyars.

Cecinna, Lieutenant en Allemagne sous Germanicus, qui (tant en qualité de soldat, que de Capitaine) auoit milité quarante ans, & voyant que par vne vaine peur tous ses soldats estoient allarmez, & mis en fuitte du costé de la porte Decumane, laquelle pour estre la plus esloignee de l'ennemy, sembloit aux fuyards la plus seure ; cognoissant que ny par auctorité, ny par prieres, ny par force, il ne les pouuoit arrester, se coucha finalement au trauers de la porte par laquelle ils fuyoient, leur bouchant par ce moyen l'issue du camp, & le chemin de leur fuitte: car ils eurent horreur de fouler aux pieds la personne de leur Capitaine, & passer par dessus son corps : *Proiectus in limine porte* (dit Tacite) *miseratione demum, quia per corpus legati eundem erat, clausit viam.* Ainsi Pompee au commencement de sa milice, en la guerre que son pere faisoit à Cinna, arresta la fuitte de l'armee mutinee, se couchant sur le sueil de la porte du cãp. Voila des beaux expedients, voire ce sont des partis par le moyen desquels l'on

Tacite liu. 1. des annales, chap. 14.

Plutarque en la vie de Pompee.

l'on peut dire auec verité, qu'auec la valeur & le braue ſtratageme d'vn Chef, vne armee ſe peut ſauuer.

L'on ne peut faire regle de ſemblables partis, pour eſtre rares, & peu ſouuent practiquez: auſſi ſont-ils plus dignes d'honneur & d'eternelle gloire.

Les Romains, pour animer leurs ſoldats au combat, arrachoiẽt les enſeignes de ceux qui les portoient, & les iettoient au milieu des ennemis.

Tite Liue raconte, qu'aux combats douteux, les Romains ſouloient arracher les enſeignes du poing de ceux qui les portoient, & les iettoient au milieu des ennemis, pour animer les ſoldats de les aller reconquerir: comme il fut fait en vne furieuſe bataille, où il demeura cinq mille Romains, & vnze mille Gaulois; les auĉteurs de ce faiĉt furent Quintus Victorius Centenier du Primipille de la ſeconde legion, & C. Attinius Tribun des ſoldats de la quatrieſme, & ſans ce party les Romains euſſent infailliblement perdu la bataille. *T. Liue, l. 4. Decade 4.*

Il ſe void en Tacite vn ſemblable effect d'Antonius Primus, par l'inuention duquel il ſe rendit de vaincu vainqueur. *Tacite l. 3. des hiſtoires, chap. 5.*

Nous ne manquons pas de bons exemples en ce ſiecle, pour teſmoigner que ſemblable magnanimité loge encores dans l'ame de pluſieurs Capitaines.

Le ſieur de la Valette, Grand Maiſtre de Malthe, par ſa valeur & conſtance empeſcha les Turcs de prẽdre Malthe.

Le ſieur de la Vallette, Grand Maiſtre de Malthe, ayant entendu qu'vn eſquadron de Turcs eſtoit entré dans la Cité, & que tout s'en alloit perdu, print vn party ſi opportun, qu'en vn inſtant le theatre changea de face, & la victoire fut de ſon coſté; il eſtoit armé auec pluſieurs des ſiens en la place de bataille, pour pouruoir aux perilleux éuenemens des aſſauts de l'ennemy; il receut l'aduis de ſa prochaine deffaite, & ne deuoit plus par raiſon de guerre eſperer de repouſſer ceux qui eſtoient entrez: toutesfois ſe tournant vers les ſiens auec vn courage ſans peur, vne ferme reſolution, & auec vne face conſtante & aſſeuree, il dit: *Allons, mes freres, allons Chreſtiens, allons courages magnanimes, allons mes compagnons payer le dernier deuoir que nous auons à noſtre Religion, & faiſons ſi bien, que la victoire ne demeure à nos ennemis, ſans cruelle vengeance & effuſion du ſang de ces Mahometans.*

L'exhortation qu'il fit à ſes ſoldats.

C'eſt ſans doute que ce peu de paroles en ce genereux party prins courageuſement & promptement par ce braue vieillard, empeſcherent que Malthe ne fut prinſe par le Turc; & que moyennant la grace de Dieu, elle ſubſiſte en-

ceres pour la defense de la Chrestienté.

Vne resolution soudaine, & vne parole dite à propos, produisent de grãds effects.

En toute autre chose, aussi bien qu'aux occurrences de la guerre, vne parole dite à temps, vn party prins à propos, vne resolution soudaine, vn mouuement, vn signe fait auec prudence & iugement, font des miracles, & produisent des grands & merueilleux effects. L'Empereur Auguste assistoit en certains jeux & spectacles, que ses nepueux representoient: vne soudaine frayeur vint saisir l'ame de tout le peuple, parce qu'il y auoit apparence que le theatre alloit cheoir: de façon qu'il n'y auoit plus moyen, non pas de r'asseurer, mais de retenir aucun des spectateurs: ce que voyant Auguste, il se leua de sa place, & s'alla asseoir au lieu qui sembloit le plus perilleux, & prest à tomber, & par ce moyen pacifia tout le tumulte.

Braue traict d'Auguste pour asseurer vn peuple effrayé.

Suetone en la vie d'Aug. chap. 43.

Comment Mahomet Bascha fut estimé, & aduancé.

Ce qui fit tant estimer, & auancer Mahomet Bascha, fauori de trois Empereurs, fut, qu'estant tombee vne lettre des mains de Soliman par vne fenestre dans vn iardin, au lieu que les autres coururent par l'escalier pour l'aller querir; luy encor ieune enfant, quoy que la fenestre fust assez haute, se ietta en bas par icelle; & auant que les autres y arriuassent, il r'apporta la lettre à son Prince.

Ie veux reuenir à mon Tacite, & auec l'auctorité de Seneque, le plus sage homme de son temps, enseigner ceux qui sont continuellement à l'oreille des Princes, comme ils se doiuent comporter.

Ruse de Neron, pour empescher sa mere d'estre assise auec luy en son throsne.

Neron estoit assis en son throsne, pour donner audience aux Ambassadeurs d'Armenie; quand inopinément l'on vid arriuer l'Imperatrice Agripina sa mere, qui (comme Dame ambitieuse & vaine) venoit pour s'asseoir & presider ensemble auec son fils: tous les Senateurs furent tellement hors d'eux mesmes, & émeus de frayeur, qu'ils ne sçauoient quel party ils deuoient prendre: mais Seneque prõptement, auec vn clein d'œil, fit signe à Neron qu'il allast au deuant de sa mere: & ainsi, sous vn simulé zele de reuerence, il fut pourueu au deshonneur qui s'appresto it.

Tacite liu. 13. des annales, chap. 1.

Prudẽce de Seneque, pour empescher Neron d'estre inceste.

Vne autre fois ce grand personnage, non moins prudent que docte, se print garde par certaines secrettes practiques qui se passoient entre Neron & sa mere, que ce scelerat

Prince

Prince se seroit facillement couplé auec elle, & que le danger estoit fort voisin, il susçita promptement Acte, Damoiselle affranchie que Neron aymoit, laquelle, comme si elle eust esté troublée du peril où elle se voyoit, & de l'infamie du Prince, le deuoit aduertir, que l'inceste estoit descouuert par sa mere mesme qui s'en glorifioit, & que les gẽs de guerre n'estoyẽt pas pour obeyr à vn Prince si profane & detestable. Celuy qui ne sçait, ne peut recourir à sẽblables partis & effets de prudẽce: mais le malheur & l'infelicité des Princes n'est pas à plaindre pour ce regard, puis que pouuãs auoir des hommes de semblable condition aupres d'eux, ils se plaisent mieux d'auoir des muguets, des flatteurs, des complaisants, & des hommes de neant. C'est ce que Tacite reproche à Vitellius, qu'il se trouua si pauure & desnué d'amis, & de gens de sçauoir, qu'ayant esté fait souuerain Pontife en vn iour estimé malencontreux de tout temps, il n'eut personne qui l'en aduertist. Que si quelqu'vn dit, que pour tout cela Neron, qui estoit ieune, pour ne parler de Vitellius, qui estoit vieux, ne s'en fit pas plus sage ny continent: Ie respondray, que tousiours en attendant, l'on empescha ces scandales: & si Neron auec tant de sages preceptes & bons enseignemens, ne voulut surmonter ny corriger sa meschante nature, que feront ceux qui aux mauuais principes de leur vitieuse humeur, ont d'abondant adjousté vne pernicieuse doctrine?

Tacite li. 14. de annales, chap. x.

Les Princes doiuent plustost auoir pres d'eux des hommes doctes, que des muguets & flatteurs.

Que les Sages Romains en leurs plus grandes necessitez, se sont modestement seruis des offres qu'on leur a faits.

Discovrs Dixiesme.

QVoy que de temps à autre il y aye eu des grandes mutations & changements aux coustumes des Romains, si est-ce toutesfois qu'ils n'ont iamais perdu tout à faict vne certaine magnanimité & grandeur de courage, propre & particuliere à ceste nation: outre ce qu'il semble qu'en certaines choses ils ayent tousiours obserué & entretenu leurs premieres institutions.

Deux Regions conduites par le Legat P. Vitellius, reçeurent en Allemaigne en vn voyage par terre plus de dommage par vn reflus, ou pluſtoſt par vne extraordinaire recreuë de mer, qu'elles n'euſſent pas fait eſtans desfaites en vne bataille. La France, l'Eſpagne, & l'Italie, offrirent promptement à Germanicus, General de l'armée, de le pourueoir de cheuaux, d'armes & d'argent, *quorum laudato ſtudio Germanicus armis modo, & equis ad bellum ſumptis, propria pecunia bellum iunit.* Tacite dit, que Germanicus ayant grandement loüé leur bonne volonté, print ſeulement les armes & les cheuaux pour la guerre: mais il refuſa leur argent, & du ſien propre il ſecourut ſes ſoldats. Les Princes du temps qui court, ne prennent pas ſeulemẽt ce qui leur eſt offert par leurs ſubjets, vaſſaux, alliez, ou confederez: mais ne leur eſtant rien offert, ils demandent importunément: ayans receu, ils ne rendent iamais: & leur eſtant refuſé, ils reputent cela comme vne grande offence, & s'en vengent quand ils peuuent. C'eſt pourquoy i'ay voulu accompaigner ceſt acte de Germanicus par autres ſemblables de l'antique Repub. à fin que ſi aucun Prince jette par hazard la veuë ſur ce diſcours, il cognoiſſe comme les Princes inferieurs doiuent eſtre perſuadez auec la modeſtie, de ſecourir les plus grands, & non auec l'indiſcretion & l'imprudence.

Acte loüable de Germanicus, pour les offres qui luy furẽt faits en vn perilleux voyage. *Tacite l. 1. des annales, chap. 15.*

Les Princes inferieurs doiuent eſtre modeſtes, pour ſecourir les plus Grands.

Si iamais les Romains furent aſſaillis de l'indigence, ce fut lors qu'ils auoyent la plus cruelle & perilleuſe guerre auec les Carthaginois, qu'Annibal eſtoit en Italie, & que la memorable routte du lac de Traſymene, leur auoit fait perdre plus de vingt mille hommes. Les Napolitains, comme bons amis & alliez, ſçachans les grands deſpences que les Romains faiſoyent, & qu'en vne ſi vrgente occaſion vn bon office ſeroit receu fort agreablement, enuoyerent des Ambaſſadeurs au peuple Romain, auec tout le threſor qu'ils auoyent aſſemblé en temps de paix, ſoit pour l'ornement de leur Cité, ſoit pour la ſubuention des affaires publiques; auquel threſor, il y auoit nommément quarante coupes d'or de grand poids: prierent les Peres & le peuple Romain, que ſi les Napolitains les pouuoyent ſecourir, & leur rapporter quelque ayde, ils leur fiſſent la faueur de le leur declarer: qu'il

Les Romains en leur plus grande neceſſité, ont refuſé des grãds offres:

Des Napolitains, leur threſor:

qu'il n'y auoit choſe au monde qu'ils fiſſent plus volontiers, puis qu'ils croyoyent la Cité de Rome eſtre la Citadelle de toute l'Italie. Les Romains rendirent des graces infinies aux Ambaſſadeurs de la bonne volonté des Napolitains: & nonobſtant l'extreme neceſſité où la Republique eſtoit reduitte, ils prindrent ſeulement par honneſteté la moindre des coupes d'or, & r'enuoyerent tout le reſte. *T. Liue l. 2. decade 5.*

Des Ambaſſadeurs des Peſtins, des coupes d'or: *Là meſme.*

Ils en firent de meſme aux Ambaſſadeurs des Peſtins, & ne voulurent receuoir d'eux aucune choſe, quoy qu'ils euſſent apporté des coupes d'or. Enuiron vingtcinq ans apres, ayans forte guerre auec le Roy Antiochus, & ſe repaiſſants en l'armée de toutes ſortes de viandes indifferemment, bonnes ou mauuaiſes, pluſieurs ſemblables offres leur furent faits: Philippe Roy de Macedone, & Ptolomée Roy d'Egypte, leur enuoyerent offrir par leurs Ambaſſadeurs ſecours d'hommes, d'argent, & de grain: Celuy d'Egypte particulierement, entre l'or & l'argent, leur offroit mille liures d'or, & vingt mille d'argent: mais les ayant remerciez tous deux, ils n'acceptarent aucune choſe.

De Philippe Roy de Macedone, & de Ptolemee Roy d'Egypte, d'hommes, d'argent, & de grain:

Ont refuſé les ſuſdits Roys en perſonnes:

Du depuis s'eſtans les deux meſmes Roys offerts de venir au Camp en perſonne, les Romains ne le voulurent permettre, ains (apres les accouſtumez remerciements) dirent franchement aux Ambaſſadeurs de Philippes: Qu'il ſeroit choſe agreable au Senat, & au peuple Romain, s'il n'abandonnoit point le Conſul M. Acilius.

Des Carthaginois, du bled, d'orge, & vne armée nauale:

Au meſme temps comparurent au Senat les Ambaſſadeurs des Carthaginois, lors amis, & ceux de Maſſiniſſa Roy de Numidie. Ceux de Carthage offroyent mille meſures de froment, & cinq cents meſures d'orge pour l'armée, & la moitié d'autant pour la ville de Rome, prians les Romains de receuoir ce preſent, & qu'ils équiperoyent encores vne armée nauale de leurs gens à leurs propres deſpens, & payeroyent par aduance tout content le tribut qu'ils deuoyent payer à pluſieurs termes. Ceux de Maſſiniſſa offroyent d'enuoyer en Grece vers l'armée cinq cents mille meſures de froment, & trois cents mille meſures d'orge; & à Rome trois cents mille meſures de froment, & deux cents cinquante mille meſures d'orge. Item que le Roy enuoyeroit au Conſul

De Maſſiniſſa, Roy de Numidie, du bled, des cheuaux, & d'elephãs:

UNIVERSIDAD DE MURCIA

sul Marc Acilius cinq cents cheuaux, & vingt Elephans: mais il fut respondu aux vns & aux autres, Que pour le regard des graines, elles seroyent acceptées en payant, & non autremẽt; que de la flotte des Carthaginois il n'ẽ seroit prins que les nauires qu'ils deuoyent fournir par les articles de leur traicté; & finalement qu'il ne seroit receu de l'argent du Tribut deu à la Republique, qu'à la concurrence des termes écheus.

Leur response à tous les susdits.

T. Liue l. 6. decade 4.

Encores fut-ce vn acte beau & magnanime que cestui-cy: Les Sagõtins auoyent prins quelques Carthaginois en Espane, où ils faisoyent leuée de gens de guerre, & portoyent des grandes sommes d'argent pour les souldoyer: ils les menerẽt prisonniers à Rome, & mirent à l'entrée du Senat deux cents cinquante liures d'or, & huict cent liures d'argent. Le Senat fit bien emprisonner les Carthaginois: mais quant à l'or & l'argent, ils furent donnez aux Sagontins auec plusieurs remerciements; outre ce leur furent faits des presents, & donnez des vaisseaux pour retourner en Espaigne. Xenophon escrit que l'Armenien porta à Cirus le double de ce qu'il luy auoit promis: mais Cirus n'en print seulement que ce qu'il auoit premierement demandé.

Bel acte & magnanime des Romains enuers les Sagontins.

T. Liue l. 10. decade 3.

Les Princes d'auiourd'huy me pourroyent opposer vne seule chose: Que paraduenture les Romains faisoyent cela pour n'estre en si souffreteuse necessité & indigence qu'on croyoit. A quoy ie responds, que cela fait pour moy: puis que ie les veux admonnester, de mesurer tellement leur despence, retrancher leurs superfluitez, & ménager leur espargne, que l'éuenement d'vne guerre semblable à celles qui arriuoyent aux Romains, ne puisse incommoder leurs subjets par des nouueaux subsides & emprunts, ny importuner leurs voisins & amis, s'il failloit mẽdier la faueur de leurs bources.

Opposition que pourroyent faire les Princes sur lesdits offres: & response auec conseil.

Des

Des finances militaires.

Discovrs Onziesme.

POVR rendre vne œuure de longue durée, il faut disposer & establir bien à propos toutes les choses qui sont fauorables & propres pour son asseurance & fondement: La paix, la conseruation des Royaumes & des Republiques, ne peuuent estre obtenues & possedées sans soldats; & les soldats ne peuuent estre entretenus sans argent.

La paix, & la conseruation des Royaumes ne peuuent estre possedées sans soldats; & les soldats ne peuuent estre entretenus sans argent.

Si donc l'on ne dispose de longue main vn bon fond de finances, auec lesquelles on puisse soldoyer les hommes, qui doiuent estre la garde & conseruation de l'Estat, l'on sera incontinãt despourueu de soldats, & en vne perpetuelle inquiétude d'esprit, trauail de corps, & secrette apprehension des choses de l'Estat. Que si les Romains (le plus puissant & le plus vaillant peuple du monde) ont esté contraints d'auoir recours à ce party, considerez Princes, combien il vous est plus necessaire, puis que vous ne les égalisez pas, ains qui manquez de l'ordre, de la discipline, de la vertu, & de la puissance d'iceux?

Auguste, la prudence duquel fut veritablement admirable, cognoissant l'importance de ce faict, le proposa au Senat; & remonstra qu'il failloit establir vn reuenu perpetuel, qui fourniroit la solde des gens de guerre, à ce que l'on sçeust où prendre leur paye, sans estre contraint d'imposer tous les iours des nouueaux subsides, & exiger des tyranniques impositions. La chose rencontra au commencement des grandes difficultez: mais finalement elle eut son effect. Auguste ayant fait vne loy, par laquelle il ordonna, Que la vingtiéme partie des successions, hereditez & legats (exceptées celles des pauures, & des bien proches parents) fussent mises aux finances militaires, appellant de ce nom là ceste rente perpetuelle, fondée pour raison des soldats, comme dit Dion. Du depuis le peuple supplia Tibere d'abroger ceste loy: mais, *Edixit Tiberius militare ærarium eo subsidio niti*, il le refusa

Auguste establit vn reuenu perpetuel pour la solde des soldats, pour éuiter les impositions, & en feit vne Loy.

Tacite l. 1 des annales, chap. 16.

UNIVERSIDAD DE MURCIA - BIBLIOTECA

UNIVERSIDAD DE MURCIA

tout à fait (dit Tacite) remonſtrant par Edict, que la paye des gens de guerre eſtoit aſſignée là deſſus.

Quand ie ne ferois autre fruict par ce diſcours, que de diſpoſer les Princes, & les Republiques, à ordonner vn fond de ſemblables finances, ie tiendray pour bien employée toute ma peine: Mais parce que quelqu'vn me pourroit demander, quel moyen i'aurois à tenir pour l'acheminement, parachevement & perfection de ce deſſein, les Princes ayans deſia tant trauaillé leurs ſubjets de gabelles, de tailles, & autres tributs, que d'en impoſer encores des nouuelles, ce ſeroit les deſtruire tout à fait: Ie dis que le bon Prince ſe contentant de ce qu'il a, ſans que i'en vueille diminuer aucune choſe, ny de nouueau ſurcharger ſes ſubjets, auroit vn bon moyen, & prendroit vn bon party, de fonder les finances militaires ſur les parties caſuelles de l'Eſtat; comme ſont, amendes, confiſcations, eſpaues, ſucceſſions, & autres proffits & reuenus caſuels, qui viennent, ou par crime, ou par droict d'aubeyne, deffaut de lignage, ou quelque autre moyẽ iuſte & legitime. Et ſi quelqu'vn me repart, que tous les reuenus des Princes ſont compris en deux natures de deniers, ſçauoir eſt, ordinaire & extraordinaire; & que par mon inuention ie les priuerois de tout l'extraordinaire: ie ne puis reſpondre autre choſe, ſinon qu'ils ſont opiniaſtrement bandez à aſſembler & accumuler threſor ſur threſor, par toutes ſortes de moyens, directement & indirectement, à fin que plus riches & plus opulents ils ne puiſſent tomber entre les mains de leurs ennemis.

Aduis aux Princes, pour faire fonds de finances militaires.

Que s'ils font peu de cas de ma replique, ie les renuoye à Tite Liue, qui dit de Perſeus, Prince riche & pecunieux, autant qu'autre du monde, qu'il eſtoit tellement auare, & gardoit ſi ſoigneuſement ſon argent, qu'il ſembloit n'auoir autre ſoin, ſinon de procurer que les Romains remportaſſent le plus grand butin qu'il pourroit eſtre poſſible, apres qu'il auroit eſté vaincu par eux.

T. Liue l. 4. decade 5.

Or veux-ie monſtrer aux Princes, comme cela ſe pourroit faire auec peu de dommage & petite deſpence: ie preſuppoſe que ceſte finance militaire doit eſtre employée pour recompenſer les ſoldats, car c'eſt choſe bien raiſonnable,

Propoſitions de l'Autheur ſur les finances militaires, & pour l'entretien des ſoldats.

voire

voire tres-iuſte, que les Princes ſe ſeruent des deniers ordinaires de leurs Eſtats, quand ils font la guerre. Preſuppoſons auſſi, que le guerdon & la recompenſe ne ſe doiuent donner qu'à ceux qui auront fait & accomply leur ſeruice, & paracheué le temps de leur milice, c'eſt à dire, qui auront milité portans les armes certain nombre d'années prefixes (comme les Romains faiſoyent) par le cours entier de vingt ans reuolus, ſans diſcontinuation: il eſt tout apparẽt, que de dix mille ſoldats, il ne s'en recompenſe que mille pour vne fois. Quoy pendãt, les autres neuf mille combattront valeureuſement, ſans ſe ſoucier d'eſtre bleſſez ny eſtropiez, ou non, attendans de main en main en paracheuant leur terme, la recompenſe de mille? Qu'il ne ſoit vray, que de dix mille il ne s'en recompenſe que mille, nous l'apprenons en l'ordre de Malthe, que de cent Cheualiers il n'y en a pas dix qui iouyſſent des Commanderies.

Que ſi celuy qui tient mille ſoldats à ſa ſolde poſſede vn million d'eſcus de reuenu, ce ne ſera pas grand choſe de deſpenſer cent mil eſcus en la recompenſe de mille ſoldats; & ce ſera vne belle & ſuffiſante recompenſe à chaſque ſoldat, d'auoir cent eſcus de reuenu tous les ans ſa vie durant. Mais pour autant qu'il me ſemble impoſſible, que de dix mille hommes il s'en puiſſe treuuer au bout de vingt ans mille à recompenſer, puis qu'en vn ſi long eſpace de temps il en meurt beaucoup: Ie ſerois d'aduis que le Prince deuſt faire plus grande recompenſe au plus petit nombre, quoy faiſant ces vieux ſoldats luy faiſans ſeruice durant la paix, non cõme ſoldats ſeulement, ainſi comme otieux courtiſants, feront qu'il aura vne ſuitte magnifique & belliqueuſe, & ſera pompeuſement accompaigné, ſans qu'il luy couſte rien du ſien particulier: car pour en parler ſainement, il eſt impoſſible qu'vn ſoldat milite & porte les armes vingt ans durant ſans monter à la grade de Sergent, Enſeigne, Lieutenant, ou Capitaine: de ſorte qu'eſtant homme de merite, plein d'hõneur, de valeur, & de courage, & ayant annuellement deux ou trois de ces recompenſes, il paroiſtra dignement à la Cour, & ſera honneur à ſon Prince.

Il y a vne autre remarquable conſideration, c'eſt que pour

Aduis pour la garde ordinaire des forteresses, & des garnisõs.

la garde ordinaire des forteresses, les Princes ont touſiours beſoing de ſoldats, tant morte-payes, qu'autres garniſons ſedentaires; les deuoirs & les factions y ſont faciles, ayſées, & ſans grande fatigue, eſtans touſiours à couuert, & en continuelle paix: vn ſoldat licencié & recompensé, aagé de trente huict ou quarante ans, ſera fort content d'y eſtre employé; apres quoy venant à ſe marier, & iouyſſant des priuileges, franchiſes & immunitez des ſoldats de ſa condition, il viura commodément des recompenſes de ſon ſeruice, & des bienfaits de ſon Prince, & iouyra paiſiblement du fruict agreable de ſa peine & de ſa vertu.

Ie tiens ce diſcours pour vne maxime tres-neceſſaire en vn Eſtat, c'eſt vn éguillon auſſi piquant, c'eſt vn moyen autant perſuaſif qu'il s'en puiſſe imaginer: Quatre mille ſoldats feront autant d'effect que dix mille: parce que viuans en l'eſperance d'auoir vne retraitte ſi certaine, vn ſi honneſte entretenement, vn moyen ſi aſſeuré de viure en repos, & à leur ayſe ſur leurs vieux iours, ſoit qu'ils ſoyent mutilez, eſtroppiez, ou non, ils iront courageuſement aux arquebuſades & mouſquetades, ſans crainte ny apprehenſion, voire meſpriſeront les plus éminents perils, puis que hors de là ils ſont bien aſſeurez de ne mourir iamais miſerables.

Mais que ſert-il d'aller ſi ſubtilement examinant les aduantages qu'vn Prince peut receuoir de ceſte propoſition, quoy que ie n'aye point touché la principale vtilité, qui eſt, d'auoir de ces vieux ſoldats pour deffenſeurs de la vie, & du ſalut du Prince, & de la conſeruation de ſon Eſtat; ſi finalement les ſoldats recompenſables venans à defaillir en partie, il peut conuertir la finance militaire aux payes ordinaires des ſoldats, que l'on entretient en temps de paix comme de guerre? Que ſi l'on fait ſcrupule d'introduire ceſte nouueauté de finance militaire, il ſera aysé à ſurmonter par ceſte conſideration; Qu'vn Prince n'eſt pas ſage, qui n'a de bonne heure aſſemblé des nerfs pour la guerre, à fin d'eſtre bien preparé aux extremes cas que le temps peut faire naiſtre, ſe reſouuenant que l'occaſion & le pouuoir prennent liberté de nuire ſans licence de la raiſon. Tous les mieux aduiſez & prudents Romains de main en main ont eſté aſſez prouidẽts

Vn Prince n'eſt pas ſage, s'il n'a de bonne heure aſſemblé des nerfs pour la guerre.

pour

pour ce regard : Tibere gouuerna l'Empire vingt-trois ans, & laissa soixante sept millions, & cinq cẽts mille escus d'or: & vous Princes modernes ne soyez pas au desespoir de pouuoir amasser des thresors en vostre condition, souuenez-vous qu'il n'y a pas trois cents ans que le Pape Iean vingt-deuxiesme laissa vingt-cinq millions d'or, apres auoir gouuerné dix-huict ans le Pontificat; que de nostre temps Sixte cinquiesme, outre ce qu'il a magnifiquement & amplement basty, armé plusieurs galleres, releué toutes les obeliſques & pyramides qui estoient à Rome, & fourny à vne infinité d'autres grandissimes despenses, laissa de pure espargne, tant receu qu'à receuoir, enuiron cinq millions en vn peu plus de cinq annees.

Tibere laissa 67. millions, & 500. mille escus d'or.

Le Pape Iean laissa 25. millions d'or.

Le Pape Sixte V. laissa cinq millions en cinq annees.

Voila ce qui m'a semblé bon de dire sur ceste matiere, laquelle estant diligemment & iudicieusement considerée par des gens d'entendement, & versez aux raisons & maximes d'Estat, ne iugeront pas chose inutile & vaine, la proposition de faire vn fonds de finances militaires.

ANNOTATION.

HENRY le Grand, d'heureuse memoire, Roy de France & de Nauarre, à son aduenement à la Coronne de France se trouua sans finances; & neantmoins apres son decés il se trouua dans ses coffres plus de dix-sept millions, nonobstant les grandes armees qu'il auoit eu sur les bras, pour se rendre paisible & Maistre absolu de ses Estats, comme il fit apres plusieurs grandes batailles, & victoires qu'il obtint, tant contre ses propres subjets, que contre les estrangers.

Henry le grand laissa plus de 17. millions.

Pourquoy l'Empereur Tybere prolongeoit les Gouuernements, & des maux qui naissent de la prolongation.

DISCOVRS DOVZIESME.

I'AY pris occasion en Popeus Sabinus, auquel le gouuernement de Messie fut prolongé, & celuy d'Achaye & Macedone adiousté, de dire que Tibere continuoit les Gouuernements, & que bien souuent il laissoit plusieurs Magistrats en leurs charges & offices, iusques à la fin de leur vie. C'est ce que Tacite dit briefuement en ces mots: *Id quoque morum Tiberij fuit continuare Imperia:* mais cherchant les causes de ceste façon de faire, inusitee en ce temps là, il s'en trouue trois dans nostre Autheur. La premiere est, que pour éuiter vne nouuelle solicitude, quand quelque chose luy auoit esté vne fois agreable, il la continuoit touiours sans changement ny innouation. La seconde, que c'est par enuie & malignité, & qu'il eust esté marry que plusieurs eussent ioüy des charges, honneurs & dignitez. La troisiesme, que comme il auoit l'esprit profond, caut & subtil; il auoit aussi le iugement chagrin & soupçonneux, & par consequent fort difficile à contenter; si bien qu'il ne s'acostoit guieres des hommes qui eussent des vertus hautes & éminentes, & hayssoit neantmoins les vicieux. Des premiers, il craignoit les attentats & entreprises sur son Empire; & des derniers, il apprehendoit le deshonneur de la Republique: de sorte qu'auec ce variable soupçon & irresolution, il en vint là, qu'il enuoya en des Gouuernements des personnages qu'il auoit deliberé de ne laisser sortir de Rome, il en vsoit de mesme aux affaires de sa maison. Depuis qu'il auoit esleu quelqu'vn à vne charge, il falloit qu'il y demeurast à touiours; tellement que plusieurs deuenoient vieux exerçans vn mesme estat.

Tibere continuoit les Magistratures & Offices iusques à la mort, & pourquoy.

Tacite l. 1. à la fin.

Tibere estoit craintif, & soupçonneux.

Tacite l. 1. à la fin.

Tacite l. 4.

Ces raisons prennent toutes leur origine de quelque vice: la premiere, procede de paresse & lascheté: la seconde, de

de mauuaise volonté, enuie, & malice d'esprit : & la troisiesme, de paresse encores, & d'imprudence. Si les hommes vicieux luy desplaisoient, il en deuoit choisir de vertueux, & si ja il en auoit à sa Cour, outre ce que telles gens sont dignes d'estre aimez, & non hays en les changeant souuent, il n'auoit aucune occasion de les craindre.

Semblable peur ne doit pas entrer en l'ame de nos Princes, bien establis par longues successions en leurs Principautez ; mais les Empereurs Romains auoient aucunement sujet de crainte, c'est pourquoy nos Princes continuent pour touſiours les Magistratures & Gouuernements à ceux à qui ils les ont vne fois conferez. Ce qu'ils font, ou parce qu'ils ne veulent si souuent s'embroüiller l'esprit pour des nouueaux establissements, ou pour le peu de volonté qu'ils ont de gratifier & auancer les autres, ou qu'ils estiment qu'il n'y a aucun auantage de changer les Gouuerneurs quand ils sont instruits, & ja arriuez sur les meilleurs effets de leur Gouuernement. M. Popilius Lenatus profera sur ceste matiere ceste belle & prudente sentẽce au Senat à Rome ; Que Gracchus gouuernoit paisiblement l'isle de Sardaigne ; qu'il ne falloit interrompre son gouuernemẽt ; que l'interruption estoit grandement preiudiciable au maniement des affaires d'Estat, en l'aduancement desquels la continuation fait des grands effets : parce qu'en l'interualle du temps, qui court pour receuoir l'office du precedent officier, & establir le nouueau pourueu, qui a plus besoin d'estre instruit, que de mettre la main à l'œuure, les bonnes occasions peuuent eschaper. Toutefois, selon mon opinion, ces allegations n'excusent pas nos Princes, car s'ils sçauoient bien & deuëment proceder au chois & élection des hommes, & les auancer aux charges & dignitez par merite, & non par faueur : on ne pourroit douter que tels personnages ne fussent capables de bien faire en vn Gouuernement nouueau ; puis que tous les Gouuerneurs ont entre eux, peu plus, peu moins, vne certaine similitude, & en bien peu de choses notables, sont differents.

Les Princes du iourd'huy pourquoy ils contiennent les Magistratures & Gouuernements.

T. Liue decade 5. liu. 1.

Or supposons que les coustumes des Espagnols soient fort differentes de celles des Frãçois, l'on me dira, qu'il est meil-

leur

Le Prince doit faire diuers Ambassadeurs, & pourquoy.

leur de laisser vieillir en France vn Ambassadeur, qui entend desia les façons de faire du Royaume, & les affaires du Roy, que de le r'apeller en Espagne, où toutes choses luy seroient nouuelles. Ie soustiens que ceste maxime est fort peu fauorable, moins aduantageuse au Prince, voire pernicieuse à l'Ambassadeur, parce que le Prince aura moins de personnes capables de beaucoup de grands & diuers affaires; & l'Ambassadeur sera plus ignorant, & beaucoup moins versé en la cognoissance & au maniement d'affaires contraires. Ie ne veux pas dire pourtant qu'vn Magistrat ne soit continué pour plus d'vn an: mais ie dis, que c'est mal faict de le laisser vieillir au maniemẽt d'vne seule & mesme Magistrature, sans ce qu'il faut faire difference entre celuy qui porte l'espee, & celuy qui porte la longue robe; & ainsi entre celuy qui gouuerne le peuple, & celuy qui manie les finances; & ceux encores qui ne s'employent point à cela, qui sont les Ambassadeurs.

Vrayemẽt nos Princes sont en grãd erreur, en ce que faisans difficulté d'auancer plusieurs personnages, pour s'acquerir l'amour & bien-vueillance de plusieurs, ils en auancent peu, & s'acquierent la haine & mal-vueillance de plusieurs. Que s'il se trouue des Princes si imprudents & mal conseillez, qu'ils ne se soucient nullement de l'amour, ny de la haine du peuple, ny de la Noblesse; ie leur donne aduis qu'ils ne sont encores hors du peril, qui menace ceux qui sont hays du monde, puis que nous voyons ce qui est succedé en France, & non pour autre cause ny raison, sinon que les Estats, les Grades, les Charges, les Dignitez, les Offices, les Benefices, & la puissance estoient reduits à l'hõneur & auantage de peu de personnes: mais parce que se reduire à des cas si particuliers, est vne chose odieuse, ie m'arresteray sur les generaux, & parleray par les exemples des anciens, laissant la liberté à chacun de s'en seruir à sa façon, puis que tout homme les peut accommoder à ses occurrences.

Les troubles de la France pourquoy aduenus.

Les Romains ont esté reduits en seruitude, pour la prorogation des Gouuernements.

Ie dis donc, si nous parlons de Republique, que la prorogation des Gouuernements fit reduire Rome en seruitude, que Caton d'Vtique reprenoit aigrement les Romains, quand

quand il voyoit qu'ils prolongeoient les Gouuernements en meſmes perſonnes, diſant publiquement: Que les Romains faiſoient de deux choſes l'vne, ou ils eſtimoient peu telle Magiſtrature ainſi cõtinuée, ou ils penſoient auoir peu d'hõmes dignes d'icelle. Et le Dictateur Mamercus diſoit, que la plus ſeure garde de la liberté publique, eſtoit, *Si magna Imperia diuturna non eſſent*, que les Eſtats & Gouuernements ne fuſſent de longue durec, & que les Magiſtrats (la puiſſance deſquels n'eſtoit point bornee) fuſſent limitez par certaine eſpace de temps.

Plutarque en la vie de Caton.

Si nous alleguons le temps de la principauté, nous auons tout à propos ce que Dion eſcrit: Qu'apres la guerre d'Afrique, Ceſar eſtant de retour à Rome, fit vne loy, Qu'aucun Preteur ne demeuraſt en charge paſſé vn an; & aucun Conſul, paſſez deux ans: ſe reſouuenant que rien ne luy auoit tant échauffé l'ambition de commander, & rien ne l'auoit tant auancé au throſne de la Monarchie, que d'auoir continué ſon gouuernement en France par tant d'annees.

T. Liue, decade 1. liu. 4.

Ceſar au retour d'Afrique, & eſtant à Rome, fit vne loy pour le temps des Conſuls, & la raiſon.

Entre les loüanges que l'on donne à Auguſte, celle-cy eſt digne de luy, Qu'il fut inuenteur de nouueaux offices, à fin que plus grand nombre d'hommes participaſſent aux charges publiques. Au contraire de luy, iamais aucun ne s'eſt treuué ſi proche du danger, qu'il y a de conferer l'auctorité & la puiſſance à vn particulier, comme Tibere, auec lequel nous auons donné commencement à ce diſcours: car prolongation & continuation de Gouuernement, n'eſt autre choſe que reſtraindre en peu de perſonnes, ce qui doit eſtre partagé à pluſieurs. Doncques Tibere ayant commencé à fauoriſer Elius Sejanus, fait parentage auec luy, ſouffert que luy ſeul gouuernaſt toutes choſes, & en ſomme l'ayant fait vn autre ſoy-meſme, il ſe manqua bien peu que Sejanus ne luy fiſt perdre l'Empire, & la vie. Ceſt exemple luy deuoit auoir enſeigné, combien il importe de fauoriſer & eſleuer vn ſeul homme en ſi éminente dignité: mais pour n'auoir ſceu profiter de ceſte maxime d'Eſtat, il fut eſtouffé par Macron, qu'il auoit auancé aux charges & dignitez non moins que Sejanus. Voila le profit & vtilité qui en peut venir autant aux Princes comme aux hõmes priuez.

Diõ l. 43. l'annee 708. Suetone en la vie d'Auguſte chap. 37.

Prolongation & continuation de gouuernemẽt, c'eſt reſtraindre en peu de perſonnes, ce qui doit eſtre partagé à pluſieurs.

Hiſtoire de Sejanus.

Dion l. 58.

Tacite l. 5. à la fin.

A la verité (quand il n'en arriueroit autre mal) les hommes sages, non moins que les imprudents & temeraires, se maintiennent difficilement en la modestie qu'il faut : car se voyans seuls employez au soin & maniement des affaires publiques, & de l'Estat, ils font argument de consequence, qu'ils meritent plus que les autres, puis qu'estans preferez à tous, & tous les autres postposez & mis à part, comme indignes, l'on communique auec eux seuls toutes sortes d'affaires d'importance, & leur commet-on l'administration de l'Estat. Q. Fabius Maximus, qui fut homme sage & prudent, (non en apparence, mais en effect) n'ignoroit pas ceste science : il s'estoit veu cinq fois Consul ; son pere, son ayeul, son bisayeul, auoient aussi souuentesfois esté honorez de ceste supreme dignité, & voyoit encores tout le peuple Romain porté & resolu de nouueau à faire son fils Consul : mais il se mit à prier le peuple auec le plus d'affectiõ qu'il luy fut possible, se deporter de plus eslire aucun de sa famille en ceste dignité, alleguant qu'il deuoit suffire que tant de personnages de sa race eussent esté par si long temps cõstituez en icelle, non qu'il se deffiast des vertus de son fils (aussi estoit-ce vn homme excellent, & plein de grands merites) mais à fin qu'on ne continuast point ce grand honneur en vne seule famille. I'ay dit cecy, à fin que s'il y a des Princes qui ne se soucient pas beaucoup de trop fauoriser vn seul personnage, & le charger de tant d'enuie, que le fauory pense en soymesme de se mettre en seurté quand il sera temps, se preparant de bonne heure à brider & arrester la demesuree fougue de son éminente fortune, representant deuant ses yeux, que si en vne Republique biẽ instituee, le tres-grand Fabius procura de le faire aux grades, magistratures, & honneurs deubs au sang de ses majeurs, & merité par les vertus infuses en la famille Fabienne. O que celuy-là en doit bien auoir plus de soin, qui quelquesfois tout nouueau venu, bien souuent estranger, rarement fourny de merite, & point fauorisé d'autre vertu, ny d'autre moyen que de l'aueuglee fõlie du Prince, se va soumettre à l'inconstante legereté de la mesme folie qui l'a aduancé & esleué, ainsi qu'il se void en Sejanus, & en plusieurs autres desquels les histoires anciennes

Conseil de Fabius Maximus touchant l'élection des Cõsuls.

Valerius Max. l. 4. ch. 1.

nes & modernes ſont remplies : teſmoin l'exemple recent du Mareſchal d'Ancre, comme on verra en ſuitte de ce Diſcours.

ANNOTATION.

Hiſtoire du Mareſchal d'Ancre, Florentin de nation, qui fut tué l'an 1617.

EN l'annee 1600. vn Florentin, nommé Conchino Conchini, vint en Frãce à la ſuitte de la Royne, lequel eſtoit lors pauure & ſans moyens, neantmoins aucuns tiennent qu'il eſtoit noble. Le Roy Henry le Grand eſtant mort, il fut eſleué en grande dignité, iuſques à auoir des plus belles charges du Royaume, cõme de Mareſchal de France, Gouuerneur de la Normandie, de la ville & citadelle d'Amiens, & autres places: voire meſmes admis au maniement des finances, dõt il y fit ſi bien ſes affaires, qu'il s'en rendit ſi riche, & ſi opulent, qu'il en deuint ſuperbe & orgueilleux. Il manioit tout l'Eſtat, diſpoſoit des Offices, morguoit le Roy, les Princes, & grands Seigneurs: auoit intelligẽce auec les Princes Eſtrangers, comme en Eſpagne, en Flandres, en Allemagne, en Italie, en Sauoye, & parmi les Republiques : il auoit grãdes ſommes de deniers hors le Royaume, qu'il auoit pris d'authorité dans les coffres du Roy ; faiſoit fondre des canons dans la France pour les enuoyer chez l'Eſtranger : bref il diſpoſoit abſolument de tout l'Eſtat François, & en expulſoit les legitimes & vrais Officiers. Mais le Ciel ne pouuant plus ſupporter ce mõſtre en vn Eſtat ſi grãd, & ſi majeſtueux, & qu'il alloit precipiter dans vne guerre ciuile & inteſtine, inſpira des bons François, qui abbattirent tout en vn coup ſon ambition, ſon orgueil, & ſa vie meſme. Les Hiſtoriens rempliront le volume de l'Hiſtoire Françoiſe, de la vie, de la mort, & de la miſerable fin de ce Florentin, pour ſeruir d'exẽple aux Roys & aux Princes, de n'admettre au gouuernement de leurs Eſtats aucun eſtranger, ſi ce n'eſt pour des offices ſignalez, & pour des grãds merites. Sa femme auſſi ambitieuſe que luy, fut decapitee à Paris, atteinte de crime de leze Majeſté diuine & humaine. Tous deux moururent en l'annee 1617. ſous le regne du Roy Louys trezieſme.

DISCOVRS POLITIQVES ET MILITAIRES sur C. Corneille Tacite,

LIVRE DEVXIESME.

Si la chasse est vn vray exercice de Prince.

DISCOVRS PREMIER.

CEST vne belle question, de disputer si la chasse est vn vray exercice de Prince, puis que les braues & genereux Romains n'ont pas esté grands chasseurs: & qu'au contraire l'on ne void aucun autre exercice plus en vsage parmy les Princes estrãgers. Vonones, de la lignee des Arsacides, & Roy des Parthes, auoit esté nourry à Rome, & estant paruenu à la Royauté, se retira en son Royaume: mais il tomba en la haine des siens, parce que suyuant la coustume des Romains, entre autres choses il se plaisoit peu à la chasse, *raro venatu*, dit Tacite. Et au contraire Zenon, fils de Polemon Roy de Pont, gaigna fort aisément l'amour & bien-vueillance des Armeniens, parce qu'imitant leurs mœurs & façons d'habits, & s'adonnant aux autres choses esquelles les Barbares prennent plaisir, il alloit aussi à la chasse auec eux: mais Artabanus, Roy des Parthes, ne fut pas

Les Romains n'ont esté grands chasseurs.

Vonones Roy des Parthes, fut en haine enuers les siens pour n'estre chasseur.

Tacite l. 2. au commencement.

Zenon fut aimé des Armeniẽs, parce qu'il alloit à la chasse auec eux.

Tacite l. 2.

Artabanes, Roy des

pas seulement chasseur, ains aussi il luy fut necessaire de l'estre, & en retira vn grand auantage: car estant exilé & hors de son Royaume par la perfidie de ses propres vassaux, il se retira en Hircanie, où il se nourrissoit de ce qu'il tuoit à la chasse, *alimenta arcu expediens*. De plus, le ieune & valeureux Bardanes, Roy de la mesme nation, se delectoit tellement à la chasse, qu'elle donna commodité & pouuoir à ses subjets de le tuer en chassant. L'Empereur Adrian fut grand chasseur: les Roys de Macedone le furent aussi, les Roys de Perse auant les Parthes, & autres que i'omets, pour éuiter l'obstentation de les sçauoir. Quant aux Romains, qui remarquera bien leurs coustumes, il verra que ny du temps de la Republique, ny du temps de la Monarchie, ils ne se sont guieres exercez à la chasse: aussi Saluste, excellent Historiographe de ce temps-là, la met au nombre des œuures seruiles. C'est chose merueilleuse, que quelquesfois Auguste par maniere de recreation peschast à la ligne. Que si l'on dit que Pompée s'occupa quelques iours à la chasse en Afrique, Plutarque respond, que ce fut bien peu, encores fut-ce aux Lyons & aux Elephans, à fin (dit Pompée) que mesmes les bestes sauuages de l'Afrique ne demeurassent pas sans esprouuer la force & la fortune du peuple Romain; & qui fait encores pour la negatiue, c'est que Tibere estant en Allemaigne, nota d'infamie vn Lieutenant de legion, pour auoir enuoyé chasser vn bien petit nombre de soldats auec vn sien libertin. Or recerchant les raisons de cela, ie dis qu'il y en peut auoir plusieurs; premierement les Romains estans hommes de Republique, & grandement occupez au gouuernement & à l'administration des affaires de paix & de guerre, tant dedans que dehors la Cité, ne pouuoyent vaquer à ceste exercice. Ainsi voyons-nous aujourd'huy, que les Venitiens, pour la mesme raison ne sont grands chasseurs, parce que quād la Republique est conduitte comme il faut, il s'en fait vn art, qui tout ainsi que la Iurisprudence, la Medecine, le negoce de marchandise, & autres semblables occupations, ne se peut interrompre ny laisser. La seconde, que tout le païs circonuoisin a plusieurs milles loin de Rome, estant habité, & remply de palais, maisons, jardins, & lieux

Partes, estant exilé de son Royaume par la perfidie de ses subjets, se nourrissoit en Hircanie de sa chasse.

Tacite liu. 5.

Bardanes, aussi Roy des Parthes, fut tué a la chasse par ses subjets.

Tacite li. 11. cha. 3.

L'Empereur Adrian, & les Roys de Macedone & de Perse, furent grands chasseurs.

Saluste met la chasse au nombre des œuures seruiles.

Saluste au proëme de Catilina.

Suetone en sa vie, chap. 83.

Auguste par recreation peschoit à la ligne: & Pompee chassoit en Afrique aux lions & aux elephans, à fin de leur faire esprouuer la force des Romains.

Plutarq en la vie de Pompee.

Suetone en sa vie, chap. 19.

Quatre raisons pourquoy les Romains n'estoyent chasseurs, ny les Venitiens.

champestres, pour les delices des habitans de la Cité; tellement que ceux qui eussent voulu s'exercer à la chasse, il leur eust fallu s'éloigner des iournées entieres: ce qui leur eust rapporté vne grande incommodité, outre la fatigue, & partant ils s'en abstenoyent. La troisiesme, que quand la jeunesse Romaine, tant Noble que roturiere, estoit en aage de chasser, il falloit aller à la guerre; & iamais les Romains ne furent sans guerre. Quatriesmement, l'on representoit tant de jeux & de spectacles publics dans la Cité de Rome, cõme Representations, Comedies, combats de Gladiateurs, danceurs sur la corde, bestes sauuages & estrangeres, & des chasses mesme, que personne ne prenoit enuie d'aller à vne chasse plus penible & laborieuse. L'on dit que Cesar donna des tres-beaux spectacles de chasse par cinq iours entiers, & qu'Auguste fit voir au Cirque des conducteurs de chariots, des coureurs, & gens qui combattoyent les bestes les plus cruelles, voire iusques à les occire, & de mesme les autres Empereurs.

Suetone en sa vie, chap. 38.

Suetone en sa vie, chap. 43.

Outre ce que les Romains ayans chez eux toutes sortes d'exercices militaires, il ne leur estoit pas necessaire de s'exercer à la chasse par forme d'exercice militaire, veu qu'elle estoit tant incommode à cause du susdit esloignement: d'où nous pouuons colliger, que les Nobles & les Empereurs Romains ont plustost desdaigné la chasse pour les respects susdits, que parce qu'ils estimassent qu'elle ne fust vn exercice digne de Prince. Or voyons donc ce que nous en pouuons apprendre ailleurs, puis que les exemples, & l'auctorité des Romains ne sont pour nous, ny contre nous: car si nous trouuons que la chasse soit vn exercice militaire, il s'ensuit par vne neccessaire consequence, qu'elle est vn exercice digne d'vn Prince.

La chasse estant vn exercice militaire, par consequent elle est vn exercice de Prince.

Cyropedie liu. 1. Dire de Xenophon, touchant la chasse.

Xenophon nous dit, qu'il n'y a point d'art, ny de mestier, qui aye plus de ressemblance & plus de proportion auec la guerre, que la chasse; qu'elle prouoque les hommes à se leuer matin, à supporter le froid & le chaud; à s'exercer aux courses, allées & venues; à frapper les bestes sauuages auec l'arc, la sagette, ou l'espieu; à exercer de l'espée; à esmouuoir & eschauffer le courage, si l'on se rencontre auec des

bestes

beſtes de deffence & furieuſes : car il les faut frapper, preuenir leur hurt, & ſe jetter ſoigneuſement à quartier. Bien ſouuent le chaſſeur prend tant de plaiſir à la chaſſe, qu'il en quitte le boire & le manger ; autresfois au lieu de deux repas, il n'en fait qu'vn : ſi bien que ſemblables empeſchemens de repaiſtre, & diuertiſſements de loiſir, pouuants arriuer au fait de la guerre, l'on ne trouue point eſtrange ny difficile la fatigue ; & n'eſt point faſcheux d'endurer pour vn peu la faim, ny la ſoif, y eſtant accouſtumé de longue main par le moyen de la chaſſe.

Plaiſir de la chaſſe.

Mais quel exercice y a-il au monde plus vtile aux Princes, que celuy de la chaſſe ? Il accouſtume & endurcit les corps aux incõmoditez, aux fatigues, au trauail, & à la peine. Il apprend la nature du païs, l'aſſiette des lieux, & la cognoiſſance des paſſages : il fait voir comme les montaignes s'éleuent, comme les vallées s'embouchent, comme les plaines ſont vnies, & comme les chemins ſont faciles, ou rabotteux : il monſtre le cours & la condition des riuieres, la contenue des mareſts, & l'eſtendue des paluds & des lacs. Bref, les Princes peuuent receuoir double commodité de ceſt exercice, attendu que par ce moyen ils cognoiſtront l'aſſiette de tout leur païs, & remarqueront les lieux ayſez à fortifier, & mettre en deffence ; & à ce parangon pourront auoir cognoiſſance de toutes autres aſſiettes & diſpoſitions de lieux, puis que tous les païs ont vne certaine ſimilitude & reſſemblance entre eux : d'où reſuilte, qu'eſtans toutes ces choſes remarquées & obſeruées ſoigneuſement par vn Prince iudicieux, il s'en ſeruira en temps & lieu, pour la conduitte d'vne armée, pour le conuoy d'vn auitaillement, pour trouuer des logements fauorables, pour prendre les aduantages d'vn combat, pour dreſſer des embuſcades à l'ẽnemy, pour luy couper chemin par des ſentiers, à fin de regaigner quelque butin rauy, & pour mille autres reſpects & entrepriſes de guerre.

Les Princes n'ont exercice au monde plus vtile que la chaſſe, & pourquoy.

Les Princes peuuent receuoir double commodité de la chaſſe, & comment.

Vtilitez de la chaſſe.

I'eſtime qu'aucun n'ignore que la chaſſe ne contienne en ſoy pluſieurs chefs & diſtinctions, & qu'eſtant conſiderées chaſcune à part, il ne ſeroit paraduenture pas bien ſeant au Prince de s'exercer en toutes chaſſes : comme auſſi il y a des

chaſſes

Digreſſion de la difference, varieté, & diuerſité des chaſſes.

chaſſes qui n'appartiennent qu'à luy ſeul, partant ie feray icy vne petite digreſſion de la difference, varieté, & diuerſité des chaſſes. Ie dis donc, que tout ainſi qu'il y a vne chaſſe qui regarde les beſtes ſauuages, il y en a ſemblablement vne qui concerne les hommes, laquelle ne doit pas eſtre moins accompaignée de force & de ſeuerité, que de manſuetude & priuauté. Ceſte derniere s'eſtend autour des choſes ſacrées & prophanes, au moyen dequoy le Prince ſera ſoigneux (entant qu'à luy touche) que la chaſſe ſacrée ſoit bien cõduitte: car tout ainſi que les mauuais Predicateurs, ſemans vne fauſſe doctrine, vont à la chaſſe des ames, preuertiſſent les volontez du peuple, detraquent l'obeyſſance des ſubjets, & troublent l'Eſtat (nous diſons en noſtre troiſieſme diſcours ſur l'onziéme liure des Annales de Tacite, qu'vn Prince Chreſtien ne doit ſouffrir que l'on introduiſe vne nouuelle religion en ſon Eſtat) auſſi les bons Predicateurs maintiennent la fidelité des hommes, rendent obeyſſants les vaſſaux, les nourriſſent en la reuerence des loix & de la Iuſtice, banniſſent les vices, rempliſſent la Cité de ſainctes couſtumes & bonnes mœurs, & par conſequent de paix, de repos, d'abondance & de tranquilité. Ainſi trouue-on aux lettres ſacrées des lacs de veneurs (qui denotent la fauſſe doctrine) auſſi bien que de peſcheurs d'hõmes, qui ſignifient la bonne.

La chaſſe ſacrée.

Pſalme 90.
Matth. cha. 4. 18.
Marc chap. 1. 16.
Luc chap. 5. 2.

La chaſſe prophane.

La chaſſe prophane a pareillement ſes conſiderations: elle a pour ſon but la vertu, ou le plaiſir, ou l'vtilité; & d'autant que (excepté la vertu) le plaiſir & l'vtilité pourront auſſi toſt eſtre honneſtes que deshonneſtes, chaſcun pourra ayſément remarquer ce qui ſera loüable ou digne de blaſme, veu que l'vtilité qui ſe pourchaſſe par l'induſtrie, & auec les moyens licites & permis, eſt autant auantageuſe à la Cité, comme eſt pernicieuſe celle qui excedant toute iuſte meſure, tire encores ſa ſource originelle d'vne mauuaiſe fontaine, comme ſont les chaſſeurs & meſſagers d'impudicité, & autres de pareille cathegorie, qui eſloignez & ſeparez de toute vertu & honneſteté, vont à la chaſſe de l'vtilité, ſans conſiderer ny ſe ſoucier par quel moyen le proffit leur viẽne.

Le plaiſir eſt le plus ſouuent conjoint au vice.

Le plaiſir ſemblablement (parce qu'il eſt le plus ſouuent conjoint au vice) eſt auſſi quaſi touſiours blaſmable, ſi ce n'eſt

n'eſt lors qu'il a de plus profondes racines que celles qui ſont en apparente éuidence, comme le pourchas de faire repreſenter des jeux, des ſpectacles publics, & autres ſemblables recreations : mais il n'en y a point de plus pernicieux & dommageable, que celuy de la chaſſe amoureuſe, quand elle n'a pour ſon but l'honneſte fin du mariage, ains au cõtraire, le ſtupre, la defloration, le concubinage, l'inceſte, & l'adultere, qui ont eſté bien ſouuent la ruine & l'éuerſion des grãds Empires & puiſſantes Monarchies. Iettez icy les yeux, ô Princes, prohibez ceſte chaſſe ſous peine de mort, comme eſtant deſplaiſante à Dieu, dommageable aux hommes, & perilleuſe aux Princes. L'on a veu rarement les ſubjets prendre les armes contre leur Souuerain, que la cauſe ne ſoit procedée de ceſte damnable chaſſe.

La chaſſe amoureuſe, excepté l'hõneſte mariage, a eſté la ruine des grands Empires & Royaumes.

Que ſi en la chaſſe priuée & manſuete des animaux raiſonnables, ces reſpects & conſiderations doiuent auoir lieu; c'eſt ſans difficulté, qu'il en faut auoir de ſemblables, voire de plus grandes en la chaſſe ſeuere des meſmes animaux; nous la diuiſerons donc en militaire, & non militaire : mais ceſte derniere, pour mieux la diſtinguer de l'autre, ſera appellée larronneſſe: l'vne & l'autre s'éxercent auec violence, & courent à la proye des biens & des perſonnes, ainſi dit noſtre Dieu par la bouche de Ieremie : *Et apres ce, ie leur enuoyeray pluſieurs veneurs, qui les chaſſeront de toute montaigne, & de toute montaignette, & des cauernes des pierres.*

Ieremie chap. 16. v. 16.

Il faut d'abondant diuiſer la larronneſſe en domeſtique, & en eſtrangere; & à l'eſtrangere compete & appartient tout ce que nous dirons des bãnis en noſtre cinquieſme diſcours du quatrieſme liure. Que ſi les Princes ont quelque ſoin du bien & du repos de leurs ſubjets, ils auront ceſte chaſſe en particuliere recommandation: elle s'éxerce ſur la mer, & ſur la terre, & defia nous auons ouy les plaintes que les Turcs ont faites aux Venitiens pour le regard des Scocchi.

La chaſſe larronneſſe.

La domeſtique ne ſe ſert pas tant de la cruauté : mais ſi l'on ne s'y prend garde, elle fait des grands progrez, comme il aduint entre les Iuifs pendant le ſiege de Hieruſalem; & n'y a pas quarante ans que le nombre des larrons domeſtiques eſtoit tellement augmenté dans la Cité de Naples,

La chaſſe domeſtique.

Larrons domeſtiques à Naples en grãd nõbre, & leur procedé.

qu'ils pilloyent la nuict les maisons,& emportoyent entierement tout ce qui y estoit;tenoyent en vne maison commune vne forme de banque,où se rendoit le compte de tout ce qui se desroboit:puis au bout d'vn certain temps en estoit faicte vne égale diuision, dont il se tenoit regiſtre auec vne iuſte iniuſtice.

La chasse militaire.

Quant à la militaire, quoy qu'elle soit violente & cruelle, si est-ce que pour auoir esté introduitte par la neceſſité,elle a les plus iuſtes & legitimes droicts qu'elle se peut donner : ils ne doiuent pas estre ignorez du Prince chasseur : mais la chasse des animaux irraiſonnables luy est ſeulement repreſentée pour vn ſimulacre de celle-cy.

On ne peut appeller iuſte guerre, celle qui ne depend d'vne iuſte occaſiõ,& qui n'a eſté denoncée à l'ennemy.

Or ie dy,que l'on ne peut appeller iuſte guerre, celle qui ne depend d'vne iuſte occaſion, & qui n'a eſté legitimement denoncée, & ſolemnellement declarée à l'ennemy : parce que ſi de bonne foy & ſans combattre, il veut rendre ce que l'on luy demande, c'eſt iniuſtement que l'on le va aſſaillir, encores que la cauſe de le faire ſoit tres-equitable & iuſte. C'eſt ce que Marc Antoine,Barbare,remonſtra à Selim,Empereur de Conſtantinople, pour l'inciter à faire ainſi enuers les Venitiens, auant que leur faire la guerre au Royaume de Cypre. Et tout ainſi que les anciens Romains,en tout ce qui appartenoit à l'art militaire, furent tres-excellents, auſſi furent-ils tres-religieux, & ſoigneux obſeruateurs de ceſte façon de faire, enuoyans vn Legat, ou Ambaſſadeur, lequel auec des ſolennelles cerimonies demandoit au païs ennemy les choſes contentieuſes ; leſquelles n'eſtans reſtituées dans trente trois iours,on denonçoit la guerre; & auant que venir aux armes, l'on faiſoit des grandes cerimonies, rapportées par T.Liue.Infailliblement quelque Turelupin ſe mocquera de ceſte façon de faire, mais s'il eſt homme curieux,qu'il liſe les œuures de Iean Villani, & il apprendra qu'il n'y a que trois cents ans que les Florentins declaroyent la guerre à leurs ennemis, auec des cerimonies bien peu diſſemblables. Et de vray, celuy qui denonce la guerre,mais couuertement en pleine nuict donne l'eſcalade,ou applique le petard à vne ville,& la ſurprend,doit meritoirement eſtre appellé voleur: & voila quant à la chaſſe des animaux raiſonnables.

Les anciẽs Romains ont eſté grands obſeruateurs auant que denoncer la guerre aux ennemis, de leur enuoyer des Ambaſſadeurs pour demander les choſes contentieuſes.

T.Liue liu.1. decade 1.

Iean Villani liur. 6. chap.77.

Celuy qui ne denonce la guerre , & qui ſurprẽd quelque ville, doit eſtre appellé voleur.

Pour

Pour la chasse qui se fait aux animaux irraisonnables, pour autant que l'on chasse sur la terre, en l'eau, & en l'air, il a esté necessaire de luy bailler des diuers noms : par ainsi celle qui se fait en l'eau, est appellée pesche ; celle qui se fait en l'air auec des oyseaux, est appellée oyselleric, faulconnerie, autourserie ; & celle qui se fait en terre aux bestes sauuages des bois, des champs, & des forests, a retenu pour soy le nom general de Chasse. Sur toutes ces chasses, les hommes doctes ont fait diuerses considerations, & me semble que Dante ne donnoit guieres de loüange à l'oyselleric, quand il dit:

Les noms de la chasse qui se fait sur la terre, en l'eau & en l'air.

Que c'est perdre le temps de chasser aux oyseaux.

Plus, l'on treuue qu'anciennement, comme à present, ce mot oyseller, soit que l'on le prenne en son essentielle signification, soit que l'on le rende équiuoque, soit que l'on l'interprete par allusion, a tousiours esté prins en mauuaise part dans la saincte Escriture. Ieremie dit, que les impies & meschans, qui tendent des lacs pour prendre les hommes, sont accomparez aux oyseleurs. Et Amos, pour bien signifier vn homme frauduleux, dit: *L'oyseau cherra-il au laqs de la terre sans oyseleurs? Le lacqs sera-il osté de la terre, deuant que l'oyseleur ait prins quelque chose?*

Ierem. chap. 5. ver. 26.

Amos chap. 3. ver. 5.

Parmy les modernes Toscans, *Vccelare*, est prins en lieu de mocquerie : ainsi vne bonne Seignore disoit, Que pendant qu'aucuns pensent *vceelare*, faire des beffes, siffler, se rire & moequer des autres, apres le fait, ils cognoissent qu'ils sont mocquez, *vccellati*, eux mesmes. Il se dit en commun prouerbe, de ceux qui ne visent pas à des petits proffits, ains à des grands, *Che essi non vccellano*, qu'ils ne chassent pas, qu'ils n'oyselleut pas aux pispoles : parce que ce sont des petits oysillons.

Vccelare, mot Italien, qui ne se peut interpreter en François, gardant sa grace & signification.

Bocace iour. 3. nouu. 5.

Platon demeure bien d'accord, que l'oyselleric est agreable & plaisante; neantmoins il dit, que c'est plustost vne occupation seruile, que d'homme libre ; en suitte dequoy, il permet bien que l'on puisse aller oyseller par les champs incultes, & par les montaignes: mais il deffend les lieux cultiuez; & d'auantage les lieux incultes sacrez. Encor ne tient-il pas que la pesche soit vn noble exercice, & ne consent pas qu'on peschc dans les ports, ny aux sacrez fleuues, paluds, ou

Quelle chasse est approuuée par Platon.

Plat. au 7. des Loix.

Platon n'approuue la pesche qui se fait auec de la paste, ou endormie:

estangs, ouy bien en autres lieux, pourueu que l'on ne se serue d'vn meslange de seue, ou suc, qui s'appelle vulgairement appaster, ou donner la viande. Il permet, & louë beaucoup la chasse des bestes sauuages: mais il la restraint dans certains termes, blasmant la chasse qui se fait de nuict, & où l'on obserue certaines heures determinées, pour prendre la sauuagine en dormant; & de plus, il deffend toutes sortes de chasses qui se font auec des rets, filets, & lacets, & où la force & l'adresse du corps ne sont point employées. Finalemẽt apres auoir interdict toute telle nature de chasseurs, ausquels il ne permet de chasser en façon du monde, il ne prohibe au contraire aucun lieu à ceux qui chassent à descouuert, & qui employent les forces du corps contre les bestes sauuages à quatre pieds, lesquels il appelle chasseurs sacrez.

ny les chasses qui se font auec des rets, filets, & lacets: & ne prohibe la chasse qui se fait à descouuert, où l'on employe les forces du corps contre les bestes sauuages.

Arist. aux Politiq. li. 1. chap. 5.

Aristote loüe la chasse, la pesche & l'oyselerie, & pourquoy: est approuuée par sainct Thomas, comme iuste & naturelle.

Question 96. art. 1.

Aristote d'autre part loüe la chasse, comme vn pourchas naturel à l'homme pour raison de sa nourriture, & ne fait aucune distinction de la chasse, de la pesche, ou de l'oyselleric; estans toutes vnies & conuenãtes en cela, qu'elles sont pour la nourriture de l'homme, tout de mesme que les herbes & les plantes sont pour le pasturage des bestes. Laquelle chose estant approuuée par sainct Thomas, comme iuste & naturelle, il s'ensuit que luy-mesme approuue aussi la chasse.

Xenophon & Platon loüent la grosse chasse, & pourquoy.

Doncques Xenophon & Platon loüent la grosse chasse, & peut-on aysément iuger qu'ils la loüent, parce qu'elle sert d'exercice au corps pour l'endurcir, le rendre plus dispost, robuste, & vigoureux contre la fatigue. L'on a veu aussi quels Roys se sont pleu à ceste chasse: ie puis donc conclurre, que pour les raisons susdites, il ne faut pas deffendre à nos Princes la chasse des bestes sauuages, pourueu toutesfois que pour y estre trop addonnez, on ne leur puisse reprocher ce qui fut dit au Roy Antiochus: Il estoit à la chasse, & poursuiuit si longuement sa proye, qu'il s'égara de tous ses amis, & de tous ses seruiteurs, tant qu'il fut cõtraint pour la nuict, de se loger en la cabane de bien pauures paysans, là où en souppant, il leur demanda que c'est qu'on disoit du Roy: il luy fut respondu, Que le Roy estoit vn bien bon Prince au demeurant: mais que pour ne vouloir prendre peine à faire ses affaires luy-mesme, il se remettoit de beaucoup de choses

Qu'il ne faut deffendre aux Princes la chasse des bestes sauuages.

Le Roy Antiochus estant à la chasse, & ce qu'il luy aduint. On tient que le Roy François premier en feit de mesme, & qu'il se retira chez vn Charbonnier dans vne forests, dont on en a fait vn plaisant apophtegme.

Plutarq. en ses apophtegmes.

à ses

à ſes mignõs, qui ne valoient rien, & qu'il paſſoit beaucoup d'affaires de grande importance en nonchaloir, pour eſtre trop affectionné à la chaſſe. Il ne reſpondit rien ſur l'heure: mais le lendemain au poinct du iour, comme ſes gardes furent arriuees en ceſte loge, eſtant deſcouuert, en reprenant ſon habit Royal de pourpre, & le frontail du diadeſme à l'entour de ſa teſte: Depuis que ie vous prins premierement à mon ſeruice (dit-il) iuſques à hyer au ſoir, iamais ie n'auois entendu vne ſeule parole veritable de moy.

Que ſi contre ce que Platon a determiné, non la chaſſe des beſtes ſauuages, ains au contraire la peſche des poiſſons eſt permiſe aux Princes ſacrez de noſtre temps, il eſt aiſé à voir d'où procede ceſte difference: c'eſt que la loy Chreſtienne ayant plus d'égard à l'inſtitution de l'ame, qu'à l'exercice du corps; & eſtant tout éuident que l'eſprit ſe trouble parmy la rumeur, le cry, & le bruit qui ſe fait à la ſuitte des beſtes ſauuages, a iugé meilleur de s'appliquer au tranquille & repoſé plaiſir de la peſche, qu'en la farouche & penible delectation de la grand' chaſſe: outre ce que ſous icelle ſe cachant & recelant plus de ſecrets & occultes myſteres, pour des plus grandes raiſons, elle approuue la chaſſe des poiſſons.

Decret. diſt. 86. can. & là la gloſe.

La loy Chreſtienne a iugé meilleure la peſche que la chaſſe, & pourquoy.

ANNOTATION.

NOſtre Autheur ayant amplemẽt diſcouru de l'exercice de la chaſſe, & des Empereurs, & autres grands perſonnages qui s'y ſont delectez; i'ay remarqué qu'il n'a fait aucune mention des Roys de France qui s'y ſont exercez; c'eſt pourquoy ie me ſuis peiné d'en faire vn bref recueil, que i'ay tiré de nos Hiſtoires, à fin que les Roys, Princes & Seigneurs, qui prennent plaiſir à ceſt exercice, ſoyent ſoigneux de prendre garde à leurs perſonnes, & aux funeſtes euenements qui en peuuent reüſſir, comme il eſt aduenu à pluſieurs Roys & Seigneurs, ainſi qu'on verra cy apres, leſquels ie fay ſuyure ſuccinctement par ordre.

Roys de France qui ont eſté grands chaſſeurs, dont pluſieurs en ſont morts.

Clotaire premier, Roy de France, ayant eſté deffait par les Saxons & Turingeois, ſe retira en France: & eſtant à

Clotaire, premier Roy de France, mourut pour la chaſſe.

Compiegne, tout vieil qu'il estoit, voulut aller à la chasse; où il s'eschauffa, tomba en vne fieure continuë, & en mourut. Ce fut l'an 567.

Chilperic premier Roy de France, fut tué à la chasse.

Chilperic premier, aussi Roy de France, reuenant de la chasse, accompagné d'vn page seulement, fut tué auec le page, par des meurtriers qui estoient à sa suitte, apostez par la Royne sa femme, nommee Fredegonde, & par Landry son paillard; lesquels se retirerent à la troupe si dextrement, comme s'ils n'y eussent iamais pensé. Acte digne de remarque, pour seruir d'exemple aux Grands, quand ils ont des femmes trop lubriques. L'histoire porte, que ce Roy voulant aller à la chasse le matin, il entra botté tout bellement dans la chambre de la Royne, laquelle se peignoit, ayant les cheueux espandus sur son visage; le Roy (sans dire mot) luy donne par jeu vn petit coup de baguette sur le derniere de la teste. La Royne croyãt que le Roy estoit allé à la chasse, & que c'estoit Landry qui l'auoit frappé (car il estoit coustumier d'aller à toutes heures à sa chambre) elle luy dit: Il me semble, Landry, qu'vn bon cheualier doit touſiours frapper deuant, & non pas derriere. Ce qu'entendant le Roy, se rerire, & s'en va à la chasse, non pas pour courir la beste: mais pour penser au moyen de se defaire de sa femme, & de son adultere. Mais elle estoit trop cauteleuse pour se laisser surprendre, elle en donne aduis à Landry, lesquels se resolurent de faire au Roy, ce que le Roy leur vouloit faire, & l'effectuerent, comme i'ay dit cy dessus. Ce fut l'an 578.

Childeric secõd, Roy de France, fut tué à la chasse.

Childeric second, Roy cruel, fut tué à la chasse par vn Gentil-hõme, nõmé Bodille, parce que ce Roy auoit vsé d'vne cruauté sur luy, pour l'auoir fait foüetter. Ceste indignité le poussa plus outre, car ayant tué ce Roy, il alla en vn chasteau où estoit la Royne Blitilde enceinte, laquelle il tua auec son enfant. Exemple aux Grands de n'abuser de leur authorité, & de ne desesperer leurs subjets. Ce fut l'an 666.

Astolphe, Roy de Lõbardie, meurt à la chasse.

Du regne du Roy Pepin le bref, il y eut vn Roy en Lombardie, nommé Astolphe, ennemy mortel du sainct Siege de Rome, & dudit Roy Pepin. Ce Roy Astolphe estant à la chasse, son cheual prompt le precipite d'vn rocher en bas, & luy rompt le col. Ce fut en Italie, l'an 750.

Cora

Caroloman, Roy de Frãce, & bastard de Louys le Begue, estant à la chasse fut deschiré par vn sanglier: aucuns tiennent qu'en chassant, il se precipita d'vn rocher, & se rompit le col: autres tiennent, que courant par jeu apres vne Damoiselle, il fut fracassé sous vne porte, où son cheual l'auoit impetueusement porté. Ce fut enuiron l'an 842.

Caroloman Roy de France, se precipita à la chasse, dont il mourut.

Du regne du Roy Louys septiesme, dit le ieune, & lors de la guerre saincte, où Godefroy de Bouillon estoit Chef de l'armee Chrestienne; apres son decez, Baudoin son frere fut esleu en sa place, où il ne regna que sept ans; lequel estant mort, Fouques Duc d'Anjou, son gendre, luy succeda: mais si tost qu'il fut en possession, son regne fut fort bref, car estãt à la chasse, il cheut de dessus son cheual, dont il mourut. Ce fut l'an 1146.

Fouques Duc d'Anjou, estant à la chasse, tomba de son cheual, dont il mourut.

Le grand Roy François se plaisoit tant à la chasse, qu'il y print vne fieure pres de Ramboüillet, où il se retira: & y mourut le dernier iour de Mars 1547.

Le grand Roy François, estant à la chasse, y mourut.

Le Roy Charles neufiesme prenoit tel deduit à la chasse, qu'il ne s'en pouuoit distraire, tant il se plaisoit au carnage des bestes sauuages. Iean de Serres le blasme, disant, Que le sang des bestes sauuages qu'il espanchoit, le rendit par vne accoustumance, comme furieux apres le sang humain. Les iudicieux sçauent bien qu'il veut dire.

Le Roy Charles IX. estoit grand chasseur.

Que diray-ie de nostre grand Henry, lequel apres auoir pacifié son Royaume par sa valeur & prudence; & pour recompense de ses peines & trauaux, c'estoit le deduit de la chasse?

Henry le Grand grãd chasseur.

Et le Roy Louys XIII. son fils, à present regnant, n'est-il pas vray fils de son Pere en cest exercice? Dieu luy face la grace de le si bien imiter en toutes les belles qualitez dont il estoit doüé, auec longues & paisibles annees, à ce que la Frãce, voire toute la Chrestienté (comme Roy tres-Chrestien) dresse des Autels pour la gloire de Dieu, pour y immoler des oblations de loüanges, & faire des prieres qui puissent penetrer iusques au Ciel, à ce qu'il influe ses benedictions sur son sainct Hymenee.

Le Roy Louys XIII. son fils aussi grand chasseur.

Que

Que les Princes deuroient introduire des marques d'honneur, pour exciter les soldats à la vertu.

Discovrs Devxiesme.

Le monde chemine auec deux pieds.

LE monde chemine auec deux pieds, qui sont, la recompense des beaux faicts, & des œuures vertueuses; & la peine punitiue des forfaits & sceleratesses. Democrite dit, qu'il y a deux differentes diuinitez en ce monde, sçauoir, le benefice, & la peine. Si l'vne de ces deux choses manque, le monde cloche; si toutes deux, il trebuche, & donne du nez en terre. Il aduiēt souuent que les Princes errent en l'vne & en l'autre de ces deux choses. Mais c'est sans doute que le defaut & manquement du pied droict, qui est le benefice & la recompense des bonnes œuures, arriue bien plus souuent que le manquement du gauche, qui est la peine des meschans faicts: parce qu'en la peine & punition, le Prince n'y employe aucune chose du sien, ains au contraire il occupe bien souuent le bien d'autruy. Mais touchant la recompense, pour autant qu'il faut mettre la main à la bourse, l'on y va plus lentemēt & laschement.

En ce monde il y a deux differentes diuinitez.

En la peine, & en la punition, le Prince n'y met rien du sien.

Il me plaist faire icy vne proposition, si les Princes l'obseruent bien, j'estime qu'elle est pour reüssir, & faire grand fruict; l'exemple suyuant me fournira l'occasion. Arminius, grand Capitaine & vaillant Chef de guerre parmy les Allemands, estant campé vis à vis de l'armee Romaine en Allemaigne, eut desir de voir vn sien frere, appellé Flauius, qui portoit les armes sous Germanicus pour l'Empire Romain: ce que luy estant accordé, & voyant d'abord que Flauius n'auoit qu'vn œil, il s'enquit d'où procedoit ceste difformité: Flauius luy nomma le temps, le lieu, & la bataille où il auoit esté blessé. Quoy ouy par Arminius, il s'enquit derechef quelle recompense il en auoit eu: Flauius respondit, que sa paye auoit esté augmentee, qu'il auoit receu vn collier, vne coronne, & autres choses qui se donnent aux gens d'armes. *Irridente Arminio vilia seruitij pretia.* Tacite dit, qu'Arminius

Grand zele de deux freres, qui estans en deux armees contraires se visiterent, & les plaisās discours qu'ils se firent.

Tacite liu. 2. des annales, chap. 3.

minius en riant se moquoit d'vn si vil & pauure loyer de la seruitude de son frere. Il n'y a raison plus pregnante, pour monstrer la prudence des anciens, & l'imprudence de nostre temps, que cest exemple: parce que tout ainsi que les anciens, hommes prouidents & bien aduisez, ordonnerent prudemment les guerdons & recompenses de l'honneur en choses de peu de prix; ainsi à l'imitation d'Arminius, nous rions de la bonne simplicité des anciens, qui hazardoient leur vie, & se precipitoient valeureusement dans les plus perilleux hazards pour vne coronne de gramen, ou pour chose bien peu precieuse; & ne prenons pas garde, que pour ne vouloir dignement recompenser & remunerer les actes vertueux, les merites demeurent sans recompense, & le monde est contraint de clocher, & aller boiteux. Au parauant l'Empire des Romains, les Grecs (qui furent hommes également prudents & sçauans, & qui auoient l'œil par tout) furent les premiers, qui pour ne manquer de semblables recompenses ou guerdons, & marques d'honneur, en instituerent tant, que touiours ils en ont eu abondamment: d'où s'ensuyuit que le Persan eut sujet d'admiration, quand il considera en quel hazard les siens se mettoient, contestans auec ceux qui combattoient la mort mesme, pour obtenir vne coronne d'oliuastre.

Les anciens hazardoient leurs vies à la guerre pour vne coronne de gramen, ou pour petite chose.

Pour ne recompenser les actes vertueux, les merites demeurent sans recompense.

Mais demeurons auec les Romains, & nous arrestons le plus que nous pourrons auec Tacite, lequel parlant des antiques Romains, dit, que leurs affaires alloient mieux, par le moyen de la vertu, que de la richesse, ny de l'or: & bien qu'il escriue des choses bien esloignees de l'ancienne Republique, si est-ce que parlant d'Ostorius Scapula, la vaillance duquel faisoit peur à Neron, il raconte pour vn signe glorieux de sa vertu, qu'il auoit merité vne coronne ciuique en Bretagne; neantmoins la coronne ciuique n'estoit autre chose qu'vne simple coronne de chesne, qui se donnoit à celuy qui auoit sauué la vie à vn de ses compatriotes: mais auec deux notables conditions; l'vne, qu'au mesme instant il eust fait perdre la vie à l'ennemy; & l'autre, qu'il fust demeuré ferme, & eust gardé la place qu'il auoit prinse; à quoy l'on regardoit de si pres, qu'il fut necessaire de recourir au con-

Les affaires des anciens Romains alloient mieux par le moyen de la vertu, que de la richesse, & de l'or.

Tacite liu. 16. des annales, chap. 3.

Les anciens donnoient vne coronne de chesne pour recompense à ceux qui auoient sauué la vie à vn de ses compatriotes, & auec deux cõditions.

seil de Tibere, pour sçauoir si l'on deuoit octroyer la coronne ciuique à celuy qui auoit sauué vrayement la vie à vn citoyen en pleine bataille, & qui auoit tué non vn, ains deux ennemis : mais il n'auoit pas gardé la place conquise. Tibere fit response, qu'il ne l'estimoit pas digne de la coronne ciuique, puis qu'il auoit conserué la vie à vn citoyen en tel lieu, qu'il n'auoit peu tenir contre ceux qui auoient sçeu valeureusement mener les mains. Pline y adiouste encores vne autre consideration, Que si celuy qui auoit esté conserué, ne le confessoit, les autres tesmoignages n'estoient pas suffisans.

Iugement de Tibere pour la coronne ciuique, ou de chesne.

Or que l'on considere doncques combiẽ ces petites choses estoient estimees grandes, puis qu'il falloit recourir au conseil de l'Empereur pour en decider. Tacite dit, qu'en vne bataille d'heureux succés en Afrique, Rufus Heluius, nouueau soldat, merita l'honneur de la coronne ciuique, pour auoir conserué la vie à vn citoyen, que L. Apronius son Capitaine luy fit present d'vne pique, & de quelques colliers d'or : mais que Tibere y adiousta encores la coronne ciuique, se plaignant de ce qu'Apronius ne la luy auoit donnee, puis qu'il le pouuoit faire estant Proconsul.

Monstrons maintenant l'autre richesse des guerdons & recõpenses que les Romains donnoient pour les beaux faits des vaillans hommes. La coronne obsidionale fut la plus noble, elle fut aussi le plus grand prix de gloire qui fust parmy la majesté du peuple Romain : toutefois elle n'estoit faite que d'vne herbe, que les Latins appellent *Gramen*, & les François, *dent de chien*. Et au lieu que les autres coronnes estoient dõnees aux soldats par le Capitaine general de l'armee, celle-cy estoit donnee par les soldats au General, en recognoissance de ce que leur camp estoit deliuré du siege ennemy. C'est pourquoy anciennement les vaincus donnoiẽt de l'herbe, en signe qu'ils cedoient la terre en laquelle ils viuoient ; laquelle coustume estoit obseruee parmy les Allemans au temps de Pline, comme luy mesme escrit encor estre possible ce que Xerxes vouloit signifier, quand il demandoit aux Grecs l'eau & la terre : mais ceste coronne fut tant estimee, & l'excellence d'icelle en tant de recommandation, que L. Sicinius Dentatus, qui s'estoit trouué en six

Les Romains donnoient pour recõpense des beaux faicts d'armes, la coronne obsidionale, laquelle estoit le plus grand prix de leur gloire.

Les vaincus donnoiẽt de l'herbe, en signe qu'ils cedoient la terre en laquelle ils viuoient.

vingts batailles, & qui auoit en son temps meritoirement obtenu quatorze coronnes ciuiques, n'en eut iamais qu'vne obsidionale : aussi les coronnes triomphales d'alors, n'estoiēt que de Laurier, bien que du despuis elles ayent esté faites d'or ; & au parauant les victorieux à Delphes, non plus que les triomphans à Rome, n'estoient coronnez que de Laurier.

Licinius Dentatus, qui s'estoit trouué en six vingts batailles, n'eut qu'vne coronne obsidiale, laquelle n'estoit que de Laurier.

La coronne ouale, qui estoit quasi vn demy triomphe, n'estoit que de Myrthe ; elle ne fut pas neantmoins mesprisee des triōphans ; car Papirius Masso, qui le premier triompha des Corses au mont Albin, en fut coronné.

La corōne ouale n'estoit que de myrthe, laquelle estoit vn demy triomphe.

Maintenant i'allegueray vn exemple grandement efficace, pour ouurir le chemin où ie veux passer, & paruenir à mō but, qui est, que ie veux faire voir clairement, que ce n'est pas la qualité du don, ny la richesse & valeur de la recompense, de quoy il faut faire estat, ains de l'estime & bonne opinion que l'on a de la chose donnee, & de la cause pourquoy elle est donnee ; & me persuader que tous les hommes d'honneur s'accommoderoient à ceste antique nouueauté, si les Princes la proposoient, & la maintenoient auec vne ferme resolution, & constance inflexible.

Il ne faut faire estat du dō, ny de la valeur de la recompēse : ains de la cause pourquoy il est donné.

Scipion partageoit le butin à ses soldats, qui s'estoient monstrez vaillans à la guerre, comme estoit la coustume des Romains. T. Labienus son Lieutenant, le pria de donner des bracelets d'or à vn ieune soldat qui estoit là, parce qu'il luy auoit veu faire quelque acte de prouesse. Scipion respondit, qu'il n'en feroit rien, pour autant qu'il feroit tort aux autres, veu qu'on n'auoit pas accoustumé de donner des semblables presents à des nouueaux venuz, ains à des vieux soldats qui eussent desia grandement trauaillé, & long temps porté les armes. Labienus ne fut nullement content de ceste response, & de sa part du butin donna des bracelets d'or au mesme soldat. Ce que voyant Scipion, il ne s'en peut taire, ains dit au soldat : Compagnon, tu possederas le don qui appartient à vn riche homme, & non la recompense d'vn soldat de merite & vertueux. Le pauure soldat, esmeu de ceste parole, baissa la veuë en terre, & ietta les bracelets d'or aux pieds de Labienus ; mais quand il ouyt que Scipion luy

Scipion partageoit le butin aux soldats qui s'estoient monstrez vaillants à la guerre.

Scipion ne donna que des bracelets d'argent à vn soldat pour sa proüesse, & pourquoy.

dit : Tien soldat, voila des bracelets d'argent que le General de l'armee te donne pour marque de ta valeur, & pour le guerdon de ta proüesse : il les print, & s'en alla fort ioyeux & content, car il n'est point d'homme de si basse condition,

Il n'y a homme de si basse condition, qui ne soit épris de quelque gloire.

qui ne soit épris de quelque gloire. L'on peut apprendre par cest exemple, que l'argent, qui est d'vn prix dix fois moindre que l'or, est neantmoins preferé à l'or, quand il doit estre la marque de l'honneur, & de la vertu d'vn homme de bien. Comme qui feroit auiourd'huy plus de cas d'vn pennache de dix sols, que d'vne riche chaine d'or, si elle n'estoit qu'vn tesmoignage de richesse, & que la plume fust vn signe de quelque gloire & honneur acquis.

Valere le Grand liu. 8. chap. 15.

Ie veux encores produire d'autres exemples, pour persuader ceux qui doiuent donner des guerdons & remunerations d'honneur, & de mesmes ceux qui les doiuét receuoir, d'en introduire la coustume ; aussi feray-ie voir, qu'en semblable matiere les Romains auoient l'œil premierement à toute autre chose qu'à l'or ny à l'argent.

Publicola pour se deliurer de l'enuie du peuple, fit ruiner la superbe maison où il demeuroit.

Valerius Publicola, pour se deliurer de l'enuie du peuple, fit ruiner vne superbe maison où il habitoit : le peuple luy en fit rebastir vne à ses despens, mais à fin que la memoire de la vertu de Publicola ne demeurast esteinte, le peuple

Le peuple luy en fit bastir vne autre, & pour memoire de sa vertu, permit que la porte s'ouurist par dehors.

voulut que la maison en retinst quelque marque ; & à ces fins permit à Publicola, que la porte s'ouurist en dehors, au lieu qu'en toute la cité de Rome il n'en y auoit aucune qui ne s'ouurist en dedans.

Don qui fut faict à Manlius Capitolinus par les soldats, pour auoir sauué le Capitole de Rome.

Mais le don qui fut fait à M. Manlius Capitolinus, pour auoir sauué le Capitole, citadelle des Romains, ne fut pas moins beau, ny honnorable ; c'est que tous les soldats, par vn commun consentement & accord general, porterent en sa maison demy liure de froment, & vne quarte de vin chacun : chose qui de prime abord sembloit petite (dit Tite Liue) mais la necessité des viures où l'on estoit reduit pour lors, faisoit voir que c'estoit vn grand tesmoignage de bonne volonté & affection, veu que chacun se priuoit de ses propres necessitez, & de son viure, pour honnorer vn seul homme.

Mais au temps qui court, l'on confond si inconsiderément

la faueur

la faueur auec le merite, que l'on a veu en France l'ordre sainct Michel, qui estoit au commencemẽt tant estimé, estre à present mesprisé, voire refusé de plusieurs Gentilshommes: de façon que le Roy Henry troisiéme a esté contraint d'instituer vn nouuel Ordre, n'y ayant presque personne qui se vouluſt deshonnorer auec le vieux Ordre de S. Michel. Encor auons-nous vne autre imperfection (outre celle de confondre le merite auec la faueur) c'est que nous donnons les remunerations & recompenses de l'honneur, & le prix de la gloire, à la fortune, & non à la vertu: ie dis à la fortune, parce que bien que l'on aye beaucoup de diuersitez de recompenses, ou marques d'honneur & de vertu, l'on n'en donne aucune (si ce n'est au siege Apostolique) à autres qu'aux Gentils-hommes, & nobles de sang, cõme les Croix de Christ, celles de sainct Iaques, d'Alcantara, de Calatraue, de sainct Iean, de sainct Estienne, de sainct Michel, de sainct Lazare, du S. Esprit, & autres. Que si les premiers Instituteurs eussent ordonné qu'elles ne seroyẽt baillées qu'à ceux qui auroyent fait quelque acte illustre & notable contre les ennemis de la Religion Chrestienne, sans faire distinction de la Noblesse du sang, ny en esclurre les hommes roturiers, ou du tiers Estat, ainsi que faisoyent les braues Romains, qui donnerent la couronne ciuique à Rufus Heluius, simple soldat, c'est sans doute qu'on auroit veu au monde beaucoup plus de courageuses entrepriſes, & de faicts genereux, illustres & memorables que l'on n'a pas.

Le Roy Henry III. pourquoy il institua l'Ordre du S. Esprit.

A present l'on donne les recompenses de l'honneur, & le prix de la gloire à la fortune, & non à la vertu.

Si on euſt recompẽsé les hommes vertueux & vaillants, quoy que roturiers, le nombre en seroit plus grand qu'il n'est.

Ie ne sçay (puis que ces choses sont veritables) pourquoy il ne s'est trouué cy deuant quelque Prince qui ait eu la volonté d'instituer ceſt ordre en son Estat; encores doit-on bien loüer Dieu, que l'on a touſiours obserué à Rome ceſte couſtume: car la sacrée dignité du Cardinalat (le signe exterieur de laquelle n'est qu'vne berrette rouge, qui vaut moins d'vn florin, preferée par plusieurs à vne grande quãtité d'or, & bien souuent desniée à des hommes de sang Royal) peut indifferemment estre conferée à vn humble & pauure Religieux, pourueu qu'en luy reluise quelque rayon d'éminente vertu.

La sacrée dignité de Cardinal, peut estre conferée auſſi bien à vn pauure Religieux, pourueu qu'il soit vertueux, qu'à vn perſonnage iſſu de sang Royal.

Les Romains auoyent touſiours vne infinité de sembla-

bles marques & habillements, signes éuidents de quelque proüesse, ou de vertu, ou de quelque Magistrature & dignité; auiourd'huy l'on n'y a point d'égard, bien qu'alors ils rendoyent les Magistrats venerables & pleins de majesté; & ceux du Senat qui souppoyent auec Othon pendant l'émotion & mutinerie des soldats, firent moyen de se sauuer, *proiectis insignibus*. C'estoyent des ornements Consulaires, des Triõphaux, des Prætoriens, & plusieurs autres: pour lesquels posseder & acquerir, les ames estoyent excitées à l'amour & au desir de la vertu.

Les Romains, pour signe de quelque proüesse & vertu, donnoyent des marques aux habillemẽts des vertueux, & à present on n'y a point d'égard.

Le leurre est vn signe auec lequel le faulconnier reclame à soy l'espreuier espouuãté: ainsi iadis les coronnes, & maintenant les Croix deuroyent estre les leurres & amorces par lesquels le bon Prince deuroit inuiter ses subjets aux belles actions. La fin du bon cultiuateur est, de recueillir le fruict du neflier qu'il a plãté: le neflier planté de la main de l'homme vertueux, c'est la vertu mesme, le fruict de laquelle n'est autre qu'vn guerdon & recompense d'honneur. Il est bien vray que le vray fruict de la vertu, c'est la possession & iouyssance de la mesme vertu: Mais tout ainsi que l'ame, pendant qu'elle reside dans le corps, a besoing de nourriture materielle, non pour elle qui se repaist de viande spirituelle, ains pour le soustien & entretenement du corps son compagnõ: ainsi l'homme magnanime & vertueux, qui vit au monde, non pour soy-mesme, ains pour la gloire de son Roy, de sa patrie, de sa famille, de ses parents & amis; & de la mesme vertu, desire & souhaitte vn signe exterieur de l'honneur qu'il a merité, à fin qu'en sa personne (si elle est mesprisée) la beauté de la vertu ne soit effacée & rendue incogneuë.

Les coronnes, ou les Croix, doiuent estre les amorces par lesquelles les bons Princes doiuent inuiter leurs subjets aux belles actions.

Le vray fruict de la vertu, c'est la iouyssance d'icelle.

L'ame estant dans le corps, a besoin de nourriture, pour le corps son compagnõ & non pour elle.

L'homme vertueux ne doit viure au mõde pour soy-mesme, ains pour la gloire de son Roy, de sa patrie, de sa famille, & de ses parents.

Donc si chascun est meritoirement curieux de l'honneur, le sage Prince doit procurer d'auoir touſiours abondance de marques, pour en pourueoir en temps & lieu d'vne main liberale les hommes vertueux: ce qui se peut faire auec vn pennache, auec vne liurée particuliere, & séparée des autres, auec vn chappeau fait d'autre façon que l'ordinaire, & autres semblables enseignes de peu de prix, mais de grand consequence.

Le sage Prince doit auoir abondance de marques, pour en estre liberal enuers les hõmes vertueux.

Qu'aux

Qu'aux interpretations des Auſpices, les Romains procedoyent ſelon les couſtumes de leur religion.

Discovrs Troisiesme.

AV meſme inſtant que l'armée de Germanicus, campée pres du fleuue Viſurgis, ſe print à marcher en ordre de bataille contre les peuples d'Allemaigne, conduits par Arminius & Inguiomerus, Germanicus ſe print garde d'vn tres-bel augure: il apperceut huict aigles, qui d'vn vol leger, & à tire d'aiſles gaignoyent pais, & entroyent dans les foreſts: ce que voyant, il ſe mit à crier à ſes ſoldats: *Vt ſequerentur Romanas aues propria legionum numina*: Qu'ils ſuyuiſſent les oyſeaux Romains, dieux peculiers des legions. Outre ceſt heureux augure, les ſoldats, & Germanicus meſme, en eurent deux: celuy des ſoldats fut, que durant la nuict vn ſoldat ennemy, qui ſçauoit parler Latin, s'approchant à cheual des trãchées, auoit crié tout haut, Qu'Arminius promettoit de donner femmes, terres, poſſeſſions, & tous les iours quatre francs & demy de paye pendant la guerre, à ceux qui laiſſeroyent le party des Romains pour prendre le ſien. Les legions furent merueilleuſement irritées de ceſte iniurieuſe ſemonce, & commencerẽt à dire, pleins de fureur: Que le iour vienne, & que la bataille ſe donne, à fin que les genſdarmes prennent les terres, & rauiſſent par force les femmes des Allemands. Ainſi cecy fut tourné en bon preſage, & commença-on à voüer ceſt argent & ces mariages au butin. Celuy de Germanicus fut, qu'il repoſa ioyeuſement, & à ſon ayſe; & luy fut adüis en dormant, qu'il ſacrifioit, & qu'eſtant ſa pretexte toute teinte du ſang ſacré, l'Imperatrix Liuia ſon ayeulle, luy en auoit baillé vne autre plus belle. D'où l'on peut apprendre, que non ſeulemẽt au regne des anciens Romains (comme nous dirons ailleurs) mais auſſi au temps de Tibere, foy eſtoit adiouſtée par les gens de guerre aux augures, auſpices, & autres ſignes celeſtes. Au preiudice de ceſte verité, vn certain Autheur de diſcours ſemblables aux miens, duquel ie feray mention bien ſouuent,

Augures de huict Aigles, qui eſtoyent les dieux peculiers des Legions Romaines.

Tacite liu. 2. des annales, chap. 4.

Augures qu'eurent Germanicus, & ſes ſoldats.

Là meſme.

Là meſme.

Du regne des anciẽs Romains, & de celuy de Tibere, foy eſtoit adiouſtée par les gens de guerre aux augurés & auſpices.

souuent, pour refuter la vanité de ses opinions, & que i'appelleray Philonice: pour les mauuaises qualitez de son esprit, veut prouuer que les Romains interpretoyent les auspices selon la necessité, monstrant auec la prudence de vouloir obseruer la Religion, que nous deuons quasi faire de mesme. Or voyons comme quoy il luy reussira de prouuer sa proposition. Le premier exemple qu'il produit, est de Papirius Cursor: ce valeureux & braue Capitaine, voulant donner bataille aux Samnites, ordõna aux gardes des poulets, qu'ils prinssent les auspices: & comme les poulets ne becquetoyẽt pas assez bien selon l'vsage de celle religion, les gardes, ou du moins quelqu'vn d'iceux, rapporterent (soit pour n'empescher l'ardeur du Capitaine & des soldats, qu'ils voyoyent bien disposez au combat, soit qu'ils fussent possedez de quelque autre humeur) que les poulets auoyent bien becqueté, & que les auspices estoyent bons; ce qui s'exprimoit par ces mots, *tripudium solistimum*, qui est vn trepignement de pieds, & battement de terre auec le bec en becquetant; & aduenoit le *tripudium*, quand par l'ardeur & grand haste de becqueter, il tomboit des becs des poulets des petits morcelets, lesquels faisoyent aussi le *tripudium*, & rejaillissant & tressautant sur terre en tombant.

Augures plaisants de Papirius Cursor, par le becquetement des poulets.

Papirius, ioyeux que les signes diuins fussent en sa faueur, auoit ja fait déplier les Enseignes, & donner aux soldats l'ordre de la bataille, quand parmy les gardes des poulets il s'éleua vne rumeur touchant l'auspice de ce iour là; & le bruit estant paruenu iusques à la Cauallerie, on le fit promptemẽt sçauoir (comme chose qu'il ne failloit mépriser) à Spurius Papirius, neueu du Consul; qui s'estant promptement porté vers son oncle, luy fit entendre comme le fait passoit. A quoy le Consul fit response: O ieune homme, porte-toy en vaillant homme, & fais ton deuoir: si celuy qui a la charge des poulets ne dit la verité, que l'ire de Dieu soit sur luy, à moy, à l'armée, & au peuple Romain, tres-ioyeux & tres-bon augure a esté l'annoncement du *tripudium*. Apres cela, il ordonna aux Centurions qu'ils rengeassent aux premieres files le Garde des poulets: mais la bataille n'estoit pas bien commencée, que ledit Garde fut attaint d'vne flesche tirée à l'auenture,

Folle entreprinse de Papirius, pour éprouuer les augures des poulets.

Exhortation de Papirius à son neueu, touchant les auspices des poulets, auant que commencer bataille.

Le Garde des poulets fut tué auant que la bataille fut commencée.

uenture,& tomba mort deuant l'Enseigne. Ce qu'estant rapporté au Consul, il dit: Les dieux sont auec nous, la teste maudite a receu la peine qu'elle meritoit. Et tandis qu'il proferoit ces paroles, vn corbeau craqueta à haute voix deuant luy, qui fut vn autre presage, qui luy donna vne nouuelle ioye,& se print à dire, Qu'asseurémẽt iamais les Dieux ne s'estoyent trouuez plus fauorables en aucune chose humaine qu'à celle-là: si bien qu'il commanda de sonner la trompette, & de faire le cry; puis il donna la bataille, & la gaigna.

Tandis que Papirius exhortoit son neueu, vn corbeau craqueta à haute voix deuant luy, & le presage qu'il en fit, qui fut le gain de sa bataille.

T. Liue decad. 1. li. 10.

Ie ne vois en cecy aucun artifice du Consul, ny aucun accommodement au proffit de son combat, biẽ y seroit-il tout éuident, si quand il sçeut du commencemẽt que les poulets n'auoyent pas becqueté, il eust dit cela estre aduenu parce qu'ils n'auoyent pas faim, ou qu'ils auoyent becqueté de reste, & que tantost ils becqueteroyent à bel aise, & sur cela auroit voulu combattre, accommodant & interpretant les auspices selõ sa fantasie. Mais à fin que ce fait soit mieux entendu, il faut sçauoir que les Romains seculiers laissoyent le maniement & les secrets des choses sacrées aux Prestres, & à ceux qui estoyent instituez pour en auoir le soin, & se gouuernoyent selon ce qui leur estoit rapporté, & non autrement; croyans fermement que si aucune fraude se commettoit en ce fait-là, la coulpe tõboit sur la teste de son aucteur, leur suffisant d'accomplir de bõne foy ce qui leur estoit annoncé: nous en auons vn bel exemple en Polibe, touchant les Feciales ou Herauts d'armes: Lors que les Romains traittoyent quelque accord ou trefue auec quelque peuple, le Heraut d'armes Romain tenant entre ses mains vn caillou, disoit ces paroles: Si ie fais ce traicté, ou ce ferment droictemẽt, & sans aucune fraude ny tromperie, les Dieux vueillẽt permettre que toutes choses ne succedent heureusement; & si autrement ie fais, ny pense, que tous les autres demeurans sains & sauues en leurs propres patries, & leurs propres loix, maisons, Temples & sepulchres; seul ie perisse, & sois ruiné, non autrement que ceste pierre tombe d'entre mes mains. Et sans parler d'auantage, jettoit la pierre.

Les Romains seculiers donnoyẽt le maniment des choses sacrées aux Prestres, & se gouuernoient selon ce que leur estoit rapporté.

Liu. 3.

Quand vn Heraut d'armes des Romains faisoit quelque trefue auec le peuple, il tenoit vn caillou à la main, & les propos qu'il proferoit.

A ce parangon, i'estime que tous ceux qui auoyent la char-

ge & la solicitude des choses sacrées, faisoyent ainsi: ce qui est confirmé par les paroles du Consul, quand il dit: Si celuy qui a la charge & superintendance des poulets, & des auspices, fait faussement son rapport, qu'il attire sur soy l'ire de Dieu pour le mespris de la religion. Les propres paroles de Tite Liue sont cestes: *Caeterum qui auspicio adest, si quis falsi nunciat in semetipsum religionem recipit.* Et qu'il suffist d'auoir creu de bonne foy ce qu'on leur venoit annoncer, les paroles suiuantes le monstrent clairement: *Mihi quidem tripudium nunciatum, populo Romano exercituique egregium auspicium est.* L'on ne peut donc recueillir de cecy ce que Philonice soustient, car en ce siecle-là le mespris de la religion, & la coustume d'vser de fraude en icelle n'estoyent introduits, & ce fut ja en l'an 460. de la fondation de Rome, que Tite Liue dit du neueu du Consul: *Iuuenis ante doctrinam deos spernantem ratus.* Quelqu'vn me pourroit dire, qu'il y a donc eu vn temps à Rome, que les hommes accommodoyent la religion à leur humeur. A quoy ie responds, Que de tout temps il y a eu des meschants & scelerats par le mõde, & pleust à Dieu qu'en nostre aage il n'en y eust point parmy nous Chrestiens, les choses iroyent mieux qu'elles ne font, & neantmoins ceste pernicieuse doctrine vint à Rome bien tard: mais il faut obseruer, que iamais les hommes & les siecles ne sont si corrompus, que la contrauention aux loix, & à la religion qu'vn particulier exerce, soit imitée de plusieurs, ny que le consentement general du siecle, quelque corrompu qu'il soit, panche de ce costé là. En voicy vn exemple: Ptolomeus Arletes, Roy d'Egypte, ayant esté dechassé de son Royaume par ses subjets, estoit venu à Rome, & en consequence de la societé & alliance qu'il auoit auec les Romains, supplioit le Senat qu'ils enuoyassent les legions pour le remettre en son Royaume. Les Romains, tant pour obseruer la coustume des anciennes cerimonies aux affaires d'importance, qu'à cause de certains prodiges aduenus, eurent recours aux liures de la Sybille, où ils treuuerent, *Que si vn Roy d'Egypte venoit à eux pour requerir ayde & secours, ils ne refusassent point son amitié: mais qu'ils gardassent bien de le secourir auec vne armée: car s'ils le faisoyent, ils estoyent menassez de plusieurs maux.* Le Roy auoit desia corrompu quasi tout

Si celuy qui auoit la garde des poulets & auspices faisoit faussement son rapport, on le conjuroit d'encourir l'ire de Dieu. *T. Liue d. sad. 1. li. 10.*

Le mespris de la Religion, & la coustume d'vser de fraude, n'estoit en vsage du tẽps des anciens Romains. *T. Liue decade 1 li. 10.*

Le general ne panche iamais du costé d'vn particulier, lors qu'il contreuient aux loix & à la religion, quelque corruptiõ de siecle qu'il y ait.

Ptolomé, Roy d'Egypte, estant chassé de son Royaume par ses subjets, alla demander secours aux Romains, lequel luy fut refusé, ayants veu les liures de la Sybille.

tout le Senat par la profusion de ses threſors,& pluſieurs des principaux Senateurs éguillonnez du proffit éuidét,euſſent bien deſiré que les autres euſſent eſté de leur volonté, à fin que par vn ſi grand conſentement on euſt auec vne armée reſtably le Roy en ſon Royaume : toutesfois obſtant la religion, l'on n'y peut iamais paruenir, bien que Gabinius ſe treuuaſt du party, & que ſous la faueur de Pompée il fuſt ſi hardi de dire (contre l'auctorité des loix & de la religion) qu'il vouloit eſtre le chef de ceſte entrepriſe & reſtabliſſement. Cecy aduint l'an de Rome 699. au ſommet de la plus grande corruption de la Repub. en vn temps que quaſi tous eſtoyent corrompus de dons & de preſents,& neantmoins le General ne ſe laiſſa point aller contre la religion,ains Gabinius fut condamné. Il arriua donc à Rome, par vne longue ſucceſſion de temps,des ſemblables vices & peruerſitez que celles de noſtre aage:mais elles furent alors,ſont à preſent,& ſeront touſiours à l'aduenir, blaſmées & cenſurées. L'ignorance, où l'impieté de Philonice eſt donc deſcouuerte, puis qu'il dit,Qu'il ſeroit vtile & neceſſaire d'en faire vne loy, & donner exemple aux Princes Chreſtiens de traicter ainſi la religion. Qu'il ſe ſouuienne de ce que Platon diſoit à Euripide:*Vous, comme homme ſage & prudent que vous eſtes,me deuez pardonner ſi ie ne vous reçois en ma Republique, parce que vous eſtes le defenſeur de la tyrannie, puis que par vos eſcrits vous la loüez tant.*

Que la difference des armes eſt grandement importante aux combats.

Discovrs Qvatriesme.

Cajus Furnius fut accusé d'eſtre ſorcier, parce que ſon petit labourage rapportoit plus de grains, que les grands de ſes voiſins.

Sa reſponſe.

L'On accuſoit Caius Furnius Creſinus d'eſtre ſorcier, parce qu'il faiſoit produire plus de fruict à vn ſien petit labourage, que ſes voiſins ne faiſoyent pas aux leurs plus grands. Pour conuaincre l'impoſture de ſes accuſateurs, il apporta deuant les Iuges le ſoc, le coultre, & autres ferrements deſquels il labouroit, qui eſtoyent peſans, bien faits, & ſi polis, qu'ils ſembloyent eſtre d'argent, diſant qu'il n'employoit autre ſorti-

lege que ſes outils, auec vn grand trauail, vne laborieuſe culture, & peine continuelle, à quoy luy & ſa famille s'occupoyent iour & nuict.

Effets d'vn petit inſtrument fait en Allemagne.

De noſtre temps l'on a veu auec vn bien petit inſtrument venu d'Allemaigne, leuer en peu d'heure vne grande & groſſe grille de fert d'vne feneſtre, ce que pluſieurs hommes forts & puiſſants n'auroyent ſçeu faire en vn bien long eſpace de temps. Ainſi les moyens de conduire les choſes, importent grandement: car qui conſiderera ſeparément les forces des hommes de toutes les nations du monde, il y treuuera bien peu de difference, eſtant le genre humain creé de meſme humeur, & compoſé de meſme qualité: mais vne nation eſt tellement differente de l'autre, en ce qu'ayant par art, par eſtude, ou par benignité du Ciel, l'eſprit plus prudent & meilleur: elle ſçait tellement s'aduantager ſur les autres, qu'vn homme ſemble vn Dieu, à comparaiſon d'vn autre homme. Nous l'auons apprins aux conqueſtes du nouueau monde, faites au temps de nos ayeuls, que trois cents Eſpagnols mettoyent en fuitte, & paſſoyent ſur le ventre à vne armée de ſept ou huict mille Indiens, de façon que ces barbares croyoyent eſtre choſe impoſſible que les Eſpagnols ne fuſſent venuz du Ciel: comme anciennement les Gaulois diſoyent des Romains, ne pouuans croire (veu les choſes qu'ils executoyent) qu'ils ne fuſſent aſſiſtez des Dieux. Concluons donc, que les Romains ont vaincu & ſurmonté les François, les Eſpagnols, & les autres nations du monde, non auec la force: mais auec l'addreſſe, la ſubtilité, & l'artifice qu'ils ont eu au meſtier de la guerre, & pour auoir eſté mieux armez & plus adroits, pour offencer & pour deffendre; pour frapper & pour ſe couurir. En quoy ils ont eu grand auantage ſur les autres peuples, de meſme qu'vn Contadin qui faucheroit plus de foin en vn iour auec la faux fenoire, qu'vn autre ne feroit en deux auec la faux ordinaire, vulgairement appellée faucille. Pour preuue dequoy, ie dis qu'aux guerres que l'armée de Tibere ſouſtint contre les Allemands, les Allemands auoyent autant de force, autant de courage, & autant d'hardieſſe que les Romains: mais (dit Tacite, *genere pugnæ, & armorum ſuperabantur*: ils eſtoient ſeulement

Le genre humain eſt creé de meſme humeur, & compoſé de meſme qualité: mais les nations ſont differentes les vnes des autres, ſoit par art, par eſtude, & par eſprit.

Trois cẽts Eſpagnols defirent vne armée de huict mille Indiens.

Les Romains ont vaincu les François, Eſpagnols, & autres nations, non auec la force, ains auec l'addreſſe, la ſubtilité, & l'artifice.

L'armée de Tibere vainquit celle des Allemands, & comment.

lement vaincus par la maniere de combattre, & par la sorte des armes, attendu qu'il estoit impossible qu'vne telle multitude, en lieu si estroit, peut lancer ses longues piques, & soudain les retirer, ou courir sus à l'ennemy, ou s'aider de la legereté du corps, ains estoient contraints de combattre pied à pied; où au contraire les Romains ayans leurs escus contre leur poictrine, & leurs espees aux poings, transperçoient les grands corps & faces nues de ces Barbares, & se faisoient voye par la boucherie qu'ils en faisoient. Que si par ceste exemple ie ne preuue entierement combié vne sorte d'armes est meilleure qu'vne autre, puis que l'iniquité du lieu, & l'incommodité de la place du combat estoient à l'auantage des Romains, i'aduertis les Lecteurs, que ie l'ay seulement allegué pour fonder le discours, combien est importante la difference des armes, puis que Tacite dit, Que seulement par cela les Allemans estoient surmontez: comme aussi il a auparauant monstré en particulier ce qu'il cite icy en general, disant, Que non seulement la campagne estoit auantageuse aux Romains pour le combat: mais aussi les bois & les forests, moyennant qu'ils y procedassent par discretion, veu que les grandes targes, lõgues piques, desquelles vsoient les Barbares, n'estoient si maniables entre les arbrisseaux, & rameaux des arbres, comme estoiẽt leurs dards, iauelots, espees, & armures bien iointes sur le corps; & partant qu'ils chargeassent menu & souuent, & tirassent leurs coups au visage, attendu que les Allemans n'auoient eabassets ny cuirasses, ny aucuns pauois qui fussent renforcez de fer ou de nerfs, ains seulement quelques boucliers d'oziers entrelassez, ou d'ais fort deliez & peints de couleurs: que leur premiere file estoit tellement quellement armee de piques, mais que le reste n'auoit que quelques bastons courts & bruslez au bout. Il dit le semblable des Anglois, & que le plus grand eschet qu'ils receurent des Romains, proceda de ce qu'ils estoient despourueus d'armes defensiues: *apud quos nulla loricarum galearumve tegmina*, n'estans couuerts d'aucunes cuirasses ny sallades. Et parlant ailleurs de leurs espees mousses, & sans pointe, dit qu'elles ne valoient rien pour vne meslee, & qu'elles n'estoient pour esgaler celles des Ro-

Les Allemands perdirent la bataille contre Tibere, par la difference des armes, & par l'incommodité du champ de bataille. *Tacite liu. 2. des Annales.*

L'aduantage de la campagne, les bois & les forests, & la difference des armes, causent bien souuent le gain d'vne bataille.

Tacite li 2. des anhal. Les Anglois furent defaits par les Romains, pour estre despourueus d'armes defensiues.

Tacite li. 12. des annales. Les espees mousses & sans pointe, ne valent rien pour vne meslee.

mains, lesquels (comme dit Vegece) se moquoient de ceux qui frapoiēt du taillant de l'espee, parce que quelques grāds & furieux que soyent les coups de reuers, ou de main droite, c'est rarement qu'ils tuent vn homme : mais l'on eschape bien peu souuent d'vne estocade, qui entre quatre doigts dans le corps.

Les coups d'espées de reuers, ou de main droicte, tuent rarement vn hōme : mais d'vne estocade il n'en eschappe guieres.

Ma proposition se preuue excellemment en la guerre des Sarmates, où faisant comparaison de leurs armes auec celles des Romains, l'on apprend que l'armeure trop pesante du Sarmate, l'empeschoit de se leuer, si vne fois il tomboit de cheual ; & que ceux qui estoient à pied, n'ayans point d'escus, estoient taillez en pieces sans aucun remede, ne leur seruant de rien les longues lances & espees à deux mains qu'ils portoient : car les Romains se couloient agilemēt par dessous, & se ioignoient pour frapper de pres : & s'ils combattoient de loin, c'estoit encores l'auantage des Romains, qui auoient les armes de traict, comme sont les dards & iauelots : *Romanus miles facili lorica, & missili pilo, aut lanceis assultans vbi res poscret leui gladio inermem Sarmatam : (neque enim defendi scuto mos est) cominus fodiebat* : Les soldats Romains, aisez en leurs harnois & corcelets, sautelans à l'entour des Sarmates auec leurs iauelots ou lances, & les treuuant descouuerts (car ils n'ont accoustumé de porter des escus) où s'approchans de pres quand il estoit besoin, les perçoient à iour auec l'espee legere.

Les armes des Romains estans plus legeres que celles des Sarmates, leur firent gaigner la bataille.

Tacite liu. 1. des histoires.

Tout ce que Tacite dit icy, a ja esté cy deuant dit par Tite Liue, *Genus armorum pugnæque hosti aptius erat*, Que le soldat Romain l'emportoit de beaucoup, tant pour la maniere de combatre, que pour la sorte des armes. Et au discours qu'il fait, de ce que le Grand Alexandre auroit peu faire, s'il eust entrepris l'Italie, & assailly les Romains, il monstre (pour faire voir qu'il n'ignoroit pas de quelle importance estoit la qualité des armes) qu'en toute façon les Romains l'auroient deuancé par la bonté de leurs armes : parce que l'escu Romain couuroit mieux le corps, que le bouclier Macedonien, & le iauelot se dardoit plus roidement, que la longue iaueline ou sarisse.

Liure 2. decade 4.

Les armes des Romains ont deuancé celles d'Alexandre, & comment.

Liure 9. decade 1.

Vegece dit, que les iauelots ont esté de deux façons, les premiers

Les iauelots estoyent de deux façons.

premiers estoient de cinq pieds & demy, auec vn fer triangulaire de neuf poulces, & quelques fois d'vn pied: les autres estoient moindres, ayans aussi le fer triangulaire de cinq poulces de long, & le fust de trois pieds & demy; appellez de son temps *verriculum*, ou *verrutum*. Il dit, que le fer estoit tellement forgé, qu'estant enfoncé dedans l'escu de l'ennemy, il ne se pouuoit arracher. Ce qui est confirmé par Cesar, qui dit qu'vne chose empeschoit fort les Gaulois en vn conflict, c'est que la pluspart de leurs escus estans faussez & confus du premier coup de dard, le fer se reployoit sans qu'on le peust arracher; d'où la main gauche se trouuoit tellement empestree, qu'ils ne s'en pouuoient bonnement aider: au moyen de quoy plusieurs secoüans le bras, taschoiēt de ietter là leur escu, & plustost combatre desarmez. Mais si l'on examine bien Tite Liue, l'on verra que les jauelots n'ont tousiours esté fabriquez comme ceux-cy, car en la bataille que les Romains eurent contre les Samnites & les Gaulois, où le Consul P. Decius se consacra aux Dieux infernaux pour sa patrie, les Lieutenans commandérent aux legions, de leuer les dards qui estoient couchez en terre entre les deux armees, & les ietter sur la pauoisade que faisoiēt les ennemis: ce qui fut en l'an 458. de la Cité, & enuiron cēt ans apres, au temps de Scipion, auquel Polibe viuoit, la forme fut reduite en la perfection cy deuant dite, puis que Polibe en sa Castrametation escrit des jauelots en la mesme façon que Cesar: mais il met vne grande difference quant à la longueur de jauelot à jauelot; car les jauelots qu'il assigne aux Velites, sont longs de deux coudees, & le fer d'vne paulme: mais ceux des halebardiers, il dit qu'ils auoient le fust long de trois coudees, & le fer tout autant: encor fait-il plus longs ceux des Triairiēs, & les pouuons accomparer aux zagayes à la genette. Il dit que le fer estoit tellement vni & attaché auec la haste, la moitié de laquelle estoit fortifiee par l'encloüeure, & attacheure du fer, que ledit fer se seroit plustost rompu, que la liaison; & par consequent que la haste en laquelle il estoit attaché.

Les escus des Gaulois estans faussez du premier coup de dard, le fer se reployoit sans l'en pouuoir tirer.

Liure des guerres des Gaulois.

Les anciēs Romains vsoyent des jauelots à la guerre.

Ils enuoyēt de deux sortes, & quels.

L'on ne peut asseurer, si au parauant les Romains auoient eu autres armes que le jauelot, puis que Tite Liue dit, qu'en l'an

l'an 415. au lieu qu'ils estoient accoustumez, & se rangeoiẽt comme la phalange Macedonique, ils commencerent à ordonner leurs batailles en manipules & compagnies, auquel passage, bien qu'il ne soit faite mention du iauelot, non plus que de la pique, si est-il vray-semblable qu'auec la phalange l'on se seruoit de la picque, ou long bois, à sçauoir d'vne arme propre pour fraper, & non pour ietter.

Aux armees Romaines on combattoit auec la picque, la lance, & le long bois.

Or que la piqué, ou la lance, ou lõg bois fussent employez aux armees Romaines, non seulement parmy la cauallerie, & l'infanterie auxiliaire: mais aussi parmy les Triairiens, qui estoient legionnaires, il se void au lieu susdit, apres la mutation de la phalange en manipules: là où Tite Liue dit, que les Triairiens appuyez sur le genoüil gauche, s'estans leuez, & ayãs receu dans les interualles de leurs rangs les primipilaires, ou jaculateurs, c'est à dire, les ietteurs ou lanceurs de iauelots, ils chargerent les premiers combattans des Latins, *hastis ora fodientes*, leur donnans de la pointe au visage.

T. Liue liu. 8. decade 1.

Les auxiliaires & legionnaires combattoient auec la pique, le long-bois, le glaiue & le iauelot. *Tacite liu. 12. des annales, chap. 8.*

Quant aux auxiliaires, il ne faut plus mettre en doute qu'ils ne se soient seruis de piques & de long bois, mesmes iusques au temps des Empereurs: car quand Tacite parle des Anglois, il dit, Que s'ils s'attaquoient aux legionnaires, ils estoient frappez de leurs glaiues & iauelots: si aux auxiliaires, ils estoient atterrez à coups de piques & d'espees.

Les Romains ont vaincu le mõde auec le iauelot, & les Chrestiens combattent auec l'arquebuse.

Touchant les armees des Romains, ceux qui en ont escrit, ont argumenté en ceste sorte: Les Romains ont vaincu le monde auec le iauelot; Nous autres Chrestiens auons l'arquebuse meilleure que le iauelot; Doncques auec l'arquebuse nous pouuons aussi bien vaincre que les Romains: outre ce qu'ils s'abusent en plusieurs autres poincts, ils sont en cest erreur, Qu'au mesme instant qu'on auoit lancé le iauelot, l'on venoit necessairement aux mains, *vbi Mars est atrocissimus*, là où l'on s'acharnoit furieusement, & à grands coups d'espee on s'entretailloit en pieces: & on demeurera tout vn iour à arquebuser, sans estre necessairement contraint de se ioindre, & venir au combat d'homme à homme. Se pouuant dire, qu'aux grandes batailles que les Romains ont gaignees, les plus grands effects ont esté executez auec l'espee, & non auec le iauelot: veu que bien souuent parmy l'ardeur

A present on peut demeurer tout vn iour à arquebuser, sans venir au combat d'hõme à homme. & Les grandes batailles que les Romains ont gagnees, ç'a esté auec l'espee, & non auec le iauelot.

l'ardeur du combat,& les furieux eſlans de la colere,les Romains ayans laiſſé leurs jauelots, venoient aux mains auec l'eſpee, & ſe faiſoit lors plus grande boucherie & maſſacre. Ainſi fit le Conſul Virginius cõtre les Volſques, ayant commandé de quitter tous les longs-bois,& employer l'eſpée: & quand on combattit contre les Toſquans,les jauelots furent pluſtoſt jettez à l'auenture, que lancez, à fin de venir promptement au combat de l'eſpée, & en la bataille contre les Samnites, où eſtoit le Conſul Q.Publicius Philo. Tite Liue dit, que les Romains, pour s'oſter l'amuſement de lancer les jauelots, & pour ne perdre aucun temps, les jetterent tous d'vn coup,comme à poinct nommé,& mirent ſoudainement l'eſpée à la main: l'on en fit de meſme en vne bataille des Romains & des Toſcans ſous Fabius Rutilianus, & encores aupres du lac de Vadimont, que les deux armées ne ſe ſeruirent point du jauelot, ains ſeulement de l'eſpée. Quand Tite Liue parle de l'eſpée, il dit que quand les Romains eurent guerre auec Philippe pere de Perſeus, il n'y eut choſe qui eſpouuentaſt ny troublaſt tant les Macedoniens, & le Roy meſme, que de voir dãs leurs morts les horribles coups de l'eſpée Eſpagnolle,de laquelle les Romains ſe ſeruoyent, (elle eſtoit courte & bien trẽchante) voyans donc des corps ſans bras,ſans teſtes, des boyaux eſpandus, des tripes enfoncées,des poictrines effondrées, & autres telles playes hideuſes à voir, ils regardoyent & conſideroyent (tous paoureux) contre quelles ſortes d'armes, & contre quels ſoldats ils auoyent à combattre. Au contraire parlant des dards des Thraces, appellez romphées, il dit qu'à cauſe de leur grãde longueur,ils empeſchoyent les ſoldats qui les manioyent, & ne s'en pouuoyent ſeruir parmy les branches des arbres qu'ils rencontroyent de toutes parts.

T.Liue,l.2.Decade 1.

Là meſme.

Les Romains entrant au combat, jettoyent tout d'vn coup leurs jauelots, & à l'inſtant mettoyent la main à l'eſpée.

T.Liue,li 9. Decade 1.

Là meſme.

Les Romains combattirent contre les Macedoniens auec l'eſpée Eſpagnole, laquelle eſtoit courte & bien trenchante,& en firent vne horrible boucherie.

T.Liue,li.1. Decade 4.

Les Thraces ſe ſeruoyent de dards en la guerre,qui les empeſchoyent au combat, à cauſe de leur grandeur:

Là meſme.

Bref, l'aduantage de la difference des armes eſt ſi grand, qu'en la bataille nauale des Romains contre Polixenidas, le feu artificiel donna la victoire aux Romains: ce fut ce ſtratageme qui auoit eſté leur ſeul recours à la ſurpriſe de Panorme; & ſans iceluy, Auguſte n'euſt pas aiſément ſurmonté l'armée de M.Antoine.

Par le feu artificiel les Romains vainquirent Polixenidas:& Auguſte en ſurmonta l'armée de M.Antoine.

T.Liue,li.7. Decade 4.

Dion,li. 50.à la fin.

Que ce ſoit la qualité des armes, & non le nombre des

C'eſt la qualité des

armes, & non le nombre des soldats, qui donne le plus souuent la victoire.

Ruse de guerre de Tiridates contre Corbulon.

soldats qui donne le plus souuent la victoire, nous l'apprenons en l'abouchement & conference proposez par Tiridates l'Armenien auec Corbulon: Il disoit, que pour sa seurté il ameneroit mille cheuaux, & laissoit à l'arbitrage de Corbulon d'amener de sa part tant de gens de guerre que bon luy sembleroit, pourueu qu'ils vinssent sans cuirasses & habillements de teste. Tacite dit, que tout homme viuãt, & mieux encores vn vieil Capitaine comme Corbulon, eust descouuert la tromperie du Barbare, & qu'il auoit expres choisi & limité le petit nombre de son costé, & proposé le plus grand du costé des Romains pour les pouuoir trahir: car dequoy eust seruy la multitude des Romains desarmez, puis qu'elle eust esté exposée comme vne butte aux traits & sagettes des plus adroits & excellents archers à cheual qui fussent au monde?

Tacite, chap. 8. du 13. des Anna.

Là mesme.

Le soldat doit auoir deux armes offensiues, l'vne pour combattre de loin, & l'autre pour combattre de pres.

En fin l'on doit resoudre par les exemples susdits, que les armes deffensiues doiuent estre composées de telle sorte, qu'elles puissent defendre le soldat: mais non le charger, ou empescher, & rendre inutile: & faut qu'il aye deux armes offensiues, l'vne pour combattre de loin, & l'autre de pres; le jauelot pour lancer, & l'espée courte & trẽchante pour frapper de pres ont esté les armes des Romains. Parlons maintenant de la difference du combat.

Que la difference des combats est grandement importante aux batailles, & de l'aduantage qui se reçoit en vne façon plus qu'en l'autre.

DISCOVRS CINQVIESME.

La qualité des armes, & la façon du cõbat, sont tellement vnies qu'elles sont difficiles à separer.

LA qualité des armes, & la façon du combat, sont tellement vnies & attachées ensemble, que si l'on n'esclarcit bien leur distinction pour les separer, il semble qu'elles se confondẽt entre elles. Tacite ayant donc dit, que les Allemans n'auoyent pas mòins de courage ny d'hardiesse que les Romains: mais qu'ils estoyent inferieurs, c'est à dire, plus foibles, quant à la maniere de combattre,

combattre, & sorte d'armes: il pourſuit, & dit, attendu qu'il eſtoit impoſſible qu'vne telle multitude, en lieu ſi eſtroit, peut branler ſes longues piques, & ſoudain les retirer, ou courir ſus à l'ennemy, ou s'aider de l'addreſſe & legereté du corps, ains eſtoyent contraints de combattre de pied ferme; & au contraire les ſoldats Romains ayans leurs eſcus contre leurs poictrines, & leurs eſpées au poing, tranſperçoyent les grands corps & faces nues de ces Barbares, & ſe faiſoyent voye par le grand carnage qu'ils en faiſoyent. Mais laiſſons à part les longues piques, l'eſcu appuyé, & l'eſpée au poing, la diuerſe façon du combat eſtoit, la bataille ferme & immobile des Allemans, & le mouuement & agilité des Romains: l'on ne peut faire entendre toutes choſes en vn mot. Ie dis donc qu'au diſcours que Tite Liue fait d'Alexandre (auquel lieu, comme à vn port general & bien aſſeuré, il faut ſouuent auoir recours) apres qu'il a traicté de la difference des armes, il parle diſtinctement: mais ſans la nommer, de la façon du combat, & dit: *Statarius vterque miles, ordines ſeruans, ſed illa phalanx immobilis, & vnius generis, Romana acies diſtinctior ex pluribus partibus conſtans, facilis partienti, quacunque opus eſſet, facilis iungenti.* Tite Liue ne nie pas que le Macedonien, auſſi bien que le Romain, ne gardaſt bien ſon ordre en ſon rang; c'eſt pourquoy il appelle l'vn & l'autre ſoldat ſtataire, c'eſt à dire, ſtable & ferme: & combien que Tacite parle de l'agilité & mouuement du Romain, il ne s'enſuit pas que cela troublaſt ou empeſchaſt les ordres & les rangs: car la diſcipline militaire eſtoit en tant de reſpect & de reuerence, que iamais l'ordonnance de la bataille ne ſe rompoit que par force. Il dit bien que la phalange Macedonique eſtoit immobile, c'eſt à dire, plus ſtable que l'ordonnance de la Romaine: la phalange eſtoit d'vne ſeule condition, eſtant toute compoſée de piques longues & fortes: la Romaine eſtoit plus diſtincte, ordonnée de plus de parties, i'entends de plus de compaignies, & de diuerſitez d'armes, prompte à ſe diuiſer & ſeparer quād la neceſſité le requeroit; agille, inſtruitte & diſciplinée à ſe r'aſſembler & reynir en vn clein d'œil.

Les Allemans eſtoyēt fermes & immobiles au combat, & les Romains y eſtoyēt mouuants & agiles.

Anciennement la diſcipline militaire eſtoit en tel reſpect & reuerence, que l'ordonnance de la bataille ne ſe rōpoit que par force.

Phalange, que c'eſtoit.

Pour monſtrer combien eſt importante la facilité & ſciēce de ſe ſçauoir eſlargir & reſtraindre, i'en citeray vn bel exēple

Combien eſt importante la ſcience de ſe ſçauoir eſlargir & re-

ſtraindre en vne bataille.

de Ceſar, en la perilleuſe & ſanglante bataille qu'il eut contre les Tournaiſiens. Vn des meilleurs remedes qu'il employa,& qui fut cauſe en partie qu'il emporta la victoire, fut ceſtui-cy: S'eſtant porté au lieu où le danger eſtoit plus grãd, & l'effort de l'ennemy plus acharné, il ſe print garde que ſes ſoldats eſtoyent trop preſſez ; il commanda de faire marcher les enſeignes, & eſclaircir les rangs, à fin qu'ils ſe peuſſent mieux ayder des eſpées, ayant par ce moyen vn peu raffrené l'impetuoſité de l'ennemy, il vid que la ſeptieſme legion eſtoit mal-menée,& fort contrainte. Si bien qu'il commanda aux Tribuns ou Colonnels de mille hommes, de faire en ſorte que les legions ſe peuſſent joindre tout bellement, & s'aſſembler en vn gros, & que puis apres eſtans vnies, elles tournaſſent les enſeignes contre l'ennemy. Ce qu'ayant eſté executé ſelon l'ordre & l'intention de Ceſar, les legionnaires eurent pouuoir de ſe ſecourir l'vn l'autre,ſans plus craindre d'eſtre enclos,& chargez par derriere. Puis allans furieuſement charger les Tournaiſiens, ils en firent ſi grand carnage, que leur nation faillit d'eſtre eſtainte & reduitte à neant. L'on void donc clairement qu'il eſtoit aiſé & facile au ſoldat bien diſcipliné,de s'élargir, & aux legions de ſe reſtraindre,ſeparer & revnir enſemble;que par le moyen de ce bon ordre, le plus grãd effort de l'ennemy eſtoit rendu vain, & en apres ſurmonté & vaincu.

Par quel moyen Ceſar gaigna la ſanglante bataille contre les Tournaiſiens.

Tite Liue monſtre les bonnes ou mauuaiſes qualitez de la phalange.

Mais pour reuenir à la phalange, Tite Liue monſtre en vn autre endroit les bonnes ou mauuaiſes qualitez d'icelle, diſant qu'elle eſtoit rendue inutile par la moindre incommodité du lieu où elle ſe mettoit en bataille: *Phalanx quam inutilem, vel mediocris iniquitas loci efficeret.* Et au contraire,là où elle eſtoit aydée & accompaignée de l'aſſiette & commodité du champ,il la monſtre impenetrable,parce que pour eſtre bien ſerrée,& les pointes des piques fort eſpaiſſes,branlantes vers l'ennemy, l'on ne leur pouuoit faire grand dommage auec les jauelots, frappans par la denſité & pauoyſade de leurs boucliers, ſerrez l'vn contre l'autre en façon de tourtuë, & qu'on ne pouuoit approcher pour cõbattre à coups d'eſpée, ny auſſi coupper ces groſſes piques : que ſi l'on en trenchoit quelques vnes par le bout,les pieces reſtantes demeuroyent aigues,

aigues, & jointes aux entieres, faisoyent comme vne haye bien espaisse au front des Macedoniens. C'est en ce lieu que Tite Liue appelle la phalange Coin Macedonique. Et quant à ce que l'on peut apprendre de toute la guerre que les Romains eurent contre Perseus, c'est que plusieurs fois il fallut venir aux mains auec la phalange, sans toutesfois qu'il s'y fist des grands effets, iusques à la derniere bataille où le Roy fut desfait. Voicy comme Tite Liue en parle: La seconde legion chargeant par le milieu, mit en routte la phalange, & il y eut cause plus euidẽte de la victoire que ceste-cy, à sçauoir, qu'en plusieurs endroits il y auoit diuers combats, qui troublerent & firent ployer l'ondoyante phalange, & à la fin la desconfirent: vray est, que c'est chose impossible de soustenir l'effort d'icelle, quand horrible & heriſſee par vn si grand nombre de piques, elle se tient serrée: mais si on la charge en diuers endroits, & qu'elle soit contrainte de tourner face çà & là, les piques estans mal aisées à manier pour leur pesanteur & longueur, viennent à se mesler & embarrasser ensemble: puis estant chargée par le flanc ou par le dos, elle s'en va en ruine sans aucun remede, comme lors il arriua, que par les diuers assauts des Romains, qui la chargeoyent par escadrons separez, elle fut contrainte bien souuent de s'ouurir, & rompre son ordonnance en plusieurs pieces, pour faire teste aux ennemis, qui ne manquoyent pas de se fourrer agilement parmy les Macedoniens par tous les endroits où ils voyoyent du iour: que s'ils eussent chargé par la teste la phalange entiere & bien ordonnée, c'est sans doute qu'ils se seroyent enferrez eux-mesmes dans les piques, & ne fussent iamais venus à bout d'vn si gros bataillon; quoy que les soldats Romains fussent si bien disciplinez, qu'estans desbandez & hors de leurs rangs, ils se pouuoyent d'eux-mesme remettre en ordonnance.

Liu. 2. Decade 4.

Les Romains venoyent aux mains cõtre Perseus auec la phalange.

Il est impossible de soustenir l'effort de la phalange: mais estant chargée par diuers endroits, elle s'en va en ruine sans aucun remede.

Les soldats Romains estoyent si bien disciplinez, qu'estans desbandez & hors de leurs rangs, ils se remettoyent en ordonnance.

T. Liue, li. 4. Decade 5.

Quelqu'vn me voudroit opposer, que ie confonds l'ordonnance des batailles auec la façon du combat: mais si l'on remarque exactement ce que i'escris, l'on ne dira pas ainsi, puis que Tite Liue mesme, parlant du Coin des Celtiberiẽs, dit, qu'ils sont si puissants en leur maniere de combat, *quo tantum valent genere pugnæ*, qu'en quelque part qu'ils donnent

Les Celtiberiens sont si puissants en leur sorte de combat, que quelque part qu'ils

donnent auec leur impetuosité, on ne les peut soustenir.

quec leur impetuosité on ne les peut soustenir. Par ainsi, bien que le combattre soit en suitte de l'ordonnance, si est-ce neantmoins que le combattre n'est pas l'ordonnance.

Cesar en vne bataille qu'il eut contre les Allemans, les desfit par l'agilité des soldats Romains.

Cesar voulant par vn bel exemple monstrer quelle estoit l'agilité du soldat Romain, raconte qu'en vne bataille qu'il eut contre les Allemans, ils se serrerent en vn gros bataillon, massif comme la phalange, mettans leurs boucliers sur la teste les vns des autres: mais les legionnaires s'estans jettez sur ceste pauoysade, en arrachoyent les boucliers à belles mains: puis à grands coups d'espée frappoyent les Allemans par en haut. Et quoy qu'il eust des soldats si braues & vaillants, encor fallut-il bien souuent qu'il pensast à ses affaires: car il se rencontra parmy tant de differentes manieres de combattre, qu'à peine treuuoit-il les moyens d'y remedier. Et à fin d'ouurir l'entendement aux Capitaines de ce temps, & accommoder à nostre vsage les stratagemes du temps passé, pour en retirer quelque vtilité, i'en citeray quelques exẽples, entre lesquels celuy des Essedaires sera le premier.

Cesar, liu. 1. des guerres des Gaules.

Cesar se trouua parmi tant de differentes manieres de combattre, qu'à peine il trouuoit moyen d'y remedier.

Exemple aux Capitaines de ce temps, pour accommoder à nostre vsage les stratagemes du temps passé.

Essedaires quels hõmes ils estoyent, & comme ils combattoyent.

Les Essedaires estoyent hommes montez sur des chariots, qui tournants & voltigeants de tous costez, & lançants force dards en passant, joint la fureur des cheuaux, & le bruit des roues, rompoyent bien souuent l'ordre des Romains. Que s'ils se venoyent à mesler parmy les esquadrons des gens de cheual, ils se jettoyent en bas, & combattoyent à pied, tandis que les carrossiers s'écartoyent vn peu de la meslée, qui arrengeoyent leurs cheuaux en telle sorte, que quand leurs gens estoyent oppressez de la foule des Romains, ils se pouuoyent retirer sans aucun embarrassement. En telle maniere de combattre, ils égaloyent la promptitude & legereté de la cauallerie, auec la dexterité & fermeté des infantassins, & par vn long & continuel exercice, auoyent si bien dressé leurs cheuaux, qu'ils les tournoyent & manioyent en lieu estroit & contraint: & courants à toute bride à la descente, les arrestoyent, & faisoyent faire ferme au milieu d'icelle. Ces Essedaires couroyent tout le long du timon, demeuroyent fermes sur l'attellage, & de là se retiroyent soudain dans le chariot.

Cesar, liu. 4. des guerres des Gaules.

Il dit qu'il se treuua en vne pareille difficulté en Angleterre:

terre : il se print garde que ses soldats, pour la pesanteur de leurs armes, ne le pouuoyent bonnement suiure, n'osoyent abandonner leurs enseignes, & que les gens de cheual combattoyent auec grand danger & perilleux hazard, parce que les Anglois, & nommément leurs Essedaires, reculoient tout expres le plus souuent : puis ayant attiré les Romains quelque peu hors des legions, ils démontoyent de leurs chariots, & se mettans à pied, les chargeoyent d'vne façon bien inégale & desaduantageuse; & qui pis estoit, iamais ils ne combattoyent serrez, mais separez, & fort clairs espandus, ayans leurs esquadrons en bataille là aupres, pour recueillir ceux qui se retiroyent, & en enuoyer d'autres frais & gaillards, de sorte qu'ils embarrassoyent toutes choses.

Cesar fait la guerre en Angleterre, se trouua bien empesché contre les Anglois & leurs Essedaires.

Cesar, liu. 5. des guerres de Gaule.

Vne autrefois en Afrique, voulant faire faict d'armes contre les Numides, qui escarmouchoyent en vne sorte de combat semblable à la susdite des Anglois: car leur cauallerie legere, accompagnée de pietons agiles & dispostes, assailloit & fuyoit tandis que l'infanterie soustenoit, iusques à ce que la mesme cauallerie reuinst à la charge: il fit crier par les rangs, que nul n'eust à s'éloigner plus de quatre pas de la place à luy ordonnée.

Les Numides combattoyent contre Cesar en mesme sorte que les Anglois.

Cesar en la guerre d'Afrique.

Encores vne autre fois il fut contraint recourir à la bataille ronde, pour rompre l'artificieux effort de l'ennemy, & attendre, en temporisant, l'occasion à propos pour le combattre, attendu que quand on luy pouuoit oster le moyen d'vser de ses ruses, ceux de Cesar, comme plus valeureux, estoyent les maistres. Il est chose veritable, que ses soldats estoyent tellement troublez & estonnez de ces nouuelles sortes de combattre, que Cesar mesme dit, qu'vne fois entre les autres, il peut à grand peine faire cent pas de chemin en quatre heures, son armée à jeun, n'ayant beu ny mangé dés le matin iusques à cinq heures du soir; de façon qu'estant contraint de retirer sa cauallerie, qui mouroit de soif, & enuoyant au lieu d'icelle les legions à tour de roolle pour faire la retraitte, il marcha plus bellement à son aise, soustenant doucement les assauts des ennemis, & finalement gaigna le logis vne heure de nuict.

Cesar en vn autre combat fut contraint de faire vne bataille ronde, pour rompre l'artificieux effort de l'ennemi.

Cesar à grand peine peut il faire cent pas de chemin en quatre heures, son armée ayãt demeuré sans boire ny manger dés le matin iusques à cinq heures du soir.

Se voyant doncques Cesar enuironné de toutes ces difficultez,

Cesar se voyant enuironné de difficultez

au combat, se mit à instruire ses soldats, comme vn Maistre d'escrime.

cultez, il se mit à instruire ses soldats, non comme vn Chef general d'vne vieille armée, victorieuse de tant de guerres, & beaux faicts d'armes, voire le plus grand Capitaine du monde: mais comme quelque maistre d'escrime, qui enseigneroit des ieunes Gladiateurs, & leur apprendroit à combattre en camp clos à toute outrance, leur monstrant auec quelle démarche ils se deuroient retirer de l'ennemy; cõme ils deuoient faire ferme, & venir à la charge; quel espace chasque soldat deuoit occuper; comme ils deubient s'auancer, se retirer, faire des faintes & faux semblans pour assaillir; faindre d'auoir peur, pour reuenir promptement au combat, à fin de troubler les rangs, & l'ordonnance des aduersaires; en quel lieu, & en quelle maniere il falloit lancer le jauelot, comme donner le coup d'espée, & generalement il leur faisoit leçon de tout ce qui pouuoit seruir pour les rendre plus sçauants au faict du combat. Mais c'est chose remarquable, & digne de memoire, qu'estant si grand guerrier, & illustre Capitaine, qui s'estoit treuué en tant de diuerses batailles, en diuers temps, en diuers lieux, contre diuerses nations; en tãt de perilleux combats, & estranges éuenements de guerre, si fut-il rendu ce coup-là plus lent, plus tardif, & plus considératif, r'alentissant froidemẽt son accoustumée promptitude, laissant son ancienne mode de guerroyer, & relaschant beaucoup de sa diligence accoustumée. D'où i'apprends, qu'vn Capitaine ne se peut, ny doit, appeller grand Capitaine, s'il n'a fait essay de sa suffisance en plusieurs guerres, contre differents ennemis, en differentes manieres de combattre, & parmy des paysages inégaux. Il aduint à Cesar, pour chose nouuelle, & nouuelle methode de combat, d'auoir à faire auec des Elephans: car Scipion en auoit six vingts en son armée d'Afrique, neantmoins il y auoit treuué vn remede, ayãt fait conduire des Elephans en Italie, pour accoustumer ses soldats a cognoistre la forme & vigueur de ces bestes, en quelle partie de leur corps ils pourroient estre blessez plus aisément: & quand l'Elephant estoit harnaché, & équipé de ses bardes, quelle partie demeuroit nue & descouuerte pour y darder le jauelot, & encores à fin que les cheuaux apprinssent par la frequentatiõ d'iceux, à n'auoir leur odeur

Cesar s'estant trouué en tant de batailles, & en diuers lieux, se rẽdit tout en vn coup lent & tardif au combat.

Vn Capitaine ne se peut, ny ne doit estre appellé grand Capitaine, s'il n'a fait essay de sa suffisance en plusieurs guerres.

Cesar pour trouuer nouuelle methode de combat, voulut auoir à faire contre des Elephans.

en

en horreur, & ne s'effrayer de leurs criements & monstrueuse figure. Par lesquels moyens il auoit obtenu ce qu'il pretendoit : car les soldats, sans s'effrayer, ny auoir peur, les manioient auec la main, apprenoient quelle estoit leur pesanteur & tardiueté : les gens de cheual leur lançoiēt des dards defferrez, & la patience de ces animaux, auoit accoustumé les cheuaux à les frequenter priuément.

En la guerre d'Afrique.

Il print encores vn autre party, il choisit de chaque legion trois cents soldats, disposts, prompts & legers, pour employer à des occasions particulieres, s'estant prins garde que les autres, pour estre empeschez de leurs fardeaux ordinaires, ne pouuoient resister au grand nombre des soldats & cheuaux legers de Scipion.

Autre parti que choisit Cesar pour employer à des occasiōs particulieres.

là mesme.

Pour reuenir aux elephans, c'est leur coustume de s'effaroucher & se ietter aussi tost sur leurs gens, que sur leurs ennemis; Asdrubal, ce vaillant Capitaine, treuua vn braue remede à ce perilleux éuenement; il ordōna à chasque gouuerneur d'elephant, de porter vn cizeau de charpentier, auec vn marteau, & que quand la beste commenceroit à se reuolter, ils plantassent à grands coups de marteau le cizeau entre ses oreilles, en la ioincture d'entre le col & la teste, qui est vn prompt expedient pour faire soudainement mourir vn si grand animal.

Les elephans se iettēt aussi tost sur leurs gēs, que sur les ennemis.

Asdrubal trouua vn braue remede pour faire mourir les elephans quand ils se reuoltetoient, & quel.

Quand on rencontre des nouuelles façons de combatre, il se faut seruir de remedes nouueaux. Q. Metellus faisant la guerre en Sicile contre Asdrubal, descouurit cent & trente elephans au front de l'armee ennemie, il recourut promptement à ce remede, il fit faire vn grand fossé deuant son camp, commanda à ses soldats d'aller lancer leurs dards & jauelots aux elephans, auec ordre, que quand ils les verroiēt partir pour leur venir apres, ils fissent semblant d'auoir peur, & se retirassent en fuyant. Ce qui reüssit brauement, car vne partie de ces lourds elephans estant tresbuchee dans la fosse, tout le reste tourna furieusement contre leurs gens mesmes, & par le moyen du desordre & de la fureur de ces bestes, Metellus emporta la victoire. En quelque façon donques que dix soldats combatissent contre autre dix, la victoire seroit fort incertaine & douteuse, si les armes & la va-

Aux nouuelles façons de combatre, il se faut seruir de remedes nouueaux.

Belle ruse qu'vsa Metellus, contre les elephans d'Asdrubal, qui fut cause qu'il eut la victoire.

Si dix soldats combattoient contre dix autres, la victoire seroit incertaine, si les armes & la valeur des combattans estoyent égales.

leur des combattans estoient esgales : mais au contraire l'on pourroit bien preiuger & cognoistre qui seroit victorieux par la difference des armes : car ceux qui auroient les meilleures, pourroient vaincre les autres, encor que toutes les autres circonstances du combat seroient égales & pareilles. Il en est de mesme de la differente maniere de combattre, estant vray-semblable que par l'artificieux moyen de l'escrime, & methode de combattre, l'vn vaincra infailliblement plustost que l'autre; ainsi que Tite Liue raconte touchant le duel de deux cousins Espagnols, où le plus grand par l'vsage des armes, & par l'adresse qu'il auoit, vint aisément à bout du plus ieune, qui toutesfois estoit le plus courageux, & qui s'appuyent follement sur ses forces; ce qui est tout à propos pour la maniere de combattre, de quoy nous traittons, *maior vsu armorum, & astu facilè stolidas vires minaris superauit* : mais contre l'admirable instrument d'Archimede, il est tout notoire que l'inuincible puissance des Romains ne treuua aucun remede qui valust.

Duel de deux cousins Espagnols, où le plus vieil tua le plus ieune par l'vsage des armes.

T. Liue, liu. 8. de la 3. decade.

Apprenons donc par tous ces exemples, que la difference des combats, ou la maniere de combattre en vne façõ, meilleure qu'en vne autre, est grandement auantageuse, & qu'en partie auec ceste auantage, & en partie auec celuy des armes, les Romains se firent Seigneurs de l'vniuers: aussi n'auoient-ils pas honte d'apprẽdre & d'imiter tout ce qu'ils recognoissoient de bon aux autres nations; & nous au contraire auriõs vergongne si quelque vieux guerrier s'ingeroit de nous enseigner quelque braue stratageme de guerre, veu que nous cuidons tout sçauoir, & au cõtraire nous sommes constituez en la plus malheureuse ignorance touchant l'art & discipline militaire, que iamais peuple aye esté, cela se void clair comme le iour. Mais discourõs en nous mesme, que le Turc a l'aduantage sur nous du nombre, & de l'obeissance, & que pour y remedier, il est necessaire qu'auec l'aduantage des armes, & la maniere de combattre, nous puissions égaler les deux qualitez ausquelles il nous deuãce; puis auec la patience, le zele de la Religion, & le desir de la vraye gloire, essayer de le surmonter, & vaincre.

Les Romains se firẽt Seigneurs de l'vniuers, partie par la difference des combats, & partie par celle des armes.

Les Romains n'auoient pas honte d'imiter les autres natiõs en ce qui leur estoit vtile.

Le Turc a l'aduantage sur les Chrestiens au nombre des hommes, & en l'obeyssance.

Du party qu'on deuroit prendre pour tenir le Turc en alarme.

Discovrs Sixiesme.

L'Empereur Tibere, discourant auec Germanicus son neueu, se glorifioit grandement de ce qu'ayant esté neuf fois enuoyé en Allemagne par Auguste, il auoit mis à fin de plus belles choses, & fait reüssir heureusement de plus grands desseins par sa prudence, que par la force: *Plura consilio quàm vi perfecisse.* Ce n'estoit pas sans raison qu'il se vantoit de ce faict là, puis qu'il est veritable, que les conquestes qui se font, & les victoires qui s'obtiennent sans effusion de sang, sont les plus illustres, & les plus glorieuses.

L'Empereur Tibere se glorifioit d'auoir plus reüssi en ses desseins par la prudence, que par la force.

Les conquestes, & les victoires qui se font sans effusion de sang, sont les plus glorieuses.

Il perseuera en ceste sage opinion apres qu'il eut l'Empire; & parce que les Romains n'auoient que les Parthes pour competiteurs, & emulateurs de leur grandeur, il iugea comme c'estoit auec eux que ceste prudente maxime d'Estat se deuoit practiquer: & pour autant que dés le temps d'Auguste iusques alors, l'on nourrissoit à Rome, & en la Cour du Prince quelqu'vn du sang des Arsacides, il les enuoyoit quand l'occasion s'offroit pour molester & trauailler le Roy des Parthes, estant Tibere tousiours butté en ceste opinion, que les affaires estrangeres se deuoient traicter & negotier auec prudẽce & conseil, & les armes esloignees de la maison.

Tibere estoit d'opinion, que les affaires des estrangers se deuoient traicter auec prudence & conseil, & les armes esloignees de la maison.

Il est necessaire que ie die pourquoy ces Seigneurs du sang Royal des Parthes estoient à Rome, à fin de mieux descouurir les ruses & artifices des Princes. Ie dis donc, qu'Auguste ayant fait amitié auec Phrahates Roy des Parthes, le Roy luy enuoya quelqu'vn de ses enfans, pour estre nourris & esleuez en sa Cour: ce qui semble estre honorable en apparence à l'Empire Romain, & neantmoins à double fin. Le Roy ne le faisoit pas pour crainte qu'il eust des Romains: mais ne se fiant pas beaucoup à ses subiects, il leur ostoit le moyen de se rebeller & mutiner, quand mesmes il les traicteroit comme vn cruel Tyran. Car ayant ses enfans esloi-

Pourquoy Phrahates, Roy des Parthes, enuoya de ses enfans en la Cour d'Auguste.

Phrahates se mesfiant de ses subjets, esloigna ses enfans de ses Estats, & pourquoy.

gnez, son peuple ne se pourroit pas jetter entre leurs bras, pour leur faire entreprendre contre leur pere: & si les subjets attentoyent d'eux-mesmes de se venger de ses violences & oppressions, ils en seroiēt retenuz & empeschez par la crainte qu'ils auroyent des enfans esloignez: lesquels auec l'appuy & assistance des Romains, en pourroiēt prendre cruelle vengeance, & leur faire souffrir vn meritoire supplice de leur felonnie & rebellion.

Auguste pour conseruer ses Estats, faisoit soigneusement entretenir les ieunes Princes qui estoyent pres de luy.

Auguste d'autre costé, pousé d'vn plus profond interest que ceste grossiere apparence, & simple honneur, qu'en sa Cour fussent esleuez des Princes du sang des Arsacides, entretenoit soigneusement ceste intelligence auec eux, à fin de pouuoir aux occurrences qui naistroyent, se preualoir de ceste commodité, d'auoir aupres de luy des jeunes Princes de ce illustre sang.

Les Parthes estoyent aux Romains, ce que sont maintenant les Turcs aux Roys de France, & d'Espagne.

Les Parthes estoyent alors aux Romains, ce que sont maintenant les Turcs aux Roys de France & d'Espagne; & s'estāt le Roy d'Espagne tant approché des Turcs du costé de la Perse, par la conqueste du Royaume de Portugal, c'est chose toute certaine, que si luy, ou ses successeurs, offroyent vn refuge asseuré & fauorable retraitte à aucuns Princes Othomans, lors qu'ils fuyent la furieuse cruauté de leurs freres, toutes les fois que les grands Seigneurs viennent à mourir, ils tiendroyent les affaires des Turcs en vne extreme ialousie; & tandis que nous aurions riere nous vn Prince de ce sang, c'est sans doute que le grand Seigneur seroit en alarme, & en crainte, chose grandement vtile & importante à toute la Chrestienté.

Si les Chrestiens tenoyent vn des enfans du grand Turc lors qu'il vient à mourir, les Turcs seroyent en allarme, & en crainte.

Gemin Ottoman, fils de Mahomet, se retira à Rhodes, pour éuiter la mort que son frere luy auoit conjurée.

La fortune auoit fait naistre ceste occasion enuiron l'an 1494. Gemin Ottoman, frere de Bajazet, s'en estoit fuy à Rhodes apres la mort de Mahomet leur pere, parce que Bajazet le vouloit faire mourir, suiuant la barbare coustume de celle nation. Ce pauure Prince fut amené de Rhodes en France, mais par malheur il n'y fit pas long sejour, ains fut conduit à Rome en la puissance du Pape, qui retiroit tous les ans quarante mille ducats de pension du Grād Seigneur, à fin (dit Guichardin) que le Pape ne deliurast ce Prince fugitif entre les mains de quelques autres Princes, pour s'en

Le Pape l'ayant en sa puissance, tiroit tous les ans quarante mille ducats de pension de son frere.

seruir

seruir contre les Ottomans. Le Roy Charles huictiéme le desiroit auoir pour l'entreprise de Constantinople, & en auoit capitulé auec le Pape Alexandre sixiesme, l'Inuentaire generale de l'histoire de France en parle fort sinistrement: & quoy que l'Autheur soit grádement suspect, si est-ce qu'il est bien veritable, que nous ne sçeusmes pas nous preualoir du benefice de l'occasion, ains par vn certain genre d'impieté, ou plustost par vne espece d'atheisme, nous fismes si cruel traittement à Gemin, que nous auons paranenture osté le courage & la volonté à tous les Princes Ottomans de se jetter iamais à l'aduenir dans la sauuegarde de nos auares & sanglantes mains.

Le Roy Charles VIII. desira d'auoir ce Prince pour l'entreprise de Constantinople.

Le cruel traittement qu'on luy fit, a osté le courage aux Princes Ottomans de se jetter parmi nous.

Que la Iustice ne doit ceder à la faueur, ny les merites estre recompencez par les demerites.

DISCOVRS SEPTIESME.

IE demeure tout estonné, comme Tibere, qui estoit Prince seuere & rigoureux, conceda tant à la faueur & puissance d'Vrgulania, qu'il permist que le Preteur l'allast examiner en sa maisõ, puis que mesmes les vierges Vestales n'auoyent pas ce priuilege, ains estoient tenues de comparoir en iugement quand elles auoient à respondre de quelque chose. A la verité vn Prince, ou vne Republique, ne sçauroient faire chose plus inique & pernicieuse, que de pesle-mesler & confondre la Iustice auec la faueur, & recompenser le merite par le demerite. De laquelle erreur, ou plustost enorme peché, comme tres-grand & tres-important à vn Estat, & duquel naissent des maux infinis, les Romains s'affranchirent auec grand soin, tandis que la corruption fut esloignée des Magistratures de leur chose publique: d'où s'ensuiuit que nonobstant que l'vn des trois Horaces ayant vaincu les trois Curiaces, eust faict vn grand & signalé seruice à la Republique, pour auoir au retour de la victoire occis sa sœur, laquelle estant fiancée à l'vn des Curiaces, plaignoit plus la mort de son fiancé, & son dommage particulier, qu'elle ne s'éiouyssoit de la victoire de

Lascheté de Tibere, de permettre qu'vn Preteur l'allast examiner dans sa maison.

Tacite, liu. 2. des Annales, chap. 7.

Vn Prince ne doit confondre la Iustice auec la faueur, & recompenser le merite par le demerite.

Les Romains s'affranchirent auec grãd soin, tandis que la corruption fut esloignée des Magistratures.

son frere, & de l'auantage du bien public, fut condamné à la mort. Que si bien il en eschappa, ce fut pluſtoſt parce qu'il auoit appellé au peuple, qui auoit ſa vertu en admiration, que pour le merite & bon droict de ſa cauſe: & neantmoins, à fin qu'vn meurtre ſi éuident ne demeuraſt ſans reparation, il fut commandé au pere, que des deniers publics il fiſt quelque expiation ou ſacrifice, à ce que ſon fils en fuſt purgé: & fallut faire paſſer Horace, la teſte enueloppée par deſſus le joug, qui eſtoit vn trauerſier mis au trauers de la rue, appellé le trauerſier de la ſœur. Le fait de Manlius ne fut pas moindre que la victoire d'Horace, ayant par ſa ſinguliere valeur ſauué le Capitole des mains des François, & par conſequent eſté la ſeule cauſe qu'en vne ſeule nuict l'Empire Romain ne fuſt ruiné tout à fait, & toutesfois cela ne l'empeſcha pas d'eſtre precipité au bas de la roche Tarpeyenne pour ſon demerite ſuiuant: ainſi vn meſme lieu fut la marque de la ſinguliere gloire, & du ſupplice ignominieux d'vn meſme perſonnage. Si l'éloquent Tite Liué (Auſteur nay pour la grauité de ſon ſtile, & pour deſcrire les faits du peuple, Seigneur de l'vniuers) a voulu en aucun paſſage de ſon hiſtoire, manifeſter ceſte belle cõception, & en preſcrire à nos Princes vne vraye regle, & prudent enſeignement, c'eſt au different interuenu entre les Cartaginois & le Roy Maſſiniſſa, dont la choſe eſt telle: Les Romains ayans accordé la paix aux Cartaginois, leur impoſerent entre autres conditions, qu'ils ne fiſſent point la guerre hors de leurs confins, & ne moleſtaſſent aucun des aſſociez du peuple Romain. Maſſiniſſa abuſant de la faueur & bien-vueillance du peuple Romain, & ſe ſeruant tyranniquement de la condition impoſee aux Cartaginois, commença d'entrer ſur leur païs, occuper leurs terres & ſeigneuries; & les traictant comme ennemis, print en deux ans, & retint par force plus de ſeptante villes & bourgs du domaine de Cartage. Dequoy les Cartaginois iuſtement irritez, enuoyerent leurs Ambaſſadeurs à Rome, & ſupplierent le Senat, qu'il luy pleuſt leur accorder vn de ces trois poincts: Que leurs differents fuſſent traictez & debatuz par voye de droict en plein Senat, puis qu'ils eſtoyent communs alliez des deux parties; ou bien, Qu'il fuſt permis aux

T. Liue, liu. 1. Decad. 1. Quelque vertu & valeur qu'ait l'hõme, s'il a meſfait, il eſt en fin puni.

T. Liue, li. 6. Decad. 1.

Maſſiniſſa rompt la paix que les Romains auoyẽt pract quée entre luy & les Cartaginois, & leur faict la guerre.

Les Cartaginois irritez cõtre Maſſiniſſa. enuoyerent leurs Ambaſſadeurs à Rome, & leur demande.

aux Cartaginois de se defendre par armes iustes, & à guerre ouuerte ; ou en fin si la faueur auoit plus de pouuoir sur le peuple Romain, que la Iustice, ny la raison, le Senat cõmanda vne fois pour toutes, ce qu'il leur plairoit estre donné du leur à Massinissa, & qu'ils le feroient plus volontairement, que de souffrir d'estre tousiours exposez en proye, & soumis à l'auarice, & à la cruauté d'vn si ambitieux & insupportable voisin. Gulussa, fils de Massinissa, estoit en ce temps là à Rome tout à propos, pour prier le Senat de ne croire rien des accusations que les Cartaginois imposoient à son pere, qu'ils estoient ennemis communs & de fondit pere, & du peuple Romain, & ne l'haissoient pour autre chose, sinon pour auoir tousiours tenu sa foy inflexible & constante enuers les Romains : mais le Senat sans s'arrester à ceste vaine excuse, & captieuse remonstrance, ordonna que Gulussa partiroit promptement pour aller en Numidie en toute diligence, faire sçauoir à son pere, qu'il eust à enuoyer incontinent ses Ambassadeurs à Rome, pour aduiser & respondre aux plaintes des Cartaginois, & que les Cartaginois y seroient pour debattre leurs differents : que si hors de là les Romains pouuoient quelque chose pour l'hõneur de Massinissa, ils le feroient comme par le passé: mais qu'ils n'estoiẽt pas en volonté de preferer la faueur à la raison, ny l'iniustice à l'equité, *ius gratiæ non dare.*

Response du Senat aux Ambassadeurs Cartaginois.

Gulussa, fils de Massinissa, estant lors à Rome, s'opposa contre les Cartaginois, & la remonstrance qu'il fit au Senat.

Le Senat ordõna que Gulussa iroit promptement en Numidie vers son pere, à fin qu'il enuoyast ses Ambassadeurs à Rome, pour respondre aux plaintes des Cartaginois.

Les Romains ne vouloient preferer la faueur à la raison, ny l'iniustice à l'equité.

T. Liue l. 42. decade 5.

Sur ceste maxime, cõme sur vn fondemẽt principal, Marcus Seruilius forma son oppositiõ cõtre Sergius Galba, qui se rendant accusateur d'Æmilius Paulus, luy vouloit empescher le triomphe qu'il demandoit, pour auoir vaincu Perseus, & conquis la Macedone : & disoit Seruilius, que suyuãt l'ancienne discipline de Rome, la gloire ne deuoit point estre empeschee ny desniee à celuy qui la meritoit ; & que la mesme discipline ne defendoit pas d'accuser & donner assignation pour respondre à celuy-là mesme, apres son triomphe, en cas qu'il eust failly en quelque chose, & concluoit en ceste sorte. Qu'Æmilius Paulus auoit iustement merité le triõphe, pour la guerre valeureusemẽt conduite & administree, & pour la victoire obtenuë, & que par mesme Iustice & raison, il meritoit d'estre puny s'il auoit fait quelque chose indigne

Par l'ancienne discipline de Rome, la gloire ne deuoit point estre deferee à celuy qui la meritoit : & la mesme discipline vouloit qu'il fust puni s'il auoit fait chose indigne d'icelle.

T. Liue l. 5. decade 5.

digne de son ancienne & nouuelle gloire.

La Iustice, & l'art de gouuerner les peuples, est plus excellente que le loüable exercice militaire.

C'est vne chose loüable, belle, & fort vtile à vn Prince, de faire enseigner ses enfans à monter à cheual, combattre à la barriere, iouster, escrimer, sauter, & autres exercices militaires; mais la Iustice en l'art de gouuerner les peuples, est beaucoup plus digne & excellente. C'est la fin pour laquelle l'art de la guerre est enseigné; & si elle ne visoit à ce but, elle seroit de soy-mesme inutile, & non necessaire. Ces beaux exemples, & semblables discours, leur deuroient dõc continuellement estre proposez & recommandez; il faudroit, s'il estoit possible, les leur faire succer auec le laict, à fin qu'ils profitassent en eux, & vinssent à croistre & multiplier auec les annees; & par consequent imprimez en leur ame, & continuellement meditez en leur pensee, à fin que sans demeurer douteux, & en suspens, ils sceussent les imiter, & mettre en œuure quand l'occasiõ s'en offriroit. C'est vne doctrine grandement salutaire, ô Princes, parce que non seulement les vostres, mais aussi les estrangers se plairont d'estre vos subjets. Elle est glorieuse, parce que chacun vous exaltant & magnifiant auec des vrayes & meritoires loüanges, elle fera conceuoir dans les ames de tous, & de vos ennemis mesmes, voire apres vostre mort vn glorieux desir d'émulation. Elle est comme sacree, & quasi diuine, parce qu'il n'y a rien en quoy les hommes se puissent mieux comparer à Dieu, qu'auec leur Iustice; & à fin que vous ne pensiez pas quelle a esté si sainctement & religieusement obseruee parmy les Romains tant seulement, il sera bon de voir comme les Spartains procedoient à recompenser le merite, & punir le demerite en vne mesme personne, sans faire vne iniuste compensation du mal auec le bien.

Belle doctrine pour les Princes.

Loüanges de l'art de la guerre, & de la Iustice.

Les Spartains procedoient à recompenser le merite, & punir le demerite en vne mesme personne.

Plutarque en la vie d'Agesilaus.

En la guerre qui fut entre les Spartains & les Thebains, en laquelle Epaminondas fut tué, vn tres-beau ieune homme Isadas, fils de Phœbidas, fit des proüesses estranges & admirables à voir, non seulement à ses citoyens, mais aussi à ses ennemis: il sortit tout nud, sans armes defensiues, & sans vestements, ayant tout le corps oinct d'huile comme pour lutter, tenant en vne main vne pertusane, & en l'autre vne espee, & s'alla ietter en la presse de ceux qui combattoient, &

Acte admirable d'vn ieune homme nõmé Isadas, qui tout nud, ayant vne pertusane en vne main, & en l'autre vne espee, se ietta dans vne armee, & tua tous ceux qu'il trouua deuant luy, sãs estre offensé.

& comme vn furieux lyon tuoit, abbattoit, & mettoit en pieces tous les ennemis qu'il treuuoit deuant soy. La fortune luy fut tellement propice & fauorable, qu'il ne fut aucunement blessé, ains s'en retourna brauement en sa maison, ayãt fait preuue manifeste d'vne vertu excellente & extraordinaire. Les Ephores luy donnerent incontinant vne coronne, pour honorer sa proüesse: mais ils le condamnerent quant & quant en vne amende de mille dragmes d'argent (qui sont cent escus) parce qu'il s'estoit si temerairement hazardé au peril de la bataille sans armes defensiues. Voila la merueilleuse Iustice d'vn Magistrat politique.

Les Ephores luy donnerent vne coronne pour honorer sa proüesse, & le condamnerent à mille dragmes d'argent pour sa temerité.

Nous sommes sautez des Romains aux Lacedemoniens, voyons maintenant comme les Barbares se comportoyent en semblables incidents; & bien que l'on me puisse blasmer d'alleguer vn exemple vray-semblablemẽt barbare & cruel, comme ie le confesse: toutesfois qui l'examinera soigneusement, verra que c'est vn rapide torrent qui roule impetueusement, & va rauageant le chemin: mais qui prend neantmoins sa source de la mesme fontaine. Le Roy Xerxes, pour auoir esté receu auec toute son armée de Pitius de Lidie son vassal, qui d'abondant luy auoit offert, pour la guerre qu'il alloit faire aux Grecs, quatre millions d'or, moins sept mille escus; Le Roy le fit son hoste, luy commanda de garder ses deniers, luy fit deliurer sur le champ sept mille escus, à fin qu'il eust les quatre millions entiers, & l'exhorta de se porter touſiours ainsi magnanime à l'aduenir, l'asseurant que iamais il ne s'en repentiroit. Pitius ayant prins vne grande confidence par ceste Royale courtoisie, voulut proffiter de l'occasion, & eust bien le courage de supplier le Roy, que de cinq fils qu'il auoit, sa Majesté en menast quatre à la guerre: mais qu'il luy fist la faueur de luy en laisser vn, pour estre le support, l'appuy, & le soulagement de sa vieillesse. Le Roy se print à considerer, que l'entreprise de la guerre contre les Grecs estoit vne cause publique; que toute la Cour pourroit de soy-mesme conclurre, que Pitius auoit postposé la cause publique, & preferé son aduantage particulier; que c'est vne chose grandement blasmable en matiere d'Estat Monarchique, ou de gouuernement populaire, comme i'ay desia rap-

Xerxes fait Pitius son vassal, son hoste, dont il le recompense.

Pitius voulant proffiter de la courtoisie de Xerxes, le prie de luy laisser vn de ses fils pour son support de vieillesse.

Xerxes refuse la demande de Pitius, parce qu'il preferoit son proffit particulier, à celuy de la chose publique.

porté au troisiesme discours de mon premier liure. Partant il luy respondit: N'as-tu point de honte ny de vergongne, malheureux homme, que moy-mesme allant à la guere auec mes enfans, mes freres, & tous mes amis, tu ayes l'hardiesse, toy qui es mon vassal, de me demander priuilege & exemption du voyage pour vn de tes fils: toy, qui au contraire me deurois suiure auec ta femme & toute ta famille? Ie ne me suis pas laissé vaincre à l'offre que tu m'as fait, aussi veux-ie que pour m'auoir receu, cela te serue de grace & de pardon de la faute & du crime que tu viens de commettre, dequoy ie t'absous auec tes quatre fils: mais quant à celuy que tu m'as impudemment demandé, ie feray que tu te verras tousiours aupres de luy. Et au mesme moment ordonna, que ce miserable enfant fust fendu par le milieu, & diuisé en deux pieces: puis en ayant fait mettre l'vne à la dextre du chemin, & l'autre à la senextre, il fit passer toute son armée entre icelles. Voyez donc, que le Roy ne voulut luy oster ce qu'il luy auoit accordé, pour le seruice qu'il auoit rendu, ny laisser de luy donner la punition qu'il le iugea meriter pour son iniuste & crimineuse demande.

La response que Xerses luy fit.

Xerxes donne grace à Pitius, & à ses quatre fils, pource qu'il l'auoit logé: mais il fit mourir celuy qu'il luy auoit demandé, pour la punition de sa demande.

Cruelle ordonnãce de Xerxes, contre le fils de Pitius.

Les Empereurs de Rome par la corruption des siecles, allerent tousiours de plus en plus se relaschants de ceste seuerité, ou plustost exacte iustice Romaine, Spartaine & Persane: car comme Plancina fust aussi bien accusée & coulpable de la mort du vaillant Germanicus, que Piso son mary; la faueur de Liuia, mere de Tibere, l'osta de la main du bourreau; & par ainsi Tibere ne pouuoit pas dire ce que ses maieurs auoyent dit à Gulussa: *Ius gratiæ non dare*. Aussi Tacite escrit, que Tibere entreprit la deffence de Plancina, non sans grand'honte & deshonneur, s'excusant sur les prieres de sa mere, qui l'auoyent contraint à ce faire. Mais comme pouuoit-il estre contraint de sa mere en cela, puis qu'il n'auoit pas eu crainte de prononcer contre elle: Qu'il failloit moderer les honneurs des femmes, ne voulant permettre qu'elle eust vn licteur ou sergent, & defendant de luy dresser l'hosrel memorial de son adoption, & autres choses semblables? Car, passionné d'enuie, il estimoit que la grandeur de ceste femme diminueroit la sienne, & toutesfois le specieux pre-

Les Empereurs Romains declinoyent de siecle de leur seuere Iustice.

Liuia, mere de Tibere, deliura de la mort Plancina, quoy qu'elle fust coulpable de la mort de Germanicus.

Tibere pour sauuer la vie à Plancina, s'excuse de la contrainte que luy en fit sa mere. *Tacite, liu. . des Annales, chap 3.*

Excuse de Tibere refutée. *Tacite liu. 3. des Annales, chap. 4.*

texte

texte qu'il prend sur les prieres de sa mere, auancent grandement son honneur à la diminution du sien, & au preiudice de sa reputation. Or la verité est telle, que complaisant à sa mere en ceste action, il complaisoit à soy-mesme: car il estoit consentãt, ou plustost autheur de ceste homicide: & Plancina l'auoit deliuré de l'apprehension & de la crainte qu'il auoit de Germanicus; c'est pourquoy Tacite dit: *Cùm pudore & flagitio differret.* Et bien que Plancina, quoy que trop tard, fust à la fin punie, & chastiée de son crime, cela n'absout pas Tibere de la coulpe d'auoir preferé la faueur à la Iustice. La cause du mal que nous detestons, est celle-cy: Le monde (comme nous auons dit au second discours du present liure) cheminant auec deux pieds, l'vn qui est la punition du mal, & l'autre la recompense du bien. Les Princes preferent la faueur à la Iustice, quand ils ne font pas faire la punition des crimes, ny la remuneration des seruices. C'est contre la façon de faire de la diuine Iustice, laquelle (au rapport des Theologiens) ne laisse iamais aucun mal impuni, ny aucun bien sans remuneration. Or tout ainsi que celuy qui ne remunere les bonnes œuures, fait la premiere iniustice; ainsi celuy qui laisse les crimes sans punition, commet la seconde, comme dit Phocion de ce soldat, qui par deux fois auoit quitté son rãg: La premiere, quand il s'aduança plus auant que son Capitaine ne luy auoit ordonné; & l'autre, quand il s'enfuit de la place que luy-mesme auoit choisi. De mesme il semble, que celuy qui ne recompense les œuures vertueuses, persuade les hommes à commettre des crimes: car ils font argument de consequence contraire, qu'il ne fera pas faire punition des meschancetez.

Le specieux pretexte de Tibere sur les prieres de sa mere, diminuerent sa reputation, & augmenterent celle de la mere.

Tibere est accusé coulpable, d'auoir preferé la faueur à la Iustice.

Tacite, liu. 6. des annales, chap. 6.

Il ne faut preferer la faueur à la Iustice.

Le monde chemine auec deux pieds, l'vn est la punitiõ du mal, & l'autre la recompense du bien.

Les Princes preferẽt la faueur à la Iustice, quand ils ne font punir le crime, & ne recompensent les seruices.

La diuine Iustice ne laisse iamais aucũ mal impuni, ny aucun biẽ sans recompense.

Ceux qui ne recompensent les œuures vertueuses, persuadent les hommes à commettre des crimes.

Il est bien vray, que plusieurs Princes de nostre temps recompensent les seruices receus: mais c'est d'vne façon fort estrange & tyrannique, donnant tacitement licence & pouuoir aux Gouuerneurs & Lieutenants de leurs Estats, de piller & brigander les prouinces de leurs gouuernements, sans permettre au peuple l'action de repetition, & droict de represaille. I'accorde bien, que l'entretenement d'vn Gouuerneur doit estre prins sur la substance du pauure peuple, mais il y faut obseruer vne iuste mesure: & au contraire, tout

Les Princes ne doiuẽt recompenser les seruices receus d'vne façon tyrannique.

L'entretenement d'vn Gouuerneur doit estre prins sur le peuple: mais auec iuste mesure.

y va à la discretion d'vn Magistrat conuoiteux & insatiable, qui n'a regle ny proportion en ses despences, excés & dissolutions, & qui fait loy de ceste pernicieuse maxime de courtisan, que tout est permis à ceux qui ont la faueur: toutesfois le prouerbe de Farinate des Viberts est fort à craindre:

Prouerbe de Farinate.

Par tout va cheure qui cloche,
Si le loup ne s'en approche.

Car si le monde change vn iour d'aduis & de resolution, ils verront & sentiront bien la faute qu'ils auront faite, & n'y aura plus de remede: la maladie sera trop forte, le peril trop éminent, & la cause trop legitime, équitable, & iuste.

Que les Princes, pour leur gloire & propre honneur, doiuent conseruer & fauoriser la Noblesse ancienne de leurs Estats.

Discovrs Hvictiesme.

Pourquoy les Princes tiennent des Nains, des bestes sauuages & farouches.

SI on demandoit aux Princes, pourquoy ils tiennent des Nains dans leurs Palais, pourquoy ils y font nourrir des lyons, des tygres, & autres bestes farouches & sauuages; ils respondroyent, que ce n'est pour autre raison, que pour vne espece d'ostentation & de parade, comme vn certain tesmoignage de leur grandeur: que telles choses estans rares, qui ne sont veuës tous les iours, n'appartiennent aux hommes priuez, puis que ce sont bestes inutiles, de grande despence, & de difficile entretenement. Auoir des grandes escuiries, pleines de cheuaux, à l'vsage de la guerre, & à l'ordinaire necessité de chemaucher: vn grand nombre de chiens pour la chasse, des bouffons pour auoir du plaisir, & respirer vn peu parmy les graues & ennuyeux affaires de l'Estat, & ainsi des autres choses seruiles: mais des premiers, ils n'en sçauroyent alleguer autre raison veritable que la susdite. Or si ceste raison là est vraye, il s'ensuit (par vne consequence infaillible) que tant plus les Princes auront en leur Principauté de choses rares & precieuses, tant plus leur gloire sera illustre, & leur Cour splendide & magnifique. D'où resulte, que les Princes prudents

Les grandes escuiries des Princes pleines de cheuaux, peuuent seruir pour l'vsage de la guerre, & autre neceſsité.

Tant plus les Princes ont de choses rares & precieuses, tant plus leur gloire sera illustre, & leur Cour splendide.

dents & magnanimes, ont essayé entre les autres raretez dont ils se sont pourueus, de fauoriser, conseruer, & faire multiplier en leurs Estats les Gentils-hommes d'ancienne maison, c'est à dire, la Noblesse ancienne, procurant de leur faire prendre femme pour auoir des enfans, leur donnant des biens, des charges, des dignitez, des benefices quand ils estoient pauures & incommodez, & les fauorisans d'autres graces, priuileges & auctoritez. Et pour quelle cause tout cela? Parce que les Princes commandans, & ayans sous leur puissance plus grand nombre de personnes, Nobles & Gentils-hommes, leur gloire deuient plus grande, & leur hõneur plus euident, pour la rareté de la chose.

Les Princes prudents & sages se doiuẽt deliberer de faire multiplier en leurs Estats l'ancienne Noblesse, & leur octroyer des biẽs & des priuileges.

Auguste, entre les autres Princes, en vsa de mesme, persuadant à M. Hortalus, noble adolescent, petit fils de l'Orateur Hortensius, de se marier: à ceste effect il luy donna vingt cinq mille escus d'or, *ne*, dit Tacite, *clarissima familia extingueretur*. Tibere en fit de mesme, augmentant le reuenu d'aucuns Senateurs, quoy qu'il se fust au mesme temps monstré fort rude enuers le susdit Hortalus, auquel toutefois il offrit vingt mille escus pour ses quatre fils. Outre plus il releua Emilius Lepidius, & M. Seruilius qui estoient deuenus pauures, *Nobilitatem vtriusque pecunia iuuandã præfatus*: ayant remõstré, qu'il estoit hõneste de releuer par argent la Noblesse de ces deux personnages. Nerõ aussi, auãt la fin des cinq premieres annees qu'il se cõporta sagemẽt, ne voulut estre frustré de ceste loüange de prudente liberalité: car ayant pour collegue en son troisieme Consulat Valerius Messala, le bisayeul duquel nommé Coruinus l'Orateur, auoit esté cõpagnon au Consulat auec Auguste trisayeul de Neron; il luy donna pension de douze mil cinq cents escus par an, à fin de soulager sa pauureté innocente & sans reproche; & outre cela ordonna certaine pension annuelle à Aurelius Cotta, & Atherius Antonius, combien qu'ils eussent dissipé les richesses de leurs predecesseurs par folle despense: mais tous trois estoient des plus anciens Gentils-hommes de Rome.

Liberalitez d'Auguste enuers la Noblesse.

Tacite l. 2. des annales, chap. 7.

Tacite l. 2. des annales, ch. 9.

Neron, lors qu'il practiquoit la sagesse, ne voulut estre frustré de la loüable & prudente liberalité.

Salomon qui fut Roy, ie dis tres-grand Roy, dit, que la dignité du Roy est en la multitude du peuple: & la honte du Prince, est au petit nõbre du peuple. Ainsi pouuons nous

La dignité du Roy est en la multitude du peuple: & la honte du Prince, est au petit nombre du peuple. *Prou. 14. verset 28.*

Vn Prince est plus grand qu'vn autre Prince, s'il comman de à plus grand nom bre d'hommes.

dire, qu'vn Prince est d'autãt plus grand Prince qu'vn autre, s'il cõmande à plus grãd nombre d'hommes nobles,& d'ancienne race que l'autre. Ie sçay bien qu'en la competẽce qui estoit entre deux Seigneurs, l'vn d'iceux eut recours à cest argument, c'est à dire, Qu'il n'auoit pas dit qu'il fust mieux Gentil-homme que luy : mais bien qu'il auoit commandé à plusieurs qui estoyent aussi bien Gentilhommes que luy.

Le Pape Pie IV. crea trois Cardinaux Milanois, de Criuelle, de Chastillon, & le Vis comte, en consideration qu'il y auoit eu des Papes de leurs maisons.

I'ay aprins de bon lieu, & de bõne part, qu'en la creation de trois Cardinaux Milanois, de Criuelle, de Chastillon, & le Viscomte, le Pape Pie quatriesme fonda leur promotion à ceste dignité sur ceste raison, & prudente consideratiõ, à sçauoir, qu'outre la commune patrie, il y auoit eu des Papes de la maison & famille de tous trois. Ie n'ignore pas ce qui me pourroit estre objecté par quelqu'vn, c'est que ie parle plus en homme simple, & à la bonne foy, que non pas comme prudent & homme d'Estat, veu que tant plus ceux à qui l'on commande sont humbles & de basse conditiõ, tant plus le Prince vit en paix, en tranquillité, & affranchi de crainte & de soupçon. Que pour tesmoignage de cecy, la premiere chose que fait le Turc quand il vsurpe vn Royaume, c'est d'exterminer toute la Noblesse; & que le scelerat Cesar Borgia, Duc de Valentinois, s'attendoit de faire de mesme pour bien fonder la tyrannique principauté qu'il desseignoit sur vne grande partie de l'Estat de l'Eglise. Mais ie respons, que pour bien enseigner vn tyran, il faut ainsi faire, & que mon intention ne vise pas là : ains de monstrer comme doiuent estre composez & conditionnez les bons & iustes Princes, qui estans en terre comme l'ombre & l'image de Dieu, doiuent procurer par effet d'auoir aupres d'eux des grands, excellens & illustres personnages de diuerses grades & qualitez : tout ainsi qu'aupres du Monarque de l'vniuers, & Roy des Roys, sont les ordres & hierarchies des Anges, differentes de prerogatiues & d'honneurs. Et pourautãt qu'vn Prince peut bien toutes fois & quantes qu'il luy plaist, faire d'vn homme pauure, vn homme riche : mais il ne sçauroit faire d'vn plebeyen vn Gentil-homme, ny d'vn roturier vn Noble ancien ; il est necessaire, quand il vient à sa notice, que quelques branches ou rameaux de telles nobles plantes flestrissent

Cruauté du Turc enuers la Noblesse quãd il vsurpe vn Royaume.

Cesar Borgia regnoit du temps du Roy Charles VIII. qui l'auoit esleué en consideration du Pape Alexandre VI. mais sa tyrannie luy fit faire vne semblable fin que celle du Mareschal d'Aacre. *Voyez Guyon tom. 3. liu. 1. ch. 17.*

Les bons & iustes Princes doiuẽt auoir aupres d'eux desgrãds & excellens personnages de diuerses grades & qualitez.

Vn Prince peut faire d'vn pauure homme vn riche, mais il ne sçauroit faire d'vn Plebeyen vn Gentil homme.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

strissent & viennent à seicher par certains accidents, de les purger, emonder, appuyer, & leur aider le mieux qu'il peut, pour les faire multiplier & croistre, à fin qu'vne si noble plãte ne perisse du tout. Or tout ainsi que le plus rustique paysan peut bien auoir en sa possessiõ des poiriers, des cerisiers, des pruniers, mais non pas des palmes, des cedres, & semblables plantes excellentes & rares; aussi le moindre Baron a bien sous sa directe des contadins, des marchans, & quelques fois des gens remarquables à qui il commande: mais la Fortune n'a donné à autres qu'aux grands Princes l'auctorité de seigneurier & commander (s'ils sçauent regner en Iustice & equité) à des hommes qui bien souuent tirent leur estre d'vne plus haute origine que les Princes mesmes.

Le plus rustique payſan peut auoir en ſa poſſeſſiõ des poiriers & pommiers: mais nõ pas des palmes & des cedres.

Il n'y a que les Princes, qui ayent l'authorité de commander & seigneurier.

Ie finiray ce discours par vn tres-beau passage de l'Escriture saincte: Ieremie cognoissant qu'entre toutes les plus grãdes miseres du peuple, l'vne des principales estoit la perte & l'extermination des Nobles, ne l'a pas oublié dans ses Lamentations, disant parmy les plaintes ameres, & larmes de douleur qu'il respandoit pour Ierusalem: *Le Seigneur a osté tous mes hommes Nobles & magnifiques du milieu de moy.* Que dõc les Princes aident, secourent & assistent la Noblesse; & s'il ne leur plaist le faire, pour empescher la ruine & l'extinction des nobles familles, qu'ils le facent au moins en la consideration de leur propre grandeur. C'est vne maxime d'Estat vniuerselle parmy les Roys & Princes Chrestiens, que par la diminution de la Noblesse, la gloire du Monarque fanit & diminue.

La perte & l'extermination de la Noblesse est la misere du peuple.

Threnes 1.15.

Les Princes doiuent aider & secourir la Noblesse, & empescher leur ruine.

Maxime d'Estat, que par la diminution de la Noblesse, la gloire du Monarque diminue.

Que quand il y a plusieurs hommes coulpables d'vn mesme crime, il est bon de ne les aller recherchant vn à vn.

Discovrs Neufiesme.

AVGVSTE n'eut pas si tost rendu l'ame, que Tibere fit mourir Agripa Posthume, exilé & confiné en l'isle Planasie dés long temps auparauant: incontinent apres vn des esclaues d'Agripa appellé Clement, qui ne ressembloit pas mal à son Seigneur, quant à l'âge & forme du corps, se resolut à vne entrepriſe qui ne partoit

Tibere pour auoir fait mourir Agripa, qui estoit en exil auãt la mort d'Auguste, cuida perdre son Empire par le moyẽ d'vn Esclaue, nommé Clement.

partoit pas d'vn courage bas & seruile, ayãt desrobé les cendres d'Agripa, & publié par tout qu'il estoit luy-mesme Agripa. Il auoit sous ce nõ esmeu les affectiõs de plusieurs, & desia se faisoiẽt des asseblees & monopoles aussi biẽ dãs Rome que dehors, auec grande apparence de seditiõ & remuement d'affaires. Tibere fort soucieux & plein de perplexité, ne sçauoit cõme pouruoir à vn faict si estrange & nouueau, pensant vne fois de laisser passer & esuanouïr ceste rumeur; l'autre, apprehendant que le retardement ne fust perilleux: mais à la fin il procura d'auoir par ruse & tromperie Clemẽt entre ses mains; & l'ayant fait secrettement estrangler au Palais, il exposa puis publiquement le corps, pour estre veu de tous. Tacite ayant discouru tout cela, dit au mesme lieu: *Quamquam multi è domo Principis, equitésque, ac Senatores sustentasse opibus, inuasse consiliis dicerentur haud quæsitum.* Et iaçoit que plusieurs de la maison du Prince, tant Cheualiers que Senateurs, fussent accusez de l'auoir aidé & secouru de biẽs & de conseil, si n'en fit-il toutefois aucune inquisition.

Tybere voyant son Estat en peril, il fit en sorte qu'il eut Clemẽt par ruse, & le fit estrãgler au Palais, puis exposa son corps publiquement deuant le peuple.

Ceux qui conspirent contre leurs Princes sont à la fin punis.

Tacite liu. 2. des annales, chap. 8.

Tibere ne fit aucune poursuitte cõtre ceux qui auoient conseillé ny assisté Clement.

Chacun sçait que Tibere fut homme cruel; il ne faut dõc pas imaginer qu'il laissast de faire proceder criminellement contre les complices de Clement, par sa benignité, clemence & douceur: mais il faut iuger, que comme homme prudent, fin & cauteleux, il n'estima pas estre bon de proceder en faict semblable contre tant de grands personnages, pour la difficulté, disent les Contadins de Toscane, de destruire la formillere. Au temps de Neron, pour les differents qui estoient nais à Pousol entre le peuple & le Senat, l'on estoit venu aux mains, & desia non contents des coups de pierres, il se murmuroit des menaces du fer & du feu. L'Empereur y enuoya les deux freres Scriboniens Senateurs, auec vne cohorte de sa garde, par la crainte de laquelle, & punition d'vn petit nombre, les habitans de la ville retournerent en paix & concorde. I'ay dit cy dessus, que Tibere estoit homme cruel; & la cruauté plus que barbare du monstrueux & prodigieux Neron, à qui est-elle incogneuë? Y a-il personne au monde qui aye leu tant soit peu, qui l'ignore? Et neãtmoins chacun void par ces exemples, comme ils se gouuernoient tous deux en faict semblable: mais la raison en est

Tibere, quoy que cruel, estoit prudent & fin; c'est pourquoy il iugea n'estre bon de faire mourir tant de grands personnages. Neron, quoy que cruel aussi, se monstra prudent en vne sedition populaire.

Tacite l. 13. des annales, chap. 11.

toute

toute prompte, c'eſt que comme la Iuſtice ne doit iamais eſtre ſans la clemence & la douceur, pluſieurs eſſayent de faire croire que ce qu'ils font cauteleuſement, par aſtuce, & par fineſſe, ſoit par clemence & douceur: quoy qu'ils ſçachent bien qu'vſant de moderation aux punitions & chaſtiments, il en procede moindre inconuenient, que s'ils y alloient plus rigoureuſement, comme nous voyons au party que prit Othõ en la ſedition des ſoldats de ſa garde, que faiſant punir deux d'iceux ſeulement auec la douceur des paroles dont il vſa enuers eux, propre à refrener & adoucir le courage des ſoldats, la moderation de ſa ſeuerité fut loüee de tous, & prinſe en bonne part. Fabius Valens ſe ſeruit de pareille prudence enuers les Bataues, preſts à venir à la bataille contre les Legionnaires: mais en faiſant chaſtier vn petit nombre, il remit les Bataues en deuoir, qui ja ſembloient auoir toute obeyſſance. En quelque art & meſtier que ce ſoit, celuy ſe peut dire ouurier excellent, qui n'a pas veu vn exemple ſeul, mais pluſieurs, par le moyen deſquels eſtant bien experimenté en ſon ouurage, il y procede auec aſſeurance & felicité. Ariſtides eſtant aduerty que quelque nombre des citoyens d'Athenes, des plus nobles maiſons de la ville, reduits à pauureté, & priuez de la preeminence, & de l'auctorité qu'ils ſouloient auoir au gouuernement de la choſe publique, auoient conjuré contre le peuple: & s'ils ne pouuoient venir au deſſus de leur entrepriſe, ils eſtoient reſolus de perdre tout, & trahir la Republique aux Barbares, fit promptement prendre au collet huict des principaux conjurez: puis ayant declaré publiquement que chacun demeuraſt en ſon deuoir, & que la prochaine bataille feroit iuger & diſcerner clairement tous les complices de la conjuration d'auec ceux qui auroient l'intention bonne enuers la patrie, que l'on cognoiſtroit aux effets du combat l'amy & l'ennemy. Par ceſte prudente procedure, il laiſſa lieu de repentance à ceux qui ne penſoient pas auoir eſté deſcouuerts: mais il exhorta toute l'armee de ſe porter vaillammẽt & courageuſement au combat, pour faire perdre la memoire, & effacer l'infamie de ceſte perfidie, & pernicieuſe entrepriſe.

La iuſtice ne doit iamais eſtre ſans la clemence, & la douceur.

Othon fut loüé d'auoir puni par la douceur de ſes paroles, deux ſoldats de ſa garde, qui s'eſtoient mutinez. *Tacite l. 1. des hiſtoires, chap. 16.*

Fabius Valens vſa de pareille prudence enuers les Bataues, qu'Othon enuers ſes ſoldats. *là meſme, chap. 12.*

Belle prudẽce, & braue procedé d'Ariſtides, enuers nombre de citoyens d'Athenes, qui vouloient trahir la Republique.

Les Grecs, ny les Empereurs Romains n'ôt esté les premiers qui ont tracé le chemin de la clemence, mais deuant eux

Ce ne sont pas seulement les Grecs, comme Aristides, ny les Empereurs Romains, & leurs Capitaines, qui ont suiuy ce mesme sentier pour aller à vn mesme but, ainsi que vous auez veu : mais auant eux, ceux qui ont gouuerné l'ancienne Republique de Rome, ont tracé le premier chemin, cõme il se peut voir par la procedure d'Aulus Cornelius Cossus, & Lucius Furius Medulinus, qui ayans la commission de faire iustice de l'homicide perpetré en la personne de Posthumus, Tribun militaire, poursuiuirent l'affaire auec grãde moderation & douceur, se contentans de la punition de peu de gens. Cecy fut l'an de la Cité 342. Et les Romains perseuerans en ceste loüable & prudente coustume, la voulurent obseruer & entretenir deux cents & trente ans apres en l'information des Bachanales, qui concernoit vn nombre infini de personnes : car les peres d'vn consentement general, ordonnerent au Preteur L. Pupius de proceder promptement, à ce que plus de gens ne se treuuassent complices de ceste impieté, qu'il retranchast du tout ce mal, à fin qu'il ne gaignast pas derechef plus auant, *id persecare nouum prætorem ne serperet iterum latius patres iusserunt.*

Aulus Cornelius Cossus, & Lucius Furius, ayans la commission de faire Iustice de la mort de Posthumius, moyennerent la remission de plusieurs. *T. Liue l. 4. decade 1.*

Les Romains ont obserué 230. ans la loüable coustume de la clemence.

T. Liue l. 10. decade 4

Sedition qui se fit à Naples en temps de famine, & la seuere punition qu'en fit faire le Vice-Roy.

Ie sçay que de nostre temps il s'est fait quelque sedition parmi le peuple de Naples, en vn temps de famine, pour raisõ du pain, & que le Vice-Roy n'ayant sceu practiquer ceste sage maxime & regle d'Estat, ains ayant fait proceder trop rigoureusement, & fait faire vne tres-exacte & rigoureuse inquisition, non seulement de ceux qui s'estoient presentez en armes en ce malheureux tumulte : mais aussi de ceux qui estoient simplemẽt attaints d'vn leger soupçon; il fut imputé à la seule grace, bonté & misericorde de Dieu, que la chose se pacifia sans plus de peril, & n'enfanta vn grand & pernicieux malheur. Or il ne se faut tant esmerueiller des aigres moyens qui se tiennent à present, parce que le monde estant gouuerné en ce temps par des hommes qui exercent la rigueur des loix, pluſtoſt pour le gain, que pour le respect de la Iustice, & les Fiscaux estans des cruelles sangsues, des rauissantes harpies, des buzons & oiseaux de proye aux longues serres, ennemis de toute vertu, & qui d'vn œil louche & de trauers, œilladent du costé du profit, sans viser à autre but

En ce tẽps la rigueur des loix est pluſtoſt exercee pour le gain, que pour le respect de la Iustice.

but qu'à celuy des richeſſes, bien ou mal acquiſes, ils mettẽt en conſideration, que s'ils retranchoient doucement les racines des maux, & des ſeditions qui commencent à pulluler & naiſtre, ils n'en recueilliroient pas des grands profits en leurs bources. Et ce qui eſt le pis, eſtans inceſſamment occupez à la deciſion des accidents particuliers (qu'ils fomẽtent malicieuſement pour s'en preualoir, pour s'enrichir, & pour ſe faire craindre) ils ne paruiennent iamais à la ſupreme intelligence des Loix, qui eſt le bien public, *Suprema lex ſalus populi*, qui requiert que quelques fois auec rigueur & ſeuerité, ſortant hors de la voye commune, il ſoit procedé en des petites choſes, & quelque fois auec douceur, clemence & manſuetude en des choſes grandes & importantes: mais difficilement les hommes communs peuuent faire la diſtinction des diuerſes voyes qu'il faut tenir, & des moyens extraordinaires qu'il faut obſeruer; leur ignorance repugne à ceſte politique ſcience, & par faute d'adreſſe & de methode, ils detraquent bien ſouuent les pauures ſubjets du droit chemin. Que ſi ces pillards officiers liſoient dans les anciens Autheurs, auec quelle douceur & manſuetude les plus grãds Empereurs ſupporterent l'impatience du peuple pour raiſon de la famine; ils cognoiſtroient & apprendroiẽt, qu'en la correction & chaſtiement des pechez, il faut tenir des voyes differentes, & des moyens bien ſouuent contraires. Ie ne veux alleguer pour exemple aucuns excellẽs Empereurs, puis qu'il ne nous reſte point d'eſperãce de les pouuoir imiter: mais ſeulement Claudius, Prince cruel & vicieux, lequel au temps que la famine & cherté des viures eſtoit extreme à Rome, à cauſe des continuelles ſterilitez, ſe treuua enuironné & detenu au milieu de l'audience de la Cour par la foule du populaire, qui luy diſoit mille outrages, & le chargeoit à belles briques de pain, de ſorte qu'il fut contraint de ſe ſauuer au Palais par vne fauſſe porte: mais au lieu de prendre vengeãce de la furie de ce peuple, & ſans en chaſtier vn ſeul, il mit le meilleur ordre du monde à ſoulager l'indigence & pauureté publique, taſchant par tous moyens à luy poſſibles de faire venir des viures, voire meſmes durant l'hyuer, propoſant des grands profits aux mar-

La ſupreme intelligẽce des loix, eſt le bien public.

En la correction & chaſtimẽt des pechez, il faut tenir des voyes differẽtes, & des moyens contraires.

Claudius, Prince cruel & vicieux, en temps de famine à Rome: la populace l'enuironna, & luy fit des grandes injures: mais au lieu de s'en venger, il leur aſſiſta de grande quãtité de bled.

chands de bled, leur promettant de les garentir de toute la perte qu'ils pourroient faire sur mer, & offrant des grands auantages & commoditez à ceux qui fabriqueroient des nauires & vaisseaux pour la conduite des viures.

Suetone en la vie de Claudius, chap. 18.

Ce n'est pas sans des belles considerations que l'on apprẽd en ces Princes vne si grande diuersité & contrarieté de procedure, punissants vn petit crime bien souuent auec seuerité & rigueur, & en dissimulant vn plus grand auec douceur & patience: car il faut chastier & punir rigoureusement les crimes qui ont leur cause efficiente, d'vne naturelle rage & vraye fureur, qu'vn vassal felon & desobeyssant a contre son Prince: mais non pas ceux qui deriuent de l'impatience, ou de quelque autre occasion; à quoy l'humaine fragilité, non mal-aysément, mais quasi impossiblement peut trouuer remede, comme estoit la famine de ceux de Rome, les discordes de ceux de Poulsol, qui n'auoyent rien de commun auec le Prince, & les soldats d'Othon, qui faillirent par vn excés de charité enuers l'Empereur. Et qui remarquera l'intention de ceux qui donnerent ayde & faueur à Clement, ne les iugera du tout indignes de pardon, puis qu'Agripa estant nay du sang d'Auguste, Prince tant aymé & reueré des Romains, c'eust esté vne tres-grande faute de ne l'assister & secourir en toute façon. Que si les Princes Payens les plus cruels ont vsé de mansuetude & de douceur, combien plus doiuent employer nos Princes Chrestiens de misericorde & de pitié, soit par prudence, soit par clemence?

Il faut punir rigoureusement les crimes qui ont leur cause efficiente contre son Prince.

Les Princes Chrestiẽs doiuent vser de misericorde & de pitié, soit par prudence, soit par clemence.

Encores ne faut-il pas tirer à consequence, ny former des exemples de ce que les choses ont bien ou mal reussi: mais plustost de ce qu'elles ont esté conseillées bien ou mal, attendu que qui prendra garde aux éuenements, la Flandre nous fournira assez de preuue des coulpes & des erreurs de ses Officiers & Gouuerneurs. Le plus souuent ceux à qui l'administration & gouuernement des Estats ou des Prouinces sont commis, commencent les premiers les troubles & seditions, esperans tirer des grands proffits & vtilitez de la rebellion des peuples: mais le plus grand dommage & la despence sont touſiours sur les espaules des Princes. Que si quelquesfois les Princes punissoyent aussi iustement leurs Officiers,

Ceux qui ont l'administration des Prouinces, bien souuent ils commencẽt les troubles & seditions, sous esperance d'y faire leur profit.

Les Princes doiuent corriger les Officiers qui affligent iniustemẽt le pauure peuple.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Officiers, comme les Officiers affligent & tourmentent iniuſtement le pauure peuple, ils acquerroyent à eux-meſmes vne renommée glorieuſe, vne grande ſeurté pour leurs perſonnes, vn agreable repos & vne douce felicité à leurs ſujets, & par la peine, chaſtiement, & punition de peu de perſonnes, ils enſeigneroyent à pluſieurs, comme les Prouinces doiuent eſtre gouuernées & adminiſtrées à l'honneur & gloire de Dieu, au benefice du Prince, à l'vtilité publique, pour le ſoulagement de tous, & non pour le proffit de peu.

Les Prouinces doiuẽt eſtre gouuernees à la gloire de Dieu, au benefice du Prince, & à l'vtilité publique.

Quelle doit eſtre la vraye Eſchole des enfans des Princes.

Discovrs Dixiesme.

CEvx qui deſirent eſtre excellents Architectes, & reuſſir en des grands edifices & magnifiques baſtiments, ſont touſiours occupez autour des antiquitez laiſſees par les Romains: parce que les Romains ont eſté plus ſçauants que nous en ceſt art là. Ceux qui veulent deuenir grands Philoſophes, ont touſiours entre les mains les liures des Grecs, ſpecialement ceux de Platon & d'Ariſtote, parce qu'ils ont vaqué plus que les Romains, ny que nous, à profondement rechercher & la nature & la contemplation des œuures d'icelle. En ſomme, nous voyons tous ceux qui s'étudient de proffiter en quelque art ou ſcience, recourir aux Autheurs plus anciens & plus ſçauants qui ont traicté de ceſt art là, & les ſeuls enfans des Princes ne ſe ſoucier beaucoup de ſçauoir quelle doit eſtre leur Eſcholle, & où ils puiſſent apprendre la ſcience & l'art de deuenir grands Princes.

Les anciens Romains ont eſté plus ſçauans que nous aux grands edifices, & ſuperbes baſtimens.

Les enfans des Princes ne ſe ſoucient de apprẽdre la ſcience de deuenir grands Princes.

Il me plaiſt leur faire voir comme les braues Romains l'ont entendu, & par l'exemple des enfans de leurs Princes, les inciter à vne glorieuſe imitation, m'eſtant aduis qu'ils ne ſe doiuent dédaigner d'apprendre de ces gens-là, puis que les Romains ont mieux ſçeu & mieux entendu l'art & la ſcience de deuenir grands Princes, que la peinture, la ſculpture, ny aucun autre art, voire mieux que toutes les autres nations, ny tous les autres peuples du monde.

Les Romains ont mieux entendu l'art de deuenir grands Princes, que celuy de la peinture & ſculpture.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

Voyons donc ce que fait Tibere de son fils Drusus, *Nec multo post Drusus in Illiricum missus est, vt sueſceret militiæ, studiáque exercitus pararet, simul iuuenem vrbano luxu lasciuientem melius in castris haberi Tiberius, séque tutiorem rebatur, vtróque filio legiones obtinente.* Peu de temps apres Drusus fut enuoyé en Illirie, à fin qu'il s'accoustumast à la guerre, qu'il gaignast le cœur des gensd'armes, joint que Tibere auoit opinion que ce jeune homme ja plongé és delices de la ville, se façonneroit bien mieux dedans vn camp, & qu'il seroit de sa part plus asseuré, ayant ses deux enfants chefs & Capitaines des Legions. Ce sont les paroles de ce grand homme d'Estat, & excellent historiographe C. Cornile Tacite: c'est la methode obseruée par Tibere, le plus accort Prince, & le plus prudét homme de son âge: examinons-les pour y proffiter, puis que, outre ce qu'il monstre éuidemment & manifestemét quelle est l'eschole des enfans des Princes; il allegue quatre raisons, pour preuuer que ladite Eschole est bonne; trois qui regardent ceux qui y sont enuoyez, & vne qui concerne le Prince qui les enuoye.

Tibere enuoya son fils Drusus en Illirie, pour s'accoustumer à la guerre, & gaigner le cœur des gensd'armes.

Tibere estoit le plus accort, & le plus prudent Prince de son temps.

Drusus fut enuoyé en Illirie, nous dirons en Esclauonie, pour ne perdre temps en chose qu'il n'est pas question d'interpreter, seulement est necessaire de sçauoir, que c'estoit vne des limites de l'Empire Romain, c'est à dire, vn des diuers confins où les Empereurs auoyent accoustumé de tenir des Legions, soit pour battre l'ennemy faisant quelque course, ou pour deffendre leurs vassaux ou leurs associez. Bref, il fut mandé en l'armée, à fin qu'il se feist soldat: voila la premiere raison. Qu'il gaignast le cœur, & s'acquit la grace, l'amour, & la bien-vueillance des gens de guerre; voyla la seconde. Pour éuiter & empescher qu'il ne s'amolist, & corrompist sa jeunesse parmy les molesses & delicatesses de la Cité; voyla la troisiesme. Et la quatriesme estoit touchant Tibere, qui se sentoit beaucoup plus asseuré, estans Drusus & Germanicus au camp auec les Legions.

Illirie est l'Esclauonie, qui estoit vne des limites de l'Empire.

Drusus fut enuoyé en Illirie pour quatre raisons, & quelles.

Reuenons à la premiere: Il fut enuoyé au camp pour deuenir soldat, parce que c'est vn mestier qu'il faut voir au visage, & l'apprendre sur le fait, & ne pas s'arrester au rapport & relation d'vn tiers: car l'on peut bien apprendre beaucoup de

Pour deuenir soldat: il faut aller aux armees.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

de choſes concernantes l'art militaire, liſant des bons liures, ou eſcoutant les diſcours & rapports des vieux ſoldats & Capitaines bien verſez en ce meſtier là: mais neantmoins on n'apprendra iamais à eſtre ſoldat, ou pour mieux dire, on verra que peu d'vtilité & de ſeruice ſe retirera de ſemblables ſoldats: comme par exemple, vn maiſtre de muſique ſeroit bien confus, s'il n'auoit que des gens ſçauants en l'art de la muſique, & qui n'euſſent point de chant ny de voix. Que ſi vn Prince, pour auoir vne excellente chapelle, auoit aſſemblé les plus excellents maiſtres de ceſt art là, & qu'il n'y euſt parmy eux aucun qui euſt la voix propre pour vne baſſe, ou pour vn deſſus, & ſemblables parties neceſſaires, ſe contentoit de dire, que ſes Muſiciens ſont les meilleurs du monde, ſa muſique ſeroit-elle pas fort agreable aux eſcoutants?

Outre l'exemple, ie veux encores faire voir la raiſon, qui eſt, que ce n'eſt pas aſſez en vn ſoldat d'auoir la ſcience militaire en l'entendement, en la memoire, en la volonté: car il eſt neceſſaire de l'auoir aux pieds, aux mains, & en tout le reſte de la perſonne. C'eſt pourquoy Tibere eſcriuant au Senat ſur le chois d'vn Capitaine pour enuoyer en Afrique, dit, qu'ils doiuent eſlire vn perſonnage *gnarum militiæ, corpore validum, & bell. ſuffecturum*, expert en guerre, robuſte de corps, & ſuffiſãt pour ſatisfaire à ceſte guerre. Mais ie meveux mieux expliquer pour me laiſſer bien entendre, parce que cecy eſt vn poinct qui importe beaucoup. Le meſtier de la guerre n'eſt rien autre qu'vn exercice d'armes, & celuy eſt meilleur ſoldat qui eſt le mieux exercité & accouſtumé; & ce meſtier ne peut eſtre bien exercé s'il ne s'apprend de jeuneſſe, ainſi que Tacite dit, quand parlant de la troiſieſme raiſon, à fin (dit-il) que Druſus ne corrompiſt ſa jeuneſſe parmy les moleſſes & delicateſſes de Rome: d'ailleurs il appert par l'hiſtoire, que Druſus eſtoit en ce temps-là tout jeune. Or que l'art militaire ne ſoit autre qu'vn exercice, il ſe void par le vocable, ou par le nom: car l'armée eſt appellée exercite dans les lettres ſainctes & prophanes: & par probable conjecture tire de là ſon etimologie & peculiere ſignification. Vegece le teſmoigne manifeſtement, quand il dit au commencemẽt de ſon liure, que les Romains inferieurs aux François en nombre

Vn bõ ſoldat ne doit ſeulement auoir la ſcience militaire en l'entendement: mais auſſi aux pieds & aux mains.

Tacite, liu. 3. des Annales, chap. 7.

Vn bon Capitaine doit eſtre expert en guerre, & robuſte de corps.

Le meſtier de la guerre doit eſtre appris de jeuneſſe.

L'art militaire n'eſt autre choſe qu'vn exercice.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

nombre d'hommes; aux Allemans, en grandeur de corps; aux Espagnols, en nõbre & en forces corporelles; aux Afriquains, en astuce & en richesses; aux Grecs, en science & cognoissance de diuers arts, furent neantmoins superieurs à tous en l'éxercice des armes, par le moyen duquel ils se firent Seigneurs de tout le monde. Virgile aussi touche ce mesme tonfort à propos en ses beaux vers, quand il dit, que ce que les autres peuples du monde sçauoyent de maistrise, d'inuẽtion, d'art & d'éloquence, estoit aux Romains estre doux & clements enuers les humbles & vaincus, & surmonter & vaincre les superbes & orgueilleux; ce qui ne se pouuoit faire sans sçauoir l'art de la guerre.

Les Romains ont esté superieurs à tous autres en l'exercice des armes, par lequel ils se firent Seigneurs de tout le monde.

Les Romains estoyẽt doux & clements enuers les humbles & vaincus.

Studiãque exercitus pararet, voicy la seconde raison qui veut dire, qu'il s'allast procurant l'amour, l'affection, la bienvueillance, & la bonne volonté de l'armée. Les anciens Empereurs ne furent iamais tant jaloux d'aucune chose, que du fait des soldats, & le plus souuent ils ne permettoyent pas que les Capitaines des gardes fussent Senateurs. Quand Iunius Gallio voulut proposer quelque nouuelleté touchant les gensd'armes pretoriens, Tibere luy dit deuant tout le monde auec vn grãd courroux & desdain, Qui le mouuoit à se mesler des affaires des gensd'armes, ausquels il n'estoit loisible de receuoir des commandements ny des dons, sinon de la part de l'Empereur; s'il penſoit auoir trouué ce qu'il n'auoit esté possible au diuin entendement d'Auguste de preuoir; que c'estoit plustost chercher discordes & seditions, comme satellite de Sejanus, pour sous couleur & pretexte d'honneur, donner occasion à ces esprits rudes & lourds de corrompre la coustume & discipline de la guerre. Et Galba est tacitement reprins de sa negligence & bestise, n'ayant iamais prins garde que toutes les fois qu'Othon le bãquetoit, il corrompoit les soldats de sa garde, en leur donnant des presens par la main de Meuius Pudens, que luy-mesme augmentoit par autres recompenses secrettes enuers chasque particulier: aussi auoit-on coustume en ce temps-là de tenir les armées separées & esloignées l'vne de l'autre, pour entretenir leur fidelité, & pour empescher qu'elles ne se puissent corrompre l'vne l'autre, ny s'entre-ayder ou s'entrecommuniquer.

Le ieune Prince se doit procurer l'amour, l'affectiõ & biẽ-vueillance des gens de guerre.

Tibere reprint rigoureusement Iunius Gallio, pour auoir voulu corrompre ses soldats par des dons.

Sejanus estoit sous Tibere, vn secõd Mareschal d'Ancre sous le Roy Louys XIII. mais Sejanus & d'Ancre ont esté chastiez selon leurs demerites.

Tacite, liu. 6. des Annales, chap. 1.

Othon corrompoit par presens les soldats de la garde de Galba, lors qu'il le banquetoit.

Tacite, liu. 2. des Histoires, chap. 4.

niquer leurs vices & leurs forces, encores viuoit-on en vne perpetuelle crainte, en vne continuelle peur, & soucieuse & secrette apprehension des vaillans Capitaines: & par expres, entre les autres secrets de la domination d'Auguste, il auoit reserué & mise à part l'Egypte, defendant à tous Senateurs & illustres Cheualiers Romains d'y entrer sans permission: pource qu'il craignoit que celuy qui voudroit auec vne bien petite garnison s'emparer de ceste Prouince, & occuper les passages par mer & par terre, n'affamast toute l'Italie.

Tacite, là mesme, ch. 1.

Auguste s'estoit reserué l'Egypte, pour preseruer l'Italie de la famine.

Tacite, liu. 2. des Annales, chap. 11.

Il estoit donc à propos, voire tres-necessaire parmy tant de doutes & chagrineux soupçons, que les Empereurs qui auoyent des enfans masles, les enuoyassent dans les armées, à ce que les soldats missent leur affection & toute leur esperance en eux, & non en autres. Pour ceste fin se faisoyent les adoptions, & de là naissoit le soin d'establir vn successeur, à fin que le soldat, non seulement pour son interest present, mais pour sa fortune à venir, fust fidelle à son Prince.

Les Empereurs par necessité enuoyent leurs enfans aux armées, à fin que les soldats missent en eux leur esperance & affectiõ, & non en autres.

Les Maires du Palais des Roys de France, desquels est sortie la race de Charlemaigne, se firent Roys, & deposerent de leurs throsnes les Merouïngiens pour leur fetardise & paresse: car ces Roys nonchalants, peu accorts, ou plustost faineants, laissants la solicitude & le soin de leurs armées aux Maires du Palais, ouurirent la porte par où leur Majesté sortit, pour donner entrée à l'auctorité des Maires. Et les successeurs d'Hues Capet, ayans recogneu que l'auctorité des Maires estoit en vne certaine façon transferée en la grade des Conneſtables, supprimerent prudemment ceste dignité & Magistrature. Mais tandis que, ou pour leurs pechez, ou pour n'auoir point d'enfans masles, ils ont laissé trop frequenter & practiquer quelques Princes estrangers parmy leurs gens de guerre, nous auons veu en quel estat la Royauté a esté reduitte. Il faut donc que les enfans des Princes aillent à la guerre pour deuenir soldats, pour se pourchasser & procurer par effect l'amour & bonne volonté des gens de guerre, & pour ne se corrompre & gaster aux lasciuetez, delicatesses, & autres vices de la Cour; qui est la troisiesme raison: estant impossible de toute impossibilité, de faire pâtir, supporter, & endurer vne grande fatigue à vn corps qui de

Pour la faineantise d'aucũs Roys de Frãce, les Maires du Palais se firent Roys.

Les successeurs d'Hues Capet, ont supprimé l'auctorité des Maires du Palais, & pourquoy.

La France pour n'auoir eu d'enfans masles de ses Roys, a esté au declin de sa ruine.

Il faut que les enfans des Princes aillent à la guerre pour deuenir soldats.

Il est impossible à vn ieune Prince, nourri & accoustumé aux

delices, d'endurer & supporter vne grande fatigue.

La couardise & lascheté de cœur ne procede pas des delices, pompes & superfluitez, ains d'vne basse, vile, & mauuaise nature.

Artaxerxes, nonobstant les bagues & ioyaux qu'il auoit autour de luy, ne l'empeschoyet de trauailler, & d'aller à pied portant ses armes.

Les soldats voyant son courage, & la peine qu'il prenoit, cheminoyent si agilemẽt, qu'ils faisoyent plus de douze lieuës par iour.

Plutarque en sa vie, chap. 5.

La Noblesse Romaine, quoy qu'adonnée aux delices & excez, reprenoit au besoin sa premiere vigueur en l'exercice de la guerre.

Tacite, liu. 2. des hist. chap. 2.

Othon en quelle façõ il cheminoit allant en ordonnance.

longue main est accoustumé à l'oysiueté, au repos & aux delices. Ie n'ignore pas ce que le sage Historiographe Plutarque dit sur ce sujet, Que la couardise & lascheté de cœur, ne procede pas des delices, pompes & superfluitez; & que ce n'est pas ce qui amolit le courage des hommes, ains cela vient d'vne basse, vile, & mauuaise nature, qui s'attache ordinairement plustost à suiure la mauuaise opinion que la bonne: car ny les joyaux d'or, ny la robe Royale, ny les autres bagues & ornements que le Roy Artaxerxes auoit touſiours à l'entour de sa personne, iusques à la valeur de douze mille talents, comme l'on dit, ne l'empeschoyent point de trauailler & de prendre peine autant que le moindre homme de son ost, veu qu'il marchoit luy-mesme le premier à pied, portant sa trousse en escharpe, son bouclier en son bras, cheminant à trauers les montaignes roides & aspres, de maniere que ses soldats voyans le courage & la peine que le Roy mesme prenoit, cheminoyent si legerement, qu'il sembloit qu'ils eussent des aisles, faisant par chascun iour douze lieuës & demy, & plus. Mais y-a-il homme si outrecuidé & folastre, qui me puisse soustenir, que le soldat qui par long vsage & exercice y sera accoustumé, ne le fasse mieux, & auec moins de peine & de lassitude, que ceux qui auec la vertu de leur courage seulement surmontent la foiblesse & debilité du corps? Au temps des Empereurs, la Noblesse Romaine s'estoit fort addonnée aux delices, aux excez, & aux voluptez: toutesfois pour autant que dés la tendre jeunesse elle s'estoit addonnée & accoustumée aux exercices & trauaux de la guerre, elle reprenoit au besoin sa premiere vigueur & precedente coustume, & sembloit à qui voyoit ceste Noblesse reformée, que ce fust vne autre sorte de gens d'armes: ainsi que l'on escrit d'Othon: *Nec illi segne, aut corruptum luxu iter, sed loricam ferream vsus, & ante signa pedester, incomptus, famæq; dissimilis.* Il ne marchoit point laschement, ny en desbauche, ains vestu d'vn corps de cuirasse, à pied deuant les enseignes, hideux & mal propre, il se monstroit tout autre que le bruit qui couroit, & l'opinion que l'on auoit de luy.

Quelqu'vn me pourroit alleguer les exercices de nostre temps, qui sont, jouster, tournoyer, rompre la lance, & autres

sembla

semblables passetemps faits à l'ombre, & par ioyeuseté: mais comme l'action n'est aucunement blasmable, ains digne de Caualiers & Gentils-hommes, ie me contenteray de respondre par la plume du prudent Guichardin, ce qu'il raconte à ce propos de Galeas de sainct Seuerin, disant, Que lors qu'il s'enfuit secrettement d'Alexandrie, assiegée & canonnée par les François, & où il auoit mille deux cents hommes d'armes, mille deux cents cheuaux legers, & trois mille hommes de pied, il donna à cognoistre à tout le monde auec son tres-grand vitupere, combien grande difference il y a entre manier vn courtier, courir en ioustes & tournois auec grosses lances (esquels exercices il deuançoit tout autre Italien) & estre Capitaine d'vne armée: en voicy la raison: Que tout ce qui n'est ordonné pour la gloire militaire, bien que ce soit l'image de la guerre, se doit plustost appeller delicatesse & folastrerie, qu'exercice militaire. Quand ceux qui ne peuuēt boire sans neige, se rencontrent par necessité à boire chaud, ils sont contraints maugré eux de proferer ces paroles de Neron: *O moy miserable, voila la boisson cuitte de Neron!* & à ceux de qui l'enfance a esté esleuée aux lasciuetez, aux gourmandises, yurongneries, aux plaisirs des Citez, aux ieux, à la musique des voix & des instruments, il est conuenable de faire comme Neron, & entre autres harnois de guerre, charger les charrettes d'orgues & de luths, rōdre des garces, les habiller en Amazones, & s'accompaigner de semblables vitupérables & pernicieuses gentillesses: comme firent les Portugais auec vn memorable malheur de nostre siecle, lors qu'allans en la guerre d'Afrique, ils faisoyent prouision de iuppes d'or, & de soye, au lieu de corcelets: & en échange de l'eau & du biscuit, ils charrioyent du sucre, & des conserues, auec grāde quantité de vases d'argent, de testes fourrées de soye, & pour la perfection vn nombre infini de paillardes.

Galeas de S. Seuerin deuançoit les Italiens à manier vn courtier, courir és ioustes & tournois: mais pour estre Chef d'armée, il n'y entendoit rien.

Guichardin, liu. 4. 1498.

Tout ce qui n'est ordonné pour la gloire militaire, se doit plustost appeller delicatesse, qu'exercice.

Suetone en sa vie, chap. 48.

Occupations où doiuent estre employez les lasciſs.

Suetone, là mesme, chap. 44.

Prouisions que firent les Portugais allans à la guerre d'Afrique.

I'ay touſiours esté d'opinion, que les grands faits d'armes que faisoyent (il y a cent ans) le Marquis de Pescaire, Marc Antoine Colonne, & Vespasian Gonsague, ne procedoyent d'autre cause, sinon de ce que dés leur enfance ils furent nourris & esleuez au milieu des armées, parmy les armes, dans les allarmes, entre les soldats, loin des aises & commo-

Le Marquis de Pescaire, Marc Antoine Colonne, & Vespasian Gonsague, ont fait de grands faits d'armes, pour auoir esté nourris & esleuez dans les armes & armées.

ditez de la maison, & des douces lasciuetez des Cours & des citez: & lis auec grãd contentement ce que Plutarque escrit d'Alexandre: Que la Princesse Ada, Royne de Carie, pensant luy faire plaisir, luy enuoya force viandes exquises, & force ouurages de four & confitures, & encores des cuisiniers & des patissiers, qu'elle tenoit pour excellents en leur mestier: mais il luy manda qu'il n'en auoit que faire, parce que Leonidas son Gouuerneur luy en auoit baillé de meilleurs, à sçauoir: Leuer auant iour, & marcher la nuict, pour le disner; & la sobrieté & peu manger du disner, pour le soupper: voulant signifier que dés son jeune âge il s'estoit du tout destiné à estre guerrier, puis qu'ayant esté laissé Gouuerneur de Macedone, âgé seulement de seize ans, il desfit les Megariens qui s'estoyent rebellez, & peu apres il se treuua en la bataille de Cheronée contre les Grecs, & donna le premier dans la bande sacrée des Thebains. Ce n'est donc pas sans raison que Demosthene l'appelloit enfant, eu esgard à son âge. Voyla donc la vraye Eschole des enfants des Princes, de laquelle le proffit & auantage qu'ils en retirét est incroyable, veu qu'ils se rendent épouuentables & redoutables à leurs ennemis, aymez & cheris des gens de guerre, craints & reuerez de leurs subjets, victorieux des combats, & capables d'entreprendre des perilleuses conquestes; & encor y a-il de plus, la seurté des Peres qui enuoyent leurs enfans à telles Escholes: *Séque tutiorem rebatur vtroque filio legiones obtinente.* Il faut remarquer que Tibere n'y auoit pas seulement enuoyé son fils legitime & naturel, ains aussi l'adoptif, qui deuoit vn iour succeder à l'Empire, luy semblant qu'il seroit plus seurement à Rome, si les Legions de dehors estoyent conduittes & gouuernées par ses enfants. Comme Vespasiã disoit sur ce sujet, qu'il iugeoit proffitable que Titus son fils demeuraſt en l'armée, à fin d'obuier aux accidents qui pourroyent aduenir à son nouuel aduenement à l'Empire. Le Turc enuoye ses enfans en leur enfance à des gouuernements, non simplement pour ceste raison, qu'il soit plus difficile à quiconque voudroit conjurer contre luy, de faire mourir deux ou trois de son sang, estans en lieux diuers & esloignez: mais encores parce qu'il s'asseure aussi de ses propres enfans en quelque façon,

Alexandre refusa les viandes delicates & exquises, que luy enuoya la Reyne Ada, & pourquoy.

Plutarque en la vie d'Alexandre.

Alexandre s'estoit destiné à la guerre, dés son ieune âge.

Plutarque en sa vie, chap. 3.

Il fut Gouuerneur de Macedone en l'âge de seze ans.

L'eschole des enfans des Princes quels profits elle apporte.

Tibere se tenoit plus asseuré dans Rome, quand les Legions de dehors estoyent conduittes par les enfans.

Vespasian iugea proffitable que Titus son fils demeuraſt en l'armée & pourquoy.

Tacite, liu. 3 des hist. chap. 2. à la fin.

Le Turc enuoye ses enfans en des Gouuernements, pour leur faire apprendre le mestier de la guerre.

façon ; & qu'ayant à succeder à l'empire, il est tres-necessaire que de bonne heure ils estudient & apprenent le mestier qui leur doit estre propre, à sçauoir la guerre.

Que donc les Princes enuoyent leurs enfans à la guerre, pour apprendre le mestier, s'endurcir à la fatigue, & autres respects susdits : & tandis qu'ils y seront, ayants dequoy employer leur ambition, ils n'auront le loisir ny le souuenir de prier Dieu pour la mort de leurs peres, ny la commodité de conspirer & entreprendre d'vne main parricide & sacrilege, contre la vie de ceux qui les ont faict naistre.

Les Princes doiuẽt enuoyer leurs enfants à la guerre, pour y apprendre le mestier, & s'endurcir à la fatigue.

Que l'emulation se doit fuyr & éuiter entre les Capitaines.

Discovrs Onziesme.

IL n'y a chose qui donne plus d'ennuy, ny qui rapporte plus de confusion aux grandes affaires de paix & de guerre, que les discordes & contentions des Capitaines & Magistrats, commis & deputez au maniment d'icelles. Ceste malheureuse semence de zizanie, procede le plus souuent de la bonne opinion que l'on a de soy-mesme, & du mespris que l'on faict du merite d'autruy, c'est à dire, que l'on s'estime plus que les autres, & cuide-on meriter la precedence. Ce n'est pas vouloir imiter Q. Fabius, qui mourut comme homme priué & simple soldat en vne bataille contre les Veientins ; trois ans apres auoir esté Consul de Rome, c'est à dire, General de l'armee, & Chef de la Repub. à l'exemple & prudente imitation duquel tout Gentil-homme ayant eu des charges principales, ne se doit desdaigner ny mespriser d'en auoir des moindres : c'est vn bon & vertueux conseil ; mais il est mal obserué. Iamais les Romains ne se peurent afranchir de ce vice, soit quand la Republique panchoit desia à la corruption, soit lors qu'elle estoit en sa plus chaste integrité, estant vray-semblable que les inferieurs (ce qui est le pis) vouloyent occuper les charges, dignitez & auctoritez des plus grands, comme feit Minutius, Maistres des Che-

La discorde & contention des Capitaines & Chefs de guerre, n'apporte que confusion aux grands affaires de paix & de guerre.

Vn braue Capitaine ne doit auoir trop bonne opinion de soy pour mespriser vn autre.

T. Liue l. 2. decade 1.

Tout Gentil-homme ayant eu des grãdes charges, ne se doit mespriser d'en auoir des moindres.

Les Romains ne se sont iamais peu afrãchir du vice d'émulation.

uaillers, qui voulut aller du pair partager l'armée, & diuiser le commandement auec Q. Fabius Maximus son Dictateur : mais après que par vn perilleux essay & dangereuse experience, ils eurent apprins l'importance & la pernicieuse consequence de ceste vituperable émulation, Fabius voulut touſiours auoir depuis pour compagnon en ses Consulats P. Decius Mus, auec lequel il mania toutes les affaires de paix & de guerre en amiable concorde, & pacifique intelligence. Ce seroit vne ennuyeuse prolixité de recueillir icy toutes les pertes des batailles, ruines de citez, surprinses de places, & autres maux prouenus de l'émulation des Capitaines : L. Volumnius, grand Capitaine, & sage Consul du peuple Romain, le prouue doctement aux competences & diuisions qu'il eut auec Appius Claudius son collegue, disant, que peu s'en estoit fallu, que par les debats de luy & de son compagnon, la chose publique n'auoit esté reduitte en extreme danger. Voila quels estoient dés-ja les desordres de l'émulation en l'an 457. de la cité. Mais enuiron l'an 800. au temps des Empereurs ils furent encores plus grands comme nous voyons, entre Quadratus Vinidius, & Domitius Corbulo touchant les ostages enuoyez par Volegeses Roy d'Armenie, pretendants tous deux pour diuers respects, que l'honneur de receuoir lesdicts ostages luy appartinst : pendant quoy Volegeses n'estoit pas sans esperance de se preualoir de l'occasion, & du debat des Capitaines Romains. Pour pacifier le different du General d'armée, & du Procureur de Neron en Angleterre, l'affranchi Policlet fut enuoyé de Rome, sous esperance que son auctorité pourroit reünir leurs volontez, & les faire viure en amitié & concorde, y ayant du peril éminent de les voir separez & diuisez d'affection : Mais ce fut bien pis entre Corbulon & Petus, car l'émulation & le desir de la precedence, fut cause de la deffaicte de Petus, & de l'infamie des Legions : Encores arriue-il bien souuent, que les moindres Capitaines font le plus de rumeur, & ont l'ambition plus orgueilleuse & insuportable. Il ne faut pas passer sous silence la maxime de Tibere pour remedier à ceste maladie, qui estoit de ne commettre en vne mesme charge

Liuy l. 2. decade 1.

Il faudroit faire vn grand volume, pour escrire toutes les pertes des batailles, ruines des citez, & prinses de villes prouenues par l'emulation des Capitaines.

La diuision qui estoit entre L. Volumnius, grand Capitaine Romain, & son compagnon, cuida ruiner la Repub. Romaine. *T. Liue l. 10. decade 1.*

Tacite l. 13. des annales c. 2.

Il faut reünir les grãds Capitaines lors qu'ils sont separez & diuisez, pour éuiter l'eminent peril que peuuẽt apporter leurs diuisions.

Tacite, liu. 14. des Annales, chap. 12.

La diuision de Corbulon & Petus, fut cause de la defaite de Petus, & de l'infamie des Legions.

Tacite l. 15. des annales c. 3.

Les moindres Capitaines bien souuent sont plus ambitieux que les autres.

ge diuers personnages d'egale dignité, par le moyen de quoy l'emulation pouuoit arriuer, & rapporter des grands difficultez : mais au contraire des personnes differentes en grades & en auctorité. Si bien qu'estant contraint d'enuoyer vn Magistrat en Asie pour quelque affaire, il deputa M. Alletus, qui auoit exercé l'office de Preteur, parce que le Gouuerneur d'Asie estant de dignité consulaire, il fust aduenu que pour quelque legere occasion (le voyans egaux) l'emulation d'entre eux auroit retardé l'affaire, dont il estoit question : *Delectusque est M. Alletus e prætoriis ne consulari obtinente Asiam, æmulatio inter pares, & ex eo impedimentum oriretur.*

Maxime d'Estat de Tibere, pour remedier à l'enuie des Lieutenans.

Tacite l. 2. des ann. c. 9.

Nous auons auiourd'huy au lieu des Preteurs, des Questeurs, des Cõsuls, nos Cõtes, nos Marquis, nos Ducs & nos Princes : mais l'ordre & la police de toutes choses sont tellement corrõpus, & pleins d'abus, que sauf la precedẽce que les plus grands ont sur les petits aux assemblees publiques (ce que les petits ne peuuent empescher) en toutes autres occasions les inferieurs ne veulent ceder aux superieurs, estans si temeraires & outrecuidez, qu'ils pensent aller du pair sans distinction de rang, ny difference d'auctorité : d'où resulte qu'auec toutes les difficultez du monde, les grands Seigneurs veulent ceder aux Capitaines & Generaux d'armees, creez par le Roy, bien qu'ils soyent Princes : Mais beaucoup moins obeiroyent-ils à leurs semblables, & de là procede vne blasmable & perilleuse ignorance des affaires de la guerre, personne ne voulant estre employé aux petites charges, ains chascun desirant sans raison, sans consideration ny merite ; les principales & plus honorables, paraduenture pourroit-on obuier, & en partie remedier à cest inconuenient, si en plusieurs choses, outre les seances & le rang des assemblees publiques, on faisoit voir & toucher au doigt la difference des ordres : comme par exemple aux habillements, aux equipages, aux tiltres, & autres prerogatiues & preeminences differentes.

Au lieu des Preteurs, des Questeurs, & des Consuls, nous auons auiourd'huy nos Cõtes, nos Marquis, nos Ducs, & nos Princes. En ce regard l'ordre & la police de toutes choses est tellement corrompu, que les inferieurs veulent aller de par auec les superieurs. Ces grands Seigneurs pour ne ceder aux Capitaines & Generaux d'armees, causẽt vne perilleuse ignorance és affaires de la guerre.

La pragmatique d'Espagne, est vne loy pour leuer l'abus & l'insolence des tiltres vains & orgueilleux que chacun s'attribuoit.

Entre les bonnes loix, establies de nostre temps, i'estime que la plus excellente soit la pragmatique d'Espagne pour leuer l'insolẽce & l'abus des tiltres orgueilleux & vains que chas

chasqu'vn s'attribuoit, estans venus à telle extremité, qu'on ne pouuoit plus parler ny escrire à personne sans courre fortune de l'offencer, ioinct que ceste égalité rendoit les moindres plus rebours & desdaigneux à ceder aux plus grands: au lieu qu'escriuant à vn simple Gentil-homme si on l'eust qualifié du titre de Magnifique; & à vn Cõte, du titre d'haut & puissant; & à vn Marquis, du titre d'Illustre; & à vn Duc, ou à vn Prince, du titre de tres-Illustre, parauenture qu'aux charges & offices de la guerre les moindres n'auroyent eu tant de temerité & d'imprudence, que de pretendre égalité de rang & de commandement, & voulu aller du pair auec les plus grands: puis que la disproportion & inegalité auoit esté visible & manifeste à tout le monde en tant d'autres choses.

Les dignitez Ecclesiastiques sont exemptes des desordres mondains, & rendent la preference à qui elle est deuë.

Les dignitez Ecclesiastiques sont en grand' partie exemptes de ce desordre, car les Cardinaux precedent les Eueſques, soit pour l'habit, & pour le titre, ou pour l'honneur: Et si les Eueſques ne sont aussi superbes que Gurgense, iamais ils n'entreront en fantasie d'égaler les Cardinaux.

Ordõnance de l'Empereur Seuerus cõtre les competences & folles emulations.

L'Empereur Seuerus, Prince de grande auctorité & dignité, remedia prudemment à ces competences & folies d'émulation, ordonnant que les Tribuns militaires menassent quatre soldats deuant eux, les Colonnels six, & les Lieutenans generaux dix, à fin que les marques de la grade & dignité de chascun cheminassent auec eux pour les faire cognoistre & discerner leur ordre. Il commanda, & ainsi fut faict, que

Autre ordonnance de Seuerus, pour faire discerner les Cheualliers Romains d'auec les Senateurs.

les Cheualliers Romains portassent vne certaine marque apparente, pour estre recogneus & distinguez d'auec les Senateurs, & que tous les offices fussent marquez d'habits particuliers, à fin que les dignitez, & le rang de chascun fussent cognoissables, & separé l'vn d'auec l'autre. Ce que ie dis,

Folle temerité d'aucuns, qui disent, qu'ils sont aussi Nobles que le Roy.

pour monstrer que pour desraciner & exterminer ceste injuste égalité, qui est montée à vne telle eminence, que beaucoup de particuliers osent dire, qu'ils sont aussi nobles que le Roy. Il seroit vn bõ party, de rẽdre en toutes choses l'inegalité des ordres & dignitez, visible & palpable; ce qui leueroit des grandes difficultez qui naissent tous les iours au maniment des negoces & grandes affaires, le petit ne voulãt ceder

ceder au grand aux occurrences de la paix, & beaucoup moins en celles de la guerre.

Que les Romains, pour plusieurs bons respects, fauorisoient grandement le mariage.

Discovrs Dovziesme.

CEs grands politiques & prudents hommes d'Estat les Romains, fauorisoient beaucoup le mariage, comme nous voyons en la competence qui interuint entre Liuia & Agripina: celle-là la femme de Drusus, & celle-cy de Germanicus: car Agripina fut preferee à Liuia, pour estre plus excellente en fecondité; & lors que Drusus & Germanicus fauorisoient Haterius Agripa, pour estre subrogé Preteur au lieu de Vipsanius Gallus, on leur opposa la rigueur des loix, suiuãt lesquelles il falloit que ceux des Cãdidats, qui auoiẽt plus grãd nõbre d'enfans fussent preferez. Peu de tẽps apres, le miserable Germanicus se voyant prest à rendre l'ame, par la trahison & detestable perfidie de Piso, entre tous les argumẽts qu'il employa pour enflammer ses amis à venger sa mort, allegue cestuy-cy: *Numerate sex liberos*, monstrez au peuple Romain mes enfans, qui sont six en nombre. En la mesme annee la femme de Drusus accoucha de deux enfans masles, chose fort agreable, mesme aux petites familles, à raison de quoy le Prince fut épris de si grande ioye, qu'il ne se peut garder de s'aller vanter en plein Senat, que iamais à Romain de sa qualité n'estoient aduenus deux enfans à la fois. Trois ans apres Tibere s'estant associé Drusus en la puissance Tribunale, essayant de le faire trouuer bon au Senat, & rendre Drusus agreable à la Republique, remonstra qu'il estoit marié, & auoit eu trois enfans de sa femme. Par tous lesquels passages on void qu'en ce temps là le mariage & la procreation des enfans estoient en grand' estime: mais quelle merueille est-ce, de voir faire si grand estat de la conionction du masle & de la femelle pour le respect de la generation, puis qu'en la nature des choses vniuerselles, il n'y a rien de si antique, & qu'il se void que dés le cõmencement de ce mõde naissant, Dieu Createur, & fa-

Les Romains fauorisoient le mariage.

Tacite l. 2. des ann. c. 8.

Tacite l. 2. des annales ch. 10.

Germanicus estant prest à rendre l'ame, par la trahison de Piso, requit qu'on monstraſt ses enfans au peuple Romain.

Là mesme, chap. 13.

La fẽme de Drusus ayãt accouché de deux enfans masles, il en fut si ioyeux, qu'il le denonça en plein Senat.

Là mesme, chap. 15.

Tacite l. 3. des annales, chap. 12.

Du temps des Romains le mariage, & la procreation d'enfans estoit en grand estime.

Il n'y a rien de si antique que le mariage.

Geneſe 1. 8. 9.

Les anciens mariez, qui n'auoyent point d'enfans, ſe reputoyent comme maudits.

Abraham pour n'auoir des enfans de Sarra, il en feit faire à ſa chambriere.

Geneſe 16.

Iſaye 47. 9.

cteur d'iceluy, la commanda de ſa propre bouche à nos premiers parents ; & que les mariez qui n'auoient point d'enfans, ſe reputoient comme maudits ; au moyen de quoy Sara prioit Abraham ſon mary, qu'il engendraſt des enfans en ſa chambriere Agar, puis qu'il n'en pouuoit point auoir d'elle? Quand Iſaye, qui fut auant l'edification de Rome, veut predire quelque grande infortune de Babylone, qui ſe glorifioit de ſa fecondité, dit-il pas : *Ces deux choſes te viendront ſubitement en vn iour, à ſçauoir ſterilité & viduité.*

Reſponſe que fit Cãbiſes à ſes flatteurs.

Creſus, qui fut long temps auparauant la liberté de Rome, faiſant ſemblant de flatter Cãbiſes, dit le plus beau mot (ne taiſant point la verité) qui ſoit iamais ſorty de la bouche d'vn fin, accort & artificieux courtiſan. Les Perſans diſoiẽt à Cambiſes, qu'il eſtoit plus grand & plus excellent Prince que ſon pere Cirus, parce que, outre l'Empire que ſon pere luy auoit laiſſé, il auoit conqueſté le Royaume d'Egypte. Ce qu'entendant Creſus, ennuyé d'vne ſi impudẽte & éuidente flatterie, luy dit: Qu'au contraire il ne pouuoit ni deuoit en façon quelconque s'accomparer à Cirus, parce que Cambiſes n'auoit pas vn fils, & que Cirus en auoit laiſſé vn : mais en effect, c'eſt vn œuure de Dieu d'eſtre ſterile ou feconde, puis que le S. Eſprit par l'organe de ce grand Prophete dit:

Herodote l. 3.

Pſalme 112.

Dieu qui d'vne aimable foiſon
D'enfans va peuplant la maiſon,
Qu'eſtoit ſterile & deſertee,
Et la mere en les regardant
D'aiſe & de plaiſir ſe fondant,
Se iouë à ſa chere portee.

Anciennement on conſtituoit peine aux non mariez, quand on cognoiſſoit qu'il tenoit à eux d'engendrer.

Vn temps fut que l'on cõſtitua peine aux non-mariez, quãd l'on cognoiſſoit éuidemment qu'il tenoit à eux d'engendrer des enfans, mais non à ceux qui eſtoient empeſchez par impuiſſance ou ſterilité, & non par mauuaiſe volõté. D'où s'enſuit que Platon, qui viuoit ſix âges apres Creſus, impoſa certaine amende à ceux qui ayans atteint l'âge de trente cinq ans, ne ſe marioient point, & outre la peine pecuniaire les priua de pluſieurs honneurs. Ce n'eſt pas mon intentiõ d'aller recueillant tout ce qui ſe pourroit ſur ceſte matiere ; car i'en ferois vn grand liure, & non vn ſommaire diſcours: mais

Platon impoſa peine à ceux qui eſtoyent âgez de 35. ans, & ne ſe marioyent point.

Platon au ſixieſme des loix.

ie

ie veux bien parmi tant de siecles diuers examiner le cõmun consentement de tous les hõmes, à fin que le Prince sage & prudent, qui peut disposer de son Estat comme il luy plaist (persuadé de tant d'exemples aduenus en vne si grande reuolution d'annees) puisse prendre le parti qu'il iugera meilleur, & plus vtile pour luy, & pour les siens.

Camillus & Posthumius, Cẽseurs Romains furent enuirõ quatre âges apres Platon, & pour chastier ceux qui estoient enuieillis sans se marier, ils les contraignirent de debourcer des notables sommes de deniers, & les mettre au thresor public, auec clause expresse, Que ceux qui se plaindroiẽt de ceste iuste ordõnance seroient punis derechef. Et outre l'amẽde ils estoient contraints d'escouter semblables paroles: *Tout ainsi que la nature vous a fait naistre & donné l'estre, aussi vous a-elle donné loy d'engẽdrer vostre semblable; & vos peres en vous nourrissãt vous ont aussi obligé (s'il y a en vous quelque bonté & ressentiment de nature) de nourrir & esleuer des enfans & successeurs: la santé & bonne disposition secondant leur intention, & fauorisant vostre âge, vous a donné vn long espace de tẽps pour procreer quelque posterité: cependant vous n'en auez tenu conte, & auez laissé escouler vos iours, sans vouloir estre appellez maris & peres: desliez donc vos bourses, & payez la somme taxee, suffisante pour entretenir vne nombreuse famille.*

Camillus & Posthumius, pour chastier ceux qui restoyẽt sans se marier, il les contraignoit par notables sommes d'argent.

Ciceron nasquit neuf âges apres Camillus, & ses loix sont aussi cõtraires aux non mariez; car il veut qu'ils soiẽt chassez cõme indignes des honneurs de la Republique: mais Cesar qui viuoit au mesme tẽps, soudain qu'il fut de retour à Rome, apres la guerre d'Afrique, exerçant l'office de Censeur, proposa des grãdes recõpenses à ceux qui s'employeroient à la procreation des enfans, s'estant prins garde que la cité de Rome auoit perdu vn grand peuple par la cruauté des guerres ciuiles. Vingt-huict ans apres ceste loy, Auguste, successeur de Cesar, n'ordonna pas seulemẽt des recompẽses pour le respect de la generation: mais establit aussi des peines contre les non mariez, & finalemẽt enuirõ l'an 762. il fit assembler les mariez d'vn costé, & les nõ mariez de l'autre; & voyãt que le nõbre de ceux-cy estoit le plus grand, il se print à les haranguer auec des paroles si zelees, que qui les lira aura la charité de ce Prince en admiration. Ie laisse à par les loix Iulies, & la loy Papia & Popea faite pour augmẽter la peine

Valere l. 2. chap. 4.

Les non mariez, estoyent chassez, comme indignes de la Republique, par les loix de Ciceron.

Cesar voyant la Cité de Rome depeuplee par les guerres ciuiles, proposa des grandes recompenses à ceux qui feroyent faire des enfans.

Dion liure 43.

Auguste establit les peines contre les non mariez.

Auguſte a fait deux Oraiſons, l'vne à la loüange des mariez, & l'autre au meſpris des non mariez.

du Celibat, renuoyant encores le Lecteur curieux aux deux oraiſons du meſme Auguſte, l'vne en la faueur & loüange du mariage, & l'autre au blaſme & meſpris des non mariez: toutes deux ſont dignes d'eſtre leuës.

Il fut defendu de contracter mariage, que la fille n'euſſe dix ans.

Ie paſſe ſous ſilence pluſieurs raiſons & aduertiſſements des anciens concernans l'effect des mariages, & la ſupreſſion des abus, fraudes, & tromperies qui s'y commettoiẽt: biẽ diray-ie, qu'aucũs pour n'eſtre ſubjets aux peines de la loy, eſpouſoiẽt des ieunes fillettes, qui n'eſtoient que petits enfans, à quoy il fut pourueu, prohibant qu'on n'euſt plus à contracter mariage, ſi la fille n'auoit au moins dix ans, ſçachant biẽ qu'à douze ans elle pourroit ſouffrir le maſle. Il fut auſſi pourueu à l'âge des vieilles gens, mettant en conſideration le temps & la diſpoſition des vefues, tant hommes que femmes; l'on refrena les diuorces & ſeparations; l'on conceda licence d'eſpouſer les eſclaues, apres les auoir affranchies, comme auſſi les filles d'icelles, excluant ſeulement de ce priuilege les Senateurs à cauſe de leur dignité: neantmoins ie n'admire rien de tout cela, mais ie m'eſmerueille infiniment, qu'en ce ſiecle l'on ne fait plus d'eſtat du mariage, & qu'on n'a aucun reſpect au merite de la generation; qu'il ne reſte autre priuilege en faueur d'icelle, ſinon quelque immunité & exemption des ſubſides publiques pour les peres qui ont douze enfans. Auguſte cogneut en ſon diuin entendement, combien la procreation d'iceux eſtoit importante: mais auparauant luy, Philippe Roy de Macedone, pere de Perſeus, s'en eſtoit bien apperceu: car preuoyant que la paix capitulee auec les Romains ne ſeroit pas de longue duree entre les partis qu'il print, qui ne furent que deux; l'vn fut de repeupler ſes Eſtats, taſchant que tous les hommes euſſent lignee, & les contraignant à engendrer & eſleuer des enfans.

On pouuoit ſe marier auec les eſclaues, apres les auoir affranchies.

En ce ſiecle on fait peu d'eſtat du mariage ſans porter reſpect au merite de la generation.

Philippe Roy de Macedone, contraignit les hommes à engendrer & eſleuer des enfans. *T. Liue l. 9. decade 4.*

Quelqu'vn me dira, puis que les non mariez ſont nõmez en Latin *Cælibes*, comme qui diroit, ſelon ſainct Hieroſme, *quaſi cæleſtes*, & cõme encores dit S. Auguſtin: *Les puiſſances celeſtes n'eſpouſans point de femmes, les non mariez menent vne vie digne du Ciel*: pourquoy les blaſme-on? pourquoy prefere-on la couſtume des Romains & des autres peuples Gẽtils, la faisãt plus

Les nõ mariez loüez par ſainct Hieroſme, & par S. Auguſtin.

UNIVERSIDAD DE MURCIA

plus digne & meritoire que celle des Chreſtiens, eu eſgard meſme que telles loix furent moderées par ſucceſſion de temps, & quaſi abolies par l'authorité des Empereurs ſuyuants? Ie reſponds ce que tout homme de mediocre iugemẽt pourroit promptement reſpondre de ſon ſens, Que la vie des chaſtes & continents eſt vrayement celeſte; que celle des vierges ſe deuroit appeller tres-celeſte, s'il ſe pouuoit vſer de ce mot; que telles gens ſont dignes non de peine ny de chaſtiment, aïns d'honneur, de recompence, & de loüange immortelle: mais ie parle des non mariez, qui d'vne frequente pollution ſoüillent & contaminent la couche d'autruy; qui flechiſſent ſans aucũ remords ſous l'appaſt de la ſenſualité; qui obeyſſent aux delectations & plaiſirs de la chair; qui fuyent le lien du mariage, & meſpriſent l'honneſteté d'iceluy, non pour la contemplation des choſes celeſtes, ou pour la beauté & pureté de la continence & chaſteté: mais pour auoir plus de licencieuſe liberté de ſaouler & contenter leur brutale concupiſcence, & damnable luxure. Toutefois ie ne ſuis pas d'aduis que l'on renouuelle les loix Iullies & Papia Popæa, ains ſeulement que l'on faſſe ce que faiſoyent les Florentins au temps du gouuernement populaire; les Magiſtrats de la Republique s'addreſſoyent aux non mariez, & leur diſoyent: N'auez-vous pas intention de vous marier, puis que vous eſtes paruenu en âge legitime, n'eſtans empeſchez par aucun vœu de religion, ny de continence, ny par le malheur de la pauureté, ny par l'occupation de l'eſtude, ny par la maladie, indiſpoſition ou impuiſſance de vos perſonnes? Demeurez en ceſte deſirée liberté; affranchiſſez-vous des ſolicitudes du mariage ſelon voſtre deſir; iouyſſez du libertinage: mais à fin que vous le puiſſiez faire plus commodément à voſtre ayſe, ſans empeſchement ny diuertiſſement, ne prenez pas en mauuaiſe part, ſi vous n'eſtes iamais receu aux honneurs, charges, dignitez, preeminences, auctoritez & benefices de la Republique: car la Republique ſoucieuſe du repos & contentement de vos perſonnes, deſire que vous viuiez en tranquilité, & ne veut raporter ny eſtre cauſe d'aucun empeſchement en vos plaiſirs: partant par priuilege ſpecial & irreuocable, elle vous affranchit dés à preſent, & vous

La vie des chaſtes & continents eſt celeſte, & celle des vierges ſurpaſſe: & toutes ſont dignes de loüãge immortelle.

Abomination des ſẽſualitez, & des ſẽſuels.

Propoſitions que faiſoyent les Florentins aux non mariez.

Les Florentins non mariez n'eſtoyent receus aux dignitez & charges publiques: mais ils eſtoyẽt maintenus en leurs libertez.

priue pour iamais de l'exercice & occupation de ſes Magiſtratures, Prelatures, & Dignitez.

Aduis aux Princes & Republiques touchãt la procreation.

Que ſi au contraire, ô Prince, ou Republique, vous voyez vn honorable perſonnage, qui pour ne laiſſer vuide d'enfans la maiſon que ſon pere auoit ja remplie, a produit en la famille & à la patrie des hõmes ſemblables à ſoy, à ce qu'eſtant caduc, valetudinaire & chargé de vieilleſſe, & ne pouuant plus ſupporter ſa part du poids des affaires du bien public, il y aye en ſon lieu & place des hommes frais, jeunes & robuſtes, qui ſecourent quand la neceſſité le requerra, d'armes & de conſeil la patrie affligée & trauaillée. Si ayant ſouſtrait à ſoy-meſme ſes commoditez, & retranché ſes plaiſirs, il a fait part au public de ce qui eſtoit à luy ſeul: ſi eſtant homme ſobre, chaſte & fort, il s'eſt volontairement ſouſmis aux charges de mariage, qui ſemblent ſi peſantes, faſcheuſes & ennuyeuſes aux libertins; aidez-luy de vos richeſſes; ſecourez-le de vos moyens & commoditez; honorez-le de vos preeminences & dignitez; & faites voir par effect à chaſcun, que tout ainſi qu'il n'a pas manqué de vous produire des nouueaux ſubjets, qu'auſſi ne voulez-vous pas faillir de luy departir l'aide & le ſecours neceſſaire à ſa condition, & entretenement de ſa qualité. Les moindres ſignes que vous ferez de vouloir proceder en ceſte ſorte, le faiſant à propos, non indifferemment par tout, mais là où iuſtement & par raiſon vous le deurez, fera contracter plus de mariages que vous ne ſçauriez eſtimer. Quant à ce qui regarde le menu peuple, qui pour pluſieurs reſpects doit participer à quelque vtilité, ſelon le nombre de ſes enfans, vn Edict de quelque immunité feroit des grands effets, ſoit pour le faict de la generation, ſoit pour capter la bien-vueillance & bonne volonté de tout vn monde.

Les Princes doiuent eſlargir de leurs biens en leurs neceſſitez à ceux qui multiplient d'enfans leurs Eſtats.

Vn Edict d'immunitez pour le menu peuple qui produit nõbre d'enfans, feroit des grands effets pour captiuer la bien-vueillãce de tout vn mõde.

DISCOVRS

DISCOVRS POLITIQVES ET MILITAIRES

sur C. Corneille
Tacite,

LIVRE TROISIESME.

Qu'vn Prince ne doit procurer la mort d'vn autre Prince, par autre voye que celle des armes, & de iuſte guerre.

Discovrs Premier.

AFin que tout le monde cognoiſſe que c'eſt choſe blaſmable & grandement indigne des Princes Chreſtiens, d'attenter à la vie des autres Princes leurs ennemis, par autre voye que celle des armes, i'ay rapporté en ce diſcours quelques exemples des anciens, touchant tant le deſhonneur & l'infamie attribuez à ceux qui ont entrepris & conſpiré vne trahiſon ſi vilaine & vituperable, que l'honneur & la gloire de ceux, qui pouuants executer ſemblables deſſeins par des moyens indignes & meſchants, n'y ont voulu conſentir.

Le Prince qui attente ſur la vie d'vn autre Prince par autre voye que celle des armes, eſt indigne d'vn Prince Chreſtien.

Le premier exemple eſt aſſez commũ, c'eſt celuy du Conſul Fabricius. Vn ſoldat fugitif de l'armée de Pyrrhus, Roy des

Fabricius renuoya à Pyrrhus vn ſoldat qui le vouloit faire mourir par poiſon.

des Epirotes, s'addressa à luy, se faisant fort d'empoisonner le Roy, & le faire mourir; tant s'en faut que le Consul luy vouluſt preſter l'oreille, qu'au contraire il fit trouſſer le galand, puis lié & garrotté l'enuoya à Pyrrhus, auec vn ample diſcours par eſcrit du deſſein de ce ſcelerat. L'autre exemple eſt du temps des Empereurs, rapporté par Tacite, qui dit, que quand l'on feit lecture en plein Senat des miſſiues d'Algandeſtrius, Prince des Cattes, par leſquelles il promettoit d'empoiſonner ce vaillant Capitaine Allemand, Arminius, grand ennemy des Romains, & liberateur des Allemaignes, moyennant que l'on luy enuoyaſt ſeulement le poiſon, le Senat fit reſponſe: Que le peuple Romain auoit accouſtumé de prendre vengeance, & auoir raiſon de ſes ennemis à jeu deſcouuert, par la force des armes, & non par fraude & ſecrette tromperie: *Non fraude, neque occultis, ſed palam, & armatum populum Romanum hoſtes ſuos vlciſci.* Et par ceſte gloire (adjouſte le prudent Autheur) Tibere ſe parangonnoit aux anciens Capitaines, leſquels n'auoyent voulu qu'on empoiſonnaſt Pyrrhus, & meſmes l'en auoyent aduerti.

Florus, liu. 13.

Honnorable reſponſe du Senat de Rome, aux lettres d'Algandeſtrius, qui leur promettoit d'empoiſoner le vaillant Arminius.

Tacite, liu. 2. à la fin.

Or voyons en action contraire, en quelle eſtime fut le fait de T. Quintius Flaminius, qui eſtant enuoyé Ambaſſadeur de la part du peuple Romain à Pruſias Roy de Bithinie, en la Cour duquel le Grand Annibal eſtoit refugié, cauſa la mort de ceſt illuſtre & glorieux Capitaine: mais helas! pour lors homme malheureux & infortuné, ſur le ſubjet dequoy Tite Liue dit ces paroles vrayement belles & memorables, voire dignes d'eſtre eſcrites en lettres d'or: *Ceſte iournee monſtrera*, dit-il, *combien le peuple Romain a changé de mœurs, leurs anciẽs peres aduertirent le Roy Pyrrhus leur ennemy, armé, & ayant vne puiſſante armée en Italie, qu'il ſe gardaſt d'eſtre empoiſonné: & ceux d'auiourd'huy ont enuoyé vn Ambaſſadeur conſulaire pour conſeiller au Roy Pruſias d'oſter malheureuſement la vie à ſon hoſte.*

L'Ambaſſade de Quintius Flaminius, lequel fut enuoyé par le peuple Romain à Pruſias, cauſa la mort d'Annibal.

T. Liue, li. 9. Decad. 4.

Plutarque ayant vn extreme regret, que ceſte ſale tache & vituperable macule fuſt imputée au peuple Romain, s'efforce tant qu'il peut de renuerſer toute la coulpe ſur Flaminius, & dit, qu'il fut grandement blaſmé de la plus grãd part des Senateurs, & reputé de tous hommes cruel & plein de vanité, ayant eſperé de retirer vne eſpece de vaine gloire de la mort

Plutarque voulant couurir le peuple Romain de la mort d'Annibal, l'impute à la cruauté de Flaminius.

UNIVERSIDAD DE MURCIA